

Initiative citoyenne alsacienne
Bürgerinitiative für Einheit in Vielfalt

15 Jòhr-15 ans-15 Jahre

Recueil

Propositions-Vorschläge

Analyses-Analysen

Entrevues-Treffen

Débats-Debatte

Conférences-Konferenzen

Réunions publiques-öffentliche Sitzungen

Appels-Aufrufe

Colloques-Kolloquien

Publications-Veröffentlichungen

Concertations-Beratungen

Solidarisations- Solidarisierungen

Manifestes-Manifests

Réalisations- Leistungen

Sous la direction de Pierre Klein

**Habités par une mémoire
Mobilisés par un projet**

**Von einem Gedächtnis bewohnt
Mobilisiert durch ein Projekt**



www.ica.alsace

L'Initiative citoyenne alsacienne est un club de réflexion, un think tank, une *Denkfabrik*, fondé en 2008-2009. Elle compte plusieurs centaines de membres, parmi lesquels nombre d'élu(e)s, et est suivie par un très grand nombre de sympathisants. Les premiers principes pour lesquels elle milite sont ceux de l'union dans la diversité et du postnationalisme.

C'est dans ces principes qu'elle inscrit son régionalisme et son européenisme. Être pro-européen et être pro-région, Alsace en l'occurrence, ce n'est pas contradictoire, bien au contraire. Les deux relèvent de la même philosophie politique. En effet, comment pourrait-on être girondin en Europe et jacobin en France, c'est-à-dire pour l'union dans la diversité européenne et pour l'union dans l'uniformité française.

Si l'Initiative citoyenne alsacienne s'était fixé notamment pour objectif de faire émerger des demandes citoyennes, de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, de promouvoir les principes de subsidiarité et d'union dans la diversité, l'idée européenne, le fédéralisme et le régionalisme, elle entendait aussi devenir un rassemblement de citoyens portés par une mémoire et mobilisés par un projet, celui de défendre les besoins et les intérêts alsaciens.

Depuis sa création¹, elle a tenu à travers toute l'Alsace un grand nombre de réunions publiques, de colloques, de meetings et de conférences, et a réalisé sur papier ou sur site informatique une importante production de documents, qui sont autant de contributions mises à disposition de la société civile, des médias et de la classe politique.

Elle vous souhaite bonne lecture du présent recueil qui résulte d'un choix de textes.

Nous disons un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont accompagnés, tout le temps ou à un moment donné, durant ces 15 ans, soit comme membre parmi les quelque 700 membres enregistrés sur cette durée, soit parmi les milliers de personnes de la société civile et de centaines de la classe politique qui ont appuyé nos appels, manifestes et motions, qui se sont montrés solidaires avec notre façon de voir et de comprendre la chose alsacienne et qui sont venus à nos nombreuses réunions publiques pour apporter leurs idées et démontrer leur engagement et se solidariser les uns et les autres.

L'Alsace a plus que jamais besoin que les Alsaciens se solidarisent autour des besoins et des intérêts alsaciens !

Pierre Klein, président

¹ À l'approche des élections régionales de 2010, certains membres fondateurs de l'ICA auraient qu'elle présentât une liste. Mais le consensus ne s'est pas fait. L'idée d'une *Denkfabrik* diffusant une culture au sein de la société alsacienne a prévalu.



Dessin de Roland Peuckert

Sommaire

page

Les principaux manifestes et appels lancés par l'ICA	
2009 Manifeste Alsacien pour une Rénovation de la Démocratie Française	6
2011 Conseil d'Alsace : Parole aux citoyens	7
2013 Appel en faveur d'une Charte linguistique pour l'Alsace	7
2014 Manifeste pour le respect de l'entité Alsace dans son espace actuel	10
2015 Manifeste pour un enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace	13
2017 Appel pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre	14
2019 Appel d'élus au gouvernement pour consolider et pérenniser le siège du Parlement européen à Strasbourg	15
2019 Contribution de citoyennes et de citoyens d'Alsace demandant la création d'une Collectivité Alsace à statut particulier au Grand débat national	17
2019 Appel citoyen à la Collectivité européenne d'Alsace	18
2023 Manifeste contre le linguicide de la langue régionale d'Alsace	23
Contributions et propositions de l'ICA	
2010 Projet politique global pour l'Alsace	
- Plus d'Alsace pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace ! -	27
2012 Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République François Hollande	32
2017 Pour un sursaut Alsacien	34
2017 Proposition pour une Institution politique propre à l'Alsace	37
2019 Communiqué au sujet du vote définitif de la loi sur la CEA	41
2019 Le nouveau traité franco-allemand	42
2019 L'Allemagne lâchera-t-elle Strasbourg ?	43
2019 Collectivité européenne d'Alsace : et si la cogestion était la solution	44
2021 Pour une mémoire globale de l'Alsace	45
2022 Pour une mémoire globale de l'Alsace et un droit à la mémoire ouvert à la diversité des mémoires	46
2023 Église catholique, une Église d'Alsace en France ou une Église de France en Alsace	47
2023 Proposition de proposition de loi relative à la création d'une collectivité territoriale à statut particulier	48
2023 Lettre au président Frédéric Bierry	53
Contributions et propositions de diverses personnes	
2008 Pierre Klein : Un concept politique global pour la société alsacienne	55
2011 Brenard Dietsch : Persistance ou résurgence de l'autonomisme après 1945	63
2011 Pierre Klein : La France sans minorités ? Ou de la conception française de la nation	66

2013 François Weiss : Pour un dialogue interculturel, quelques pistes de réflexion et de travail, le point de vue d'un didacticien	75
2014 Marc Chauder : La Communauté reconstruite ? Réflexion à partir du projet de fusion des régions	78
2014 Pierre Klein : Lettre ouverte à celles et à ceux qui parlent de repli alsacien	81
2014 Patrick Kintz : Du millefeuille institutionnel gardons la crème et enlevons et enlevons la pâte	83
2015 Alain Howiller : Fusion des régions : « Est-il encore temps de s'indigner ? »	84
2016 Patrick Kintz : Du droit local alsacien-mosellan	86
2017 Robert Hertzog : Essai de prospective institutionnelle pour l'Alsace	89
2017 Pierre Klein : Engagement	94
2017 Vincent Goulet : Schritt für Schritt, créer un biotope favorable au transfrontalier	95
2017 Jean-Paul Sorg : La substance de l'Alsace et ses formes brisées	98
2017 Jean-Paul Picaper : Greffer à Strasbourg le cœur d'Euroland	102
2018 Pierre Klein : Strasbourg, chef-lieu du Grand Est : une coquille vide ? Strasbourg, capitale du Grand Est, une fiction?	103
2018 Jean-Philippe Atzenhoffer : La région Alsace, une nécessité économique	106
2019 Jean-Marie Woehrling : La différenciation territoriale et le droit constitutionnel français	108
2019 Pierre Klein : Pour une rénovation de la démocratie française : démocratiser la République, moderniser la démocratie	109
2021 Le débat n'est pas clos : les Alsaciens veulent leur Région! Les Alsaciens veulent leur Région.	115
2021 Pour un mouvement régionaliste: le parti pris de l'Alsace	116
2021 Pierre Klein : Les grandes leçons à tirer de l'abstentionnisme, tant qu'il est encore temps	119
2022 Jean-Pierre Berg : Quel rôle jouent les médias audiovisuels régionaux pour le maintien de l'identité alsacienne ou pour l'accélération de sa disparition	125
2023 Pierre Klein : Société civile et élu(e)s d'Alsace, quand l'une produit les autres et inversement, au regard de la cause politico-culturelle alsacienne	129
2023 Pierre Klein : Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ?	131
2023 Pierre Klein : Sortie de l'Alsace du Grand Est et retour de la région Alsace, du statu quo à la rénovation républicaine. Appel au président de la République	141
2023 Pierre Klein : Le Südtirol	144
<i>Pierre Klein : Der französische Zentralismus aus der Sicht eines elsässischen Regionalisten</i>	151
<i>Pierre Klein : Novemberrevolution-en im Elsass: die Geschichte einer Heimholung in alten französischen Gegebenheiten</i>	155
Focus sur une séquence qui a fortement fait apparaître une demande d'institution politique propre à l'Alsace : 2014-2017-2018	161
En guise de conclusion	
Pierre Klein: L'Alsace est morte, vive l'Alsace ! Du jacobinisme vers l'union dans la diversité	168

I. Les principaux manifestes et appels lancés par l'ICA

2009

Manifeste Alsacien pour une Rénovation de la Démocratie Française²

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais entrepris une véritable prise en compte du fait régional ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues. La chose est bien connue et maintes fois dénoncée, et pas par les moindres, mais jamais vraiment réformée.

La réforme est-elle impossible ? Bien sûr que non. Toutes les démocraties environnantes l'ont opérée, pour certaines depuis fort longtemps. Voudra-t-on enfin considérer que la (re)légitimation de l'État et son efficacité résultent en premier du partage du pouvoir, de son rapprochement de ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Voudra-t-on enfin ne plus sous-estimer la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité dont la satisfaction est garante de lien social. Voudra-t-on enfin inclure le fait régional en conférant aux régions un véritable pouvoir et en établissant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation en vertu du principe de subsidiarité.

Ces dernières devraient alors se voir reconnaître de nouvelles compétences selon des attributions définies par un statut relevant du droit commun, notamment pour tout ce qui n'est pas expressément du ressort de l'État (pouvoirs régaliens : défense, politique étrangère, justice, police...), et notamment pour tout ce qui touche à l'enseignement des langues, des histoires et des cultures dites régionales.

Rien ne s'y oppose. Surtout pas la Constitution qui d'ores et déjà permet des expérimentations et qui prévoit que « les collectivités (territoriales) s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi » (article 72). Constitution dont la rédaction de l'article 37 relatif au pouvoir réglementaire n'interdit pas, si l'on veut bien interpréter de manière moderne et dynamique les termes de « libre administration » des collectivités locales et le « caractère réglementaire » des normes, une dévolution d'un certain pouvoir normatif accordé à des assemblées politiques régionales.

L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique.

Nous, signataires du présent manifeste, appelons les Françaises et les Français, et en premier lieu leur classe politique, à intégrer l'idée que l'union s'enrichit de la diversité et à s'inscrire dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines.

Pierre Klein, président

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>

² Annexe :

« En tant que membre du groupe de travail sur la future régionalisation que le Général de Gaulle soumettait au vote des Françaises et de Français par voie de référendum en 1969, avec la conclusion que l'on sait, je tiens à rappeler combien je regrette que la France ne l'ait pas suivi dans cette importante réforme qui voulait aligner les compétences des régions françaises sur le modèle des Länder allemands et ce faisant élargir le champ de la démocratie et démultiplier les initiatives. »
André Bord, ancien Ministre. Strasbourg

2011

Conseil d'Alsace : Parole aux citoyens

Alors que le débat autour de la création d'un Conseil unique d'Alsace se tient presque exclusivement dans les salons de la Région et des Départements, il nous paraît important et utile de faire apparaître une demande citoyenne en faveur d'un Conseil à naître de la fusion de la Région Alsace et des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Nous percevons ce Conseil comme étant le premier pas d'une rénovation de la démocratie française à venir et à obtenir afin que les Régions de France disposent de plus de pouvoirs. Bien entendu, le débat doit aussi porter sur le mode d'élection des Conseillers, sur la représentation des courants politiques et des territoires et la composition de ces derniers, ainsi que sur les compétences de ce nouveau Conseil. Néanmoins, l'idée d'un Conseil d'Alsace est séduisante, et ce à plus d'un titre, c'est pourquoi nous la soutenons a priori et invitons les citoyennes et les citoyens à formuler une demande en sa faveur et ceux qui détiennent le pouvoir à concrétiser sa réalisation.

Pierre Klein, président

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>

2013

Appel en faveur d'une Charte linguistique pour l'Alsace

Une langue ne saurait vivre et survivre sans statut lui assurant une existence sociale, économique et culturelle, seule à même de la promouvoir sur le marché linguistique. C'est essentiel ! Quelque 6500 langues sont employées à travers le monde. Il en disparaît plus d'une douzaine chaque année. Disparaissent celles qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance officielle ou légale, nationale ou régionale³. Pour se rendre bien compte de ce qu'un tel statut devrait contenir et de l'ampleur de la tâche, nous proposons un exemple de charte linguistique pour l'Alsace, qui serait à négocier entre l'État et les Collectivités territoriales. Cette charte serait à mettre en œuvre conjointement par l'État et les Collectivités territoriales ou que par ces dernières, après avoir obtenu le transfert de compétences nécessaires à son application. Le statut que nous préconisons conserve évidemment à la langue française son rôle de langue constitutionnelle, officielle et nationale. La co-officialité partagée avec la langue française demandée pour la langue régionale ne concerne que les domaines non régaliens (autres que : défense, police, monnaie, justice et politique étrangère) de la vie publique.

Demande citoyenne proposée à signature : « En attendant une loi en faveur des langues régionales de France, nous citoyennes et citoyens d'Alsace signataires du présent Appel demandons aux Collectivités territoriales d'Alsace qu'elles :

- adoptent dans les termes proposés ci-dessous, pour le moins dans le préambule et le titre préliminaire, une Charte linguistique pour l'Alsace,
- fassent ce faisant apparaître comme nous le faisons une demande de droit à l'essentiel,
- négocient avec l'État la mise en application de son contenu,
- mettent d'ores et déjà en œuvre toutes leurs compétences actuelles en la matière.⁴ »

Charte linguistique pour l'Alsace (exemple)

Préambule

³ « Lorsque, à l'inverse, une langue jusque-là dominée accède au stade de langue officielle, elle subit une réévaluation qui a pour effet de modifier profondément la relation que ses utilisateurs entretiennent avec elle. » Pierre Bourdieu in « Ce que parler veut dire »

⁴ Le droit européen en matière de langues régionales ou minoritaires n'étant pas inscrit dans le droit français, alors il s'agit d'obtenir de l'État un droit linguistique propre à la France et son inscription dans la loi. C'est dans l'état actuel des choses, la seule démarche possible, même si a priori elle paraît à ce jour quelque peu utopiste. D'autres régions en France (Polynésie...) en Europe (Pays de Galles, *Südtirol*, Catalogne...) et de par le monde (Québec, Kabylie...) ont réussi et obtenu gain de cause. Pourquoi pas l'Alsace ?

Partant du principe qu'une langue ne peut vivre et survivre que si elle bénéficie d'un emploi normal dans tous les domaines de la vie sociale, économique et culturelle, la présente Charte a pour objet de garantir à la langue régionale un tel emploi et d'abolir toute forme de discrimination et d'ostracisme à son encontre.

Considérant la situation de confinement dans laquelle se trouve la langue régionale, il est urgent de revivifier et de consolider son usage, en lui conférant un statut de langue co-officielle en Alsace dans les domaines non régaliens (autres que : défense, police, monnaie, justice et politique étrangère) de la vie publique.

Il s'agit de donner forme à un véritable bilinguisme collectif permettant à tout le monde et à chacun en particulier d'utiliser la langue de son choix, nationale ou régionale. C'est l'exception culturelle alsacienne qui se nourrit de deux langues et n'en rejette aucune.

Cet objectif devra être atteint par la mise en œuvre d'une politique linguistique de bilinguisme, garante d'un juste équilibre, d'une saine complémentarité et d'une féconde convivialité des langues en Alsace.

Titre préliminaire

Article 1 : La présente Charte a pour objet de développer et de garantir l'usage en Alsace de la langue régionale dans tous les domaines de la vie sociale, économique et culturelle.

Article 2 : La langue régionale est constituée de l'allemand dialectal d'Alsace⁵, l'*Elsasserditsch*, (forme essentiellement orale) et de l'allemand standard (forme essentiellement écrite et langue de culture de référence).

Article 3 : La langue allemande est avec la langue française une des langues d'Alsace. La langue française, langue constitutionnelle, officielle et nationale, qui bénéficie d'un plein usage dans toutes les sphères de la vie collective, partage avec la langue régionale sa fonction dans les domaines non régaliens de la vie publique. La langue régionale est élevée au rang de langue officielle pour ce qui concerne ces domaines.

Article 4 : Le bilinguisme français-allemand est officiellement reconnu en Alsace.

Article 5 : Tous les habitants d'Alsace ont le droit de connaître la langue régionale et de s'exprimer dans cette langue, verbalement ou par écrit, dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle.

Article 6 : L'objet énoncé dans l'article 1 devra être atteint dans un délai de dix ans.

Article 7 : L'allemand, dialectal et standard, n'est pas l'unique langue historique d'Alsace. Il en existe d'autres, qu'elles soient territoriales ou non territoriales, notamment le *Jiddisch*, le roman lorrain aussi appelé *welche*, et le roman franc-comtois. Il va de soi qu'une charte linguistique régionale se doit de conférer, également, une reconnaissance officielle à ces pratiques linguistiques et de les promouvoir, comme elle doit promouvoir les cultures qui s'y rattachent. La Région, les Départements et les Communes sont invités à œuvrer dans ce sens, tout comme l'Éducation nationale et les médias publics.

Titre I : Usage officiel

Article 8 : Les services publics et les administrations doivent instaurer l'usage du bilinguisme et offrir un service bilingue.

Article 9 : La documentation, les avis, les imprimés, les formulaires et les actes officiels doivent être proposés dans les deux langues.

Article 10 : En Alsace, les citoyens peuvent utiliser la langue nationale ou la langue régionale dans leurs relations avec les services publics et les administrations.

Article 11 : Les actes privés ou commerciaux peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre langue.

Article 12 : La signalisation et les inscriptions publiques doivent être bilingues. Les enseignes commerciales peuvent être faites dans l'une ou l'autre langue.

Titre II : L'enseignement

⁵ Appellation scientifique de « l'alsacien » que les Alsaciens qualifiaient de *Ditsch* ou *Elsasserditsch* tout au long de leur histoire.

Article 13 : Le système éducatif en Alsace doit reposer sur une réelle politique de bilinguisme scolaire français-allemand de l'école maternelle à l'université. Ce bilinguisme constitue la base du nécessaire plurilinguisme.

Article 14 : Ce bilinguisme scolaire doit être généralisé à toute la population scolaire. Tout enfant, à l'issue de la scolarité obligatoire, doit pouvoir bénéficier d'une parité de compétence linguistique dans les deux langues : langue nationale-langue régionale.

Article 15 : La langue régionale prend le caractère de langue enseignée et d'enseignement à tous les niveaux de scolarité préélémentaire, élémentaire et secondaire dans le cadre d'une immersion au moins paritaire. Une troisième langue est introduite dès le CM1. Par ailleurs, un enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace est généralisé et un enseignement optionnel des langues minoritaires présentes en Alsace est proposé. Une attention particulière sera accordée par l'Éducation nationale au roman lorrain. Elle devra notamment proposer, dans les zones concernées, une sensibilisation progressive à l'école maternelle et à l'école élémentaire, et un approfondissement dans les collèges et les lycées dans le cadre d'un enseignement optionnel, d'une part linguistique et culturel d'autre part. Dans ce dernier cas, l'option Langue et culture régionales existante devrait pour le moins dans les établissements des vallées concernées s'ouvrir particulièrement à l'histoire et à la culture des pays welches.

Article 16 : Un nombre suffisant d'enseignants devra être formé pour pouvoir satisfaire les objectifs de l'article 14. À terme le corps enseignant d'Alsace sera bilingue et plurilingue.

Article 17 : L'administration scolaire devra mettre en place des cours de formation continue à l'adresse des enseignants, mais aussi du grand public.

Titre III : La culture

Article 18 : L'État, la Région, les Départements et les Communes doivent promouvoir la culture bilingue, mais aussi l'interculturalité et la pluriculturalité dans tous les domaines relevant de leur compétence. En particulier, par des aides et des encouragements, d'une part à une expression bilingue de la culture en Alsace et, d'autre part aux réalisations plus particulièrement régionales, qu'il s'agisse d'aides aux livres, au théâtre, au cinéma, aux publications, à la communication radiophonique et télévisuelle, aux nouvelles technologies, aux manifestations culturelles... Ces Collectivités accorderont une aide particulière aux activités périscolaires et extrascolaires en langue régionale.

Article 19 : Les services publics de radio et de télévision doivent assurer une parité des langues (français/allemand dialectal et standard) dans le cadre de leurs émissions, notamment de celles aux heures de grande écoute, et, ce faisant, garantir l'expression bilingue de la culture en Alsace. Toutes les cultures présentes en Alsace doivent y trouver une place conséquente.

Titre IV : L'impulsion institutionnelle

Article 20 : Il est créé un Conseil linguistique et culturel alsacien chargé de faire des propositions et de veiller à la mise en œuvre de la présente Charte et à son application dans la durée. Il dispose des moyens nécessaires, notamment d'investigation, de contrôle et financiers, lui permettant de remplir sa tâche.

Article 21 : L'État, la Région, les Départements et les Communes doivent promouvoir la langue régionale dans tous les domaines relevant de leur compétence. Ils mettent en place un plan d'enseignement de la langue régionale à l'intention de leurs personnels et du grand public.

Pierre Klein, président

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>

Manifeste pour le respect de l'entité Alsace dans son espace actuel⁶

L'initiative citoyenne alsacienne pour plus de démocratie (ICA 2010) vient de lancer un manifeste contre la fusion de la Région Alsace dans un ensemble qui pourrait être l'Alsace et la Lorraine ou le Grand Est ou encore l'Alsace et la Lorraine plus des éléments du Grand Est⁷. C'est notre position juste qu'à preuve du contraire, jusqu'à ce que l'on nous démontre que l'Alsace a plus à gagner à être dissoute en tant que collectivité territoriale, qu'à rester une région à part entière⁸. Nous ferons alors volontiers amende honorable.

Pourquoi s'opposer à cette fusion qui se traduirait en fait par la disparition de la collectivité territoriale alsacienne (et des départements alsaciens⁹) ?

Certes !

Nous n'ignorons pas les économies qui pourraient être obtenues en raison de l'élimination de certains doublons obtenue notamment par la suppression de collectivités départementales¹⁰. Il demeure que les prestations liées aux actuelles compétences demeureront, à moins que l'on ne diminue ces dernières. Nous mettons en doute les économies d'échelle, car il est prouvé que plus on centralise, plus les budgets augmentent. On ne sait que trop que le système centraliste a un coût bien plus élevé que le système fédéral ou fortement décentralisé, en raison notamment de sa structure pyramidale et de l'inertie et de l'assistanat qu'il génère.

Nous n'ignorons pas non plus que des régions plus grandes pourraient gagner en poids au niveau européen, mais que pèse une grande région française sans réel pouvoir normatif propre, pouvoir dont disposent justement toutes les autres régions d'Europe.

Certes, la France a ratifié le 17 janvier 2007 la Charte européenne de l'autonomie locale qui prône au-delà de la décentralisation, un vrai pouvoir de gestion des affaires locales, le principe de responsabilité politique de l'exécutif local, le principe de subsidiarité et le renforcement de la démocratie locale. Question ? Cette charte est-elle réellement appliquée en France. Le sera-t-elle davantage demain ? Dans un contexte qui somme toute reste très jacobin, qu'il nous soit permis d'en douter !

N'ajoutons pas un problème au problème !

La Lorraine dont il est question n'est pas la seule Moselle¹¹, mais bien les quatre départements lorrains et peut-être même la Côte-d'Or et une partie de Champagne-Ardenne. Nous serions très minoritaires pour défendre les dossiers alsaciens qui seraient à négocier avec des élus qui soit n'y connaissent rien, soit sont indifférents ou pas concernés, voire hostiles par jacobinisme¹². Nous avons déjà en Alsace même suffisamment d'opposants aux particularismes alsaciens pour ne pas encore en rajouter. Nous avons déjà au niveau national suffisamment d'opposants aux particularismes alsaciens pour ne pas encore compliquer la chose.

La réforme proposée est très peu progressiste

⁶ Voir texte de la pétition en fin de texte.

⁷ En quelques jours près de 500 personnes se sont déjà retrouvées sur le manifeste.

⁸ Où à le devenir véritablement.

⁹ Nous rappelons que nous avons appelé à voter pour le Conseil d'Alsace.

¹⁰ Resterait aussi alors à supprimer les doublons avec les différentes directions extérieures de l'État, régionales et départementales.

¹¹ On ne parle pas de reconstituer l'Alsace-Lorraine, *Reichsland* de 1871 à 1918.

¹² Prenons pour exemple le bilinguisme qui en Alsace nous est cher. En Lorraine, il n'existe aucune classe ou section paritaire bilingue à l'école publique. Il existe bien deux sites associatifs ACM-*Zweitsprachigkeit* à Sarreguemines, mais ces derniers ne bénéficient d'aucun soutien ni de la part de la région Lorraine ni du Département de la Moselle.

Aujourd'hui, les régions françaises sont en charge de missions que par délégation l'État leur confie et à part l'une ou l'autre exception (Corse, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie...), toutes ont les mêmes missions. Le véritable progrès serait de faire enfin confiance aux Régions et de leur donner les moyens d'agir, dont disposent par exemple les régions allemandes et suisses voisines. Ce type de développement régional de la démocratie doit aussi être possible en France. Nous le souhaitons en tout cas pour l'Alsace. Le véritable progrès serait de libérer les Collectivités territoriales des tutelles qu'elles subissent encore pour à leur tour libérer les énergies et les initiatives par application du principe de subsidiarité¹³. « C'est en donnant ou redonnant vie à des régions aux contours pleinement acceptés et ressentis par les populations que l'on retrouvera le dynamisme perdu. »¹⁴
Puisqu'il y a des économies à faire, c'est avant tout là qu'elles peuvent être faites. Qu'en sera-t-il ?

Taille ou identité ?

L'Alsace a une identité. Elle est une et plurielle. L'Alsace-Lorraine prise comme un tout, n'a pas d'identité commune en dehors de celle française¹⁵. Imagine-t-on un pouvoir national qui ne reposerait pas sur une identité française, une identité française sans pouvoir national ? Alors, pourquoi vouloir d'un pouvoir régional qui ne reposerait pas sur une identité alsacienne, une identité alsacienne sans pouvoir régional ? Pourquoi ce qui serait vertu dans un cas, serait-il vice dans l'autre ?
Le système centralisateur français est producteur de déficit identitaire (régional). Les régions françaises ne sauraient être titulaires d'identité, autre que folklorique, en tout cas pas d'une identité inscrite dans le droit. Il nous semble bien que le mot Alsace ne figure même pas dans la Constitution française.

D'aucuns pensent que l'agrandissement de la taille générerait obligatoirement des transferts de compétence, en tout cas donnerait plus de poids à la revendication. Taille pour taille, il y en aura toujours une instance de taille plus grande, l'État, seul détenteur du pouvoir normatif qu'il n'est pas prêt de lâcher, comme il n'est pas prêt de consentir aux régions la possibilité de lever des ressources financières. La Grande région restera-t-elle un colosse aux pieds d'argile ?

Le véritable progrès serait de considérer que la réforme doit porter bien moins sur une question de taille que sur une question de pouvoir et de responsabilité¹⁶ fondés sur une identité.

Il y a en France des Régions à forte identité. Il en est ainsi de la Bretagne, de la Corse, du Pays basque... celles principalement marquées par une langue et une culture régionales, une histoire particulière aussi. Ces Régions sont, de notre point de vue, destinées à rester dans leur espace actuel ou à se (re)constituer dans un espace historique. Celles à identité moins prononcée ou moins revendiquée sont davantage appelées à être regroupées. Quoi qu'il en soit, il s'agit de respecter le principe très européen d'union dans la diversité.

Transferts de compétence

La France a besoin d'une nouvelle architecture institutionnelle, plus efficace et plus équitable, qu'elle réalisera par la mise en œuvre d'une décentralisation différenciée. Au-delà d'un simple transfert de compétences, il faut donner aux collectivités des pouvoirs nouveaux. Cela passe par la mise en œuvre d'une gestion différenciée des territoires pour mieux tenir compte de leurs spécificités économiques, sociales, mais aussi identitaires, culturelles et linguistiques. Ainsi la distribution des compétences, comme des modes d'organisation, doit pouvoir varier pour s'adapter aux besoins des populations et aux intérêts des territoires.

¹³ Le principe de subsidiarité veut que la compétence de l'action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doive être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même (Communes, Régions, États, Europe). Il va de pair avec le [principe de suppléance](#), qui veut que quand les problèmes excèdent les capacités d'une petite entité, l'échelon supérieur ait alors le devoir de la soutenir, dans les limites du principe de subsidiarité.

¹⁴ Yves Plasseraud, in La lettre du GDN n° 111 d'avril 2014.

¹⁵ Bien entendu comme toute identité est une construction, elle pourra être construite, mais c'est là une autre histoire.

¹⁶ On voit plus loin de la plate-forme de la Cathédrale de Strasbourg que de la tour Eiffel. On voit que dans les pays environnants l'Alsace, il y a des Régions très grandes et d'autres très petites, par exemple : la taille de la Bavière est sans commune mesure avec celle de la Sarre ou de Brême.

A l'image d'autres régions françaises comme la Corse, nous souhaitons pour l'Alsace l'adoption d'un statut particulier la dotant des compétences propres aux enjeux de son territoire.

Clause de compétence générale

Les Régions en France ont des compétences en matière de développement économique, en matière d'éducation (infrastructures seulement) et de formation professionnelle et de manière expérimentale en matière de protection du patrimoine, de développement des ports maritimes et des aérodromes et de mise en œuvre d'un plan régional pour la qualité de l'air et classement des réserves naturelles régionales. On le voit, les compétences régionales restent très limitées.

Cependant, comme toute collectivité territoriale, la Région peut utiliser la clause générale de compétence qui lui permet d'agir au-delà de ces compétences normales dans l'intérêt public local.

Or la réforme envisage la suppression de cette clause générale de compétence. Quid notamment du soutien au bilinguisme, d'ABCM-*Zweisprachigkeit*, du concordat, de la sécurité sociale régionale, des structures professionnelles régionales... et de tout le droit local ?

Pas moins d'Alsace, mais plus d'Alsace

Nous autres Alsaciens et nous entendons par là celles et ceux qui sont d'ici depuis longtemps et celles et ceux arrivés plus récemment, avons un devoir d'Alsacien, celui de construire ou de reconstruire une identité alsacienne ouverte et plurielle, riche de toutes ses composantes passées et présentes. Pour ce faire, nous devons disposer d'un pouvoir nécessaire et suffisant. Les langues, les cultures et les identités ne sont pas innées. Elles sont construites et transmises essentiellement par la collectivité. La Collectivité Alsace a sur ce sujet un rôle majeur à jouer. Ce n'est pas en se dissolvant qu'elle pourra le faire mieux. L'Alsace doit non seulement demeurer une Collectivité à part entière, elle doit aussi disposer de pouvoirs nouveaux lui permettant de satisfaire les besoins de sa population et ses intérêts spécifiques. Nous voulons une région à part entière, sans pour autant qu'elle soit une région entièrement à part. L'avenir de l'Alsace est à inscrire aussi bien dans les relations transvosgiennes, que transrhénanes, françaises et européennes. Au reproche de repli que certains ne manqueront pas de nous faire, nous répondons que l'on s'ouvre d'autant mieux aux autres, que l'on est d'abord soi-même.

Demande citoyenne

Dans son article 5, la charte européenne de l'autonomie locale demande « *Pour toute modification des limites territoriales locales, les collectivités locales concernées doivent être consultées préalablement, éventuellement par voie de référendum là où la loi le permet* ».

Quoi qu'il en soit, manifestons d'ores et déjà notre point de vue, parce que qui n'est pas demandé ne sera pas obtenu.

Rappel, en 2009/2010 nous avons déjà lancé un manifeste alsacien pour une rénovation de la démocratie française qui avait recueilli la signature de près de 1000 personnalités du monde politique, économique et culturel. Notre démarche est aujourd'hui la même : plus de démocratie pour plus d'alsace, plus d'alsace pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace.

Pierre Klein, président

Manifeste pour le respect de l'entité Alsace dans son espace actuel

Alors que le gouvernement envisage un redécoupage des régions et une division par deux de leur nombre, nous signataires du présent manifeste, demandons le respect de l'entité Alsace dans son espace actuel bien défini par l'identité, la géographie, l'histoire, la culture et l'économie. Nous sommes opposés à son intégration dans un ensemble régional plus grand. Cela n'obère en rien les nécessaires coopérations et solidarités politiques, économiques, sociales et culturelles tant au-delà des Vosges, qu'au-delà du Rhin. Nous ne plaçons pas notre initiative dans une dialectique Gauche/Droite. La Gauche en parle maintenant, la Droite en a parlé.

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>

Manifeste pour un enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace

Parce que l'école est un lieu essentiel de la construction identitaire, nous signataires du présent manifeste demandons à l'Éducation nationale de mettre en œuvre un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire de France et un élargissement de l'option « Langue et culture régionales ».

Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire de France

Il faut se poser la question de savoir si l'enseignement de l'histoire peut rester ce qu'il est dans une France qui a changé et dans un monde où les légitimités changent, et quels types de Français sont désormais à former. La pluralité de la nation et l'extension de la citoyenneté à des champs nouveaux appellent la pluralité et l'extension d'une approche de l'enseignement de l'histoire.

Il s'agit de faire prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire de France permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et vivante pour les Français d'aujourd'hui, le « devoir de mémoire » devant impérativement aller de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires.

Il faut sortir d'une conception de l'histoire nationale et officielle, qui exclut les particularismes, généralise et appauvrit, et s'ouvrir à l'histoire de l'autre, des autres, qui inclut et enrichit. Il faut « nationaliser » les mémoires dans un objectif de « rassemblement ».

L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension régionale, transfrontalière et à d'autres cultures, parce que l'identité nationale elle-même n'est pas figée. Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, devrait à présent être mené à terme, puis appliqué notamment dans les classes pratiquant un enseignement bilingue.

Pour un élargissement de l'option « Langue et culture régionales (LCR) »

L'utilité d'un champ historico-culturel régional ne devrait échapper à personne. Il existe sous la forme d'une option LCR dans les collèges et les lycées (environ 5000 élèves suivent la suivent, 1200 la présente au bac). Cette option touche un nombre limité d'élèves. Sa généralisation n'a pas été entreprise. A-t-elle seulement été pensée ? Pourtant un tel enseignement offert à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace, et son élargissement à toute la diversité alsacienne permettraient de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle.

Il ne fait pas de doute que l'enseignement à toute la population scolaire de l'histoire et de la culture, tel que celles-ci se sont construites et se construisent encore en Alsace, serait plus que profitable à ceux qui le reçoivent. En premier lieu, il apporterait sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, et donc à une meilleure approche de la différence culturelle. La perception des différentes cultures nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère l'estime et le respect de soi, est un préalable à la reconnaissance de l'autre ainsi qu'à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. Il importe que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels de son environnement, que soit créé du lien social et garanti ainsi le vivre ensemble.

Cet enseignement devra être pensé et réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Au primaire, il intégrera divers champs. Au collège comme au lycée, il fera l'objet d'un champ particulier enseigné en langue française, à l'exception des classes bilingues, où il sera en langue allemande.

Pierre Klein, président

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>

2017

Appel pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre

Le 1^{er} janvier 2016 l'Alsace a perdu son Conseil régional. Nous avons appelé dès le mois d'avril 2014 au respect de l'entité Alsace dans son espace actuel. La suite est connue. L'Alsace ne constitue plus une Collectivité régionale. Malgré les faibles pouvoirs et moyens dont elle disposait, cette dernière nous manque avant tout parce qu'elle conférerait à l'Alsace une existence politique et lui donnait corps. **Nous le déplorons fortement. Nous nous sommes indignés du sort fait à l'Alsace et avons développé nos arguments**¹⁷. Le processus de fusion entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine est désormais finalisé. **Mais nous ne nous résignons pas. Mettons à profit ce que la réforme a provoqué, à savoir un débat qui traverse la société alsacienne pour obtenir pour l'Alsace une institution politique propre, mais avec des pouvoirs et des moyens accrus.**

Ce que la loi a fait, elle peut le défaire. Ce que la loi a mal fait, elle peut le faire en mieux ! Rappelons que comme l'Alsace, les électeurs corses avaient rejeté par referendum la création d'un Conseil unique. Or un tel Conseil regroupant la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux de Corse va être créé par la loi. Rappelons que, considéré dans sa globalité, le corps électoral alsacien a approuvé la réforme proposée en 2013 avec une majorité de 58 % et que 84 % des Alsaciens veulent un retour à une institution politique propre (sondage CSA 2017). Si donc une loi prévoyait pour l'Alsace ce qu'elle fait pour la Corse, elle serait accueillie très favorablement en Alsace.

A nous citoyens d'Alsace d'engager ce combat en faisant d'une part apparaître **une très forte demande citoyenne** et d'autre part en obtenant de la classe politique alsacienne qu'elle le mène au sein du Parlement.

Demande citoyenne

Je soussigné(é) souscris à l'appel lancé par l'ICA et demande qu'au travers d'une loi, l'Alsace retrouve rapidement une institution politique propre dans le cadre de l'expérimentation prévue par la Constitution. Cette institution politique devra bénéficier des pouvoirs et des moyens permettant à l'Alsace de gérer par elle-même ce qui lui est propre tout en gérant en commun avec le reste de la nation, ce qui est commun. Cela va sans dire.

Pierre Klein, président

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>

¹⁷ Voir : Indignations alsaciennes, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2015

Appel d'élus au gouvernement pour consolider et pérenniser le siège du Parlement européen à Strasbourg

Version 10 juillet 2020

Pour en finir avec le feuilleton du siège et consolider et pérenniser (enfin) la présence du Parlement européen à Strasbourg, la ville doit disposer de pouvoirs et de moyens nécessaires et suffisants.

Strasbourg doit (pouvoir) s'europeaniser

Si Strasbourg et l'Alsace ont été souvent victimes au cours de leur histoire des antagonismes nationaux, elles ont aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans cette confluence et cette synthèse que Strasbourg et l'Alsace sont véritablement alsaciennes... et européennes. Et c'est aussi, ne l'oublions pas, en raison de cela, que la ville a été choisie en 1949 pour accueillir le Conseil de l'Europe. La reconstruction ne pouvait que commencer à Strasbourg.

En réponse, Strasbourg se devait de relever le défi permanent qui consiste à demeurer pour l'Europe et le monde un symbole de démocratie, de vivre ensemble, de respect de l'altérité, de reconnaissance de la différence et de culture plurielle.

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, Strasbourg et l'Alsace peuvent-elles accomplir leur devoir historique et culturel, celui d'être le trait d'union ? Servent-elles de champ d'expérimentation de la coopération franco-allemande au quotidien ? Sont-elles un exemple et une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?

Strasbourg a-t-elle relevé le défi ? Tient-elle encore le symbole ? Tient-elle encore lieu d'exemple ? N'est-elle pas devenue, au fil des décennies, une simple ville de province ? La ville procède-t-elle de l'esprit européen, quand on sait qu'elle ne fait rien ou pas grand-chose pour défendre et promouvoir sa langue première, la langue allemande, le bilinguisme et la culture bilingue ? La ville vit-elle à 360 degrés ou tourne-t-elle le dos à la moitié du monde qui l'entoure : *der Rhein war noch nie so tief!* (Trad. Le Rhin n'a jamais été aussi profond !).

Alors, Strasbourg, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Strasbourg, ville refoulant la part germanitude de son identité, repliée sur ses problèmes franco-français et satellisée par Paris ? L'Europe s'est certes installée à Strasbourg, mais Strasbourg s'est-elle installée en Europe ?

L'Europe ce n'est pas seulement ses institutions ou encore que le périmètre entre l'Orangerie et le Wacken. L'Europe doit être au cœur de Strasbourg et Strasbourg doit être le cœur de l'Europe.

À vrai dire, la France n'a jamais conduit à Strasbourg et en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et Strasbourg et l'Alsace n'ont jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire.

Nous appelons la ville de Strasbourg à un sursaut et notamment à se montrer, enfin, allait-on dire, fière d'une bonne part de son passé. La fierté retrouvée et une politique de réappropriation et de développement de ce qu'elles n'auraient jamais dû perdre, à savoir le bilinguisme et la culture bilingue de laquelle il participe, permettront au travers de la mise en application du très européen et

postnational principe d'union dans la diversité à Strasbourg et à l'Alsace de gagner en exemplarité. Et ce faisant de consolider la présence des institutions européennes.

Strasbourg doit disposer des pouvoirs et des moyens nécessaires

- S'agissant du bilinguisme et de la culture bilingue, une politique globale de promotion et de reconquête reste à mettre en œuvre.
- S'agissant du Parlement européen, Strasbourg est un siège vide.
- S'agissant des infrastructures, le plus important reste à faire.

A. Une politique globale de promotion et de reconquête en faveur de la langue et de la culture régionales reste à mettre en œuvre

La ville de Strasbourg en coopération avec les autres Collectivités alsaciennes doit disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de mettre en œuvre à l'école publique :

- un enseignement bilingue généralisé de la langue régionale d'Alsace selon des modalités permettant aux élèves d'atteindre une compétence équivalente des langues française et allemande (standard et dialectes)
- et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales.

Cette politique scolaire doit trouver un accompagnement **dans les médias publics régionaux** (radio et télévision) dont le cahier de charge doit comporter une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, **doivent être cogérés** d'une part, par l'État et d'autre part, par la ville de Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes dans des structures ad hoc.

À cette fin devront être créées par la loi, dans le cadre d'une « différenciation », au niveau de l'Alsace, des « **Hautes Autorités décentralisées** » spécialement dédiées l'une à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales et l'autre aux médias publics alsaciens. Chacune rassemblera les compétences de l'État et les contributions de la ville de Strasbourg et des autres Collectivités alsaciennes, en concertation avec les représentants des acteurs et des usagers impliqués respectivement dans l'enseignement et dans les médias publics.

La ville de Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes doivent notamment être ensemble dotées d'un **Conseil consultatif de la culture, d'un Office public de langue régionale** (allemand standard et dialectal), **d'un Lieu d'Alsace** qui serait un centre de documentation, de rencontre et de débats, un instrument de connaissance et de transmission de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi un laboratoire de projets pour les jeunes notamment. Il sera ouvert à toute la population et disposera d'antenne dans les principaux centres urbains alsaciens. **Le gouvernement de la République est-il prêt à engager les réformes nécessaires demandées ?**

B. Strasbourg est un siège vide qui n'accueille que les sessions plénières 4 jours par mois.

Pour ne pas se mettre nos amis luxembourgeois à dos, certains élus alsaciens nous ont recommandé de ne pas soulever le problème du transfert du secrétariat du Parlement européen de Luxembourg à Strasbourg.

C. Strasbourg doit améliorer son accessibilité en particulier par la liaison ferroviaire avec Bruxelles et Luxembourg.

Il faut toujours au minimum 3 heures 30 aux trains qui assurent la liaison quotidienne des 440 km reliant Strasbourg à Bruxelles. Cette situation reflète le désintérêt de toutes les autorités nationales, quelles qu'elles soient, pour la ligne Strasbourg-Bruxelles, laquelle relie les lieux de travail habituels des Institutions européennes, mais ne présente pas un intérêt national direct !

À y regarder de plus près, les travaux de Ligne à grande vitesse (LGV) à réaliser ne sont, somme toute, pas hors de portée. Pour y arriver il faut cependant une volonté politique forte pour convaincre les gouvernements concernés en France, au Grand-Duché de Luxembourg et surtout en Belgique de l'intérêt de ce projet. En effet, sur les 440 km séparant Strasbourg de Bruxelles, ce sont finalement seulement + ou – 290 km de lignes à grande vitesse (LGV) nouvelles à réaliser pour assurer la connexion entre les 3 villes. Il s'agit d'une part de 88 km à réaliser en concertation entre la France et le Grand-Duché sur le trajet qui va de la gare Lorraine-TGV (située entre Metz et Nancy) et Luxembourg. Le gros morceau ce sont les 200 km à réaliser en Belgique pour relier Bruxelles à Luxembourg. D'après les échos que l'on peut glaner ci et là, il apparaît que les autorités belges tout en souhaitant formellement une amélioration de la ligne Bruxelles-Luxembourg existante, qui est totalement obsolète, considèrent qu'il ne s'agit pas là d'une priorité. Le non-dit, c'est que la Belgique n'a pas intérêt à améliorer la liaison entre les trois villes qui renforcerait la place financière de Luxembourg et le rôle européen de Strasbourg...

Le gouvernement français est-il prêt à s'engager pour convaincre les autorités belges et luxembourgeoises de monter ensemble ce projet de liaison à grande vitesse des lieux de travail des institutions européennes qui est d'un intérêt essentiel pour Strasbourg ?

Pierre Klein, président

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>

2019

Contribution de citoyennes et de citoyens d'Alsace demandant la création d'une collectivité Alsace à statut particulier au Grand débat national

Les signataires du présent appel tiennent à présenter au Gouvernement de la République leur point de vue et leur demande citoyenne sur la question de l'avenir institutionnel de l'Alsace. **Tous désirent ardemment que l'Alsace retrouve une institution politique propre !**

Celle-ci devrait disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer des politiques propres en matière de bilinguisme, de culture, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de coopération transfrontalière et de médias publics... ceci, en premier lieu, **pour valoriser des particularités dont une nation reconnaissant sa propre diversité ne peut que tirer profit. À cette fin, la structure la plus facile à créer, et qui pourrait naître rapidement d'une simple loi, serait la collectivité unique à compétences spécifiques ou collectivité d'Alsace à statut particulier.**

Dans ce cadre, les départements alsaciens pourraient demeurer en tant que circonscriptions administratives de l'État. La fusion des deux conseils départementaux alsaciens évoquée par certains pourrait être une solution, mais une fusion simple, sans compétences supplémentaires, n'aurait aucun réel intérêt. Certes, une fusion qui se ferait après avoir inscrit dans le marbre les pouvoirs et les moyens énoncés ci-dessus pourrait être une solution. Cependant ce « paquet » de compétences n'est pas, dans l'état actuel du droit, attribuable à un département.

Pour y remédier, un long cheminement juridico-politique s'imposerait. Or des collectivités à statut particulier, il en existe déjà bon nombre. Ainsi en est-il de la Métropole de Lyon (2015), de la Collectivité parisienne (2017), de la Corse (2018), de la Nouvelle-Calédonie (1999), de Saint-Pierre-et-Miquelon (2003), de la Polynésie française (2004), de Wallis-et-Futuna (2003), de Saint-Barthélemy (2007), de Saint-Martin (2007), de la Guyane (2014), de la Martinique (2014). Ce ne serait donc pas chose nouvelle ni extraordinaire que d'en créer une pour l'Alsace.

Monsieur le Premier Ministre, les signataires du présent appel vous demandent d'œuvrer pour que la future institution politique alsacienne prenne la forme d'une collectivité d'Alsace à statut particulier disposant des pouvoirs et des moyens dans les matières énoncées dans le deuxième paragraphe.

Pierre Klein, président

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>

2019

Appel citoyen à la Collectivité européenne d'Alsace

Il est heureux que l'Alsace retrouve une collectivité de plein droit à partir du 1^{er} janvier 2021 et nous lui souhaitons pleine réussite. La loi lui confère un certain nombre de compétences dans notamment le domaine de la langue et de la culture régionales. Nous ne doutons pas qu'elles seront pleinement mises en œuvre. Cependant, d'autres actions non précisées par la loi pourraient être entreprises selon le très démocratique principe qui veut que ce qui n'est pas expressément interdit par la loi soit autorisé. Dans le cadre de ces compétences et de ces actions, nous souhaitons que la collectivité nouvelle prenne un certain nombre d'initiatives qui devraient déjà être intégrées aux travaux préparatoires à la création effective. Trop de choses ont, par le passé, été négligées ou insuffisamment prises en compte. Ce qui n'a pas manqué de provoquer déclin et régression.

La CEA ne pourra pas tout faire ou tout rattraper d'un coup. Avant tout, elle doit s'inscrire fortement dans la prise de conscience qui depuis la suppression du Conseil régional d'Alsace, traverse la société alsacienne et entendre l'appel à -plus d'Alsace- y répondre aussi. C'est dans l'union trouvée grâce au sérieux et à l'étendue des réalisations et dans la nécessaire pression à exercer sur le gouvernement que se construira la réussite.

Le plus important chantier est celui de la construction de l'identité alsacienne, de sa reconstruction. L'Alsace doit retrouver conscience d'elle-même, c'est-à-dire ne plus oublier sa mémoire. Elle doit renouer avec elle-même et oser enfin se dire. Et si elle a été victime au cours de son histoire des antagonismes nationaux, elle a aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne... Ce faisant, son identité est d'emblée postnationale. Le temps de la résilience doit venir, celui aussi de la réparation historique. L'identité est en amont de tout !

Nous souhaitons que la CEA crée et/ou adopte :

1. Un office public de la langue régionale d'Alsace en faveur de la promotion de l'allemand standard et des dialectes d'Alsace et de la culture bilingue de laquelle standard et dialectes participent.

Cet office serait un GIP et aurait pour mission la conception, la définition et la mise en œuvre d'une politique linguistique publique et concertée en faveur de la langue régionale et la mobilisation des moyens nécessaires pour mener à bien les actions retenues dans le cadre de son propre programme d'activité, ou confiées à des maîtres d'œuvre qu'il conventionne à cette fin. Les communes et regroupements communaux y seraient associés. La mise en place de l'Office nécessitera une renégociation de la Convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue 2015-2030.

2. Un lieu d'Alsace

L'identité naissant de l'identification, il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans identification alsacienne. Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans socialisation alsacienne construisant sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Et comme la socialisation est

amplement le fait de la société, il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans stratégie identitaire alsacienne, sans transmission des éléments identificatoires alsaciens, d'hier et d'aujourd'hui, toute chose qui relève de la collectivité alsacienne... qui devrait en relever.

De ce point de vue, la Collectivité européenne d'Alsace devra notamment s'atteler à la réalisation d'un « lieu d'Alsace », un réseau de centres de rencontre, de débats et d'émergence d'une identité et d'une conscience collective alsacienne, instruments de connaissance de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi laboratoires de projets pour les jeunes, ouverts à toute la population. Ce projet, aussi formulé sous d'autres désignations (institut culturel alsacien, maisons de la langue et de la culture régionales) rejoindrait des initiatives lancées dans de nombreuses autres régions sous la forme d'une ou plusieurs structures spécialisées, financées par les collectivités publiques spécifiquement consacrées à la culture régionale, non pas sur le plan de la réalisation de spectacles, mais sur celui de la recherche, de l'analyse, de la transmission, de la formation et du débat. Une telle initiative est également nécessaire en Alsace.¹⁸

3. Une reconnaissance officielle de la langue régionale

À l'instar notamment de la Région Bretagne¹⁹ et de la Communauté d'agglomération du Pays basque (158 communes)²⁰ qui ont officiellement reconnu respectivement le breton et le basque comme langue de leur région à côté du français, la CEA devrait reconnaître officiellement la langue allemande dans sa forme standard et ses variantes dialectales²¹ comme langue régionale d'Alsace, sans porter préjudice aux autres langues historiquement présentes en Alsace, le yiddish, le welche...

4. Un conseil de développement

Comme prévu par la loi, la CEA devra se doter d'un Conseil de développement. Organe de consultation intégré dans l'organigramme de la Collectivité, il sera consulté sur le projet de schéma alsacien de coopération transfrontalière ou sur tout autre projet d'acte. Il contribuera à l'évaluation et au suivi des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace. Il sera composé de

¹⁸ Le champ d'action de cette structure pourrait couvrir les domaines suivants: art et architecture, histoire, religion, anthropologie, patrimoine, géographie, territoires et environnement, Rhin supérieur et relations transfrontières, musique et danse, littérature, expressions orales, économie et droit. Les actions développées par l'Institution prendraient les formes suivantes :- organisation d'événements : colloques, conférences, débats, rencontres, formations, expositions,- manifestations diverses,- éditions et publications,- diffusion de l'histoire de l'Alsace (publications, bases de données, etc.),- centre de ressources documentaires (en relation avec le CRDP et les éditeurs d'alsatiques),- coopération et soutien aux actions de promotion de la culture et de l'identité alsaciennes,- intervention en milieu scolaire,- délivrance de labels...

¹⁹ Le Conseil régional de Bretagne a officiellement reconnu, aux côtés du français, le breton et le gallo comme langues de la Bretagne historique. Il a assorti cette reconnaissance d'un plan volontariste pour leur sauvegarde, leur transmission et leur développement. L'enjeu : les revitaliser et promouvoir leur usage dans tous les domaines. Lors de la session du 29 mars 2012, les élus régionaux les ont dressé le bilan et envisagé les nouveaux développements de cette politique en faveur du breton et du gallo.

²⁰ La Communauté d'agglomération du Pays basque a voté officiellement le 23 juin 2018 la reconnaissance du basque comme langue de son territoire, aux côtés du français.

²¹ Nous reprenons aussi la **définition de la langue régionale retenue par la Convention-cadre portant sur la politique plurilingue 2015/2030** (document signé par le Ministère de l'Education nationale, la Préfecture d'Alsace, le Conseil régional d'Alsace, les conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) « *La langue régionale d'Alsace, dans la convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue 2015-2030 (délibération n°CG/2015/7), se définit comme « langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du welche, du yiddish et du manouche utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique. » Et la définition retenue par Convention opérationnelle sur la politique régionale plurilingue 2018-2022. Extrait de la convention : « La Région Grand Est, le département du Bas-Rhin et le département du Haut-Rhin cosignataires de la convention-cadre et de la présente convention opérationnelle conjuguent leurs efforts pour développer une politique régionale plurilingue reposant sur l'apprentissage d'une part du français et d'autre part de la langue régionale sous ses deux formes : l'allemand standard et les dialectes pratiqués en Alsace. Cette politique plurilingue doit permettre à chaque habitant du territoire alsacien d'avoir conscience de son appartenance historique, géographique et culturelle à l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur, d'avoir accès à une offre scolaire permettant de viser un bilinguisme, puis un plurilinguisme opératoire, de valoriser et de renforcer ses compétences dialectales et de prétendre à une employabilité transfrontalière. »*

représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace. Il établira un rapport annuel d'activité examiné et débattu chaque année par le Conseil d'Alsace.

5. Visuel, en-tête, logo...

Dans sa communication, la CEA devrait utiliser des visuels, des en-têtes, des logos bilingues. Le mieux serait, là aussi, de faire preuve de résilience et d'utiliser l'allemand standard à côté du français (Collectivité européenne d'Alsace – *Europäische Gebietskörperschaft des Elsass*) sinon, il faudrait pour le moins utiliser le français, le standard allemand et le dialecte (Collectivité européenne d'Alsace – *Europäische Gebietskörperschaft des Elsass- Europäische Gebietskörperschaft vom Elsass*). Voir exemple en note de bas de page.²² En tout cas, le -A cœur- est à proscrire. La Bretagne s'affiche-t-elle un palet breton et le Pays basque avec le koka, tous deux stylisés ?

6. Plaques d'immatriculation

S'agissant des plaques d'immatriculation, nous préconisons, au mieux une présentation avec les couleurs historiques de l'Alsace rouge et blanche, pour le moins les armoiries de Haute et Basse Alsace. Voir notre en bas de page.²³ En tout cas, pas le -A cœur-²⁴ !

7. Ordres professionnels et fédérations culturelles et sportives

Nombre d'ordres professionnels et de fédérations culturelles et sportives regrettent, pour plusieurs raisons, d'avoir dû fusionner avec ceux et celles des autres anciennes Régions dans le cadre du Grand Est. Dans son article 5 la loi portant création de la CEA dit « Dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État, les ordres professionnels et les fédérations culturelles et sportives agréées peuvent créer des organes infrarégionaux à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace. » Ceci est une bonne chose, mais qui va subventionner ces organes infrarégionaux ? Il faudra évidemment que la CEA y prenne la part que prennent à l'heure actuelle les deux conseils départementaux. Il faudrait

22



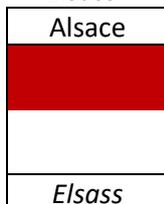
23



Alsace



Elsass



24



Bretzel stylisée

aussi comme certains de ces organes le demandent qu'ils puissent quitter les fédérations « grandestiennes ». À charge pour la CEA d'obtenir une modification de la loi.

8. Des actions diverses en matière de langue et culture régionales

Sans préjuger notamment de la politique linguistique et culturelle que développera l'Office pour la langue régionale d'Alsace, un grand nombre d'actions qui pour beaucoup n'ont pas un coût élevé et/ou qui ont une charge symbolique très forte devraient (déjà) être engagées. Nous invitons la CEA pour ce qui la concerne en propre à notamment :

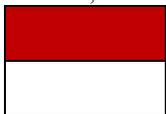
- s'engager à assurer la publication de son journal d'information en version bilingue (français/allemand standard et dialecte) et présenter les éditoriaux de ses magazines sous une forme bilingue (il faut éviter que le dialecte y apparaisse seulement sous une forme folklorique et humoristique),
- utiliser, à côté de la langue française, la langue régionale au cours des expressions orales publiques (discours...),
- publier sous une forme bilingue une partie au moins des documents (arrêtés, notifications, avis, informations, documents, etc.) qu'elle diffuse,
- s'engager à organiser la formation de son personnel afin d'améliorer ses compétences en langue régionale,
- s'engager à organiser des séjours de formation linguistique pour son personnel,
- s'engager à rendre possible l'expression en langue régionale pour les membres de son assemblée qui le souhaitent,
- s'engager à encourager la propagande électorale bilingue sur son territoire,
- assurer l'accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent dans les équipements sociaux et sanitaires relevant de sa responsabilité,
- s'organiser de sorte à rendre possible la présentation auprès de leurs services des demandes orales ou écrites en dialecte ou en allemand standard,
- s'engager à ce que dans ses principaux services un accueil en dialecte soit réservé aux personnes qui le souhaitent,
- s'engager à assurer le bilinguisme de ses sites Internet,
- ...

9. Un drapeau, une représentation symbolique de la personne morale que sera la CEA

L'Alsace avait un drapeau. Il a été adopté à l'unanimité par une institution politique alsacienne en 1912²⁵. Il était formé de deux bandes horizontales, l'une rouge, l'autre blanche. En l'oubliant, voire en le stigmatisant, l'Alsace a perdu un emblème, c'est-à-dire une représentation à la fois mentale et concrète d'elle-même. Cela s'est passé en un temps où elle avait quelque peu renié ou refoulé son identité. Si tel n'est plus le cas, alors réhabilitons le drapeau alsacien en l'adaptant à ce qu'il doit représenter aujourd'hui. Avec lui et avec d'autres emblèmes, l'Alsace saura se donner une image claire d'elle-même, de ce qu'elle est, de ce qu'elle entend devenir et dans quel cadre elle se situe. Rappelons que ce drapeau, n'a été reconnu ni par les autorités allemandes avant 1918 et encore moins par le régime nazi. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'un parti politique, Unser Land, en a fait son attribut qu'il ne serait pas le drapeau de toute l'Alsace. C'est ce que nous préconisons !

Si néanmoins le rouge et blanc historique devait continuer à apeurer et à angoisser, si néanmoins le refus de triompher de certains traumatismes et la stratégie d'évitement devaient persister, une solution intermédiaire et provisoire pourrait exister dans une nouvelle version qui prendrait pour base le *rot un wiss*, qui n'appartient à personne en propre, et qui lui adjoindrait une marque distinctive. Cette marque

²⁵ Jean-Jacques Waltz (Hansi) le *rot un wiss* est « le drapeau national alsacien » in L'art héraldique en Alsace, Berger-Levrault, Strasbourg, 1937, page 28.



pourrait être une bande bleue et les étoiles du drapeau européen symbolisant l'ancrage français et européen de l'Alsace.

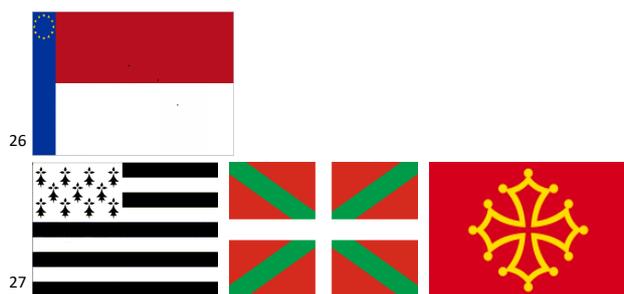
Ce nouveau drapeau²⁶ aurait l'avantage : - de réduire à néant les probables accusations de nostalgies douteuses que certains ne manqueront pas de formuler, - de représenter la continuité historique tout en s'inscrivant dans la modernité, c'est-à-dire l'indispensable lien entre la tradition, la mémoire et le présent, - d'afficher la volonté de l'Alsace d'être et de devenir ce qu'elle est, une identité alsacienne singulière par la pluralité de ses ressources et construite sur cette volonté d'être, et la nécessaire revendication que cela implique, - de permettre à tous les Alsaciens de s'y retrouver, - de symboliser par les deux couleurs de base, rouge et blanche la dualité culturelle fondatrice de l'Alsace moderne, le besoin double d'enracinement et d'ouverture de l'être alsacien, mais aussi avec le bleu (de France) et les étoiles européennes les réalités politiques d'aujourd'hui et, dans sa globalité, la nécessaire mise en relation et réconciliation de l'Alsace avec son histoire et son futur. À titre d'exemple en bas de page, les drapeaux (décomplexés) de Bretagne, du Pays basque et d'Occitanie²⁷.

10. Dans le cadre du droit à la différenciation à venir (et à obtenir)²⁸

Les deux Conseils départementaux doivent d'ores et déjà engager des négociations afin que la CEA dispose de pouvoirs et de moyens complémentaires et supplémentaires à ceux que la loi du 2 août 2019 lui a accordés. À son tour, la CEA devra en faire tout autant !

Pierre Klein, président

La liste des signataires est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>



²⁸La nouvelle collectivité alsacienne devra disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de mettre en œuvre à l'école publique :

- un enseignement bilingue généralisé de la langue régionale d'Alsace²⁸ selon des modalités permettant aux élèves d'atteindre une compétence équivalente des langues française et allemande (standard et dialectes)
- et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales.

Cette politique scolaire trouve un accompagnement dans les médias publics régionaux (radio et télévision) dont le cahier de charge comporte une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, seront **cogérés** par l'État et la collectivité alsacienne dans des structures ad hoc.

En ce qui concerne la structure et le mode de gouvernance de la nouvelle collectivité alsacienne, il faudra obtenir du gouvernement que l'Alsace soit considérée comme étant une seule Métropole constituée dans une Collectivité territoriale fédérant la dizaine de pays qui la composent.

Manifeste contre le linguicide de la langue régionale d'Alsace²⁹

Il se parle quelque 7000 langues à travers le monde. 2500 d'entre-elles sont en voie de disparition³⁰. Disparaissent celles qui ne bénéficient pas d'une existence sociale pleine et entière leur conférant valeur et dignité, c'est-à-dire une existence scolaire, médiatique, administrative, culturelle, économique ou encore culturelle.

Ne pas conférer une telle existence sociale à une langue, c'est la condamner à végéter d'abord, à mourir ensuite. Et lorsqu'une langue meurt, meurt avec elle la culture qu'elle véhiculait, c'est-à-dire une certaine approche et compréhension du monde et de la vie, des gens et des choses. Et, citant le philosophe Michel Serres : « Un peuple qui perd sa langue perd sa culture ; un peuple qui perd sa culture perd son identité ; un peuple qui perd son identité n'existe plus ».

Les Alsaciens, depuis que l'Alsace est française, ne se sont très majoritairement pas opposés au développement de la langue française dans leur région. En contrepartie, ils ont toujours souhaité et espéré voir s'installer durablement un bilinguisme collectif français-allemand. Cela ne s'est pas réalisé et n'est pas en voie de l'être. Rien d'étonnant à cela, lorsque que l'on sait que les conditions pour que vivent pleinement les langues régionales ne sont clairement pas réunies en France, notamment parce que l'on refuse à ces dernières l'existence sociale pleine et entière évoquée ci-dessus.

Ce n'est que contraints et forcés que les Alsaciens ont progressivement renoncé à leur langue première, la langue allemande (allemand standard et ses variantes dialectales alémaniques et franciques). Aucune population n'abandonne librement sa langue première. Il faut pour cela une bonne part de contrainte objective et subjective. Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : diminuer le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, dévaluer sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par rupture (d'une génération à l'autre) ou de façon continue (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. C'est notamment le cas en Alsace.

Quand la France ne réunit pas les conditions nécessaires à la survie des langues régionales, c'est tout simplement qu'elle la leur refuse au nom d'une certaine conception de la nation qui lui est propre, en comparaison avec celle d'autres nations qui l'entourent. En France, l'identité nationale s'est fondée essentiellement sur des données objectives de langue, d'histoire et de culture, c'est-à-dire sur celle d'un peuple unique qui donc n'a ou ne peut avoir d'autres langues, d'autres histoires ou d'autres cultures et que l'existence de groupes spécifiques de locuteurs³¹ sur un espace donné se doit d'être niée.³²

Quand aucun réel effort n'est entrepris par l'État pour faire vivre ou promouvoir la langue régionale d'Alsace il commet un linguicide. Par linguicide, nous entendons l'éradication planifiée et organisée de la langue régionale d'Alsace, à savoir de la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales. Et même si ce linguicide n'a pas été extrêmement brutal, il n'en est pas moins un. Le résultat en est que la connaissance et la pratique de la langue régionale est au plus bas et que donc les Alsaciens n'ont pas pu tirer profit de la forte efficacité sociale, culturelle et économique que

²⁹ À savoir la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales alémaniques et franciques. De notre point de vue, ce que nous disons au sujet de l'Alsace quant au linguicide, vaut aussi pour la Moselle.

³⁰ Selon l'UNESCO.

³¹ Cf. Décision du CC n° 99-412 DC du 15 juin 1999.

³² C'est la conception jacobine, quasi ethnique de la nation, née de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire et qui s'inscrit en faux contre le très européen principe d'union dans la diversité qui notamment « interdit » à la France de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Encore une particularité française.

confère un bilinguisme collectif, la France non plus d'ailleurs. Il s'agit-là, non seulement d'un énorme gâchis, mais d'une faute !

Nous, signataires du présent manifeste, demandons à l'État d'arrêter ce linguicide et de mettre en place une véritable politique de revitalisation et de restauration de la langue régionale d'Alsace.

Annexe

Déroulé du rejet de la germanophonie alsacienne et partant du bilinguisme collectif français-allemand (standard et dialectes)

À son entrée en Alsace en 1648³³, la France y rencontre une population non seulement hautement cultivée, mais de langue et de culture allemandes. La langue allemande y est en effet en usage à tous les niveaux de la société et l'Alsace participe pleinement à la culture allemande. Elle y a même apporté des contributions majeures.

Alors que dans d'autres pays du royaume, la monarchie s'était plutôt montrée arrangeante avec les langues qui y étaient en usage et avec la diversité culturelle, ce ne sera pas le cas en Alsace où l'élite n'est pas encore francisée ni de culture française, en tout cas pas uniquement, donc de culture étrangère au moment de l'annexion, de surcroît de celle de l'ennemi³⁴.

La France s'empresse non seulement d'introduire l'application de l'ordonnance de Villers-Cotterêts³⁵, mais dès 1685 le Conseil d'État prononce l'interdiction de la langue allemande « dans les Procédures, les Actes, Contrats et autres expéditions... à peine de nullité ... et de 500 livres d'amende ». Si elle a le souci de rompre les liens institutionnels qui unissent les deux rives du Rhin, elle a aussi et surtout celui du changement de culture en faveur de la culture française³⁶.

Les pires menaces contre la langue et la culture allemandes apparaissent sous la Révolution au moment de la Terreur. Elles s'atténueront par la suite.

La mise en place du français dans les écoles primaires commence véritablement en 1833 en tant que matière, l'enseignement s'y poursuit comme de tout temps en allemand. En 1853, le français devient langue d'enseignement, l'allemand restant langue enseignée 35 minutes par jour.

Durant la période du Reichsland de 1871 à 1918, la langue allemande a été boostée, sans que la langue française ne soit éliminée pour autant. Les classes sociales qui l'utilisaient avant 1870 vont continuer à l'utiliser durant cette période au point que la synthèse entre la classe bourgeoise vieille-allemande³⁷ et l'alsacienne ne prendra pas vraiment. Une double culture s'installe et porte de beaux fruits. Dans les villages romanophones, langue française sera enseignée comme langue première et l'allemand comme langue seconde.

³³ Une conquête du roi en Allemagne (Traité de Westphalie).

³⁴ D'ailleurs, et probablement pour les mêmes raisons, il n'y en avait pas non plus à ce moment-là dans les Flandres et le Roussillon, ni plus tard en Corse et dans le comté de Nice ... où, comme en Alsace, l'élite n'était pas encore francisée au moment de l'annexion et n'appartenait pas à la culture française.

³⁵ C'est-à-dire l'usage du français en matière juridique, étendu par la suite à l'administration.

³⁶ « Comme il est de conséquence d'accoutumer les peuples des pays cédés au roi par le traité de Munster à nos mœurs et à nos coutumes, il n'y a rien qui puisse y contribuer davantage qu'en faisant en sorte que les enfants apprennent la langue française... » (Colbert Charles, marquis de Croissy, 1666).

³⁷ Vieux-allemands, c'est ainsi que l'on appellera les Allemands de l'autre rive installés en Alsace.

En 1920, l'allemand est banni des écoles de ces villages et dans le restant de l'Alsace, il est enseigné à raison de 3 heures hebdomadaires à partir de la 3^{ème} année de l'école primaire. À partir de 1927, il le sera avec le même horaire à partir du 2^{ème} semestre de la deuxième année. Il devient matière obligatoire au certificat d'études³⁸. Cependant, dans une Instruction aux inspecteurs, le recteur Christian Pfister formule l'espoir que « ... ceux-ci (les enfants) devenus grands parleront le français avec leurs enfants et correspondront avec eux en cette langue ».

En 1940, l'Alsace est annexée de fait au III^e Reich. Le français est prohibé strictement. Cette annexion, en fait un Anschluss, va occasionner un véritable traumatisme qui amènera nombre d'Alsaciens à renier la part allemande de leur identité.

Ce phénomène psychosociologique a été accompagné en 1945 de lourds interdits linguistiques à l'encontre de la langue allemande standard. Ces interdits prononcés en 1945, interdits scolaires³⁹, interdits médiatiques⁴⁰ et interdits culturels constituèrent un tort immense fait à l'identité linguistique alsacienne et une violence psychologique faite aux Alsaciennes et aux Alsaciens.

Rien ne justifiait d'orienter les choses différemment de ce qu'elles étaient avant 1940⁴¹, sinon la volonté inavouée de poser les jalons pour un alignement sur le monolinguisme⁴² déjà bien installé ailleurs en France et de mettre fin à une exception alsacienne.

Malgré de louables mesures prises depuis 1972⁴³ en faveur de la langue régionale d'Alsace, celles-ci ont été bien insuffisantes pour gagner en locuteurs et redresser la barre. Il a manqué : - en premier lieu une approche de valorisation du bilinguisme et un discours de positivation par rapport au refoulement installé depuis 1945 ;

- un débat qui aurait permis un travail collectif sur l'identité alsacienne ;
- un enseignement généralisé de la langue, tant standard que dialectale, de l'histoire politique, linguistique et culturelle de l'Alsace ;
- une véritable présence dans les médias publics.

Pour finir, il a manqué une reconnaissance⁴⁴ et une pratique officielles⁴⁵ de la langue qui auraient entraîné une modification profonde de la relation entretenue par ses utilisateurs avec elle.

Il est communément admis que déjà pour survivre dans un espace donné une langue doit y bénéficier d'une existence sociale, c'est-à-dire scolaire, médiatique, culturelle, administrative, économique, culturelle... à hauteur de 30 % d'emploi. Ce palier constitue le niveau de bilinguisme collectif nécessaire pour que la langue régionale perdure et est la base nécessaire à un développement plus large dans le futur, des fondations en quelque sorte.

³⁸ À noter que l'enseignement religieux se fait en allemand (4 heures/semaine).

³⁹ Arrêté rectoral de 1945 supprimant –provisoirement- l'enseignement de l'allemand. Il est donc mis fin à la réglementation de 1927. En même temps les cours de religion doivent être faits en français.

⁴⁰ Ordonnance du 13 septembre 1945.

⁴¹ Ce que confirmait en mai 1947 le Conseil général du Bas-Rhin qui demandait la réintroduction d'un enseignement de l'allemand dans les écoles primaires d'Alsace avec retour au règlement en vigueur en 1939 (notamment enseignement obligatoire et épreuve obligatoire au certificat de fin d'études).

⁴² L'objectif de ces interdits était de toute évidence de mettre fin à une exception alsacienne où la langue française ne bénéficiait pas avant 1940 du monopole linguistique et culturel en cours dans le reste du pays, et aussi à un accès à une autre grande langue et à une autre grande culture que la française, à savoir l'allemande. Une fois cela accompli, le standard allemand devait apparaître aux yeux des Alsaciens comme une langue étrangère et la culture allemande comme une *terra incognita*. Dans ce schéma les dialectes d'Alsace, une fois découplés de la langue et de la culture desquelles ils participaient étaient condamnés à un appauvrissement d'abord qualitatif puis quantitatif et à une « patoisisation » et donc l'inutilité et enfin à l'inutilisation.

⁴³ Notamment à l'école avec à cette date l'introduction de la méthode Holderith, puis avec les préconisations des circulaires Deyon de 1982 et 1985.

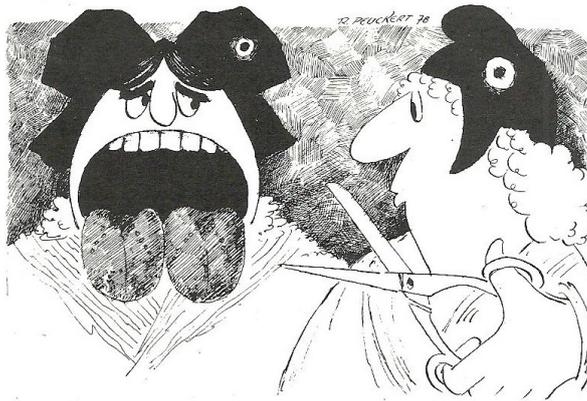
⁴⁴ Par une loi qui consacrerait une co-officialité avec la langue française pour tout ce qui concerne l'existence sociale évoquée ci-dessus.

⁴⁵ Un emploi discursif par la classe politique et dirigeante en général.

Nous en sommes très loin en Alsace. Aussi, nous trouvons-nous aujourd'hui sur un véritable champ de ruines linguistiques et culturelles. Les jacobins sont-ils condamnés à gagner toujours ? Reconnaître le tort fait, c'est commencer à le réparer. Connaître le tort et ne pas vouloir le réparer, c'est persister.

Pierre Klein, président

La liste des signataires au 14-2-2024 est lisible sur <https://www.ica.alsace/listes-des-signataires/>



Dessin de Rolan Peuckert

II. Contributions et propositions de l'ICA

2010

Projet politique global pour l'Alsace⁴⁶

- Plus d'Alsace pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace ! -

Introduction

Le Projet

1. Des pouvoirs
2. De la démocratie régionale
3. De la philosophie politique régionale
4. De la langue régionale
5. De l'école
6. De l'Europe
7. De Strasbourg l'Européenne
8. De la coopération transfrontalière
9. De la culture en Alsace
10. De l'identité alsacienne
11. Des médias
12. De l'économie
13. De l'environnement et du cadre de vie
14. De la société.

Soucieux de l'avenir de l'Alsace et ressentant la nécessité d'une profonde rupture avec la chose politique alsacienne, qu'il s'agisse de données ou de comportements, nous prenons l'initiative d'alimenter le débat autour du plus de démocratie pour plus d'Alsace et réciproquement avec le souci de faire apparaître dans le paysage politique alsacien la revendication politique alsacienne, de lui donner un cadre, de la représenter et d'obtenir pour l'Alsace le pouvoir, nécessaire et suffisant, lui permettant de gérer non seulement des intérêts et des besoins qui lui sont propres, mais surtout de rapprocher le pouvoir du citoyen. **Nous sommes des démocrates qui veulent faire avancer la démocratie, qu'elle soit politique, culturelle ou sociale.** Entre Rousseau et Montesquieu, nous avons choisi le second, c'est-à-dire la séparation horizontale et verticale des pouvoirs, qui seule aide à lier l'un et le divers. **Nous voulons à terme pour l'Alsace un développement démocratique comparable à celui d'un Land allemand ou d'un canton suisse.**

En premier lieu, nous pensons que la société alsacienne doit disposer des outils lui permettant, notamment dans le cadre de la socialisation, **de mettre en commun et en valeur les éléments structurants de son identité, de consolider et d'élargir les appartenances multiples et les liens sociaux, enfin de construire le vivre ensemble en Alsace.**

Non pas par simple souci de préserver une tradition à jamais figée, mais pour permettre à toute Alsacienne ou à tout Alsacien de se définir, de se repérer, d'être soi-même et de se projeter dans son environnement, dans l'avenir et dans le monde. Il s'agit d'assurer, dans un même mouvement, une meilleure intégration au collectif pour un meilleur développement personnel, singulièrement en promouvant **une identité alsacienne ouverte et plurielle, inscrite dans les principes universels de droit, de liberté et de justice**, sachant que pour ce faire le droit à la différence et la reconnaissance de l'altérité doivent eux aussi être portés au rang des principes universels. **Si on ne naît pas Alsacienne ou Alsacien, chacune ou chacun doit pouvoir le devenir.**

⁴⁶ Réalisé à l'occasion des élections régionales de 2010.

Dans le même état d'esprit, **nous faisons nôtres les critiques envers certaines formes postmodernes de déculturation et de désintégration sociale.** La culture, qui était création et relation, devient de plus en plus un environnement technique pour des hommes privés de leur potentiel créatif, comme elle devient consommation individuelle au prix du marché. Soumise au principe économique et porteuse de l'idéologie de l'argent, elle perd définitivement son ancrage social. **Or le vivre ensemble doit être placé au cœur de toute action politique.**

Nous inscrivons selon la même logique notre démarche dans celle **de l'économie durable et de la justice sociale.** Nous voulons promouvoir un modèle économique s'inscrivant dans le développement durable en liant besoins économiques, droit au travail et impacts sur le cadre de vie.

1. Des pouvoirs

Nous proposons :

- **le respect de l'entité Alsace** dans son espace actuel bien défini par l'identité, la géographie, l'histoire, la culture et l'économie.
- **la constitution d'une entité politique régionale unique**, c'est-à-dire un **Exécutif** et un **Conseil d'Alsace** composé pour **2/3 d'élus représentant le corps électoral** (suffrage direct, scrutin proportionnel) et pour **1/3 d'élus représentant les collectivités, c'est-à-dire les districts territoriaux** (suffrage indirect, siègent les représentants des districts élus au scrutin uninominal). Cette entité regrouperait les compétences attribuées jusqu'alors notamment aux départements et celles devant l'être à la métropole de Strasbourg. L'Alsace, petite par sa taille, mais avec une forte densité démographique constitue à elle seule une métropole où tout finalement est proche. **L'entité politique unique alsacienne ou Région métropolitaine d'Alsace** serait composée de deux niveaux de compétences clairement définies et réparties, celle de **la Région** et celles des regroupements communaux constitués en **Districts territoriaux** disposant d'un conseil et d'un exécutif. Ce serait une grave erreur de persévérer dans une gestion irresponsable où les compétences se recoupent et où les coûts se démultiplient : Région Départements, Arrondissement, Cantons, Métropole, Communautés urbaines, d'agglomération ou de communes et communes. La nécessité d'une répartition des compétences par collectivité en fonction d'un juste « qui fait quoi », et la suppression des doublons ou triplons sont urgentes.
- **un Référendum** au sujet de cette réforme auprès de la population alsacienne.
- **un pouvoir normatif** pour la Région trouvant sa traduction dans des pouvoirs réglementaires et à terme dans la possibilité de promulguer des lois régionales pour ce qui concerne les intérêts et les besoins propres à la Région, s'agissant d'éducation, d'économie, d'environnement, de finances, de transport, de justice sociale, de la famille, de la jeunesse et des sports..., en vertu d'un principe de subsidiarité. Il s'agit, d'ores et déjà, de mettre en œuvre le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi et de garantir le maintien de la compétence générale au niveau de la Région.
- **le maintien dans la Région d'une part des impôts** prélevés dans la Région, évidemment sans remettre en cause l'indispensable solidarité interrégionale.
- **le mandat unique**, renouvelable une fois, pour les élus au Conseil Régional.

2. De la démocratie régionale

Nous proposons notamment :

- **de développer la démocratie** délibérative et participative et le recours au référendum.
- de soutenir et d'encourager **la création de lieux de rencontre et d'expression plurielles.**
- d'instaurer, s'agissant des élections régionales, **un scrutin à la proportionnelle** pour les élus représentant le corps électoral et à leur occasion **le droit de vote** pour les ressortissants de l'Union Européenne.

3. De la philosophie politique régionale

Nous faisons nôtres les concepts de l'union dans la diversité, de postnationalisme, de droit à la différence - qui n'est pas une différence de droit, d'éthique, de culture de l'altérité, de culture de l'intégration, de socialisation alsacienne, de dialogue entre les cultures et les religions.

4. Des langues régionales

Nous proposons :

- **de mettre d'ores et déjà en application les principes de la charte européenne** pour les langues régionales ou minoritaires et d'exiger sa ratification par la France.
- à terme, l'élaboration et **l'application d'une charte linguistique propre à l'Alsace** garantissant aux langues régionales d'Alsace une pleine et entière existence sociale.
- **une adhésion pleine et entière de la France aux déclarations, pactes et conventions** (Déclaration universelle des droits de l'homme, pacte international relatif aux droits civils, convention relative aux droits de l'enfant...) pour tout ce qui touche à la reconnaissance des langues et cultures dites régionales. La France y a très souvent adhéré, tout en excluant les articles relatifs à ces dernières.
- **la création d'un conseil des langues d'Alsace** (alémanique, francique, allemand standard, français, welche, franc-comtois, yiddish, langues issues de l'immigration récente).

5. De l'école

L'école est le premier lieu de la socialisation.

Nous proposons :

- de **scolariser en classe bilingue paritaire français-allemand dans les six années à venir 50 % de la population scolaire alsacienne**, de la maternelle au baccalauréat.
- **la généralisation de l'enseignement de l'histoire et de la culture** telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace, parce qu'il s'agit de contribuer à une socialisation alsacienne.
- l'élargissement des cours d'initiation et de mise à niveau à destination des **enfants issus de l'immigration**.
- la mise en œuvre **d'une option langues et cultures d'origine**, parce qu'il est important que l'école valorise l'élève dans toutes ses dimensions et capacités.
- la généralisation du bilinguisme français-allemand **aux formations professionnelles bilingues**.
- que la région soit, au cours des six années à venir, dotée de toutes les prérogatives touchant au contenant et au contenu de l'enseignement de la langue et de la culture dites régionales, **et qu'à terme le système éducatif soit régionalisé**, compte tenu d'une nécessaire coordination nationale.

6. De l'Europe

Nous proposons notamment la construction d'**une Europe** fédérale, entre autres garantissant au sein de son Parlement une représentation pleine et entière aux régions d'Europe.

7. De Strasbourg l'Européenne

Dans l'Union européenne, Strasbourg se doit d'être au cœur de l'Europe, d'être le cœur qui l'irrigue d'un sentiment d'appartenance et d'une volonté d'être rassemblé : **Strasbourg reste à européaniser** et doit jouer pleinement son rôle dans la répartition des pouvoirs d'une Europe multipolaire et dynamique, en tant que pôle législatif. **S'impose en particulier une LGV Strasbourg-Luxembourg-Bruxelles.**

8. De la coopération transfrontalière

Nous proposons d'ores et déjà :

- le **renforcement de la coopération politique dans le cadre du Rhin Supérieur** : pour ce faire la Région Alsace doit disposer d'une large liberté d'entreprendre, comparable à celle des ses voisins.
- la **réalisation complète de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**, notamment par la création d'une zone franche à caractère juridique particulier. Nous exigeons qu'un **Référendum** soit organisé auprès de la population des deux rives du Rhin Supérieur à ce sujet.
- la **mise en œuvre d'un aménagement du territoire rhénan-supérieur** (création d'une liaison ferroviaire rapide Bâle-Mulhouse-Strasbourg-Karlsruhe-Francfort, amélioration de la liaison routière rapide Strasbourg-Kehl, développement des interconnexions entre les autoroutes des deux rives, réalisation d'un tram-train Strasbourg-Offenburg, gestion partagée du bassin d'emploi dans l'expertise du marché du travail, dans les agences pour l'emploi et dans les instances de formation initiale et continue, dans la prise en charge sociale des travailleurs frontaliers...).

À terme, nous proposons la création d'une Euro-Région du Rhin-Supérieur fusionnant les instances de coopération existantes et ayant des compétences en matière d'éducation, d'économie,

d'environnement, de finances ou de transport, dans la politique sociale et familiale, dans le domaine de la jeunesse et des sports... avec la constitution, par souci de démocratisation, **d'un Conseil Rhénan élu par les habitants** de l'espace concerné afin de mieux servir les citoyens des deux rives.

- Mais qui dit transfrontalier dit aussi culture : il y a donc lieu de promouvoir amplement **l'interculturalité dans le Rhin Supérieur**, en premier lieu en favorisant la rencontre de citoyens.

9. De la culture en Alsace

Nous proposons notamment :

- **une véritable politique de soutien aux œuvres et aux vecteurs de la culture alsacienne** se traduisant notamment par la dotation de primes aux œuvres bilingues, le soutien à un théâtre d'expression allemande, une forte incitation à l'engagement des artistes locaux, surtout ceux impliqués dans la défense ou la promotion de la langue et de la culture dites régionales, au moins une fois par an par les lieux de culture, en vertu d'une « *affirmative action* », un appui aux démarches d'éducation populaire, notamment en favorisant une politique de tarification adaptée à la réalité socio-économique actuelle.

- la création d'un **Conseil Culturel d'Alsace**.

10. De l'identité alsacienne

Outre les propositions concernant la langue, la culture, l'école, les médias, nous proposons notamment :

- parce que l'identité est d'abord identification, **un soutien et un renforcement de toutes les instances où se vivent les solidarités alsaciennes et où se construisent sentiment d'appartenance et le vivre ensemble alsaciens**, qu'il s'agisse d'institutions ou d'associations construisant un sentiment d'appartenance (fêtes populaires, musées, concerts, conférences, expositions, festivals, communication publique bilingue...).

- parce que les identités culturelles sont largement construites par la socialisation, **une socialisation alsacienne**.

- une mise à jour en Alsace du **droit local**, le maintien du **concordat**, la création d'une **université des religions**, la consolidation de la caisse régionale de **sécurité sociale**.

- la réalisation d'une **maison de l'histoire et la culture en Alsace**, un lieu de mémoire et de promotion de la culture régionale.

11. Des médias

Nous proposons

- Que tous les services publics nationaux de l'audiovisuel, France 3 Alsace, Radio bleue Alsace, aient **une programmation bilingue et soient régionalisés**, c'est-à-dire libérés de la « tutelle parisienne ».

- Que de plus **un service public régional de télévision et de radio** soit créé.

12. De l'économie

Outre les aspects économiques développés au point 8 concernant la coopération transfrontalière, la Région se doit bien davantage :

- de soutenir **l'innovation** et le **transfert de technologie** au niveau des produits, de l'organisation et des services pour permettre aux entreprises de rester concurrentielles dans un marché désormais globalisé.

- d'encourager **le développement des PME-PMI (Mittelstand)**, les véritables porteurs de l'économie, en particulier dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, le tourisme, la gastronomie, les professions libérales, les services.

- de **renforcer les aides à l'investissement, à l'innovation et à la recherche**, notamment par une politique fiscale et d'aide aux entreprises conséquente.

- de développer **les potentialités énergétiques régionales** (géothermie par ex.).

- **de développer les infrastructures** routières, ferroviaires et fluviales pour faciliter les flux vers les centres économiques et de résidence ainsi que l'investissement dans les transport publics (tram-train, fret ferré et fluvial, canal Rhin-Rhône...)

- de promouvoir **l'image de l'Alsace** à l'international et de favoriser **l'implantation d'entreprises étrangères**.

- **de favoriser la production de haute qualité environnementale et de haute valeur ajoutée.**
- de promouvoir **une meilleure répartition de l'offre commerciale** en dehors des grands centres urbains.
- de fusionner les **agences de développement économique** et les **organismes de promotion touristique.**
- **d'inciter les commerces** à déployer les zones de chalandise sur l'autre rive du Rhin et à mener en direction des ménages allemands une politique commerciale en conséquence.
- de donner corps et vie à **des territoires économiques performants** afin d'assurer un **aménagement régional cohérent et équilibré.**
- **de valoriser le capital humain.** L'atout de l'économie en Alsace est constitué par les femmes et les hommes d'Alsace, par leur culture régionale et leur culture économique. Il y a lieu de donner une vraie place aux entrepreneurs, mais aussi aux syndicats, aux associations de consommateurs, au secteur associatif, coopératif, social et solidaire.
- **de revoir le système d'orientation scolaire,** pour ne plus « caser » les élèves, mais pour revaloriser certains métiers.
- d'ajuster l'offre régionale de formation initiale et continue **aux métiers émergents et en expansion.**
- d'élargir l'offre de **reconversion professionnelle** et la création de **bourses d'études** concomitantes
- **de reconsidérer l'image que l'Alsace donne d'elle-même,** une image souvent floue dont ne se dégage pas l'aspect positif d'une région riche de toutes ses identités, ses langues et ses cultures. Un véritable développement régional se fonde toujours sur l'identité d'une région. Le renforcement de l'identité culturelle réside donc au cœur du développement régional. Au lieu d'être considérées comme un obstacle, la langue et la culture dites régionales sont des ressources précieuses. Elles constituent des vecteurs du développement lui-même, notamment dans les régions frontalières.
- de créer **un conseil de l'économie.**

13. De l'environnement et du cadre de vie

Nous proposons de faire de l'Alsace plus qu'**une vitrine écologique**, notamment dans les domaines des énergies alternatives et renouvelables, de la biodiversité, de l'alimentation bio, de la stricte réglementation de la culture du maïs, de la politique de protection du paysage, des mesures en matière de pollution, de la production de proximité, de la fermeture de Fessenheim, du recyclage, de la géothermie, du sauvetage de la nappe phréatique, du développement de services énergétiques et d'aides à l'équipement, du cadre de vie urbain, de la renaturalisation des friches industrielles... **Chacun a le droit de vivre dans un environnement de qualité et le devoir d'y contribuer.** En outre, nous proposons la création d'**un conseil de l'environnement.**

14. De la société

Nous prenons acte dans nos sociétés modernes des formes de désenchantement, des tendances à la désintégration sociale, de développement de la nouvelle pauvreté, de néofondamentalisme, de phénomènes de déculturation et de détresse socio- psychologique. Face à ces tendances lourdes, il y a donc lieu de mettre en œuvre une politique de (re)construction des liens sociaux et du *vivre ensemble*, qui nécessite de réactiver la culture de l'éthique inscrite en Europe depuis les origines.

Il revient à la Région **de soutenir fortement les instances de solidarité, de (re)socialisation et de restructuration psychologique** qui s'inscrivent dans les principes de l'union dans la diversité et de l'interculturalité, et de favoriser leur développement, c'est-à-dire de faire elle-même à travers des initiatives énergiques et plutôt que de faire faire... En particulier, nous proposons la création d'**un conseil de la solidarité et de la responsabilité des citoyens alsaciens.**

Pierre Klein, président

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République François Hollande

Monsieur le Président, un grand nombre de Français comptent sur vous pour opérer une rénovation de la démocratie et de l'identité françaises, d'une part en poussant en avant la nécessaire décentralisation devant déléguer aux Collectivités territoriales plus de compétences, et d'autre part en ouvrant davantage l'habitus français au post-nationalisme.

1. De l'identité française (démocratie culturelle)

Toute identité naît de l'identification. Toute identité est d'abord personnelle, évolutive et multiple. Il n'y a d'identité collective, et donc nationale, que dans la rencontre entre des identités personnelles, des individus. Ainsi, l'identité nationale résulte-t-elle d'une mise en commun d'un sentiment d'appartenance et d'une volonté partagée d'être et de vivre ensemble. Elle est d'abord subjective, imaginée, représentée. La question est de savoir comment s'opère la construction de ce sentiment et de cette volonté. Le lien et la solidarité naissent de l'identification individuelle et de la transmission collective. D'une part, nous voulons être ceci ou cela, et d'autre part nous sommes largement formatés pour être ceci ou cela. Autrement dit nous formons la nation et la nation nous forme. On ne naît pas Français, on le devient !

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre, ce que l'on nous présente de la France. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien moins d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, - ce qui ne signifie pas multiculturel ou mosaïque -, que d'une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, c'est-à-dire comme un « national-communautarisme⁴⁷ », comme une ethnie. Autrement dit, on nous présente notamment depuis 1793/94, une nation davantage définie comme un peuple (*Volk*), que comme une association de citoyens.⁴⁸ C'est du moins l'expérience de la nation française que font celles et ceux qui voient leur langue dite régionale non reconnue, non promue.

Or, la France, ce n'est pas cela. La nation française ne saurait reposer que sur des données objectives. La France, c'est d'abord la nation subjective, celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, moment oh combien fondateur de la nation française, déclaration qui d'ailleurs ne fait référence à aucune langue. La France, c'est d'abord le pacte civil et social.

On l'a un peu oublié et ce faisant le principe de l'union dans la diversité n'a été qu'insuffisamment installé dans l'habitus français. Celui-ci ne peut se réaliser qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit sont placés au-dessus de toute autre considération, il devient possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » (dans le temps) et la « pareillette » (pour tous). Il est alors envisageable de reconnaître les appartenances multiples et, en partant de là, l'individu dans toutes ses dimensions. Cela

⁴⁷ Une forme de communautarisme, qui même s'il est légal et légitimé, n'en est pas moins un. Comment appeler autrement une conception qui revient à ethniciser la nation et à ostraciser l'altérité. N'a-t-il pas été dit que la France « connaissait, mais ne reconnaissait » pas les langues et cultures dites régionales.

⁴⁸ « ... la définition de la France révolutionnaire était essentiellement territoriale ; pour un Lazare Carnot, la nationalité était entièrement déterminée par la citoyenneté. En particulier la langue française ne constituait pas en théorie, un critère de nationalité. En pratique cependant, plus une nation se prétendait une et indivisible comme la France et plus l'hétérogénéité en son sein la gênait. Ainsi dans un État comme la France, le critère linguistique a-t-il finalement tendu à s'imposer dans la définition de la nationalité ». T. de Montbrial in Le Monde du 17/10/2001.

implique non de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prennent véritablement leur sens que si les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

Pour ce faire, il s'agit de rompre avec un républicanisme d'un autre âge, qui, confondant par trop État et nation, nationalité et citoyenneté, culture politique et culture française, conduit notamment à la disparition des langues non françaises de France, et de reprendre à notre compte un concept cher à Habermas pour situer l'identité nationale dans le post-nationalisme, en tant que fondement de la nécessaire et incontournable union dans la diversité.

Si pour nous Alsaciens, il s'agit de défendre et de promouvoir une identité alsacienne ouverte et plurielle, il s'agit pour l'ensemble des Français de défendre et promouvoir une identité française une et diverse. Toute chose qui reste à venir et à obtenir.

Dans cet état d'esprit, un grand nombre de Français comptent sur vous pour, comme vous l'avez promis, faire ratifier le Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires. Une loi ou des Chartes régionales⁴⁹ devant conférer aux langues régionales une véritable existence sociale et culturelle devraient accompagner cette ratification.

2. De la décentralisation (démocratie locale)

« Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais entrepris une véritable prise en compte du fait régional ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues. La chose est bien connue et maintes fois dénoncée, et pas par les moindres, mais jamais vraiment réformée.

La réforme est-elle impossible ? Bien sûr que non. Toutes les démocraties environnantes l'ont opérée, pour certaines depuis fort longtemps. Voudra-t-on enfin considérer que la (re)légitimation de l'État et son efficacité résultent en premier du partage du pouvoir, de son rapprochement de ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Voudra-t-on enfin ne plus sous-estimer la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité dont la satisfaction est garante de lien social. Voudra-t-on enfin inclure le fait régional en conférant aux régions un véritable pouvoir et en établissant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation en vertu du principe de subsidiarité.

Ces dernières devraient alors se voir reconnaître de nouvelles compétences selon des attributions définies par un statut relevant du droit commun, notamment pour tout ce qui n'est pas expressément du ressort de l'État (pouvoirs régaliens) en application du principe de subsidiarité, et notamment pour tout ce qui touche à l'enseignement des langues, des histoires et des cultures dites régionales.

Rien ne s'y oppose. Surtout pas la Constitution qui d'ores et déjà permet des expérimentations et qui prévoit que « *les collectivités (territoriales) s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi* » (article 72). Constitution dont la rédaction de l'article 37 relatif au pouvoir réglementaire n'interdit pas, si l'on veut bien interpréter de manière moderne et dynamique les termes de « *libre administration* » des collectivités locales et le « *caractère réglementaire* » des normes, une dévolution d'un certain pouvoir normatif accordé à des assemblées politiques régionales.

⁴⁹ Voir SVP en pièce jointe l'Appel en faveur d'une charte linguistique pour l'Alsace lancé en 2012 par notre association et qui a déjà recueilli la signature de plus de 2200 personnalités représentatives du monde politique, économique et culturel alsacien (voir liste sur notre site)

L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique.

Monsieur le Président, un grand nombre de Français comptent sur vous pour inviter les décideurs politiques à davantage intégrer l'idée que l'union s'enrichit de la diversité et à s'inscrire dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines. » (d'après le Manifeste alsacien pour une rénovation de la démocratie française, une demande citoyenne proposée par notre association en 2010 et qui a recueilli la signature de quelque 800 personnalités représentatives du monde politique, économique et culturel alsacien).

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos salutations respectueuses

Pierre Klein, président

2017

Pour un Sursaut Alsacien

La culture bilingue d'Alsace est aujourd'hui très menacée. Il n'existe pas à vrai dire de socialisation alsacienne, en ce sens qu'il n'y a pas de transmission collectivement opérée des langues, des cultures et des histoires d'Alsace à toute la population, notamment par l'école.

Ce faisant l'identification à ce qui faisait, ce qui fait l'Alsace, est « interdite » au plus grand nombre. Or l'identité naît avant tout de l'identification. Il n'est donc pas surprenant que l'identité alsacienne tende de plus en plus à ne devenir qu'une identité unidimensionnelle, ses autres éléments étant menacés dans leur existence même.

C'est là le résultat d'une politique qui prend appui sur une conception figée, fermée et singulière de la francité définie avant tout par l'unicité de la langue, de la culture et de l'histoire. Ce qui correspond à une définition ethnique de l'identité française qui reposerait avant tout sur des données objectives, voire organiques de la nation.

Ce faisant, cette politique ne s'autorise qu'insuffisamment une pratique subjective de la nation, celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, réunie sur le droit et la justice et le contrat politique, et diverse par ses langues, ses histoires et ses cultures, c'est-à-dire une « francitude » ouverte et plurielle. La première richesse de la France, c'est sa diversité. Une diversité qui, pour connue qu'elle soit, doit aussi être reconnue.

À l'heure où la « germano-dialectophonie » alsacienne a pratiquement atteint le degré zéro de connaissance et de pratique au niveau des enfants entrant en maternelle, eh oui ! À l'heure où des milliers d'emplois se perdent (et vont se perdre) en raison d'une connaissance insuffisante de la langue allemande, l'Alsace a besoin d'une autre politique.

Le principe fondamental duquel nous nous revendiquons et celui de l'union dans la diversité. Le moins que l'on puisse dire est qu'il reste amplement à installer dans la pensée politique française. Il ne peut se réaliser qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun.

Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » et la

«pareillette». Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples et partant l'individu dans toutes ses dimensions. Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations. C'est ce à quoi nous appelons ! Il va sans dire que cela nécessitera une nouvelle éthique, un cadre institutionnel et un accompagnement pédagogique.

Longtemps, nous avons défendu l'idée d'une Alsace une et plurielle, riche de tous les éléments passés et présents qui ont construit et construisent son identité et ses cultures politique, économique, écologique, linguistique et historique. Nous avons agi sur le terrain (conférences, colloques, ouverture de classes bilingues, théâtre, chansons...) et pensé que l'action culturelle suffisait. Mais depuis que nous nous engageons, pour certains depuis près de 40 ans, des pans entiers de ce qui fait, faisait, l'Alsace ont disparu, suite à une longue série de mesures « déconstructrices ». Le descriptif est inutile. Chacun s'en rend compte quotidiennement.

Il y a donc quelque chose qui ne marche pas dans ce beau pays d'Alsace. Longtemps, nous avons pensé que les politiques faisaient ce qu'ils pouvaient et nous étions nombreux à nous dire que l'essentiel, c'est que nos idées soient représentées par les différents courants politiques. Mais à l'évidence ces derniers sont tous traversés par des courants contraires opposés à nos idées, et cela majoritairement.

À l'évidence, même de bonne volonté, ils sont bien un peu coincés, sur le plan régional et bien plus encore sur le plan national, et donc quelque peu incapables de porter véritablement nos revendications. Si la classe politique alsacienne n'a pas, à ce jour, obtenu gain de cause en démocratie par un juste combat, c'est tout simplement parce qu'elle ne l'a pas mené, divisée qu'elle est en son sein sur la question alsacienne et, inféodée qu'elle est, de surcroît, à des partis, qui pour le moins que l'on puisse dire, ne portent pas la tradition girondine.

Mises à part quelques incantations épisodiques, les dirigeants alsaciens ont fait preuve de soumission, de conformisme, voire d'opportunisme. Leur attitude n'est que le reflet de la société alsacienne, dira-t-on ? Sauf que, circonstance aggravante, ils étaient informés et sensés connaître les enjeux. À leur décharge, nous admettons qu'ils ont été eux-mêmes les victimes de la politique d'acculturation forcée et de ses corollaires le refoulement et la reproduction. En France 90 % des Français sont jacobins, et la classe politique avec eux.

Depuis plus deux siècles les jacobins disposant de tous les médias et de toutes les salles de classe, ont érigé une identité nationale unidimensionnelle à la convenance de leur singulier républicanisme, confondant État et nation, nationalité et citoyenneté, ethnicisant la nation en la fondant sur l'unicité de la langue, de la culture, de l'histoire, construisant l'union dans l'uniformité », installant une pensée unique et stigmatisant les tenants d'autres modèles républicains qui pourtant font leurs preuves ailleurs.

En démocratie, et la France en est une, il faut pouvoir faire bouger les lignes. Encore faut-il en débattre et pouvoir le faire dans l'espace public. Encore faut-il le vouloir. Nous croyons à la démocratie et à la possibilité de son développement. Ce qui n'est pas demandé ne sera jamais obtenu. Nous voyons à Strasbourg plus loin de la plate-forme de la Cathédrale qu'à Paris de la tour Eiffel. Nous voyons notamment fonctionner d'autres modes de gouvernances qui poussent plus avant la séparation verticale des pouvoirs et qui rapprochent davantage le pouvoir des citoyens. Ce qui est vérité là, doit le devenir ici.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais envisagé véritablement une prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant à ce jour, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Mais décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser.

En vertu du principe de subsidiarité, qui se fonde sur une règle de répartition des compétences entre l'État et la Région, la responsabilité politique doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent, le plus pertinent et le plus proche des citoyens pour résoudre un problème. Pour ce faire, il s'agit de lever enfin les tutelles administratives et les incapacités juridiques qui demeurent, en amont, d'inscrire la diversité du pouvoir dans le droit. En aval, il faut réaliser l'inclusion du fait régional par la différenciation infrapolitique (régionalisation) et infra administrative (déconcentration) de l'État, en conférant aux régions un pouvoir normatif pour ce qui les concerne en propre, c'est-à-dire la possibilité de légiférer régionalement. Cela s'appelle la démocratie, qui se réalise par la gestion de l'un et du divers.

Il est possible d'être uni dans la diversité. C'est même une nécessité. La diversité, lorsqu'elle est reconnue et pratiquée rejette l'exclusion ou la séparation, comme elle repousse l'homogénéisation. Pour cela, il convient de relever le défi du pluralisme culturel en combinant l'unité politique avec la multiplicité des appartenances.

Le post-nationalisme, qui fait du pluralisme un impératif, est un exercice de la chose politique qui articule la nation politique, juridique ou contractuelle avec la diversité nationale et qui concilie l'universalité des droits de l'homme avec la singularité des identités culturelles, pour construire l'union dans la diversité, réaliser l'intégration sans la désintégration, conjuguer l'universel et le particulier, et lier la diversité et l'égalité.

Si la France était décentralisée, régionalisée, voire fédéralisée, la République ne serait-elle plus une république, la nation ne serait-elle plus une nation et la France ne serait-elle plus la France ? La réponse des uns et des autres sépare ceux qui mettent en avant un pouvoir descendant et indivis de ceux qui souhaitent un pouvoir ascendant et partagé, les républicains et les démocrates, ceux qui ne jurent que par la fusion de l'État et de la nation, de ceux qui préconisent leur dissociation.

Les Alsaciens se trouvent plus que jamais placés devant une alternative : vivre leur altérité et affirmer leur personnalité nourrie de culture bilingue ou se conformer au modèle imposé par ceux qui dominent les lieux où se vit la condition alsacienne. En fait, l'alternative ne leur est pas offerte. Il s'agit donc, en premier lieu, de conquérir progressivement et par une démarche démocratique, la maîtrise de notre avenir, en particulier culturel. Une telle démarche est longue et difficile. Elle implique un engagement individuel et collectif. Nous n'obtiendrons satisfaction que par un profond changement des concepts, des modes de gouvernance et des rapports politiques actuels caractérisés par la mise sous tutelle du fait régional. La tâche est immense. Elle ne pourra s'accomplir que s'il est possible d'organiser un véritable débat dans l'espace public. Nous verrons bien où se trouvent les vrais démocrates.

L'objectif à atteindre, c'est en particulier, la part irréductible et imprescriptible de liberté et de responsabilité dont l'Alsace, dont toute région de France, doit disposer en application du principe de subsidiarité (à chaque échelon sa compétence), ni plus ni moins, comme cela devrait d'ailleurs être le cas dans une démocratie moderne, et comme c'est d'ailleurs le cas dans les régions de tous les pays européens environnants.

L'Alsace doit disposer d'un pouvoir normatif nécessaire et suffisant lui permettant de satisfaire des exigences et des intérêts qui lui sont propres, tout en restant, cela va sans dire, solidaire du reste de la nation et en construisant des solidarités nouvelles, notamment européennes. De ce point de vue, la démocratisation de la République et la modernisation de la démocratie restent à parfaire.

Une réflexion approfondie sur ces thèmes n'est qu'insuffisamment menée en Alsace. On entend souvent dire ici que les choses sont ce qu'elles sont et il n'y a rien à faire, qu'il faut donc « faire avec ». Discours trop souvent entendu et intellectuellement inacceptable. « Faire avec », on ne l'a toujours que trop fait en Alsace. Un vrai savoir-faire alsacien. Ce dossier est des plus sensibles.

Nous le savons bien, parce qu'il s'inscrit en opposition à une certaine conception de la nation française et du républicanisme qui la détermine. Devons-nous néanmoins continuer à laisser faire ? Non ! Un sursaut s'impose ! Il s'agit d'obtenir une nouvelle politique permettant notamment :

- de conférer aux Régions de France, pour ce qui les concerne en propre, un pouvoir nécessaire et suffisant en vertu du principe de subsidiarité,
- de conférer à la langue dite régionale d'Alsace dans sa double expression, à savoir l'allemand standard et l'allemand dialectal d'Alsace, une véritable existence sociale,
- de faire prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus, de permettre à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et d'une francitude ouverte et plurielle, le « devoir de mémoire » devant impérativement aller de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires, Il s'agit non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

Pierre Klein, président

2017

Proposition pour une Institution politique propre à l'Alsace

L'Alsace institutionnelle est morte et avec elle la citoyenneté régionale alsacienne. **Mais l'Alsace vivra tant que les Alsaciens partageront un sentiment d'appartenance et développeront un agir ensemble alsaciens**, autrement dit tant que vivra l'identité collective alsacienne. **Mais le peuvent-ils ? C'est justement là que se situe un des nœuds du problème alsacien.**

La réforme territoriale mise en œuvre par le gouvernement précédent supprimant le Conseil régional d'Alsace a été largement désapprouvée par les Alsaciens. En effet, un sondage BVA daté de 2015 a démontré que 86 % des Alsaciens étaient opposés à la réforme. Un sondage CSA réalisé en 2017 montre que c'est toujours le cas. 84% des Alsaciens rejettent toujours la fusion. Lors d'un débat organisé par les Collectivités territoriales 97 % des élus des conseils, celui régional (Alsace) et ceux départementaux (Bas-Rhin et Haut-Rhin), se sont prononcés, dans leur délibération, contre la fusion. Par ailleurs, 270 communes (soit 1/3 des villages alsaciens) avaient adopté une motion demandant à ce que l'Alsace soit maintenue dans son périmètre historique. Lors des débats au Parlement, aucun député ou sénateur alsacien n'a voté en faveur de la fusion. Le Sénat a rejeté par deux fois la carte qui faisait disparaître l'Alsace. Une pétition signée par près de 117 000 Alsaciens (9 % des électeurs) demandait que soit organisé un référendum.

Mais rien n'y fit. Dans cette affaire, la France alla même jusqu'à renier sa signature de la Charte européenne de l'autonomie locale. Et seul le légalisme alsacien a permis de trouver des élus pour mettre la réforme en œuvre.

Les Alsaciens ne sont évidemment pas opposés aux coopérations avec nos partenaires de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Ce serait idiot. L'Alsace n'est ni une île ni un « finistère ». Elle ne peut vivre en autarcie. Elle ne se suffit pas à elle-même. Son avenir se situe autant dans son identité propre que dans l'ouverture aux autres... à 360 degrés, dans une identité une et plurielle, ouverte et évolutive.

Les Alsaciens sont bien conscients de tout ce qu'ils partagent avec le reste de la nation, mais en même temps ils connaissent aussi leurs particularités, leurs besoins et intérêts propres, de leurs potentialités aussi, en matière de langue, de culture, d'identité, d'histoire, mais aussi d'économie, de « transfrontalité » et de droit, et estiment qu'ils sont le mieux à même de les définir et de les gérer en vertu du principe de subsidiarité.

En premier lieu, il s'agit pour eux de construire ou de reconstruire l'identité collective alsacienne, de laquelle tout découle finalement. L'identité collective alsacienne ne saurait exister sans stratégie et sans socialisation-transmission alsaciennes mises en œuvre par une collectivité alsacienne, disposant des compétences suffisantes, pour faire naître et développer sentiment d'appartenance et agir ensemble.

On en est loin. Lorsqu'en avril 2015 Madame Lebranchu, ministre en charge des Collectivités territoriales de passage à Strasbourg déclarait⁵⁰ « *Il ne faut pas confondre : la région est un outil institutionnel, pas un outil de reconnaissance culturelle ou historique.* » Elle illustre parfaitement le concept qui détermine la décentralisation en France. Les Régions anciennes ou nouvelles ne sont que des instances d'exécution de missions que l'État leur confie dans des domaines clairement définis. Elles ne sauraient reposer sur des fondements historiques ou culturels. Le seul souci qui préside au contour des régions n'est donc que la taille pour, nous dit-on, gagner en efficacité économique et pour faciliter la mise en concurrence avec les régions européennes. Pour notre part, nous ne croyons pas à cette galéjade. Personne n'ayant réussi à nous convaincre du contraire, nous restons incroyables. Sous-jacent au propos de la ministre : la France n'a qu'une histoire, n'a qu'une culture, unique et particulière toutes les deux. Quant à l'histoire des Alsaciens, des Bretons, des Basques... quant à leur culture... les régions n'ont rien à voir avec cela. Si encore ce qui n'est pas confié aux régions était assumé par l'État, mais comme dit le jacobin : la République connaît, mais ne reconnaît pas ! Ce que du point de vue d'un très grand nombre d'Alsaciens la loi a mal fait, une nouvelle loi doit le faire en mieux !

1. De la Structure

Dans notre projet, l'Alsace est considérée comme **une seule Métropole constituée dans une Collectivité territoriale composée :**

- **d'une Assemblée territoriale d'Alsace**

- **d'une dizaine de Conseils des Collectivités infrarégionales (CCI) ou de Pays**, qui se substituent aux deux Conseils départementaux et à l'Eurométropole actuelle⁵¹,

- **et d'une centaine de Conseils des Groupements communaux (CGC)**⁵².

L'Alsace, petite par sa taille, mais avec une forte densité démographique constitue à elle seule une métropole où tout finalement est proche. Ce serait une grave erreur de persévérer dans une gestion irresponsable où les compétences se recoupent et où les coûts se démultiplient : Région, Arrondissement, Cantons, Métropole, Communautés urbaines, d'agglomération ou de communes et communes. La nécessité d'une répartition des compétences par collectivité en fonction d'un juste « qui fait quoi », et la suppression des doublons ou triplons sont urgentes. **L'entité politique unique alsacienne ou Région métropolitaine d'Alsace sera donc composée de trois niveaux de compétences** clairement définies et réparties au lieu de huit.

⁵⁰ Cf. DNA du 25 avril 2015.

⁵¹ En quelque sorte, on aurait dix petits départements au lieu de deux grands.

⁵² En quelque sorte, on aurait 100 grandes communes au lieu de 900 environ à l'heure actuelle

Collectivité territoriale alsacienne

Assemblée territoriale d'Alsace

composée de Représentants du corps électoral
et de
Représentants des Collectivités infrarégionales

Conseil exécutif d'Alsace

Conseil ou Assemblée des Collectivités Infrarégionales (CCI) ou Pays au nombre d'une dizaine pour environ 15000 à 25000 habitants chacun

Composé de Représentants du corps
électoral et de
Représentants des Groupements
communaux

Exécutif

Conseil ou Assemblée des Groupements communaux (CGC) au nombre d'une centaine pour environ 1500 à 2500 habitants chacun,

Composé de Représentant du corps
électoral et de

Représentants ou délégués des Communes

Exécutif

2. De la représentation

Introduction d'une **représentation indirecte des conseils** et **directe du corps électoral** au niveau de toutes les assemblées. L'**Assemblée territoriale d'Alsace** serait composée de représentants, au nombre de 30, du corps électoral, élus au scrutin de liste, suffrage direct et des présidents des Collectivités infrarégionales ou Pays, au nombre de 10, suffrage indirect, soit un total de 40 élus.

Chaque **Collectivité infrarégionale ou de Pays** serait composée de 30 de représentants du corps électoral élus au scrutin de liste, suffrage direct, et des présidents des groupements communaux qui la composent, suffrage indirect, au nombre de 10, soit un total de 40 par Collectivité infrarégionale ou Pays. À raison de 10 Collectivités infrarégionales ou Pays cela ferait donc $40 \times 10 = 400$ élus

Chaque **Groupement communal** serait composé de 30 représentants du corps électoral au niveau du Groupement, scrutin de liste, suffrage direct, et de représentants ou délégués de chacune des 10 Communes qui composent le Groupement. Les Communes continueraient à exister en tant que base électorale pour désigner les délégués aux Groupements. Ces mêmes délégués rempliraient les fonctions d'agent de l'État dans les communes.

Les élus de chaque niveau le sont pour une durée de 4 ans.

3. Des Exécutifs

L'Assemblée territoriale d'Alsace élue pour quatre ans élit son président et élit le Conseil exécutif d'Alsace, un membre par secteur de compétence. Le président du Conseil exécutif d'Alsace serait élu

par le corps électoral au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de 6 ans. Ceci a pour avantage de pousser l'Assemblée et le Conseil exécutif à la recherche du consensus et de les dégager d'une trop grande dépendance.

Concernant les autres niveaux, chacun dispose d'un exécutif et d'une Assemblée, les deux étant présidés par le même président.

4. De la démocratie régionale

Projet A

L'Institution politique alsacienne nouvelle devrait pour le moins disposer de compétences de décision pour tout ce qui touche en particulier l'enseignement de la langue et la culture régionales et de la formation des enseignants de ces matières, mais aussi la part régionale des médias publics, des transports, de l'énergie, de l'économie, de la « transfrontalité », de la culture, des sports... L'État conserverait la gestion de ces domaines, de leurs personnels notamment, mais les décisions les concernant seraient prises par l'Institution politique alsacienne. Par exemple, les fonctionnaires d'État le resteraient. L'Éducation nationale resterait nationale. Les Directions régionales de la culture, du sport... subsisteraient.

Projet B

Nous proposons :

- **la mise œuvre du principe de subsidiarité** qui consiste à réserver **uniquement à l'échelon supérieur** ce que l'échelon inférieur ne pourrait faire que de manière moins efficace et celle **du principe de l'autonomie locale**, c'est-à-dire « *le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* » (cf. Charte européenne de l'autonomie locale). **Une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences, un nouveau pacte, entre l'État et les Régions** doit intervenir : à terme elles devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. **Ce nouveau système se rapproche du fédéralisme**, un concept qui reste à être développé dans la culture politique française⁵³.
- **un pouvoir normatif** pour la Région trouvant sa traduction dans des pouvoirs réglementaires et à terme dans la possibilité de promulguer des lois régionales pour ce qui concerne les intérêts et les besoins propres à la Région, s'agissant d'éducation, d'économie, d'environnement, de finances, de transport, de justice sociale, de la famille, de la jeunesse et des sports..., en vertu d'un principe de subsidiarité. Il s'agit, d'ores et déjà, de mettre en œuvre le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi.
- **un pouvoir administratif : les directions régionales de l'État**, à savoir celle de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, celle de la culture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l'agence de santé deviendront des directions de la Région. Il en va de même de l'agence régionale de la santé.
- **un pouvoir fiscal : le maintien dans la Région d'une part des impôts** prélevés dans la Région, évidemment sans remettre en cause l'indispensable solidarité interrégionale.
- **de développer la démocratie** délibérative et participative et le recours au référendum.
- de soutenir et d'encourager **la création de lieux citoyens de rencontre et d'expression plurielle**.
- d'instaurer, s'agissant des élections au Conseil d'Alsace et aux Conseils des Collectivités infrarégionales **le droit de vote pour les ressortissants de l'Union européenne**.

Pierre Klein, président

⁵³ Rappelons que le Président de la Région Ile de France, Jean-Claude Huchon a appelé de ses vœux en janvier 2014 un fédéralisme à la française plaçant la région au cœur d'un système de compétences enfin hiérarchisées et dotés de vraies finances. Il en va de même pour le Président de la Région Aquitaine et président de l'association des régions de France (ARF), Alain Rousset, et pas que pour eux. Question toujours posée, jamais résolue.

Communiqué au sujet du vote définitif de la loi sur la CEA

Le Parlement a donc adopté la loi portant création de la collectivité européenne d'Alsace (CEA). Nous qui avons largement contribué au débat par des propositions et des réunions publiques, ne pouvons que nous réjouir de l'avancée obtenue qui redonne corps à l'Alsace. Rien ne vient de rien et les quelque 48 meetings organisés par l'ICA en 2017, 2018 et 2019 et réunissant quelque 3000 Alsaciennes et Alsaciens ont donné l'occasion à la classe politique et au peuple des électeurs de prendre la température et de développer leur point de vue. Il y a eu notamment celui de Sélestat du 2 septembre 2017 qui par des prises de parole de personnalités du monde politique – toute la classe politique alsacienne était présente ou représentée-, mais aussi économique et culturel, s'il n'a pas donné le coup de départ de la revendication, il aura marqué les esprits et conforté les uns et les autres de la nécessité de sortir de l'impasse et d'engager des négociations.

Il faut se souvenir que la réforme régionale⁵⁴ est au départ **entaché d'un « mensonge d'État »** - le ministre Vallini en charge de la réforme justifiait celle-ci par un gain annuel de 12 à 25 milliards euros d'économie⁵⁵, pour finalement annoncer 10 milliards à moyen terme⁵⁶, et qu'elle a été faite **sans consulter les intéressés et sans tenir compte** des réalités historique, culturelle et économique au profit d'un alignement jacobin. Il n'est pas surprenant qu'elle rencontre beaucoup d'insatisfaction⁵⁷, notamment dans les hyperrégions (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Grand Est...). Mais, **rien n'y fait**, le nouveau Président de la République a décidé : il ne reviendra pas sur le découpage et n'enlèvera pas de compétence au Grand Est.

La cause était entendue et seule une fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin à leur initiative était possible. Mais ce ne serait pas un retour à l'idée du conseil d'Alsace de 2013, lequel devait fusionner les compétences des deux conseils départementaux et du conseil régional d'Alsace. Ce sera un département unique qui s'appellera collectivité européenne d'Alsace⁵⁸.

Deux options se présentaient : accepter le dictat ou le refuser. Refuser, c'était persévérer dans l'inexistence politique et institutionnelle de l'Alsace. Il fallait donc faire avec⁵⁹ et obtenir - ce qui était annoncé - des compétences supplémentaires à celles normales d'un département. Certes, il y en a aujourd'hui dans le paquet, mais **le Grand Est n'a été délesté d'aucune de ses compétences**, tout au plus en partagera-t-il avec la CEA. C'est dire que cette dernière ne sera pas vraiment maîtresse de sa politique. Or les Alsaciennes et les Alsaciens souhaitent très majoritairement que l'Alsace redevienne une région de plein exercice avec même des compétences supplémentaires à celles normalement attribuées aux régions. **En l'occurrence, ils souhaitent la création d'une collectivité Alsace à statut particulier.**

Il faudra bien que **le gouvernement finisse par les entendre** ce qui est, somme toute, chose normale en démocratie. Mais pour avoir suivi les débats et nous être rendu compte combien le gouvernement avait ficelé le projet de loi et faisait peu de cas des amendements proposés par des représentants du peuple, **nous sommes saisis par un profond doute.**

Le président de la République nous annonce l'inscription du **droit à la différenciation** dans la Constitution, droit qui permettrait en particulier de compléter les droits d'ores et déjà attribués à la

⁵⁴ adoptée en 2015

⁵⁵ In Le Figaro du 8 mai 2014.

⁵⁶ In Le Journal du Dimanche du 3 juin 2014. On sait déjà qu'il n'en sera rien.

⁵⁷ Cf. sondage BVA-Presses régionales du 30 avril 2019.

⁵⁸ Trait d'humour : tiens l'Alsace deviendra-t-elle européenne après avoir été ou tout en restant française ?

⁵⁹ C'est ce que fit finalement la classe politique alsacienne, à l'une ou l'autre exception près. Le peuple des électeurs d'Alsace n'est pas non plus descendu dans la rue comme d'autres l'auraient fait. Alors que c'est aussi comme cela que les choses se font en France. Toujours pas compris ? Toujours à courber l'échine ?

CEA. **Pourquoi n'a-t-il pas anticipé en incluant déjà de tels droits ?** Mais soyons bon enfant et croyons en cette innovation majeure qui remettrait en question le sacro-saint centralisme et « uniformisme » républicain. Cependant **le champ d'action de ce droit** permettra-t-il à la CEA de définir et de gérer des besoins et des intérêts particuliers de l'Alsace, besoins et intérêts qui sont aussi ceux de la nation ? **Rien n'est moins sûr !**

Nous invitons les Alsaciennes et les Alsaciens qui ne se satisfont pas du sort réservé à l'Alsace à **rester mobilisés et à se rassembler, élus et électeurs, pour obtenir que l'Alsace redevienne une région** disposant de surcroît de pouvoirs et de moyens pour régler des problèmes récurrents et développer toutes les potentialités alsaciennes et donc françaises **au travers d'une collectivité à statut particulier** dont les compétences correspondront aux vœux de la population alsacienne⁶⁰. D'ores et déjà, nous les invitons à **prendre leur part de responsabilité dans la construction et la mise en œuvre de la CEA, même, et peut-être surtout, en son sein pour y faire valoir ce courant de pensée. Les élections de 2021 en fourniront l'occasion.**

Le Parlement a donc adopté la loi portant création de la collectivité européenne d'Alsace. La chose est acquise, à moins que **des dissonances imprévues** ne viennent perturber les choses... Attendons aussi **les décrets d'application** qui préciseront les modalités d'application. Et pensons à la suite...

Pierre Klein, président

2019

Communiqué concernant le nouveau traité franco-allemand

Le 22 janvier prochain, Madame la Chancelière Merkel et Monsieur le Président Macron signeront un nouveau traité franco-allemand. Quel en sera le contenu ?

Au cours de sa session ordinaire 2017-2018, l'Assemblée nationale avait adopté une résolution le 22 janvier 2018 « Pour un nouveau Traité de l'Élysée ».

Dans les considérants, on peut notamment lire :

- ...

- *que l'Europe unie et l'amitié franco-allemande doivent être mieux perceptibles, au quotidien, par l'ensemble des citoyens. **Une attention particulière doit être portée aux régions frontalières, où ce partenariat doit apporter une réelle plus-value ;***

- *qu'il est nécessaire **d'intensifier davantage la coopération transfrontalière ;***

- *que la France et l'Allemagne aspirent à **une intégration complète et rapide de leurs marchés** et que les deux pays s'engagent collectivement en faveur d'un marché intérieur européen pleinement intégré ;*

- *qu'il convient de **promouvoir de manière encore plus résolue les échanges linguistiques, culturels, professionnels, universitaires et d'apprentissage, par-delà les frontières nationales ;***

- *qu'il faut faire vivre l'échange franco-allemand, apporter aux jeunes **une qualification** et s'engager ensemble dans la lutte contre le **chômage des jeunes ;***

- *que la **maîtrise de la langue du voisin est la clé de l'entente mutuelle ;***

- ...

La Résolution invite notamment :

⁶⁰ Cf. là aussi les sondages CSA 2017, IFOP 2018, BVA 2019...

- « les gouvernements à développer les classes bilingues et bilangues, ainsi que les écoles permettant de passer à la fois le baccalauréat français et l'Abitur allemand, afin de renforcer en Allemagne et en France le nombre d'apprenants de la langue du partenaire dans l'ensemble du système éducatif ;
- accueille avec intérêt l'engagement pris par les deux gouvernements lors du Conseil franco-allemand du 13 juillet 2017 de mettre en place un point d'étape annuel faisant le bilan de la rentrée écoulée et fixant des objectifs précis pour la rentrée suivante... »

De bien belles résolutions qui à ne pas en douter renferment la philosophie politique du traité à venir. Mais où est, où sera l'Alsace dans tout cela ?

Alors qu'au niveau national l'amitié franco-allemande est sans cesse proclamée et où elle sera donc réaffirmée et relancée⁶¹, et alors que le franco-allemand est dans l'ADN de l'Alsace, non seulement la résolution ne fait aucune référence à cette réalité, mais en Alsace même le débat autour de cette réaffirmation et de cette relance est quasi inexistant. La classe dirigeante alsacienne n'a-t-elle rien à apporter au débat ? N'a-t-elle rien à revendiquer ?

Au niveau national, n'y aura-t-il rien de nouveau sous le soleil ? La France qui n'a jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, persévéra-t-elle dans cette voie ? Et l'Alsace qui n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire, continuera-t-elle à être bridée dans ses potentialités ?

L'Alsace pourra-t-elle mieux accomplir à l'avenir son devoir historique et culturel, celui d'être le trait d'union ? Servira-t-elle davantage de champ d'expérimentation de la coopération franco-allemande au quotidien ? Sera-t-elle un exemple et une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?

Pourtant ces particularismes, ces besoins et intérêts propres sont aussi, au travers de l'Alsace, ceux de la France. Qu'aujourd'hui, la France ne l'oublie pas au moment où elle entend relancer le franco-allemand. Qu'elle relève le défi que l'Alsace lui lance, sans cesse, celui du nécessaire respect du principe de réalité géographique, historique, économique et culturel.

Pour définir ce qui est propre à l'Alsace, il faut raisonner, en premier lieu, en termes d'espace. La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace est ce qu'elle est, parce qu'elle est située là où elle est ! Elle n'est pas qu'une extrémité orientale de la France. Elle n'est pas qu'une fin de France, un « finistère ». Elle est le début de la Mitteleuropa, son extrémité occidentale. Et c'est en premier lieu de sa situation géographique que découlent ses particularismes, ses besoins et ses intérêts propres, qu'il s'agisse de bilinguisme, de culture, d'économie, de transport ou de transfrontalier. La dimension transfrontalière est dans l'ADN de l'Alsace⁶².

Pierre Klein, président

2019

Parlement européen : l'Allemagne lâchera-t-elle Strasbourg ?

Le choix de Strasbourg comme capitale européenne, qui fait suite à une proposition britannique, était très symbolique d'une volonté commune de paix et d'union dans la diversité. **Parce que dans cette ville historique se sont heurtés et affrontés les nationalismes français et allemand et parce que**

⁶¹ Un nouveau traité de coopération franco-allemand doit être signé le 22 janvier prochain entre la Chancelière Merkel et le Président Macron

⁶² L'Alsacianitude est une confluence et une synthèse.

dans cette ville se sont aussi rencontrées et fécondées la culture française et la culture allemande, la reconstruction ne pouvait que commencer à Strasbourg.

La réconciliation franco-allemande est acquise et à ce niveau la charge symbolique de Strasbourg a, convenons-en, perdu en acuité. Mais qu'en est-il de l'autre élément fondateur ? **Strasbourg est-elle restée ce lieu de synthèse des deux grandes cultures européennes ? Strasbourg tient-elle encore lieu d'exemple ?** Autrement dit la ville est-elle une ville européenne bilingue et biculturelle comme le sont d'ailleurs les deux autres capitales européennes, Bruxelles et Luxembourg ?

Un bilinguisme et un biculturalisme français-allemand base d'un multilinguisme et d'un multiculturalisme strasbourgeois serait un atout majeur au profit de la ville dans une Europe où la langue allemande est pratiquée par plus de 100 millions de locuteurs dans plusieurs États membres de l'Union, États qui ne manqueraient pas de soutenir une ville dans laquelle ils se sentent un peu chez eux. Et si l'on avait pensé de surcroît à installer à Kehl ou dans l'Eurodistrict quelque élément, même symbolique, du Parlement européen...

Strasbourg s'est-elle installée en Europe ou n'est-ce que l'Europe qui s'est installée à Strasbourg ? La ville accomplit-elle, peut-elle accomplir son devoir historique et culturel, celui d'être **le trait d'union entre les mondes francophone et germanophone** ? Est-elle un exemple et **une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière** ? La dimension transfrontalière est-elle encore dans l'ADN de Strasbourg ? Que de renoncements et d'empêchements ! La ville ne doit plus, ne peut plus continuer à se contenter du rang de simple ville, monolingue et monoculturelle de la province française.⁶³ Il faut de l'exemplarité !

Gageons que tout cela aurait contribué et contribuerait à garder le soutien de l'Allemagne dans l'affaire du siège de Strasbourg, soutien qui est aujourd'hui remis en question par la présidente de la CDU et pas que par elle. *Es ist noch nicht zu spät !*

Pierre Klein, président

2019

Collectivité européenne d'Alsace : et si la cogestion était la solution

C'est chose établie et confirmée, l'Alsace doit retrouver une institution politique qui lui permette de gérer ses particularités et de développer ses potentialités. Cependant, comme cela ne cesse d'être répété par les plus hautes instances de l'État, il faudra s'en tenir à une fusion des deux conseils départementaux, avec néanmoins des compétences supplémentaires à celles normales d'un département. Mais pourquoi ne pas mettre dans le jeu l'idée de cogestion Etat-Collectivité ?

Selon toute vraisemblance, la Région Grand Est ne lâchera rien de ses prérogatives. Son président l'a maintes fois répété. Et la collectivité alsacienne nouvelle restera sous tutelle du Grand Est pour un très grand nombre de compétences, puisqu'il est dit qu'elle ne pourra la quitter. Ne revenons pas sur l'incohérence de la chose. Elle a été bien analysée.

Il en va autrement des compétences que la collectivité nouvelle pourrait ou devrait obtenir de l'État. Pour l'instant, elle devrait, venant de ce dernier, bénéficier de la compétence sur les routes nationales non concédées et sur l'A 35. Mais pourquoi s'en tenir à cela ?

⁶³ D'un pays qui, à l'heure actuelle, ne pourrait plus adhérer au Conseil de l'Europe, faute de s'appliquer les principes de la démocratie culturelle qui en émanent (notamment ceux de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires, de la Convention pour la protection des minorités et de la charte de l'autonomie locale) ?

Cependant, n'allons pas trop vite en besogne. La France n'est pas (encore) un pays régionalisé et encore moins fédéralisé. Elle est un État unitaire décentralisé⁶⁴ et déconcentré⁶⁵. Collectivités territoriales et Directions régionales ou départementales effectuent de simples missions confiées par l'État, sans réel pouvoir réglementaire et surtout pas législatif.

Si comme l'annonce le gouvernement, le temps de la différenciation girondine doit venir, pourquoi ne pas anticiper et l'expérimenter en Alsace. Par la loi ou par le règlement, la collectivité nouvelle devrait alors obtenir d'autres compétences pleines et entières venant de l'État et relevant de son administration décentralisée et déconcentrée en département et en région⁶⁶.

L'État connaissant la demande alsacienne en matière de compétences⁶⁷ se devrait d'y répondre, sauf à rester rétif au changement et à la... démocratie. Pour le moins, pourquoi ne partagerait-il pas avec la Collectivité nouvelle un certain nombre de ses prérogatives. La cogestion pourrait contenter toutes celles et tous ceux qui veulent avancer sur un certain nombre de dossiers. La collectivité nouvelle serait alors impliquée dans l'élaboration des politiques, dans la prise de décision et dans leur suivi.

Pourraient ou devraient ce faisant être cogérées les politiques en matière d'enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire dites régionales (bilinguisme et biculturalisme), de la promotion des mêmes dans la vie sociale et économique, de la formation professionnelle, de la coopération transfrontalière, des politiques de la ville, de l'espace rural, de l'environnement..., mais aussi des médias publics régionaux (France 3 Alsace, France Bleu Alsace, France Bleu Elsass). Il paraît qu'en France, rien n'est impossible !

Pierre Klein, président

2021

Pour une mémoire globale de l'Alsace

Il est heureux que l'Alsace dispose à Schirmeck d'un lieu de mémoire consacré aux événements douloureux et mortifères de son histoire récente. Une histoire qui n'est pas à oublier et qui doit donc sans cesse être rappelée à la mémoire et servir de leçon ! Cependant, la mémoire de l'Alsace ne saurait être limitée à cette seule époque de son histoire. Devoir de mémoire oui, mais pas partiel ou partial ! Devoir de mémoire oui, mais pas sans diversité des mémoires !

Il manque à l'Alsace un lieu où les Alsaciennes et les Alsaciens puissent aussi se réapproprier d'autres parties de leur histoire, et se remettre en mémoire les riches heures de son passé. L'Alsace n'a pas été que victime au cours de son histoire et elle a aussi connu des accomplissements heureux, fructueux et enrichissants.

On ne naît pas Alsacien. On peut le devenir dans la mesure où l'on peut faire siens les éléments identificatoires de l'Alsace, **ceux d'une Alsace riche d'une culture qui s'est nourrie à plusieurs sources, tant françaises qu'allemandes et proprement alsaciennes. L'Alsace n'est véritablement alsacienne que dans la confluence et la synthèse.**

⁶⁴ La décentralisation est un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui. www.vie-publique.fr

⁶⁵ La déconcentration est un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'État. Ces autorités sont dépourvues de toute autonomie et de la personnalité morale. www.vie-publique.fr

⁶⁶ Certaines parties dans le Grand Est devraient être rapatriées dans le cadre d'une révision de la loi NOTRe notamment

⁶⁷ Cf. Sondage IFOP de février 2019 réalisé pour le CPA et l'ICA

Non seulement les éléments identificatoires alsaciens sont quasiment absents des écoles d'Alsace, non seulement on ne fait pas véritablement en Alsace **un travail collectif** sur l'histoire et la culture (*Geschichtsaufarbeitung, Vergangenheitsbewältigung*), mais encore l'Alsace ne dispose pas de lieu consacré à son histoire et à sa culture, à toute son histoire et à toute sa culture. Un panthéon, en quelque sorte.

Que n'investit-on dans un tel lieu ! Et s'il lui était consacré autant d'argent que pour le mémorial de l'Alsace et de la Moselle de Schirmeck, qui doit d'ailleurs encore être étendu, ce serait magnifique. On pourrait même concevoir ce lieu sous la forme **de centres culturels alsaciens créés dans les principales villes d'Alsace à destination de la population alsacienne et plus particulièrement de sa jeunesse**, des lieux de débats, d'échanges, d'informations au sujet de la langue, de la culture, de l'histoire d'Alsace, en somme de l'identité alsacienne et de sa transmission,

L'Alsace ne saurait être réduite à la cuisine, aux coiffes, aux colombages, aux cigognes et à la choucroute. **Une place doit être faite dans la mémoire alsacienne aux femmes et aux hommes de littérature, de théâtre, de science, du monde politique et économique aussi, qui tout au long de son histoire ont œuvré en Alsace et, ne soyons pas modestes, à leurs contributions majeures à la culture universelle, hélas largement ignorées.**

Appel est lancé aux Collectivités (Région, CEA, Villes d'Alsace) qui par ailleurs, pour certaines d'entre-elles, financent le mémorial de Schirmeck, avec l'espoir qu'elles prennent leur responsabilité politique devant... l'identité alsacienne.

Pierre Klein, président

2022

Pour une mémoire globale de l'Alsace et un droit à la mémoire ouvert à la diversité des mémoires.

Dans l'édition des DNA du 29 octobre 2022, il nous a été donné de lire deux articles, l'un intitulé « L'Alsace annexée absente des manuels scolaires » qui a aussi été publié dans L'Alsace, l'autre titré, l'éditorial du jour, « Droit à la mémoire ». Comme leurs auteurs, nous déplorons l'absence évoquée et comme eux, nous revendiquons un droit à la mémoire. Cependant, nous tenons à élargir leurs propos. S'agissant de l'absence dans les manuels scolaires, il n'y a pas que celle de l'Alsace annexée qui soit à déplorer, mais bien l'absence d'un enseignement généralisé de l'histoire de l'Alsace, de toute son histoire⁶⁸. La présence de l'histoire de l'Alsace dans les manuels scolaires ne saurait être limitée à la seule période de 1939-1945. Il convient que toute la population scolaire d'Alsace puisse bénéficier d'un enseignement, notamment des riches heures du passé culturel de l'Alsace. L'Alsace a une histoire deux fois millénaire. Elle n'a pas été que victime au cours de son histoire et elle a aussi connu des accomplissements heureux, fructueux et enrichissants.

On ne naît pas Français, on le devient généralement insciemment au travers de la socialisation, et notamment d'une transmission organisée à l'école des éléments identificatoires français, afin de créer sentiment d'appartenance et volonté d'être et de vivre ensemble. Il n'y aurait évidemment pas de problèmes à cela, si ces éléments identificatoires étaient ouverts à la diversité française. Ce qui est loin d'être le cas. Poursuivons. On ne naît pas Alsacien, mais peut-on le devenir sans que l'occasion soit donnée, notamment à l'école, de pouvoir s'appropriier les éléments identificatoires alsaciens et, ce faisant, de s'identifier à l'alsacianité élément de la francitude ? ⁶⁹

⁶⁸ Il existe certes un enseignement de la CR (culture régionale) au collège, mais que de culture et qui n'est pas même une option ouverte à tous et qui ne touche que très peu d'élèves.

⁶⁹ Par alsacianité il faut entendre alsacianité ouverte et plurielle et par francitude, francité ouverte et plurielle.

S'agissant du droit à la mémoire, nous ajoutons qu'il ne prend véritablement tout son sens que dans la prise en compte de la diversité des mémoires. En cela, il s'agit de prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction – reconstruction de l'histoire de France permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée, ouverte et plurielle.

Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prennent véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

2023

Église catholique, une Église d'Alsace en France ou une Église de France en Alsace ?

L'Église catholique est-elle, devrait-elle être une Église d'Alsace en France ou une Église de France en Alsace ? La démission de Mgr Ravel pourrait présenter l'occasion d'un questionnement, qui déboucherait, pourquoi pas sur la mise en œuvre d'un recentrage sur des valeurs alsaciennes peut-être un peu oubliées ou négligées.

Église et société sont étroitement liées. La première est un élément incontestable de l'autre. La seconde imprègne la première. Une Église d'Alsace en France se justifierait par la prise en compte par elle de ce qui a fait et fait encore l'Alsace. Les grands courants de pensée qui traversent la société alsacienne s'appellent en particulier Région, Europe, Rhin supérieur, Dialogue interreligieux, Pratique religieuse, Convivialité religieuse, Concordat, Identité, Bilinguisme, Échange transfrontalier, Économie sociale et durable de marché... Une Église de France en Alsace n'intègre pas systématiquement ces données, en tout cas pas avec la même perception, le même intérêt et la même nécessité.

L'Église catholique est-elle une Église d'Alsace en France ? Si c'est oui, cela justifierait le maintien du Concordat en sa faveur. Rappelons brièvement que son statut particulier provient du fait de la non-application en Alsace de la loi française de 1905 organisant la séparation des Églises et de l'État. À ce moment-là, l'Alsace était allemande.

Après 1918, la question de l'alignement des provinces recouvrées sur la législation française s'était posée. Sur la question du maintien du Concordat, comme sur beaucoup d'autres, les Alsaciens tenaient grandement à leurs particularismes et se sont battus dans l'entre-deux-guerres pour leur maintien. En matière d'Églises, les Alsaciens étaient aux côtés de leurs Églises et les Églises d'Alsace étaient aux côtés des Alsaciens⁷⁰.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'Église catholique⁷¹ est-elle encore d'Alsace ou n'est-elle pas simplement devenue une Église de France en Alsace ? Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres un alignement ne s'est-il pas opéré ?⁷² Des pans entiers de ce qui faisait une approche alsacienne de la communion des

⁷⁰ En 1924, 50000 Alsaciens manifestaient place Kléber à Strasbourg en faveur de l'exception culturelle et culturelle alsacienne.

⁷¹ Pour ne parler que d'elle.

⁷² Alors que le catéchisme était enseigné en langue allemande de longue date. Si donc il l'était encore en 1940, à partir de 1945, il devait l'être obligatoirement en langue française. Il aurait aussi pu être bilingue. On ne l'a pas fait, pourquoi ?

chrétiens et de l'identité collective n'ont-ils pas été abandonnés⁷³ ? Les Alsaciens retrouvent-ils encore leurs particularismes dans leurs églises ?

Exemple⁷⁴. Que sont devenus les *Vater Unser-der du bisch*⁷⁵, les *großer Gott wir loben dich* et les *Gegrüßet seist du, Maria* ⁷⁶ ? Sur ce sujet l'Église ne s'est-elle pas soumise aux tenants du monolinguisme français, qui au demeurant sont souvent les mêmes que les égalitaristes et autres laïcards, ses pires adversaires ? En institution propre à l'Alsace, elle aurait pu adopter une gestion propre de la chose linguistique alsacienne. À sa décharge, on dira qu'elle s'est soumise au principe de réalité.

Où donc se trouvait l'Église lorsque l'institution politique régionale a été liquidée ? Où est-elle lorsque les Alsaciennes et les Alsaciens se battent pour que l'Alsace retrouve une institution politique pleine et entière à même de gérer les dossiers alsaciens, y compris celui des cultes ? Elle apparaît aujourd'hui comme hors sol, hors politique ? Pourquoi cet effacement ? Ne se sent-elle pas concernée, considérant peut-être qu'elle est au-dessus de ces réalités et qu'elle traite de son avenir directement avec l'État, par-dessus donc la Région ? Beaucoup de questions. Resteront-elles sans réponse ?

Si l'Église catholique d'Alsace se dissocie de la société alsacienne est-elle en droit d'attendre que celle-ci la soutienne lorsque ses intérêts propres sont remis en question ? Le jour pourrait venir où elle se retrouverait seule face à ses opposants.

Pierre Klein, président

2023

Proposition de
PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA CREATION D'UNE
COLLECTIVITE TERRITORIALE A STATUT PARTICULIER
« ALSACE »

Sortie du Grand Est, la création d'une **CSP, structure, la Cogestion** Etat-Collectivité d'Alsace, **représentativité** mixte du corps électoral, **président** de la Collectivité élu par les citoyens, **fiscalité, mandat, citoyenneté, langue régionale...**

Exposé des motifs

Le rejet de la réforme territoriale

La réforme territoriale mise en œuvre par le gouvernement Valls supprimant le Conseil régional d'Alsace a été très largement désapprouvée par les Alsaciennes et les Alsaciens.

⁷³ Alors que la pratique religieuse était il y a 20 ans encore très nettement supérieure en Alsace par rapport au reste de la France, devenue terre de mission, aujourd'hui l'alignement est accompli. Il est évident que des facteurs qui dépassent le cadre alsacien sont intervenus.

⁷⁴ À notre connaissance, Monseigneur Charles-Amarin Brand est le dernier « patron » du diocèse à avoir eu le souci de ne pas perdre une spiritualité exprimée en langue allemande. A ce titre sans doute, avait-il fait une lettre au clergé l'invitant à faire au moins une lecture, une prière, un chant... en langue allemande au cours notamment des messes dominicales. On se souvient que lors de la visite du pape Jean-Paul II, il avait avec ce dernier dit un « Vater Unser », en langue allemande, langue dans laquelle, disait-il, le pape alsacien Léon IX avait prié sur son lit de mort. Des messes en langue allemande étaient lues, notamment par le chanoine Wackenheim, un certain temps le samedi, il y a bien des années. À notre connaissance, cela ne se fait plus. Des demandes apparaissent de nos jours pour que le dialecte soit lui aussi présent à l'église.

⁷⁵ Expression utilisée par André Weckmann.

⁷⁶ Ses prières ruissellent sur les murs des églises catholiques d'Alsace.

Déjà en 2014 lors d'un débat réunissant les élus des Collectivités territoriales alsaciennes (Conseil régional d'Alsace et Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), 97 % des Conseillers se sont prononcés, dans leur délibération, contre la fusion de l'Alsace dans le Grand Est.

Une pétition signée par près de 117 000 Alsaciens demandait que soit organisé un référendum. Au même moment 270 communes (soit près du tiers des communes d'Alsace) avaient adopté une motion demandant à ce que l'Alsace soit maintenue dans son périmètre historique. Lors des débats au Parlement, aucun député ou sénateur alsacien n'a voté en faveur de la fusion.

En 2019 dans une contribution de l'ICA (Initiative citoyenne alsacienne) au grand débat national, 274 grands élus d'Alsace, se sont exprimés en faveur de la création d'une collectivité Alsace à statut particulier, parmi lesquels 19 parlementaires, 139 maires, 77 adjoints, 28 CD, 7 CR et plus de 1800 personnalités représentatives du monde politique, économique et culturel alsacien.

Le rejet de la disparition de la Région Alsace a été confirmé par des sondages successifs (BVA, CSA et IFOP), par des pétitions et au printemps 2022 par une enquête organisée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

La création de cette dernière, née de la fusion des conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin dont elle additionne les prérogatives, a été ressentie comme un progrès d'autant plus qu'elle s'est vue confier des compétences particulières en matière de bilinguisme, de transport et de coopérations transfrontalières. Cependant, cette collectivité nouvelle demeure intégrée à la Région Grand Est qui n'a été dessaisie d'aucune de ses missions.

La réforme a-t-elle fait ses preuves ?

Tout a été dit sur la réforme qui a conduit à la disparition d'anciennes régions et à la création de nouvelles, de celle du Grand Est en particulier. Ont été évoqués :

- un découpage à la va-vite opéré à coup de crayon sur un coin de table,
- la marche forcée qui a conduit à la fusion du Grand Est,
- une démarche quasi monarchique du haut vers le bas,
- un simple changement d'échelle « big is beautiful », dépourvu de recherche de cohérence, pour, a-t-il été dit, gagner en efficacité économique et pour faciliter la mise en concurrence avec les régions européennes,
- un découpage technocratique fondé sur une logique de répartition et non de développement,
- la non-consultation des citoyens et des Collectivités concernées, accompagnée du non-respect de la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale et dédaignant l'avis du Sénat pour au final faire une réforme territoriale qui s'apparente beaucoup à une recentralisation,
- la création d'espaces neutres d'histoire, de périmètres sans identité propre, et de simple surface isotrope,
- etc.

Au terme d'une première mandature de fonctionnement, ni les économies annoncées ni la prétendue mise à niveau avec les régions européennes n'étaient au rendez-vous. L'inefficacité du « big is beautiful » s'est avérée, tout simplement parce que ce n'est pas par la taille que l'on trouve l'efficacité, mais par les pouvoirs et par les moyens de faire.

Les Alsaciennes et les Alsaciens dans leur grande majorité se posent la question de savoir, considérant que la réforme n'a guère conféré plus de pouvoirs et de moyens aux régions, qu'a donc fait le Grand Est que l'ancienne région Alsace n'aurait pu faire ? Et de désirer ardemment que l'Alsace retrouve une institution politique propre !

Une question d'identité

Bien plus encore que les pouvoirs et les moyens régionaux, ce que les Alsaciens déplorent le plus en ce qui concerne la disparition de l'ancienne région Alsace, c'est de ne plus être reconnus collectivement au travers d'une institution politique pleine et entière. La revendication en faveur d'un retour à une Région Alsace y est avant tout une question d'identité.

La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace, ce n'est pas qu'une extrémité orientale de la France. Elle n'est pas qu'une fin de France, un « Finistère ». Elle est le début de la Mitteleuropa, son extrémité occidentale. Et c'est en premier lieu de sa situation géographique que découlent ses particularismes, ses besoins et ses intérêts propres, qu'il s'agisse en particulier de bilinguisme, de culture, d'économie, de transport ou de transfrontalier.

Ces besoins et intérêts propres sont aussi, au travers de l'Alsace, ceux de la France. L'Alsace a une forte identité rhénane. C'est une grande chance pour la France d'avoir un pays rhénan en son sein. Elle a tout intérêt à lui conserver sa « rhénanitude ». Qu'aujourd'hui, la France ne l'oublie pas au moment où l'Alsace revendique une nouvelle institution politique.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs (français, allemands et proprement alsaciens et autres) qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.

Pourquoi plus d'identité ? Une identité partagée et donc collective, autrement dit un agir et vivre ensemble voulu et construit et la possession d'un réseau durable de relations d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance qu'il fonde, constitue un véritable capital social. Plus l'identité collective est forte, plus le capital social sera fort et plus forte sera sa possibilité de faire fructifier le bien commun économique et culturel.

Parler de l'Alsace, c'est parler de la France et plus encore de l'Europe. Tout ce qui s'est fait en Europe s'est aussi fait en Alsace. L'Alsace est un concentré d'Europe, de ses heurs et de ses malheurs. Et comme l'Europe, l'Alsace est une et diverse. La France aussi. L'une de ses diversités a pour nom Alsace. Il reste à la France de la reconnaître entièrement et à l'Alsace d'être en mesure de la vivre pleinement.

Plus d'Alsace !

Pour ce faire, elle a besoin de - Plus d'Alsace -, c'est-à-dire de plus de pouvoirs et de moyens et donc d'exister au travers d'une institution pleine et entière. Le Plus d'Alsace sera alors un vrai plus pour les Alsaciens et pour la France. Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

Si l'Alsace a une forte identité linguistique, culturelle et historique, elle a aussi une forte identité économique. Ces identités sont en forte interrelation et s'enrichissent réciproquement. L'intégration européenne a donné un grand souffle à l'Alsace et à son économie. Au fil des décennies, l'Alsace est devenue une région dont l'économie est très ouverte, notamment sur le bassin rhénan, véritable épine dorsale économique européenne, sur le reste du monde aussi. Et le monde de demain appartiendra à ceux qui seront bilingues et plurilingues. Un bilinguisme français-allemand bien construit ouvre sur toutes les langues romanes et à toutes les langues germaniques. Il a été une des clés des performances économiques et le sera encore à l'avenir, si on veut bien lui porter toute l'attention qu'il nécessite, pour le bien de l'Alsace... et de la France toute entière.

Cogestion

Pour l'heure, l'Alsace nécessite et demande une institution politique propre à hauteur des enjeux régionaux et nationaux. Pour ce faire, il convient de créer une Collectivité à statut particulier dont les pouvoirs et les moyens se situent entre le centralisme et l'autonomisme. Pour ce faire, il y a lieu d'introduire une nouveauté dans le mode de gouvernance régionale, à savoir la cogestion. Dans cet ordre des choses, les missions de l'État en région, notamment celles des Directions de la préfecture, à l'exclusion de ce qui est strictement régalien Police, Justice, Monnaie, Défense et Politique étrangère, sont cogérées par les services équivalents de la Collectivité d'Alsace dans un partage de l'autorité et de la responsabilité de gestion pour plus de proximité, de réactivité et de réalisme.

Entre le modèle du Land allemand et celui de région française, pourquoi en effet ne pas introduire un modèle intermédiaire, celui de la cogestion administrative ? L'État partagerait la gestion de quelques-uns de ses domaines d'intervention avec les collectivités territoriales. Au-delà des compétences qu'elles ont déjà, les collectivités cogèreraient avec l'État des éléments non strictement régaliens dans le cadre de ce qui pourrait être des Hautes Autorités dédiées.

Si la cogestion administrative était adoptée et si à un terme convenu elle avait fait ses preuves, alors l'État, qui a toujours été méfiant à l'égard du fait régional, pourrait dans une confiance enfin trouvée franchir un pas supplémentaire vers le transfert de compétences, jusque-là cogérées, en propre à la Collectivité d'Alsace.

L'État est invité à innover, à rompre avec le strict centralisme et à commencer à le faire en Alsace. L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, à intégrer l'idée que l'union s'enrichit de la diversité et à s'inscrire dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines.

Au-delà du contenu politique, il s'agit aussi de donner une structure et un mode de gouvernance à la nouvelle institution. L'Alsace est par elle-même une métropole, tant tout y est proche et lié, une métropole qui resterait à instituer et qui fédérerait les pays qui la composent.

Article premier

Il est créé une Collectivité à statut particulier en vertu de l'article 72 de la Constitution portant le nom de Collectivité d'Alsace. Elle se substitue à la Collectivité européenne d'Alsace et est en charge des affaires d'Alsace qui ce faisant ne relèvent plus de la Région Grand Est.

Article 2 : de la structure

L'Alsace, petite par sa taille, mais avec une forte densité démographique et une forte interdépendance des espaces d'activité et de vie constitue à elle seule une métropole où tout donc est finalement proche. Aussi, la Collectivité d'Alsace se doit de fédérer les niveaux d'intervention dans une organisation permettant une gestion responsable où les compétences ne se recoupent pas et où les coûts ne se démultiplient pas.

Proposition A

La Collectivité d'Alsace est composée :

- d'une Assemblée territoriale intitulée Conseil d'Alsace
- de 7 Conseils de Pays ou de Territoires d'intervention de la Collectivité d'Alsace
- et de 40 Cantons

La Collectivité d'Alsace fédère trois niveaux de compétences clairement définies en vertu du principe de subsidiarité.

Proposition B

La Collectivité d'Alsace est composée :

- d'une Assemblée territoriale intitulée Conseil d'Alsace
- et de 40 Cantons

La Collectivité d'Alsace fédère deux niveaux de compétences clairement définies en vertu du principe de subsidiarité.

Article 3 : de la représentation

Il est introduit une mixité de suffrage direct et indirect et de scrutin de liste et uninominal.

Proposition A

Le Conseil d'Alsace est composé de représentants, au nombre de **35** Conseillers d'Alsace élus issus du suffrage direct et au scrutin de liste et **42** Conseillers d'Alsace issus du suffrage indirect, à savoir les 7 Présidents des Conseils de Pays + 5 délégués par Conseils de Pays, soit $7 \times 5 = 35$ délégués. Le Conseil d'Alsace est donc composé de **77** élus.

Les Conseils de Pays ou de Territoires d'intervention de la Collectivité d'Alsace sont composés au total de **35** Conseillers de Pays élus au scrutin de liste par Pays, 5 par Pays et des membres issus du suffrage indirect, à savoir les Conseillers d'Alsace des Cantons du Pays + des délégués des groupements communaux du Pays.

Proposition B

Le Conseil d'Alsace est composé de représentants, au nombre de 40 Conseillers d'Alsace élus issus du suffrage direct et du scrutin de liste et 40 Conseillers d'Alsace issus du scrutin uninominal direct dans les 40 Cantons d'Alsace.

Article 4 : des Exécutifs

La Collectivité d'Alsace est composée, qu'il s'agisse de la Proposition A ou de la Proposition B de deux organes : le Conseil d'Alsace et le Président du Conseil d'Alsace. Les Conseillers d'Alsace sont élus pour quatre ans selon un suffrage direct pour les uns et indirect pour les autres. Le président est élu au suffrage universel direct par les citoyens d'Alsace pour 8 ans. Cela dans le but d'assurer une certaine indépendance des deux fonctions l'une par rapport à l'autre, d'éviter un "esprit de camp" et de réserver plus de place à la concertation et à la recherche du consensus.

Article 5 : de la démocratie régionale

La cogestion

Outre les pouvoirs et les moyens dont disposent habituellement les régions, le principe de cogestion est mis en œuvre à titre expérimental sur cinq ans au profit de la Collectivité d'Alsace. Ce faisant les services de l'État en région cogèrent leurs attributions avec les services de la Collectivité d'Alsace, qu'il s'agisse, d'économie, d'emploi, du travail et des solidarités ; de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; des affaires culturelles ; de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; de la recherche et de la technologie ; des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ; de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement ; de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale ; des Affaires scolaires et de la Santé. Au terme des cinq années, la cogestion ayant fait ses preuves, elle fera l'objet d'un projet de loi afin d'assurer sa pérennité.

Un pouvoir fiscal

Il y a d'une part des impôts d'État à partager entre lui et la Collectivité d'Alsace et d'autre part des impôts propres avec pouvoir sur les taux et sur les bases. Afin de donner tout son sens au principe de libre administration, le Conseil d'Alsace est doté d'attributions effectives au plan fiscal. Si le principe d'autonomie financière est inscrit dans la Constitution, son corollaire l'autonomie fiscale, ne fait

l'objet d'aucune protection constitutionnelle ni légale, de sorte qu'une remise en question de ce principe demeure envisageable à tout moment. L'occasion est saisie de l'inscrire dans la présente loi.

Mandat

Le principe du mandat unique renouvelable une fois, comme c'est le cas pour le Président de la République est introduit dans la présente loi.

Corps électoral

Le corps électoral est étendu aux citoyens de l'Union européenne résidant depuis 5 ans en Alsace.

Langue régionale

La langue régionale, telle qu'elle est énoncée dans la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, à savoir l'allemand sous sa forme standard et ses variantes dialectales, bénéficie d'une reconnaissance et d'une utilisation dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, scolaire, médiatique, administrative..., à l'exception de ceux strictement régaliens (Police, Justice, Monnaie, Défense et Politique étrangère).

Pierre Klein, président

2023

Lettre au Président Frédéric Bierry

Objet : informations sur le Südtirol et propositions de voyage d'études et de partenariat

Monsieur le Président, cher Frédéric

Il existe en Europe une région qui a su se doter d'un plein bilinguisme, une région où chacune et chacun peut réaliser toutes les activités sociales au sens large du terme dans l'une ou l'autre. Tout peut y être fait soit en italien, soit en allemand. Il s'agit de la Province italienne du Südtirol.

Notre intention n'est pas de l'ériger en modèle pour l'Alsace, tant existent des différences historico-politiques entre les deux régions et tant dans sa conception le bilinguisme du Südtirol ne peut pas s'inscrire dans la réalité psychosociologique alsacienne.

Cependant, le Südtirol nous donne un exemple de ce qui doit être entrepris pour assurer la survie et la prospérité des langues dans une société donnée.

L'exemple Südtirolien met en évidence qu'un plein bilinguisme est réalisable lorsque les pouvoirs politiques et les moyens financiers sont en adéquation.

Le pouvoir tout faire dans une langue, en l'occurrence en langue allemande standard ou dialectale n'existe pas en Alsace, tant s'en faut. En premier lieu parce que les conditions ne sont pas réunies en France pour assurer pleine vie et donc survie aux langues régionales de France.

Ce que nous pouvons apprendre du Südtirol, c'est d'une part, lorsque des données politico-culturelles ne sont pas a priori favorables, qu'il faut mener un combat politique sur le fond et

sur la durée pour obtenir gain de cause et d'autre part qu'un bilinguisme apaisé s'inscrivant dans une identité reconnue et elle-même apaisée est un bien collectif à forte efficacité sociale, économique et culturelle qui contribue au bien-être collectif.

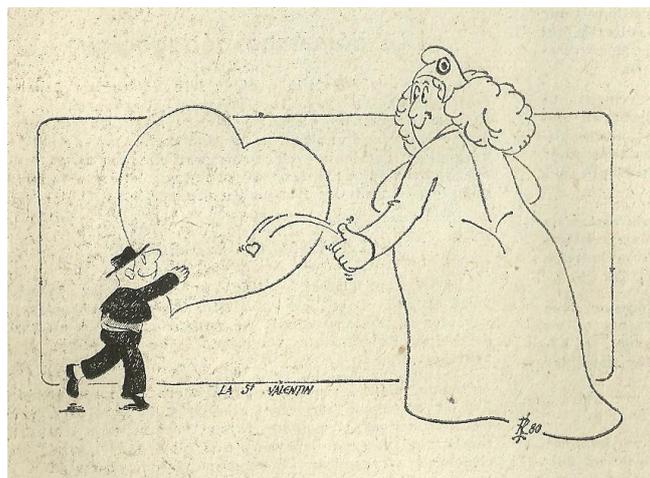
Il ne fait pas de doute que tout cela contribue à ce que le Südtirol soit la région la plus riche d'Italie et une des plus riches d'Europe.

Derrière les langues, il y a la culture. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et lorsqu'elle est double, elle en double les impacts.

Monsieur le Président, peut-être qu'à la suite de la lecture du document joint, qui fait une courte présentation du Südtirol, souhaitez-vous entrer en contact avec le Landtag de la Province, organiser un voyage d'études et, pourquoi pas, par la suite un partenariat ? C'est en tout cas l'espoir que nous portons.

Veillez agréer, Monsieur le Président, cher Frédéric, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président



Dessin de Roland Peuckert

III. Contributions et propositions de diverses personnes

2008

Un concept politique global pour la société alsacienne

Pierre Klein

Ces réflexions menées quelques années avant la création de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA) ont servi de base à sa philosophie politique. L'objectif principal de l'ICA a été et reste de les poursuivre et de proposer à travers elles un concept politique global pour la société alsacienne.

Du pouvoir régional

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais envisagé véritablement une prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant à ce jour, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Mais décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser. Il s'agit enfin lever les tutelles administratives et les incapacités juridiques qui demeurent, en amont et d'inscrire la diversité du pouvoir dans le droit.

En aval, il faut réaliser l'inclusion du fait régional par la différenciation infrapolitique (régionalisation) et infra administrative (déconcentration) de l'État, en conférant aux régions un pouvoir normatif pour ce qui les concerne en propre, c'est-à-dire la possibilité de légiférer régionalement. Ce pouvoir régional doit disposer de ressources financières propres, les impôts levés dans la région devant y rester à hauteur comparable à ce qui se fait dans les démocraties environnantes. Ce pouvoir régional doit également trouver sa traduction dans la fusion des trois institutions existantes (Région et Départements) et de celle à venir de la Métropole de Strasbourg. Nous demandons qu'un Référendum soit organisé à ce sujet auprès de la population alsacienne.

De l'État-nation

L'État et la nation pris séparément sont par nécessité incontournables, encore que l'on puisse discuter leurs formes et leurs caractéristiques. Ce qui pose problème, c'est l'État-nation, une forme de gouvernance basée sur le centralisme démocratique, sur le républicanisme et sur l'union dans l'uniformité, qui trouve sa pleine concrétisation dans le modèle français de l'assimilation entre État et nation, entre nationalité et citoyenneté, entre culture politique et culture majoritaire ou dominante. Le tout est lui-même confondu avec la République. D'un État construit sans nation, on passera au fil de l'histoire à la construction de la nation d'un État. C'est toute l'histoire de l'étatisme, de l'unitarisme et du centralisme français. Une lente formation dont les principes installés lentement dans les consciences finiront par être acceptés et jugés comme normaux par les Français. Que l'on ne s'y trompe, ce système ne propose pas, aujourd'hui, plus de liberté, d'égalité ou de fraternité que les démocraties voisines fondées sur l'union dans la diversité, peut-être même moins.

Ce n'est donc qu'un modèle, peut-être justifié historiquement, mais dont la raison d'être est d'ailleurs aujourd'hui largement remise en question, notamment par ce qui est désormais nécessaire ou revendiqué, à savoir l'extension de la citoyenneté à de nouveaux champs, la reconnaissance de la diversité culturelle, l'établissement de la démocratie délibérative et participative, la construction européenne... Si la France était décentralisée, régionalisée, voire fédéralisée, la République ne serait-elle plus une république, la nation ne serait-elle plus une nation et la France ne serait-elle plus la France ? La réponse des uns et des autres sépare ceux qui mettent en avant un pouvoir descendant et indivis de ceux qui souhaitent un pouvoir ascendant et partagé, les républicains et les démocrates, ceux qui ne jurent que par la fusion de l'État et de la nation, de ceux qui préconisent leur dissociation.

De la démocratie régionale

Les méthodes de gouvernement restent très largement réglementaires. La formation de la volonté politique ne laisse que peu de place à l'expression de la volonté des citoyens. La prise de décisions tient toujours insuffisamment compte de l'avis de ceux qui les subissent et n'engage que trop sommairement la responsabilité de ceux qui les prennent. L'opinion publique reste amplement fabriquée en dehors du débat démocratique. La délibération publique, la culture du dialogue et le partenariat social, le compromis et le contrat, le dialogue des cultures et la reconnaissance de la diversité restent amplement absents de la culture politique française. En un mot la concertation n'existe que très insuffisamment, cédant le pas à la médiatisation de conversations de salons. Or, l'accomplissement de l'individu passe par celui d'autrui, l'accomplissement de l'union passe par celui de la diversité, l'accomplissement de la démocratie passe par celui de la démocratie délibérative et participative, sociale et culturelle.

Les problèmes actuels et à venir de notre région ne pourront trouver de solutions que si l'esprit civique et avec lui la vie retrouvent leur place dans l'espace régional. Citoyennes et citoyens doivent pour ce faire pouvoir s'engager politiquement et être soutenus dans leur volonté de créer des initiatives citoyennes en faveur par exemple de l'amélioration de la qualité de vie. Si la question de l'élargissement de la démocratie reste posée, comme celle de la légitimation du pouvoir, il est évident

qu'elles ne trouveront de justes réponses qu'en permettant la participation active de tous à la formation de la volonté politique dans le cadre d'une démocratie délibérative organisant la discussion la plus large possible dans l'espace public et impliquant de la société civile.

L'objectif premier des démocrates doit être, non pas la prise et la conservation du pouvoir pour exister personnellement, mais la prise de responsabilité pour la protection des libertés individuelles et la gestion du bien commun. Le cœur de la politique ne doit pas être la compétition pour le pouvoir, mais la contribution à la meilleure solution aux problèmes ; non plus l'élection, mais la responsabilité. Ce principe peut opérer si la responsabilité du politique est dissociée de sa personne et associée prioritairement à la chose, c'est-à-dire aux décisions. Les décisions politiques régionales alors être prises dans des structures délibératives et participatives réunissant des acteurs compétents et responsables.

Dans le but de moderniser la démocratie, de développer l'esprit civique et de recentrer la responsabilité sur la chose, autrement dit de mettre en place une nouvelle gouvernance, il convient de favoriser la création de lieux de discussion, afin d'associer les citoyens aux choix et aux décisions en créant un véritable partenariat régional. Nous voulons que la Région soit ici exemplaire. Il convient aussi de développer le recours au référendum et d'assurer une gestion moderne et participative des ressources humaines régionales.

De l'intégration

L'intégration est une nécessité pour qui veut assurer la cohésion sociale ou politique. Encore faut-il savoir à quoi l'on veut, doit ou peut s'intégrer : à l'uniformité sans diversité, à la diversité sans union ou à l'union dans la diversité ? Et comment ? La diversité est là et il faut la gérer, sauf à vouloir persévérer dans l'exclusion de la France réelle et dans l'inacceptation de l'altérité et son cortège d'injustices, de frustrations et de révoltes. La différence doit-elle être obligatoirement occultée par le recours à l'universel abstrait ? Mais intégrer, c'est quoi ? Est-ce insérer, assimiler ou intégrer. A vrai dire ces termes sont très souvent amalgamés. L'assimilation rejette la différence et met en application le « droit à la ressemblance », un droit qui est en réalité une obligation. Elle est un arrachement. Elle vise à établir une communauté unie dans l'uniformité, c'est une trame unicolore. Elle génère une dynamique de la « pareillette », de l'indifférenciation et de l'esseulement. L'insertion prend en compte la différence et accorde des droits culturels permettant à chacun, individu ou groupe, de vivre son identité propre. Elle est une continuité. Elle vise une communauté de communautés, c'est la mosaïque. Le juxtaposé génère une dynamique du face-à-face, de l'assignation à être ceci et non pas cela et de la distanciation par rapport à l'ensemble.

L'intégration compose avec l'assimilation et l'insertion, avec le droit à la ressemblance et le droit à la différence, avec l'union et avec la diversité pour viser l'union dans la diversité. Elle est un partage. Elle facilite l'attachement. Elle lie le *mitsein* avec le *anderssein* ? L'intégration est l'aboutissement de la socialisation, c'est-à-dire de l'intériorisation des normes et des valeurs dominantes par les différents éléments permettant d'obtenir la cohésion de l'ensemble. Mais lorsque la socialisation ne réserve que peu ou pas de place à la diversité culturelle, l'intégration recherchée est l'assimilation. C'est ce que l'on entend par intégration républicaine. La France moderne ne s'explique que par elle. Et en adjoignant à l'intégration à l'universel une assimilation à la particularité, la France a raté un rendez-vous avec l'histoire. Mais elle ne pouvait pas inventer en même temps l'union dans l'uniformité, une forme de nationalisme et le postnationalisme, c'est-à-dire l'union dans la diversité. Mais, ce rendez-vous lui est à nouveau fixé, parce que l'histoire, la modernité et la démocratie ne sont pas achevées. Parce que la Région a ici un rôle de première importance à jouer, il convient de mettre en œuvre une politique de reconnaissance des corps intermédiaires, c'est-à-dire de soutenir les instances de solidarités qui s'inscrivent dans le principe de l'union dans la diversité et de favoriser leur développement.

Du post-nationalisme

Il est possible d'être uni dans la diversité. C'est même une nécessité. La diversité, lorsqu'elle est reconnue et pratiquée rejette l'exclusion ou la séparation, comme elle repousse l'homogénéisation. Pour cela, il convient de relever le défi du pluralisme culturel en combinant l'unité politique avec la multiplicité des appartenances. En France, la nation est affaire d'État. Et la forme de culture nationale développée par l'État ignore les subcultures et la diversité linguistique. Il ne peut pas en être autrement selon cet ordre des choses. Car dans ce concept le fondement de la nation n'est qu'insuffisamment la culture politique ou la loi fondamentale, et bien plus la culture dominante, *die Leitkultur*, c'est-à-dire une culture nationale qui marginalise, les appartenances secondaires, un concept de la nation qui ethnicise celle-ci par la construction de l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture. La République connaît, mais elle ne reconnaît pas.

Le principe de l'union dans la diversité reste à installer dans l'habitus français. Ce principe ne peut devenir une réalité qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » et la « pareillette ». Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples, l'individu dans toutes ses dimensions et partant l'unicité politique et la pluralité culturelle de la nation. Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

Le postnationalisme qui fait du pluralisme un impératif est une approche de la chose politique, qui compose la nation politique, juridique ou contractuelle avec la diversité nationale et qui concilie l'universalité des droits de l'homme avec la

singularité des identités culturelles, pour construire l'union dans la diversité, réaliser l'intégration sans la désintégration, conjuguer l'universel et le particulier, et lier la diversité et l'égalité.

De l'un et du divers

Poser la question de l'identité collective, c'est aussi poser la question de l'universel et du particulier et de leur interaction. Le particulier se suffit-il à lui-même et l'universel est-il incompatible avec le particulier ? La raison peut-elle se passer de l'imaginaire ? Il s'agit de sortir de ce faux débat et renvoyer dos à dos l'illusion cosmopolite et l'angélisme identitaire, car à vrai dire l'universel est rempli de particularités, universel et particulier ont partie liée. L'universel naît de l'interaction des particularités, qui au travers de cet échange s'ouvrent à la pluralité. L'universel ne peut se couper du particulier, sauf à vouloir devenir un lieu vide et déconnecté de la réalité, comme la raison ne peut se couper du sentiment. De son côté, le particulier ne vaut qu'inscrit dans la relation à l'altérité. C'est en cela qu'il devient universel. Le particulier ne vaut sans l'articuler avec la part universelle de l'homme et avec les valeurs universelles, communes et irréductibles.

Il s'agit d'intégrer l'autre et l'universel, c'est-à-dire, au travers du modèle postnational de l'union dans la diversité, d'opérer la synthèse entre ce qui est commun à tous, en même temps que de permettre à ce qui est particulier à chacun d'exister. Pour ce faire, le principe de la particularité doit devenir un principe universel dans la mesure où il doit être universellement admis, notamment par l'inscription des droits culturels dans la loi fondamentale, au même titre que les droits politiques et sociaux. De même, le principe de l'égalité doit s'établir autour de l'égal respect et de l'égal reconnaissance de tous. Si la liberté et la justice, le droit et la tolérance sont des valeurs universelles, il n'en va pas de même de leur respect. De même, ce n'est pas une valeur universelle que de ne pas reconnaître l'altérité, surtout lorsque l'autre inscrit sa différence dans les valeurs universelles. La reconnaissance est indispensable à l'épanouissement et à la formation de l'identité collective. Elle est un espace de respiration laissé à l'expression des diversités. Elle alimente la quête identitaire. Le déni de reconnaissance conduit au repli, au renoncement, à l'instabilité et à l'insécurité identitaires.

De l'interculturalité

La différence propre ne saurait être posée sans poser la différence de l'autre, sans tenir compte de la nécessaire rencontre avec l'autre. Une culture de la seule différence, pour impossible qu'elle soit, serait des plus dangereuse, parce qu'elle ouvrirait la porte à tous les excès, à toutes les exclusions. Dire sa différence, c'est souvent penser l'Autre comme inférieur. Il n'y a donc que la culture de l'altérité qui soit possible et acceptable. Vouloir tout faire pour valoriser l'altérité, c'est vouloir se valoriser soi-même : une culture de l'altérité, qui parce qu'elle ouvre à la reconnaissance et au respect de l'autre, s'inscrit dans le principe de l'union dans la diversité. Tout cela ne saurait être possible sans un dialogue entre les cultures, établi et développé par une éducation interculturelle et une éthique de la communication.

Il s'agit de contribuer à l'appropriation de connaissances sur d'autres nations, cultures, religions, à l'acquisition d'une claire perception des libertés et des obligations qui doivent revenir à chacun en vertu des droits de l'homme, à l'apprentissage d'un vivre ensemble solidaire et de favoriser le dialogue des cultures dans l'espace public pour permettre à chacun de développer un point de vue propre, pour se détacher de l'égoïsme et pour pouvoir accepter le point de vue de l'autre. L'éducation interculturelle doit permettre de reconnaître et de respecter les différences, de produire des capacités de compréhension et de tolérances, des capacités de critique et de discernement à l'égard des formes d'intolérance. Son but réside, outre la connaissance de soi et de l'autre, dans leur mise en adéquation avec les droits de l'homme, avec la part irréductible d'universalité, avec l'union dans la diversité.

Annexe 3-5 : Du droit à la différence

Le droit à la différence n'implique pas nécessairement la différence des droits. Dans une globalité donnée chaque particularité doit avoir les mêmes droits de vivre sa différence et de partager ce qui est, ce qui doit être commun à toutes les particularités, le vivre ensemble. Cela implique que dans le cadre de cette globalité, il n'est possible d'être différent que si les autres le peuvent aussi. La différence de l'un ne peut pas exister sans la différence de l'autre. Différence et altérité ont partie liée. La différence n'est pas, ne peut pas être totale et immuable. Elle est forcément multiple et évolutive. Il n'y a pas de différence pure qui vaille. Cela signifierait se séparer de tout et rejeter tout. Ce qui n'aurait pas de sens. Il n'y a de sens que dans la rencontre avec l'autre, rencontre inscrite dans le continuum culturel. Il n'y a de sens que dans l'intégration, dans l'interagir, dans « l'agir communicationnel ».

Ce qui implique acculturation réciproque, culture plurielle, dynamique de l'universel, mais aussi démocratie culturelle, c'est-à-dire la reconnaissance de la diversité culturelle et la participation au tout. Il y a lieu de combiner l'union avec la diversité, malgré (ou à cause) des rapports de force qui existent entre les cultures, par l'établissement d'une compréhension entre les cultures. La liberté culturelle passe par la responsabilité qui ne peut être réalisée que dans le lien entre les différences et la même liberté accordée à chacune d'elle. Être responsable, c'est rester dans la dépendance, dans l'union. La responsabilité, c'est la liberté partagée. La logique de la différence nécessite de la positiver dans le droit. La logique du droit nécessite d'accorder les mêmes droits à tous. Si le droit à la différence de l'un commence là où commence celui de l'autre, le droit à la différence de l'un s'arrête là où commence la nécessaire prise en compte de l'autre, là où commence l'union de tous. Le droit à la différence est un droit à l'altérité.

De la langue régionale

Partant du principe qu'une langue ne peut vivre et survivre que si elle bénéficie d'un emploi normal dans tous les domaines de la vie publique et privée, il s'agit, au travers d'une charte linguistique de garantir à la langue dite régionale une existence sociale, d'abolir toute forme de discrimination et d'ostracisme à son encontre. La langue régionale est constituée de

l'allemand dialectal d'Alsace (forme essentiellement orale) et de l'allemand standard (forme essentiellement écrite et langue de culture de référence).

Si la langue française, langue nationale, doit préserver son statut de langue nationale de communication courante et de culture, il apparaît urgent de revivifier et de consolider l'usage de la langue régionale, en lui conférant un statut de langue officielle.

Il s'agit de donner forme à véritable un bilinguisme collectif permettant à tout le monde et à chacun en particulier d'utiliser la langue de son choix et/ou les deux langues, nationale et/ou régionale. C'est l'exception culturelle alsacienne, qui se nourrit de deux langues et n'en rejette aucune. Cet objectif devra être atteint par une réelle politique linguistique de bilinguisme, garante d'un juste équilibre, d'une saine complémentarité et d'une féconde convivialité des langues en Alsace. Il exige à la fois une révision de la Constitution et le vote positif d'une loi. D'ores et déjà, il s'agit pour la France de ratifier la charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires. Elle reste un des derniers États à ne pas l'avoir fait et ce faisant ne pourrait plus devenir membre aujourd'hui du Conseil de l'Europe, alors qu'elle a elle-même posé cette exigence de ratification à chacun des États demandant l'adhésion.

L'option bilingue fonde sa pertinence à la fois dans des raisons à la fois identitaires, historiques, culturelles et économiques, mais également, et dans les avantages propres à l'éducation bilingue. Elle constitue la base incontournable du nécessaire multilinguisme régional. Elle crée les conditions d'une réelle ouverture sur deux espaces linguistiques et culturels. C'est tout le contraire du repli et de l'enfermement. Le bilinguisme apporte une réponse à la nécessaire prise en compte tant des droits culturels et linguistiques, que de la géopolitique. Il s'inscrit dans une volonté et dans une stratégie identitaires, mais également économiques et constitue la base du nécessaire plurilinguisme. Le développement efficace d'une région se fonde toujours sur sa culture et son identité de la ville, c'est-à-dire sur celles de ses habitants. Le renforcement de l'identité culturelle doit donc résider au centre des préoccupations de la Région. Les langues pour leur part sont un élément important qui alimente cette culture et cette identité. C'est pourquoi le soutien au bilinguisme et à la diversité linguistique doit être considéré comme primordial. Au lieu d'être perçues comme un obstacle, la langue et la culture dites régionales sont des ressources précieuses dans cette Région située au cœur de l'Europe.

Il s'agit pour la Région de favoriser la scolarisation en classe bilingue paritaire français-allemand sur les six années à venir de 50 % de sa population scolaire, comme il s'agit pour elle de mettre en place des cours d'initiation et de mise à niveau à destination des enfants issus de l'immigration et d'apporter un soutien à la mise en place, d'une part d'un enseignement généralisé de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace et, d'autre part d'une d'option de langues et cultures d'origine, parce qu'il est important que l'école valorise l'élève dans toutes ses dimensions et capacités.

De la socialisation alsacienne

La culture, la mémoire et l'identité, bien que recouvrant des notions diverses, ont partie liée. Elles sont toutes des constructions. La question qui se pose est de savoir qui détermine ces constructions, l'individu ou la société ? Contrairement à une idée très répandue, la transmission de la langue, de la mémoire et de la culture est bien plus l'œuvre de la société que de l'individu en effet, c'est au travers de la socialisation décidée par la société, et le pouvoir qu'elle se donne, que sont transmises, en fonction d'une construction identitaire, les langues, les mémoires et les cultures. Et si les langues, les mémoires et les cultures se perdent, c'est toujours par défaut d'identité. C'est dire que, au travers de cette volonté et de cette stratégie, la part de ceux qui détiennent le pouvoir est des plus importantes, leur responsabilité aussi, alors que celles des individus l'est beaucoup moins. La transmission tout comme la non-transmission relèvent d'une volonté politique.

Il s'agit de sortir d'une identité négativée, source d'extrémisme et de fatalisme, résultant de la domination et de la stigmatisation en articulant le particulier et l'universel, l'histoire de chacun et le capital de tous, et en considérant que la reconnaissance et la gestion des appartenances multiples génèrent de l'enrichissement culturel, de l'interculturalité ou « multilittéralité » et du vivre ensemble. La construction de la mémoire doit être faite en fonction des enjeux du présent. La diversité des mémoires doit aller de pair avec le devoir de mémoire.

Il s'agit de généraliser un enseignement de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace. Il s'agit de contribuer à la (re)construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. On ne peut aimer que ce que l'on connaît. Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est l'identité alsacienne, à commencer par le partage d'une mémoire et d'une culture. Si on ne naît pas Alsacien, on ne le devient plus, faute d'une socialisation appropriée.

Il s'agit de considérer que toute population doit disposer des outils lui permettant, notamment dans le cadre de la socialisation, de mettre en commun, mais aussi de mettre en valeur ce qui est commun, c'est-à-dire les éléments structurants de son identité. Toute population, et tout un chacun, éprouvent ces besoins, non pas par simple souci de préservation d'une tradition à jamais figée, mais bien davantage pour leur permettre de se définir, de se repérer, de comprendre le monde, d'être eux-mêmes et de se projeter dans l'autre et dans l'avenir. En cela, nous sommes confrontés aux besoins de construire une mémoire et une conscience collectives, de partager des histoires et de cultures et de favoriser l'intégration à la société alsacienne par la construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Celle-ci nécessite une socialisation, notamment scolaire, qui soit en totale rupture avec l'inculcation de l'appartenance unique et uniforme ou encore de la seule différence.

Il ne fait pas de doute que l'enseignement de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace ne peut être que profitable à ceux qui le reçoivent, en premier lieu, parce qu'il apporterait sa contribution à un renforcement de

l'identité culturelle propre, à une approche de la différence culturelle et, ce faisant, à créer les conditions du dialogue interculturel. En effet, la perception des différentes identités nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère de l'estime et du respect de soi, est un préalable à la reconnaissance accordée ou à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. Il importe, que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels environnants, de créer du lien social et de garantir le vivre ensemble.

De l'Europe

Pourquoi l'Europe ? Parce qu'elle est seule à même de répondre aux grandes interrogations de notre temps et d'assurer sa propre survie. Et que, justement parce qu'elle reste à construire, elle nous offre l'occasion de nous ressaisir. L'Europe correspond à une exigence, celle de la démocratie politique, sociale et culturelle. Si l'unité culturelle de l'Europe paraît évidente, malgré les dénis des nationalistes, souverainistes, nationaux-républicains et autres diviseurs, il n'en va de même de l'Europe politique. Si l'Europe a une histoire culturelle, elle doit avoir un avenir politique.

Une Europe démocratique ne se réalisera que dans le fédéralisme, n'en déplaise à certains esprits chagrins. Tout le reste n'est que réduction de la démocratie. Et parce que la démocratie convoque le peuple, la vraie fédération sera celle des peuples, celle qui est construite par la base, celle qui favorise l'émergence d'une nation européenne, tout en garantissant l'existence et la survie des nations d'Europe. La contradiction n'existe que dans l'imaginaire de ceux qui pensent encore l'unité dans l'uniformité.

Le fédéralisme européen devra notamment avoir pour objectifs et pour caractéristiques : de construire une culture et une identité politiques communes et donc une nation politique, en même temps que de maintenir les identités culturelles, de gérer la tension entre ce qui est mis en commun et ce qui, nécessairement, relève de l'irréductible particularité de chacun, d'appeler à l'attachement autour d'une loi fondamentale et d'inviter à sortir du patriotisme ethnique et des égoïsmes nationaux, de « fondamentaliser » la citoyenneté différenciée et les fidélités multiples, les citoyens étant membres à la fois de la fédération et des États, de donner corps à un Parlement fédéral et à un Exécutif fédéral, chacun assumant la fonction qui lui revient, un Parlement composé d'une Assemblée européenne des députés des États et d'un Sénat composé des Sénateurs des Régions, de mettre en œuvre le principe de subsidiarité et de proximité, véritable partage horizontal et vertical des pouvoirs, non pas une délégation de pouvoirs, mais une répartition des tâches, les États devant, pour ce faire, être eux-mêmes fédéralisés ou largement décentralisés, de se baser sur le principe de concordance, qui signifie une préférence systématique pour le compromis et qui nécessite une forte implication de la société civile.

De Strasbourg l'européenne

En 1949, le Conseil de l'Europe tenait à Strasbourg sa première session, ville où il a été installé. Le choix de Strasbourg, qui fait suite à une proposition britannique, est très symbolique d'une volonté commune de paix, d'une union dans la diversité et du triomphe de la raison et du droit sur la folie meurtrière et fratricide. Parce que dans cette ville historique se sont heurtés et affrontés les nationalismes français et allemand et parce que dans cette ville se sont aussi rencontrées et fécondées la culture française et la culture allemande, la reconstruction ne pouvait que commencer à Strasbourg. A Strasbourg de relever le défi permanent qui consiste à demeurer pour l'Europe et le monde un symbole de démocratie, de vivre ensemble, de respect de l'altérité, de reconnaissance de la différence et de culture plurielle.

Mais Strasbourg tient-elle encore le symbole, tient-elle encore lieu d'exemple ? N'est-elle pas devenue, au fil des décennies, une simple ville de province ? L'ambition première, évidemment inavouée, n'était-elle pas d'en faire, avant tout, une ville comme toutes les autres villes de France ? Quelle image, quelle lisibilité Strasbourg se donne-t-elle d'elle-même, une image française ou une image européenne ? Dans quelle langue Strasbourg communique-t-elle ? Dans quelle langue y joue-t-on au théâtre et y projette-t-on les films ? Dans quelle langue prêche-t-on à la Cathédrale ? Rappelons qu'elle a été construite par et pour les habitants des deux rives du Rhin. La ville procède-t-elle de l'esprit européen, quand on sait qu'elle ne fait rien ou pas grand' chose pour défendre et promouvoir sa langue première, la langue allemande, le bilinguisme et la culture bilingue ? Alors, Strasbourg, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Strasbourg, ville refoulant sa germanitude, repliée sur ses problèmes franco-français et satellisée par Paris ? Des trois capitales européennes, Strasbourg est la seule où l'on ne peut pas vivre pleinement en deux langues, parce que le bilinguisme n'y a pas, n'y a plus d'existence sociale.

Strasbourg s'est-elle installée en Europe ou L'Europe s'est-elle installée à Strasbourg ? Mais où sont donc passées les langues d'Europe ? Que fait-on à Strasbourg de la devise européenne d'union dans la diversité ? Quelle est la contribution de Strasbourg au syncrétisme culturel européen, à l'interculturalité européenne ? Quelle occasion la ville donne-t-elle aux peuples européens de s'y rencontrer ? Strasbourg organise-t-elle annuellement une grande fête populaire de l'Europe et de sa diversité, une foire européenne du livre, un festival européen du film et/ou de la chanson, un prix européen de l'engagement politique, des journées européennes de la jeunesse, un colloque sur l'histoire de l'Europe et de ses membres... ?

Les réponses soulèvent l'ultime question. Strasbourg participe-t-elle réellement de l'Europe ?

Peut-on raisonnablement revendiquer le titre de capitale européenne lorsque l'on se contente du rang de simple ville provinciale d'un pays qui, à l'heure actuelle, ne pourrait plus adhérer au Conseil de l'Europe, faute de s'appliquer les principes de la démocratie culturelle qui en émanent (notamment la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires et la Convention pour la protection des minorités). L'Europe ce n'est pas seulement ses institutions ou encore que le périmètre entre l'Orangerie et le Wacken. L'Europe doit être au cœur de Strasbourg et Strasbourg doit être le cœur de l'Europe. Aux politiques de s'en donner les moyens. Sans les institutions européennes et la Cathédrale, mais qui viendrait

encore à Strasbourg pour y vivre l'Europe. Peut-être bien personne. L'Europe n'y est pas et son esprit n'y souffle pas vraiment. Il ne faudra pas verser des larmes de crocodile le jour où le Parlement quittera la ville. Strasbourg ne peut pas être une ville comme les autres. Au-delà d'être française, elle se doit d'être européenne.

À titre d'exemple. Sur la façade de l'Hôtel de Ville se trouvent les armoiries des seigneuries ou pays auxquels la ville a appartenu. Sur la place de l'Hôtel de Ville, il y a une statue symbolisant la naissance de l'Europe, un taureau représentant Zeus transportant sur son dos la belle Europe. A quelques mètres, dans le clocheton d'une chapelle, retentit sur un carillon l'hymne européen. C'est à de tels détails que l'on peut juger de l'enthousiasme européen. Imaginez que cela se fasse à Strasbourg, que la Cathédrale carillonne à midi l'hymne européen, etc.

Quelle classe ! Nous voulons que Strasbourg apporte une contribution majeure au syncrétisme culturel européen, à l'interculturalité et à la polyglossie européennes, redonne une existence sociale à la langue régionale tout simplement en la pratiquant, recrée par exemple un théâtre d'expression allemande et, annuellement, donne aux peuples européens l'occasion de s'y rencontrer, organise une grande fête des langues et des cultures de l'Europe, c'est-à-dire une grande fête populaire en l'honneur de l'Europe et de sa diversité, une foire européenne du livre, un festival européen du film, de la chanson, du théâtre, un prix européen de l'engagement politique européen, des journées européennes de la jeunesse, un colloque sur l'histoire de l'Europe et de ses membres...

De la coopération transfrontalière

L'Alsace s'est engagée depuis quelques décennies dans une politique de coopération transfrontalière économique, politique, sociale et culturelle avec ses voisins et partenaires du Rhin Supérieur. Cette stratégie d'alliance n'est pas le fruit du hasard. Elle participe de la construction de l'Europe et de sa recomposition actuelle. Elle est déterminée par la nécessité économique et prend appui sur des données géographiques et historiques. Pourquoi le Rhin Supérieur et comment le définir ?

D'un point de vue géographique, le concept de Rhin Supérieur recouvre un espace, les régions qui bordent le fleuve sur une distance comprise entre Bâle et Mayence, c'est-à-dire le fossé rhénan. D'un point de vue historique, il englobe un ensemble qui a longtemps participé des mêmes mouvances et des mêmes contingences politiques, économiques, sociales et culturelles et a constitué un des principaux foyers de civilisation en Europe. Le passé étant un grand présent, il est impossible de situer l'Alsace et d'en comprendre les réalités sans la prise en compte de ces éléments majeurs. Le fleuve a, ici, bien davantage uni que séparé. Il a été une voie de fertilisation naturelle et culturelle, une charnière, un trait d'union.

La force des choses et la gestion des intérêts communs ont, peu à peu, pris le dessus sur les déchirements des XIX^e et XX^e siècles. Dès lors, il n'est pas surprenant de retrouver la région du Rhin Supérieur à la recherche d'un avenir, sinon commun, du moins solidaire face aux nouvelles données politiques et économiques. Des tentatives de rapprochement, d'abord timides, plus conséquentes ensuite, se sont concrétisées. À tel point, que certains ont appelé de leurs vœux la constitution d'une « Eurorégio » dotée d'un statut politique : une sorte de district sous souveraineté directe de l'Europe. Mais on n'en est pas là. Par contre la coopération, notamment économique et culturelle, a beaucoup progressé. Interétatique par essence, elle a posé et pose toujours un certain nombre de problèmes.

Évidemment, les Cantons suisses peuvent décider librement de leurs engagements sans avoir à en référer, pour ce qui les touche, à leur instance supérieure. Il n'en est pas de même pour les Länder allemands et encore moins pour les Régions françaises, qui ne disposent elles que de très peu de liberté d'entreprendre. Les choses ne se font donc pas sans difficulté. Là aussi, il s'agit d'obtenir pour l'Alsace des libertés nouvelles.

L'Alsace, et plus particulièrement Strasbourg, se sont engagées depuis quelques décennies dans une politique de coopération transfrontalière économique, politique, sociale et culturelle avec ses voisins et partenaires du Rhin Supérieur et un peu plus récemment avec ceux de l'Euro-District. Cette stratégie d'alliance n'est pas le fruit du hasard. Elle participe de la construction de l'Europe et de sa recomposition actuelle. Elle est déterminée par la nécessité économique et prend appui sur des données géographiques et historiques. L'Alsace et Strasbourg se doivent de vivre à 360 degrés et de tirer avantage d'une situation privilégiée au cœur du Rhin supérieur et de la « Grande Dorsale Européenne », centre de gravité principal de l'Europe économique. Nous voulons que cette coopération devienne véritablement démocratique, qu'elle soit soulagée des pesanteurs historiques et dispensée d'une certaine arrogance française, et que les partenaires disposent selon le principe de subsidiarité des mêmes modalités politiques, en tout cas qu'ils utilisent d'ores et déjà tous les moyens à leur disposition.

De la culture régionale

D'un point de vue assez courant, la culture est comprise comme une entreprise politique et sociale. Partant de là on cherche à dresser un catalogue de valeurs à affirmer, perçues comme des conquêtes d'une société et auxquelles on ne saurait renoncer, ni dans le temps ni dans l'espace, ni collectivement ni individuellement. La culture se trouve ici située dans ce que l'on doit savoir ou croire pour agir dans le cadre politique et social. Reste posé le problème du ce que chacun doit savoir ou croire. Il faut, certes, reconnaître dans la culture d'une société un système de normes et d'interprétations avec lesquelles cette société traduit les faits et les réunit en assemblages sensés. Mais il faut aussi se questionner sur les causes de la naissance, du maintien ou du changement de telles sortes de systèmes et sur les rôles qu'ils entendent faire jouer.

La culture n'est ni un héritage biologique ni un héritage patrimonial. Elle n'est pas un « donné ». Elle s'acquiert par l'échange, se maintient, se transforme. Ainsi en va-t-il des cultures comme des identités, même si les deux concepts ne se recouvrent pas exactement. Aucune n'est figée, uniforme ou absolue. Aucune ne peut se passer d'un sentiment d'incomplétude. Toutes sont des constructions élaborées dans l'interaction entre les individus ou les groupes, qui crée une

dynamique d'acculturation réciproque et d'identification, c'est-à-dire une permanence d'échanges, une alternance d'assimilation et d'accommodation, de déconstruction et de construction d'éléments culturels ou identitaires variés, ce que Denys Cuhe appelle la « culture ». C'est par ce marché culturel et identitaire que l'on peut comprendre une culture, une identité.

Avant de dire, la culture alsacienne ou l'identité alsacienne c'est ceci et pas cela, il faut voir sous quelles influences elles se trouvent, comment elles se structurent. La culture se construit au travers de l'interculturalité par acculturation dans un continuum culturel. Et c'est dans ce cadre-là qu'il convient de situer la culture alsacienne. Ce libre jeu d'influence et de réciprocité est hélas très souvent entravé par des politiques d'acculturation forcée, c'est-à-dire d'imposition culturelle et de domination.

Définir la culture alsacienne, ce n'est pas dire toute la culture, c'est utiliser une part de la culture en Alsace afin de relever des différences ; c'est l'inscrire dans une stratégie identitaire. Ce faisant, c'est l'identité qui fait la culture. L'identité culturelle est une mise en exergue de la part ou des parts de la culture que l'on inscrit dans une politique identitaire et non pas un descriptif des caractères distinctifs. Un dessein et non un dessin. La culture alsacienne est un élément de la culture en Alsace. Mais donner un contenu identitaire à la culture, ce n'est pas seulement souligner la différence, c'est aussi conférer de l'appartenance à qui s'y identifie. Parler d'identité bilingue, c'est mettre en perspectives identitaires les aspects linguistiques d'une culture qui entend être bilingue. Parler de culture bilingue, c'est développer une stratégie pour une culture, et non pas une culture pour une stratégie. C'est en fonction d'une stratégie identitaire que les cultures identitaires sont construites. Si de nos jours des pans entiers de la culture alsacienne disparaissent, c'est parce que cette dernière n'est pas inscrite dans une stratégie identitaire alsacienne. La seule stratégie identitaire qui a véritablement cours en Alsace, c'est celle qui consiste à construire, notamment au travers de la socialisation la seule identité unidimensionnelle française. La culture alsacienne ne pourra retrouver toute sa place que dans la mesure où la stratégie identitaire française s'ouvrira à la pluralité.

L'Alsace a été de tout temps une région de passage et d'accueil de populations venues d'horizons divers. La culture en Alsace, comme la culture en France est diverse et plurilingue. Il s'agit de gérer cette réalité et de donner à cette diversité et à ce plurilinguisme les droits culturels qu'ils justifient par leur existence même, par la part d'humanité qu'ils représentent et par les perspectives qu'ils ouvrent. Il faut régionaliser la diversité dans un objectif d'union. Ce très beau mot connote à la fois fraternité, solidarité, convivialité, altérité, Alsace. L'union doit inciter la Région à soutenir par des choix financiers une culture ouverte ; une culture partagée et multiple, à tous les niveaux, dans laquelle puissent s'épanouir les diversités culturelles, une culture animée, réservoir mobile de diversités vivantes ouvertes à l'Autre. Il faut encourager la création de lieux de rencontre et d'expression plurielles.

Du Conseil culturel alsacien

Dans le but d'assurer une meilleure prise en charge des besoins d'ordre linguistique et culturel des habitants de la région, un meilleur accès à la chose culturelle et un rééquilibrage des différentes formes de culture, la politique linguistique et culturelle régionale doit être élaborée dans la région par une institution de caractère démocratique, qui prendra le nom de Conseil Culturel d'Alsace. Sa mission ne sera pas de définir une culture officielle pour l'Alsace, mais d'étudier et de proposer les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les exigences d'une conception active de la culture où l'individu et la collectivité sont porteurs de projets culturels et davantage créateurs que consommateurs de culture.

Il sera composé de représentants du mouvement associatif, culturel et syndical, de représentants de la Région Alsace et de personnalités diverses, en particulier issues de l'immigration. Il sera doté de moyens financiers propres, disposant d'un bureau et de commissions spécialisées. Il sera représenté dans toutes les instances où se prennent des décisions d'ordre linguistique et culturel.

De l'identité alsacienne

Essayer de donner une définition de l'identité des Alsaciens est chose bien complexe, parce que faute d'une socialisation propre et d'une stratégie identitaire claires et affirmées, la mémoire et la conscience collectives alsaciennes restent diffuses, et aussi parce que les déterminants identitaires alsaciens sont variés et contradictoires, dans le temps et dans l'espace. Il y a donc probablement autant de définitions de l'identité alsacienne qu'il y a d'Alsaciens.

Mais plutôt que de chercher à définir l'identité alsacienne, il est sans doute plus intéressant de savoir pourquoi on se réfère à elle, pourquoi elle existe, se maintient ou décline et surtout ce que l'on entend en faire et comment ? Etre soi tout en intégrant l'autre, vivre la pluralité ou disparaître, voilà le formidable défi que l'avenir lance aux Alsaciens. Parler d'identité alsacienne n'a de sens que si celle-ci se veut être une et diverse, c'est-à-dire ouverte à l'échange, à l'altérité. Il n'y a rien de pire que de se crispier sur un passé qui est justement passé, *es war einmal und kommt nie wieder*, ou de changer pour le changement. Il s'agit de faire évoluer les choses dans le bon sens, d'assumer notre responsabilité et de s'affirmer dans l'interaction. Il s'agit de vivre ensemble. « Le Dasein est un Mitsein ».

Il importe que la Région n'oublie pas qu'elle est alsacienne et de surcroît qu'elle réaffirme fortement cette appartenance, à la fois pour donner une image claire d'elle-même, pour chanter juste. La Région a tout à gagner à trouver un équilibre heureux entre l'histoire, toutes les histoires, entre la culture, toutes les cultures qui l'ont construite et continuent à la construire. Elle se valorisera en les valorisant toutes, notamment celles « mitteleuropéennes » et celles dites populaires. Ce faisant, cette appartenance-là n'est pas un repli ou un enfermement. Elle est ouverture et déploiement.

L'identité alsacienne naît de la rencontre d'identités individuelles partageant un sentiment d'appartenance et la volonté d'être et de vivre ensemble. L'identité alsacienne n'existe donc pas en soi, ni par soi. Elle ne s'hérite pas. Non seulement on ne naît

pas Alsacien, mais on le devient... ou pas. Elle s'acquiert en fonction d'une socialisation, notamment à l'école, décidée par la collectivité pour la construire. Et comme cette construction n'existe pas ou très peu, il n'est pas surprenant que de plus en plus d'Alsaciens ne développent qu'une identité incertaine et diffuse, souvent fondée sur le refoulement et la résignation. Alors, La région Alsace, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Région refoulant sa part de germanitude, repliée sur ses problèmes franco-français et satellisée par Paris ? Ou Région alsacienne ? Nous voulons que la Région joue la carte alsacienne, celle d'une Alsace fière de ses composantes passées et présentes. Ce faisant, la région se construira un avenir européen exemplaire et cette fierté rejaillira sur ses habitants. Un chantier parmi bien d'autres devrait être la réalisation d'une maison de l'histoire et la culture en Alsace.

Des médias publics

Légitimité et objectivité de l'information devraient constituer la base déontologique de quiconque détient une parcelle du pouvoir et du contre-pouvoir d'informer. Toutes les opinions devraient être représentées et le nécessaire débat devrait toujours rester constructif. Dans la réalité, les choses sont un peu différentes. Les interdépendances entre médias, politique et marché, qui se sont concrétisées, ont fait naître, d'une part, des monopoles locaux de l'information financés par des groupes restreints d'acteurs sociopolitiques et, d'autre part, d'énormes concentrations médiatiques. Le souci de la carrière politique ou celui de la propagation de pensées politiques partiales ou de la réussite économique ne laisse que peu de place aux idéaux premiers ou souhaités. Soumises à la massification et au taux de pénétration ou d'écoute, c'est-à-dire à la loi du marché et de la publicité, elles pratiquent, pour se vendre et vendre leur production, la politique du plus petit dénominateur commun, qui est souvent très petit pour ne pas dire très bas.

La station France 3 Alsace et Radio bleue Alsace qui n'osent que trop peu s'intituler *Elsass* devront être transformées en véritables stations régionales, c'est-à-dire libérées de la « tutelle parisienne ». Elles seront également indépendantes du pouvoir politique et du pouvoir économique. Les services publics de radio et de télévision devront assurer une parité des langues dans le cadre de leurs émissions et, ce faisant, garantir l'expression bilingue de la culture en Alsace. Toutes les cultures présentes en Alsace doivent y trouver une place conséquente. Elles contribueront à la promotion, d'une part, d'une expression bilingue de la culture en Alsace et, d'autre part des réalisations plus particulièrement régionales, qu'il s'agisse du livre, du théâtre, du cinéma, aux publications, des manifestations culturelles... Leur personnel devra être progressivement bilingue. Leur conseil d'administration respectif sera composé de représentants des instances de radio et de télé, de la Région Alsace, du personnel, des usagers et du Conseil culturel alsacien, qui reste à créer. Autre problème.

De l'économie sociale de marché

L'économie sociale de marché, *die soziale Marktwirtschaft*, également appelée capitalisme rhénan, constitue une alternative au capitalisme sauvage ou ultralibéralisme et à l'économie centralisée et dirigée. Elle se donne pour objectif de lier l'économie de marché et la justice sociale. L'économie de marché développe notamment la liberté d'entreprendre, la loi du marché, la libre concurrence, la propriété privée des moyens de production. La justice sociale repose sur un souci d'éthique, à savoir la juste répartition des richesses produites et le bien-être de tous. La première est décentralisée, chaque entreprise est à la fois libre et responsable de ses choix économiques, la seconde est centralisée, en ce sens qu'il revient aux instances collectives, en particulier à l'État, d'assurer la répartition par la régulation, en intervenant, moins sur le marché qu'en redistribuant les revenus indirects, non en tant que producteur, mais en tant que détenteur du pouvoir démocratique de réglementer.

Du développement durable

Il s'agit, selon la définition donnée dans le rapport Brundtland, d'« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Du vivre ensemble

Il y a un réel problème du vivre ensemble dans nos sociétés post-modernes, en particulier dans nos villes. L'importante croissance des revenus au cours des décennies de l'après-guerre et du temps libre ont permis d'élargir considérablement les potentialités de l'individu et ont, en même temps, réduit la prégnance du groupe social. Tout cela, accompagné par les effets d'une fréquentation télévisuelle et cybernétique boulimique, de l'urbanisation, de la régression des réseaux de vie sociale et de tendances « pernicieuses » de la recherche de la réussite économique, a conduit à une individualisation qui prend de plus en plus la forme d'une rupture des rapports sociaux traditionnels conduisant dangereusement à la « mort du social » et d'une indépendance revendiquée installant souvent un esseulement de l'individu propice à toutes les manipulations et à toutes les dérives politiques.

Que signifie vivre bien ? Qu'est-ce qui est important au-delà des intérêts privés ? Sinon vivre ensemble et pour que le vivre ensemble demeure une valeur, il est urgent de s'engager et de lutter pour elle. Les tendances à la désolidarisation et désintérêt de la chose publique ne sont pas naturelles. Confiance et solidarité doivent avoir de l'avenir. Seul le vivre ensemble rend la vie vivable. Il importe donc plus que jamais nécessaire que la Région se dote des ressources humaines et financières pour développer une culture du vivre ensemble créant du lien social et du respect entre individus égaux et différents.

De la sécurité

Le mal-être des personnes qui se livrent à des actes d'agressivité et de violence ne s'ancre pas uniquement dans la seule question sociale. Que ressentent les individus qui ne se sentent véritablement vivants que lorsqu'ils sont agressifs ou violents ? Et pourquoi certains se soumettent-ils de manière pathologique à d'autres, à des groupes ou à des bandes alors que ceux-ci les ont blessés ou traumatisés. Où se situent les causes d'un tel comportement autodestructeur. Sans qu'ils en soient conscients, du dénigrement et de la haine de soi se sont installés au cours de l'enfance dans leur plus profond d'eux-mêmes. Ils recherchent la délivrance à l'extérieur où attendent des "faux dieux" promettant de l'amour pour en réalité les embrigader.

Ils suivent ceux qui les méprisent, parce qu'ils haïssent la victime qu'ils portent en eux. Ainsi s'explique l'amour à l'envers. Ils aiment, ce qu'ils haïssent et haïssent ce qu'ils pourraient aimer. L'agressivité et la soumission s'ancrent dans une absence d'autonomie individuelle. Il ne s'agit pas d'excuser, il s'agit de comprendre. Police et justice doivent pouvoir faire leur travail, tout leur travail, parce que la sanction juste et comprise est un excellent moyen, parmi d'autres, d'éducation. Mais en même temps il y a un devoir de la société envers ceux qui n'ont pas pu se construire une personnalité équilibrée ou qui se trouvent à la dérive. Et pour cela il faut une politique régionale qui se consacre véritablement aux besoins de l'Homme, à sa détresse existentielle et à son aspiration à la dignité et qui développe une véritable culture de l'autonomie individuelle faisant concorder les sentiments et les besoins. Cela doit évidemment s'opérer dans le sérieux et la crédibilité qu'exige l'ampleur du problème et non par des poses médiatiques. Les fausses promesses ne font qu'amplifier les problèmes. Il convient de créer des maisons de l'enfance et de l'adolescence, des maisons des parents, des points d'accueil psychologique dans les écoles, des médiateurs dans les lieux publics...

Du principe d'éthique

Le principe d'éthique doit être appliqué à la vie en société et partant à la vie politique et démocratique. Faire de la politique c'est se confronter avec les conflits de l'homme, c'est-à-dire avec les tensions entre la raison et le sentiment, la passion et la discipline, les idées et la rationalité critique, l'intérêt et la morale, l'opinion et la responsabilité. Quoi que l'on fasse, il ne faut pas le faire contre sa propre volonté ni contre l'humanité. Chacun doit agir de telle sorte que les principes qu'il met en œuvre pour gérer son rapport aux autres puissent aussi servir de règles pour tous. C'est un « impératif catégorique ». La liberté n'existe que communément. L'égalité ne prend de sens que dans l'égal accès au bien commun. La fraternité ne se réalise que dans l'établissement de solidarités. Le principe d'éthique doit toujours être placé au cœur des choix politiques, et non pas le souci de la carrière politique ou le plaisir narcissique. Sans éthique tout n'est que leurre ou exploitation.

De la postmodernité

L'homme est de plus en plus perdu dans la masse, l'individu de plus en plus atomisé et le citoyen de plus en plus ignoré (les consultations restent très espacées, par contre la réglementation explose). Les liens traditionnels (églises, armées, syndicats, associations, partis politiques...) se distendent ou disparaissent. Toutes choses qui renforcent la domination et confortent l'irresponsabilité. Ainsi désintégré, sans lien réel, ni avec les autres, ni avec lui-même, « fabriqué » par le libéralisme ou par le communautarisme, il en vient facilement à ne plus penser qu'à ses propres droits, à ne mesurer la valeur des choses qu'à son unique avantage ou à se décharger fatalement sur le groupe, en tous les cas à se désolidariser, voire à basculer dans l'associabilité et dans la violence. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'idéal de liberté, d'égalité et de solidarité et leur juste articulation ne sont pas réalisés.

Et des crises politiques, sociales et culturelles se sont installées : ambiguïté du présidentialisme, impuissance du parlement, relâchement de la volonté politique, dépérissement de l'autorité, dilution de la responsabilité, désintérêt de la chose publique, défection de l'électorat, mise en cause des dirigeants, amputation de l'espace et du débat publics, perception de la politique comme une prestation de services, affaiblissement de l'esprit critique au profit de l'esprit de critique, dépolitisation des citoyens, perte des repères, incompréhension du sens des clivages et des solidarités, privatisation de la vie, régression du civisme, malaise de la sociabilité, invitation à l'apathie et à l'inaction par les médias, mise en assistanat et désengagement des citoyens assurés de leur part de l'État-providence, rejet de l'Autre et de sa différence. Il s'agit de moderniser la démocratie, et moderniser la démocratie, c'est aussi démocratiser l'Alsace ! PK

2011

Persistence ou résurgence de l'autonomisme après 1945

Bernard Dietsch +

L'histoire de la Heimatbewegung a connu trois phases d'activité bien distinctes : 1871-1918, 1918-1939 et 1945-2011. Après 1945, l'opinion publique, fortement influencée par la propagande officielle, associe l'autonomisme au pangermanisme et au nazisme, et les premières initiatives régionalistes ne rencontrent que peu d'écho. Au sein du MRP, un groupe s'exprimant dans le journal « Le Démocrate Chrétien » tente vainement de relancer la question de l'autonomie. On y relève déjà les noms de **Marcel Iffrig** et de **Ferdinand Moschenross**. **Camille Dahlet**, connu pour son orientation

progressiste et son refus de la collaboration, met à profit le rétablissement de la république pour tenter de reprendre ses activités politiques. Après l'échec d'une candidature aux élections législatives de janvier 1956, il prend la direction de « La Voix d'Alsace », organe du MPA, avant de fonder « La Voix d'Alsace-Lorraine », qui fusionnera vingt ans plus tard avec « Rot un Wiss »

Jusqu'aux années 1960, d'autres expériences électorales sont tentées, que l'on peut situer en prolongement de l'ancienne Heiumatbewegung. Mais la fin des années 60 voit apparaître sur la scène politique alsacienne des représentants de la **génération de l'après-guerre**, sensibles à la question régionale sans avoir subi l'influence des « anciens », souvent peu expérimentés, et désireux malgré tout d'agir face au blocage idéologique des partis traditionnels. Le signal de départ est donné par le drapeau rouge et blanc accroché sur la flèche de la cathédrale de Strasbourg en mai 1968 par un alpiniste chevronné qui optera par la suite pour une carrière politique traditionnelle.

MRAL

En marge du Cercle Schickele, association militant sur le plan culturel en faveur du bilinguisme franco-allemand, un groupe comprenant notamment **Bernard Wittmann, Jean Dentinger et Jean-Jacques Murreau** créera **Elsa**, « journal d'action alsacienne-lorraine thioise et fédéraliste européenne ». Son contenu aborde les aspects les plus divers de la question régionale : l'histoire locale, la littérature, l'écologie, sans oublier la politique. On y apprend la création en 1971 du Parti Fédéraliste Européen, une émanation du MFE due à l'initiative de **Guy Héraud** (1920-2003). On y prend connaissance de la proposition du député **Hinsberger** (gaulliste UDR) de Sarreguemines sur l'enseignement des langues régionales.

En 1969 paraît un communiqué de presse signé par trois députés gaullistes représentant les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-rhin, et dénonçant l'« insulte à nos morts » que représentait à leurs yeux la création du Mouvement Régionaliste d'Alsace-Lorraine (MRAL). Cette publicité gratuite va contribuer pour une bonne part au succès de ce mouvement, créé à l'initiative de l'équipe rédactionnelle d'Elsa, avec le concours de **Ferdinand Moschenross** (1929-2008) et **Marcel Iffrig** en particulier. En mai 1971, l'absence de candidature centriste face au candidat gaulliste et au candidat communiste permettra au Dr Iffrig, président du MRAL d'obtenir plus de 30 % des voix. Cette configuration idéale ne s'étant jamais reproduite par la suite, les scores ultérieurs du MRAL seront bien plus modestes, avec 13%, néanmoins, pour Moschenross dans la zone huppée de Strasbourg à l'été 1971. Les réactions de l'auditoire sont très contrastées, entre les ovations des partisans et les vociférations des contradicteurs gaullistes ou plutôt néo-gaullistes, à en juger par la richesse de leur répertoire de chants nazis.

Début 1972, le mouvement comptait 500 membres, abonnés d'office au journal Elsa, qui comptait en outre 500 abonnés non membres. Wittmann avait quitté le journal et le mouvement dès l'été 1971. D'autres démissions suivent face aux premières manifestations d'autoritarisme du président, et quelques militants fs'associent aux actions du Cercle Schickele ou du PFE aux côtés de Wittmann. Les tendances antidémocratiques d'Iffrig finiront par se préciser, culminant par une allégeance pure et simple à l'extrême droite, incluant le révisionnisme et l'antisémitisme. Par ce virage à 180 degrés, le mouvement finit par ressembler à l'image qu'en donnaient ses calomniateurs. De part et d'autre prédomine le langage victimaire, expression d'un ressentiment respectivement anti-français plus qu'anti-jacobin, et anti-allemand plus qu'anti-nazi. Désavouant cette dérive, les derniers membres actifs quittent le MRAL à l'automne 1974 en suivant Moschenross.

Parmi les nombreux groupements régionalistes qui se sont constitués de 1970 à nos jours, aucun n'a connu le même impact que le MRAL. Mais la notoriété de mouvement était due à sa nouveauté et à la personnalité sulfureuse de son président plus qu'à sa cohérence idéologique. Les autres mouvements connaîtront une existence souterraine, mais non pas clandestine, refaisant parfois surface en période électorale.

Autres mouvements.

Un regroupement des mouvements régionalistes de France, a été envisagé dès la création du MRAL. Mais c'est une démarche inverse qui a été menée, par la création d'un PFE comprenant une section française présidée par **Guy Héraud** professeur à l'Université de Strasbourg, section subdivisée de son côté en sections régionales. La section alsacienne est présidée par **Wittmann**. Le PFE sera présent lors de diverses élections. Le « Journal Rot un Wiss », créé par Wittmann dans ce contexte, peut être considéré à ce stade-là autant comme l'organe officieux du PFE que comme une renaissance d' »Elsa première manière ».

Vers 1976, un cercle de militants regroupés autour de **Moschenross** et comprenant notamment **Robert Joachim**, **Mourreau** (qui signe « Hans Zorn ») et **Gabriel Andrés** adopte la dénomination de « Front Autonomiste de Libération ». Le FAL se fait remarquer par des actions multiples, telles que communiqués de presse, candidatures aux élections, et participe à diverses actions écologistes, telles que l'occupation du pylône de Heiteren, près du chantier de la centrale nucléaire de **Fessenheim** en voie d'achèvement. Cette dernière action trouvera son prolongement dans la création de « Radio Verte Fessenheim », ancêtre de **Radio Dreyecksland**. Moschenross participera en personne à la diffusion d'émissions clandestines.

Désireux de faire évoluer le mouvement dans une autre direction, **Mourreau** s'entoure de sympathisants plus ou moins gauchisants - le détail ne manque pas de sel pour qui connaît l'orientation politique du personnage- pour créer « Les Nouveaux Autonomistes », dont « Rot un Wiss » se fera le porte-voix. Un de leurs chevaux de bataille est la notion de « trilinguisme », également défendue plus récemment par **Robert Grossmann**, qui affirme l'existence d'une langue alsacienne distincte de l'allemand. Ce nouveau groupement n'a connu qu'une existence éphémère.

Ainsi, durant la décennie 1970-1980, s'est élaboré un scénario toujours actuel. Il n'est pas dans notre propos d'énumérer tous les mouvements régionalistes qui se sont succédé par la suite. A l'heure actuelle, on peut considérer « Unser Land » comme le représentant légitime de ce mode d'action.

Quelques portraits.

Marcel Iffrig, médecin de campagne, ancien incorporé de force, est né à Scheibhardt, village coupé en deux par un ruisseau servant de frontière « naturelle » entre l'Alsace et le Palatinat. Son discours, volontiers démagogique, cherche à toucher la corde sensible de l'auditoire populaire en s'étendant longuement sur les méfaits commis par la France en Alsace et en Lorraine. Etant entendu que les subtilités dialectiques n'étaient pas sa tasse de thé, on ne peut lui dénier un certain don d'orateur, ni la capacité de mener des réunions publiques, en tenant tête aux contradicteurs qui ne manquent jamais de se manifester. A ce titre, on peut le considérer comme une personnalité marquante du mouvement alsacien, dans la mesure où le MRAL a défendu un temps des idées réellement autonomistes, fédéralistes et humanistes. On connaît la suite.

Ferdinand Moschenross se place en prologue de l'ancien mouvement autonomiste, dont son père faisait partie. Sa boutique de livres anciens attirait une clientèle de connaisseurs, et constituait un point de ralliement fort pratique pour les militants et sympathisants. Dans le tandem qu'il formait avec Iffrig à la tête du MRAL, il jouait plutôt un rôle d'agitateur, capable de saboter une réunion du parti adverse. Ténacité à toute épreuve, courage physique évident, humour ravageur, mélange subtil de cynisme et de générosité, tels étaient les traits dominants de sa personnalité. Comme ombre au tableau, il faut ajouter l'inaptitude à mener un travail constructif, une méfiance maladroite et la volonté obsessionnelle de tout contrôler. Son idée fixe étant de gagner des voix aux élections « ich wott Stimme », il était prêt aux alliances les plus douteuses.

Avec **Bernard Wittmann**, technicien du bâtiment, c'est la génération de l'après-guerre qui entre en scène. Dans son milieu d'origine, rien ne le prédisposait à se lancer dans l'action régionaliste. Il s'agit

par conséquent d'une approche très personnelle au départ, marqué par une vision plus élargie, associant plus clairement l'autonomisme au fédéralisme européen. Dans son cas, l'idéalisme et la réflexion idéologique l'emportent sur les considérations de tactique électorale, à l'inverse des deux exemples précédents. Le PFE et son organisation interne digne d'un mécanisme d'horlogerie lui convenait forcément mieux que le MRAL aux ordres du chef ou le FAL protéiforme et spontanéiste.

Robert Joachim, originaire de Sélestat, commence à se faire connaître par ses récits en dialecte qu'il lit à l'antenne de Radio-Strasbourg, alors qu'il est étudiant en sciences économiques. Il ne tarde pas à rejoindre l'équipe d'Elsa, avant de suivre Moschenross dans la création du FAL. D'un tempérament sportif, éloigné de toute rigidité dogmatique, il finira par concentrer son action dans le domaine environnemental. Partant du principe que le combat écologique et l'action autonomiste sont indissociables, il prend une part active à la création et à l'organisation de RVF-Dreyecksland.

Le cas de **Jean-Jacques Mourreau**, journaliste né en 1943, est infiniment plus complexe. Sa collaboration momentanée avec Wittmann et, plus tard, avec Moschenross, a dû répondre moins à des aspirations régionalistes qu'à une sorte de **nationalisme** régional. Campant à la perfection son personnage de « facho repent », Il s'avère en définitive qu'il n'a jamais quitté sa famille idéologique, dont il est resté un membre influent. On retrouve actuellement son nom dans des mouvements et organisations telles que le GRECE, Radio Courtoisie, Nouvelle Ecole ou encore Terre et Peuple (présidé par un certain Harald Mourreau, également président de la compagnie de chevalerie Freie Ritter). On y cultive un **élitisme** discrètement **antidémocratique** tout en évitant le piège du racisme vulgaire ou de l'antisémitisme. BD

2011

La France sans minorités ? Ou de la conception française de la nation

Pierre Klein⁷⁷

Qu'est-ce qui distingue un germanophone d'un francophone ? La langue direz-vous ! Mais qu'est-ce qui distingue un francophone suisse d'un francophone français ? Là, ce n'est plus la langue ! Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français ? C'est l'identité individuelle et collective construite par l'interaction et la socialisation. Et le Suisse vit au quotidien le principe de l'union dans la diversité, alors que le Français vit celui de l'union dans l'uniformité. La Suisse ne peut se définir comme une nation objective réunie sur l'unicité de la langue, comme une ethnie. La France impose l'unicité de la langue. Ce que vivent l'un et l'autre relève de la mise en œuvre d'un concept différent de la nation et du vivre ensemble au travers de la construction identitaire. Et c'est dans le défaut de construction identitaire que réside fondamentalement le problème des « minoritaires ».

1. La langue nationale

« *Il n'y a pas de place pour les langues régionales dans une France qui doit marquer l'Europe de son sceau* » cette affirmation du président de la République Georges Pompidou⁷⁸, qui a pour le moins le mérite de la franchise, sonne comme une sentence, apparaît comme une justification et semble poser un point final à la politique linguistique poursuivie par l'État français depuis près de cinq siècles.

La France est historiquement et culturellement un pays d'une grande variété linguistique.

Une des langues de France va l'emporter sur toutes les autres. Il s'agit du francien (*Franzisch*) dialecte de la langue d'oïl pratiqué autour de l'an mil dans le domaine propre de la nouvelle dynastie qui vient de monter sur le trône, celle des capétiens alors possessionnés entre Somme et Loire, c'est-à-

⁷⁷ Contribution au colloque international « les minorités ethniques et linguistiques en Europe, richesse et défis » des 10 et 11 mars 2011, Château Karolyi, Hongrie

⁷⁸ Propos tenus en Alsace à Sarre-Union en 1974

dire dans le comté de Paris et le duché de France ou France primitive (*Franzien*). Le royaume de France va être construit par cette dynastie autour de ce domaine royal originel, par élargissements successifs, par le glaive et par le sang (dixit le général de Gaulle), en ramenant le tout à l'un. La langue de cette région, plus tard appelé le francs, puis le françois et enfin le français, deviendra à la faveur de l'extension du domaine royal, d'imitations et d'ordonnances, la langue officielle du royaume, au détriment, on ne le sait que trop, des autres langues de France.

La *scripta* francienne restera un certain temps en concurrence avec d'autres *scriptae*, notamment picarde, anglo-normande, champenoise, bourguignonne, et ce au moins jusqu'à la Renaissance. On dispose au sujet de ces dialectes de culture de textes d'archives, de poésies, notamment courtoises, de proses, notamment de romans arthuriens, de chartes et de chroniques.

La France se perçoit longtemps comme un empire regroupant plusieurs « nations ». Ainsi en est-il à la Sorbonne où l'enseignement était divisé en quatre Nations : Nation de France, Nation de Picardie, Nation de Normandie et Nation d'Angleterre, qui devint Nation d'Allemagne en 1437.

Depuis 1539 l'édit de Villers-Cotterêts impose le français dans les actes légaux. Cet édit est élargi en 1629 à la justice ecclésiastique.

Le 2 thermidor de l'an II une loi porte que « nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française ».

En 1882, la loi Ferry stipule que « le français sera seul en usage à l'école. »

En parallèle à cela, après chaque conquête territoriale, le français est immédiatement introduit comme langue officielle et les langues des régions conquises sont tout aussi immédiatement privées d'existence officielle.

Ainsi est-ce le cas par exemple en 1621 au Béarn, en 1683 en Flandres, en 1685 en Alsace, en 1700 en Roussillon, en 1859, en Corse, en 1861 pour le Comté de Nice.

La grande préoccupation des révolutionnaires jacobins sera de mettre fin à la diversité linguistique française, bien plus pour assurer l'uniformisation linguistique de la France, la construction d'une nation objective, singulière et unidimensionnelle, et le contrôle des masses, que dans une perspective libératrice ou pour mieux diffuser les idéaux révolutionnaires. Et la langue française devint un facteur de nationalisation de la population française selon le principe : une nation, une langue. Jadis, il fallait posséder la religion d'État, maintenant il faudra posséder la langue d'État et l'emploi de toutes les autres langues de France devient suspect.⁷⁹ Les révolutionnaires se sont empressés d'associer unité nationale et unité linguistique. Ce faisant, la France a inventé le concept de langue nationale et du même coup celui de l'imposition linguistique accompagnant un impérialisme dynastique qui commence son œuvre lorsque le roi des francs se proclame roi de France en partant à la conquête des duchés, des comtés, des principautés au profit du bien propre, qui est aussi celui de la couronne. La confusion prégnante entre le territoire et le pouvoir se construit dès lors, et tout ce qui n'est point français et appeler à le devenir. C'est là toute l'histoire de France, celle du monisme.

En 1992 les gardiens du temple du républicanisme réussissent à faire « constitutionnaliser » le monolinguisme français. Dorénavant « la langue de la République est le français ». Qui ne s'en était aperçu ? Et même si entre-temps les langues régionales ont été inscrites dans la Constitution au patrimoine de la République⁸⁰ rien de nouveau et de concret n'a été entrepris pour leur conférer une véritable existence sociale⁸¹. On en reste largement au confinement dans la sphère privée.⁸²

⁷⁹ « Le fédéralisme et la superstition parlent bas breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien ; et le fanatisme parle le basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur. », ainsi Barrère au nom du Comité de salut public en 1794.

⁸⁰ Art. 75-1. - Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Cet article ne relève pas de dispositions qui garantissent des droits et des libertés.

⁸¹ « Mais chacun sait fort bien que notre loi fondamentale interdit de reconnaître des droits spécifiques à certaines catégories de citoyens, qui plus est sur des territoires déterminés. Nos principes fondateurs d'unicité du peuple français, d'égalité des citoyens devant la loi et d'indivisibilité de la République s'y opposent formellement. Le Conseil constitutionnel

2. Du droit international

La constante doctrine française sur le plan international en matière de droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques apparaît très nettement dans une communication du gouvernement français présentée à l'ONU en 1977. Celle-ci énonce que « (La France) *ne peut reconnaître l'existence de groupes ethniques, minoritaires ou non. En ce qui concerne la religion et la langue (autre que nationale) le gouvernement français rappelle que ces deux domaines relèvent non pas du droit public, mais de l'exercice privé des libertés publiques par les citoyens. Son rôle se borne à assurer à ces dernières leur plein et libre usage dans le cadre défini par la loi et dans le respect des droits de chacun. Le gouvernement français doit enfin rappeler que l'usage des langues locales ne saurait constituer en aucune manière un critère pour l'identification d'un groupe à des fins autres que scientifiques. Outre que cet usage est affaire d'individus, la très grande diversité linguistique – l'intérêt inégal que lui portent les habitants d'une même zone en raison notamment des difficultés d'adaptation de ces langues à l'évolution des idées et des techniques, leur incapacité à déborder leur cadre limité empêchent de les considérer comme l'élément nécessaire et suffisant pour définir une communauté par opposition à la nation française.* » Cette idéologie se retrouve, par exemple, dans le fait que si certes la France a signé, et encore qu'en 1980, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU daté de 1966 et entré en vigueur en 1976, elle l'a fait à l'exclusion de l'article 27 qui stipule que « *Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres du groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.* » Il en va de même de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU de 1989, ratifiée par la France en 1990 dont l'article 30⁸³ a amené le gouvernement français à déclarer qu'il « *n'a pas lieu de s'appliquer en ce qui concerne la République.* »

Autres exemples⁸⁴ : la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires de 1992 et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales de 1995. La première est entrée en application en 1998. Elle a été signée par la France en 1999, mais la même année le Conseil Constitutionnel, saisi par le Président de la République, a déclaré que la Charte comportait des clauses contraires à la Constitution sur la base, notamment, des articles 1 et 2 de la Constitution. La seconde est entrée en application en 1998. La France ne l'a pas signée et encore moins ratifiée.

La lecture de ces textes met en évidence le fait que les instances internationales, desquelles d'ailleurs la France participe, se sont fixées, peu à peu, pour objectif de faire inscrire dans le droit international et dans l'universalité des droits de l'homme la reconnaissance et le respect des droits culturels propres, individuels et/ou collectifs, marquant ainsi leur soucis d'assurer le vivre ensemble régional, national et international. Tant que les Déclarations ou Conventions s'en tiennent aux généralités, la France y adhère pleinement, mais dès que ces dernières sont perçues comme remettant en question le sacrosaint principe de l'unicité de la République, elle s'empresse de développer une stratégie d'évitement

a été clair à ce sujet, dans sa décision du 15 juin 1999, relative à la constitutionnalité de la charte européenne des langues régionales et minoritaires : « Ces principes fondamentaux », écrivait-il, s'opposent à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance ». Vous pouvez le déplorer, monsieur le député, mais constatons ensemble que la République est la forme qu'a prise l'État dans notre pays. » Luc Châtel ministre de l'Éducation nationale, dans la réponse daté du 1^{er} février 2011 à une question posée par le député Armand Jung.

⁸² Une loi de 1951, appelée loi Deixonne, reste à ce jour le seul instrument légal en faveur de quelques langues régionales. Peu ambitieuse, elle n'a pas modifié grand-chose à leur état, sauf une certaine reconnaissance.

⁸³ « *Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie intellectuelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.* »

⁸⁴ Deux documents du Conseil de l'Europe.

en invoquant, avant 1992, l'article 1 de la Constitution⁸⁵. Depuis 1992, elle ajoute à cela son article 2, selon lequel, « *La langue de la République est le français.* »

La France apparaît ainsi aux yeux de beaucoup comme étant « *le pays des droits de l'homme moins un.* » De surcroît, elle ne pourrait plus, devenir membre du Conseil de l'Europe, parce qu'elle n'a pas ratifié des textes qui s'imposent, aujourd'hui, à tout nouveau membre, selon une exigence expressément formulée par elle.

3. L'exception républicaine française

En France, la République s'identifie à la nation et à l'État, dans un système où l'État et la nation se confondent l'un et l'autre, comme la nationalité et la citoyenneté, la culture politique et la culture française. **La République** y est donc tout à la fois **la chose publique**, c'est-à-dire l'État, l'autorité souveraine, qui s'est substituée à l'autorité royale, **et l'expression de la souveraineté populaire**, qui s'est substituée à la souveraineté monarchique. La nation, la République, l'État, la culture, tous confondus, sont dans ce modèle uns et inséparables, indivisibles. Ce système consacré par la Révolution représente l'archétype de l'État-nation.

Aucun pays au monde n'a opéré à ce point l'amalgame entre la nation et l'État. Et dans le concert des Républiques modernes, constitutionnelles et démocratiques, la France apparaît sur ce point bien isolée. Il ne peut être question de rejeter en bloc un modèle auquel il convient de reconnaître de grandes vertus, mais de relever ce qui dans ce modèle agit en défaveur de la diversité et donc des langues et des identités régionales, et d'appeler à un recentrage sur le contrat civique et à une union dans la diversité. D'ailleurs, le modèle en question pour exceptionnel qu'il soit, connaît lui-même bien des exceptions, à commencer par le maintien du droit local alsacien-mosellan, mais aussi la souveraineté partagée européenne, le statut de la Polynésie française, celui de la Nouvelle-Calédonie, de la Corse... et la République s'en accommode très bien.

Le modèle républicain français prétend ne retenir du concept de nation que celui de la **nation politique**, celle de la volonté générale, de la **nation contractuelle**, celle de l'adhésion volontaire au contrat civique et social et de la **nation juridique**, celle de la souveraineté nationale, en somme que celui de la **nation subjective**. Ce modèle se voudrait à l'opposé du concept de nation objective ou culturelle, *die Kulturnation*, romantique, héréditaire, voire organique, basée sur l'unicité de la langue, de l'histoire, de la culture... qui se réfère à la naissance et à la tribu. En somme, ce serait le refus de la nation imposée et le triomphe de la nation voulue.

Tout serait donc parfait. Seulement les inconditionnels et autres zéloteurs de ce système oublient, feignent d'oublier ou refusent de voir, en particulier :

- qu'une fabrication par acculturation forcée d'une nation culturelle (une langue, une histoire, une culture...) est intervenue très rapidement à la faveur d'un régime de terreur, continuée par l'Empire et renforcée par les Républiques successives, et que tous ces régimes se sont empressés de reproduire et de renforcer des schémas colbertistes, centralisateurs, de conquêtes territoriales et d'uniformisation linguistique repris de l'ancien régime, au nom de l'Universel et de la liberté⁸⁶. Cette fabrication a été confiée à l'État qui n'aura de cesse de juxtaposer, voire de superposer la nation culturelle en construction à la nation politique et juridique par confusion entre culture politique et culture majoritaire, la culture majoritaire devenant culture nationale. Il faut dire que la nation culturelle française n'existait pas au moment de la Révolution et qu'il a fallu la créer ou du moins l'élargir à tout

⁸⁵ « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

⁸⁶ "La cause d'Avignon est celle de l'Universel. Elle est celle de la liberté..." Robespierre, discours en Avignon avant son rattachement à la République.

le territoire. C'est ce que fit l'État, qui entreprit, surtout sous la III^e République, la construction d'une identité nationale dont le marqueur principal sera la langue française. Ainsi, l'État préexistant "fera" la nation culturelle française et non l'inverse et deviendra un État-nation et la nation, une nation d'État, *eine Staatsnation*. Cette ethnicisation de la nation, de même que le centralisme politique et la concentration administrative ont évidemment été effectués au détriment d'une nation plurielle ou d'un État multinational ou encore d'un État fédéral en tout cas, au détriment des identités et des libertés régionales.

- que le principe très rousseauiste, amplement retenu par le républicanisme français, de la volonté générale, en ce qu'il invite à renoncer aux intérêts égoïstes au profit d'un bien commun d'un être abstrait, « *est contraire et opposée à la liberté* (Kant) », et se prête aisément à l'étatisation de la société et à la nationalisation des individus, à l'égalitarisme et au déni des droits subjectifs, à l'oppression des intérêts différenciés et à la négation de l'individu au profit du seul citoyen, à l'hostilité au pluralisme et aux corps intermédiaires, à l'instauration du « peuple d'État » et à la tyrannie de la communauté au détriment des minorités.

- que le principe d'égalité doit être entendu comme étant une égalité de droits qui établit l'égalité des individus et l'équité et non pas, comme l'entendent les tenants de l'unicité républicaine, leur égalisation ou leur indifférenciation par le droit. Ces dernières ne relèvent-elles pas de l'égalitarisme et du communautarisme, c'est-à-dire de l'imposition de l'uniformité et de l'exclusion de la différence ? Le principe de l'égalité ne justifie en aucun cas une instauration de l'inégalité linguistique et culturelle. L'égalité ne doit en aucun cas signifier « pareillette », sauf à ne pas vouloir considérer l'Autre comme un *alter ego*.

- que l'intégration républicaine n'est que trop conçue comme une assimilation qui rejette la différence et met en application le droit à la ressemblance, un droit qui est en réalité une obligation. Dès lors, elle est un arrachement et vise une communauté unie dans l'uniformité. Elle génère une dynamique de la « pareillette », de l'indifférenciation et de l'esseulement. Elle n'est pas un partage et ne facilite pas l'attachement.

- que si la laïcité, c'est ce qui constitue le peuple au-delà des différences culturelles, religieuses et régionales, cela ne signifie pas que ces mêmes différences ne doivent pas être reconnues et enseignées. Bien au contraire, il s'agit, par l'accès à leur connaissance, de permettre à tous une compréhension des cultures des uns et des autres, à chacun de relativiser les siennes propres par une confrontation avec l'altérité et finalement d'instaurer un esprit de tolérance pour une meilleure intégration et un renforcement du lien social. La laïcité doit garantir le vivre ensemble d'êtres unis et uniques, égaux et différents.

- qu'une bien trop forte et bien trop permanente identification du modèle républicain français à la Révolution française et à ses excès, a permis, voire légitimé la pratique d'un double jeu : d'un côté les Droits de l'Homme de l'autre la raison d'État, la fascination du pouvoir fort et l'obsession de l'unité, d'un côté la culture pour tous et de l'autre le modèle culturel imposé et l'ordre bourgeois, d'un côté la souveraineté du peuple, de l'autre une souveraineté populaire trop rarement exercée, d'un côté la liberté d'opinion, de l'autre la vérité à imposer, le causez toujours, nous pensons et agissons pour vous. Le jacobin, c'est celui qui sait tellement bien ce qui est bon pour le peuple qu'il n'a pas besoin de demander au peuple ce qu'il en pense.

Les tenants du système se plaisent à confondre unité et unicité, indivisible et unitaire, égalité et « pareillette », ramenant l'un à l'unique, l'élément à rien et le différent à l'identique. Or confondre union et unicité ne revient-il pas à considérer que le contraire d'union n'est pas désunion, mais pluriel, que l'union ne peut se réaliser autrement que par la fusion de tous en un, par une espèce de consécration, et qu'il ne suffit pas que les Français soient unis, il faut encore qu'ils soient uniques, uniformes. Confondre indivisible et unitaire ne revient-il pas à considérer que le contraire d'indivisible n'est pas division, mais élément, qu'il n'y a pas de parties dans le tout, pas de corps intermédiaires, que le territoire, la nation, l'État et la langue ne font qu'un et que toute différenciation conduit à la désunion.

Confondre égalité et « pareillette » ne revient-il pas à considérer que le contraire d'égalité n'est pas inégalité, mais différence, que l'égalité (de droits) n'établit pas l'égalité des individus et l'équité, c'est-à-dire la démocratie, mais leur égalisation, leur indifférenciation. Tout cela ne revient-il pas finalement à refuser de penser l'union dans la diversité, le groupe dans son existence et l'individu dans sa spécificité, c'est-à-dire la pluralité, l'élément et la différence. Toutes ces négations de la pensée se font finalement aux dépens de la liberté et ont constitué et sont autant de portes ouvertes à toutes les dérives. Penser, n'est-ce pas justement lier l'identique et le différent, l'un et le pluriel, l'individu et le groupe ? Et puis ne sommes-nous pas tous pareils et tous différents ?

Les mêmes, enfin se gargarisent de l'universalité de la culture française, de leur culture, et se font, en réalité, les adorateurs de sa particularité hexagonale, en même temps que de la pensée unique et du politiquement correct. L'idée d'un État plurilingue et pluriculturel leur paraît scandaleuse. Ce qu'ils retiennent surtout de la Révolution, c'est ce qui n'est que la continuation de l'ancien régime.

Ils oublient, refusent de voir ou feignent d'ignorer, qu'il existe d'autres modèles républicains, qui parce qu'ils sont recentrés sur la nation politique et juridique, reconnaissent des appartenances et des corps intermédiaires, qui permettent à la diversité de s'épanouir et à la nation de s'enrichir, que d'autres formes de République existent, notamment le fédéralisme, système bien plus présent parmi les démocraties modernes que le centralisme. Regardez la Suisse ! Y voyez-vous moins de liberté, moins d'égalité et moins de fraternité ? Le sentiment national ou d'appartenance commune y est-il moins fort ?

Ils pratiquent sans vergogne la disqualification de l'adversaire, c'est-à-dire des partisans des langues régionales et minoritaires, par amalgame et par désinformation. C'est ainsi qu'ils nous invitent à éviter de recréer des identités factices, évoquent la thèse du complot contre la République, crient au danger de balkanisation de celle-ci, constatent sans rougir que les langues régionales se développent en toute liberté, sans avoir besoin de Charte (européenne) et que la diversité culturelle est aujourd'hui bien admise...

Ils refusent évidemment de s'inscrire dans le post-nationalisme, ce machin qui pour eux annonce la fin de la République.

4. La désétatisation de la nation et de la citoyenneté

Le modèle de l'État-nation, qui a par ailleurs exacerbé les nationalismes,⁸⁷ a, semble-t-il fait son temps.⁸⁸ Il faut en sortir en dissociant l'État et la nation, l'État et la citoyenneté, la nation et la citoyenneté, afin de permettre la pluralité de la nation et la multiplicité de la citoyenneté. C'est le grand défi que la France doit relever. Dans un monde où les populations sont de plus en plus instruites (n'oublions pas que l'État-nation a été conçu à une époque d'illettrisme), où les revendications pour une juste prise en compte des diversités culturelles et un établissement de droits culturels y afférents se font de plus en plus pressantes, où l'établissement de nouveaux pouvoirs infra et supranationaux exige une extension correspondante de la citoyenneté, où l'imposition d'un modèle culturel est de moins en moins tolérée, où les marchés se globalisent, où se créent des ghettos d'exclusion et des îlots de pauvreté et où les problèmes politiques, économiques, sociaux et écologiques dépassent de plus en

⁸⁷ « en Europe, puis dans le monde avec l'expansion coloniale, provoquant des réflexes xénophobes qui ont alimenté les guerres. Loin d'avoir favorisé l'unité du genre humain, les nations ont puissamment cloisonné les peuples, pour finalement les dresser les uns contre les autres, y compris à l'intérieur de chaque cadre national. Les grands drames du XX^e siècle avec son cortège de conflits mondiaux, de régimes totalitaires, de purifications ethniques, sont l'héritage de deux cents ans de dévoiement national. » (Thierry Wolton in *La fin des nations*, Plon, Paris, 2002)

⁸⁸ « La mondialisation des échanges et de la communication, de la production économique et des finances, des transferts technologiques et d'armements, et surtout celle des risques écologiques et militaires nous placent devant des problèmes qui ne peuvent plus être résolus ni dans le cadre de l'État-nation ni par l'habituel recours aux accords entre États souverains. Si je ne m'abuse, la souveraineté nationale continuera à se vider de sa substance et rendra indispensable l'extension des compétences politiques au niveau supranational, dont nous apercevons d'ores et déjà l'amorce. En Europe, en Amérique du Nord et en Asie se forment des organisations supraétatiques en tant que régimes continentaux, qui pourraient fournir l'infrastructure de base à un système des Nations Unies se présentant aujourd'hui comme trop inefficace. » (Jürgen Habermas in *L'intégration républicaine*, Fayard, Paris, 1998).

plus souvent le cadre national, l'État-nation montre ses limites. En tous cas, ce modèle doit, pour le moins, être adapté.⁸⁹

5. Le post-nationalisme

Les XIX^e et XX^e siècles ont été largement conditionnés par le nationalisme, par les nationalismes et par le patriotisme ethnique, basés sur l'esprit de domination et d'exclusion, sur le principe du sang, sur le droit du plus fort... et leur cortège d'oppressions et d'exterminations, de terreurs et de totalitarismes, de guerres et de barbaries. Alors, qu'en sera-t-il du XXI^e siècle ?

La prise de conscience de l'inacceptable, la foi en l'humanité, la nécessaire intégration de l'homme dans toutes ses dimensions, l'indispensable échange entre les individus et la nation et entre les nations, l'incontournable multiplicité des identités et leur nécessaire respect, la construction européenne, la primauté du droit... appellent à un renversement complet des valeurs et nous poussent à inventer des solutions de rechange, à (re)construire le vivre ensemble.

Deux concepts, deux paradigmes, apparus au cours des dernières décennies, celui de la diversité et celui du patriotisme constitutionnel,⁹⁰ apportent une alternative au nationalisme. Saurons-nous les penser, les reconnaître et les gérer ? Ces deux valeurs montantes, qui constituent aussi une nouvelle éthique, s'imposeront à nous, en premier lieu, pour parfaire la construction de l'Europe, pour permettre aux identités régionales de se construire, et finalement pour assurer la survie des nations.

Il est possible d'être uni dans la diversité. C'est même une nécessité. La diversité, lorsqu'elle est reconnue et pratiquée rejette l'exclusion ou la séparation, comme elle repousse l'homogénéisation. Pour cela, il convient de relever le défi du pluralisme culturel en combinant l'unité politique avec la multiplicité des appartenances.

Ce défi peut être relevé dans la mesure où le recentrage réalisé sur l'essentiel, -la loi fondamentale, le droit, la justice, la liberté et la solidarité-, permet de libérer les singularités culturelles. Lorsque le rôle de fédérateur revient en premier à la culture politique, lorsque le cadre de l'universel est assuré, alors la diversité culturelle peut s'épanouir. Ainsi, l'union n'est pas décomposée par les subcultures. Elle est toujours recomposée par une culture politique partagée.⁹¹

Le post-nationalisme fait du pluralisme un impératif et une force, compose la nation politique, juridique ou contractuelle avec la diversité nationale et concilie l'universalité des droits de l'homme avec la singularité des identités culturelles, pour construire l'union dans la diversité, réaliser l'intégration sans la désintégration, conjuguer l'universel et le particulier, et lier la diversité et l'égalité.

6. Pour une identité française ouverte et multiple

⁸⁹ dans le but de permettre l'intégration de « l'idéal d'authenticité propre aux sociétés contemporaines, qui passe par la reconnaissance publique des spécificités identitaires. C'est là précisément l'aspiration essentielle des mouvements nationalistes, à laquelle la démocratie classique centrée sur les individus ne répond pas. Seule une traduction institutionnelle, forte de la pluralité interne, peut aller dans ce sens... La formule canonique de l'État-nation, qui suppose une large concordance entre unité politique et culturelle, n'est plus adaptée. L'État multinational, où l'existence d'un pacte politique commun va de pair avec la multiplicité d'espaces d'identification culturelle et de citoyennetés locales, apparaît comme une solution mieux appropriée au défi du pluralisme – ce qui ne veut pas dire idéal et définitif. » (Alain Dieckhoff in Libération du 20/6/2000)

⁹⁰ Il s'agit d'un patriotisme qui trouve son sens dans l'attachement profond et privilégié à la Constitution, dans l'adhésion aux valeurs fondamentales de liberté, de justice et de solidarités, porté par un engagement responsable, ancré dans une histoire assumée, arrimé aux appartenances culturelles, inscrit dans la perspective d'une identité ouverte et plurielle et qui est en rupture avec le patriotisme du sang et du sol.

⁹¹ « Il faut que le niveau de culture politique commune soit dissocié de celui des subcultures et de leurs identités formées au niveau pré politique. À vrai dire, l'exigence d'une coexistence égalitaire est soumise à la condition que les confessions et les pratiques ainsi protégées ne contredisent pas les principes constitutionnels en vigueur (tels qu'ils sont compris dans le cadre de la culture politique considérée). » (Jürgen Habermas in L'intégration républicaine op. cit.)

Toute identité naît de l'identification. Toute identité est d'abord personnelle, évolutive et multiple. Il n'y a d'identité collective, et donc nationale, que dans la rencontre entre des identités personnelles, des individus. Ainsi, l'identité nationale résulte-t-elle d'une mise en commun d'un sentiment d'appartenance et d'une volonté partagée d'être et de vivre ensemble. Elle est d'abord subjective, imaginée, représentée. La question est de savoir comment s'opère la construction de ce sentiment et de cette volonté. Le lien et la solidarité naissent de l'identification individuelle et de la transmission collective. D'une part, nous voulons être ceci ou cela, et d'autre part nous sommes largement formatés pour être ceci ou cela. Autrement dit nous formons la nation et la nation nous forme. On ne naît pas Français, on le devient !

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre, ce que l'on nous présente de la France. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien moins d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que d'une francité repliée et fermée, définie que par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, c'est-à-dire comme un « national-communautarisme », comme une ethnique.

La France, ce n'est pas cela. La nation française ne saurait reposer que sur des données objectives. La France, c'est d'abord la nation subjective, celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, moment oh combien fondateur de la nation française, déclaration qui d'ailleurs ne fait référence à aucune langue et à aucune culture. La France, c'est d'abord le pacte civil et social.

On l'a un peu oublié et ce faisant le principe de l'union dans la diversité n'a été qu'insuffisamment installé dans l'habitus français. Celle-ci ne peut se réaliser qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit sont placés au-dessus de toute autre considération, il devient possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » (dans le temps) et la « pareilleté » (pour tous). Il est alors envisageable de reconnaître les appartenances multiples et partant l'individu dans toutes ses dimensions. Cela implique non de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prennent véritablement leur sens que si les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.⁹²

7. Pour une vraie régionalisation

Le débat pré-révolutionnaire et la mise en œuvre de la démocratie font apparaître deux conceptions de la formation de la volonté étato-politique et de l'exercice du pouvoir. La première, initiée par Locke et amendée par Montesquieu, repose sur la représentation-délégation ou souveraineté nationale et sur la séparation des pouvoirs, horizontale et verticale. La seconde, marquée notamment par Rousseau, se fonde sur la souveraineté inaliénable et indivisible du peuple et, en conséquence, sur l'identité ou la confusion des pouvoirs, rendant impossible leur partage.

La France hésitera toujours

En moins de 200 ans, la France connaîtra 16 Constitutions ou Régimes différents, empruntant aux deux conceptions et ne choisissant jamais vraiment, avec cependant deux constantes, la non-séparation effective horizontale et verticale des pouvoirs, la prééminence de l'État sur la société et la politique.

Le consensus dont ce système a besoin naît largement de l'action des institutions et de la classe dominante. Le système joue, lui-même, un rôle dans la production d'attitudes et de comportements nécessaires à son maintien. Les éléments du consensus sont fabriqués, inculqués et consolidés par la pression qu'exercent, de haut en bas, les pratiques institutionnelles et dirigeantes. Le système se

⁹² Si pour nous Alsaciens, il s'agit de défendre et promouvoir une identité alsacienne riche de toutes ses composantes passées et présentes, cela ne se justifie et n'est possible que si elle est elle-même inscrite dans une identité française une et diverse. Une inscription qui reste à venir et à obtenir.

consolide par l'atomisation des individus qui, privés de corps intermédiaires, ne peuvent qu'en appeler à lui dans la subordination et la quémante.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'envisagera jamais une véritable prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser.

Culture politique

Les raisons en sont multiples et variées : préexistence de l'État à la nation, reconduction et aggravation du centralisme politique et de la concentration administrative de l'Ancien Régime et non établissement de corps intermédiaires par les régimes successifs. S'y ajoutent le triomphe de l'individualisme et de l'individuation, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la complète confusion de l'État et de la nation, l'égalitarisme ou passion de la similitude, la réduction politique et culturelle de la France à Paris... Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un État-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.

Pour les régions ces données se sont aussi traduites par une certaine entropie culturelle, par un certain étouffement des initiatives et des potentialités. Elles sont fortement ancrées dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur de la construction de l'identité nationale et d'une socialisation indifférenciée, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi acceptation et reproduction du modèle. Avec le temps, ces données se sont cristallisées en traditions et en habitus. Au point que, malgré de nombreuses et récurrentes critiques, le système n'est pas, n'a jamais été, fondamentalement remis en question par les Français. S'ils se sont toujours tournés aussi facilement vers la solution centraliste, c'est que l'histoire et la centralisation elle-même les ont forgés ainsi, non sans développer des stratégies d'évitement et de surcompensation. Sans doute ignorent-ils, ou leur cache-t-on, que le centralisme a un coût très élevé, en comparaison des systèmes fortement décentralisés ou fédéralisés de nos voisins.

Une nécessaire révision

La réforme est-elle impossible ? Bien sûr que non. Toutes les démocraties environnantes l'ont opérée, pour certaines depuis fort longtemps. Voudra-t-on enfin considérer que la légitimation de l'État et son efficacité résultent en premier du partage du pouvoir, de son rapprochement de ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère ? Voudra-t-on enfin ne plus sous-estimer la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité dont la satisfaction est garante de lien social ? Voudra-t-on enfin inclure le fait régional en conférant aux régions un véritable pouvoir et en établissant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation en vertu du principe de subsidiarité ?

Les régions devraient alors se voir reconnaître de nouvelles compétences selon des attributions définies par un statut relevant du droit commun, notamment pour tout ce qui n'est pas expressément du ressort de l'État (pouvoirs régaliens).

L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, **à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité**, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique.

Appelons les Françaises et les Français, et en premier lieu leur classe politique, à intégrer l'idée **que l'union s'enrichit de la diversité** et à s'inscrire dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines. PK

François Weiss⁹³

Il est intéressant de se pencher sur l'évolution de cette discipline qu'est la didactique des langues et des *cultures* comme on l'intitule actuellement, et ce à juste titre pour valoriser cette compétence interculturelle de l'enseignement des langues

Au cours des vingt dernières années, il n'y a pas eu de révolution copernicienne dans le domaine de la didactique des langues, mais on a assisté à un changement d'emphase, un changement d'éclairage marqué en faveur de l'aspect interculturel dans l'apprentissage des langues largement soutenu et promu par le Conseil de l'Europe. Non que cet aspect n'ait pas été présent dans les méthodes audiovisuelles et les approches communicatives, mais l'interculturel n'était traité qu'accessoirement pour illustrer certains aspects de la civilisation et de la culture de la langue-cible.

Une langue est, bien entendu, d'abord un moyen de communication et elle est aussi un moyen de formation culturelle par l'ouverture enrichissante sur une autre civilisation.

Les principaux objectifs des politiques linguistiques de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe sont la promotion sociale en Europe ainsi que le développement d'une identité européenne commune. (L'année 2008 : année européenne du dialogue interculturel)

Nous devons essayer « d'abattre les barrières culturelles » et pour ce faire nous devons essayer de cerner certains aspects de la compétence interculturelle en analysant les origines de nos méfiances envers tout ce qui n'est pas « comme nous » au niveau personnel, social, régional et bien entendu international. Il n'est pas inutile de rappeler l'importance accordée à la compétence interculturelle dans les approches actuelles, à une meilleure acceptation du pays et de ses habitants dont on apprend la langue. On pourrait dresser la liste de toutes les attitudes négatives que nous avons envers les autres ... le chauvinisme, l'ethnocentrisme, les clichés, les stéréotypes, les préjugés, la méfiance envers tout ce qui est différent, envers ceux qui ne sont pas comme nous, qui ne pensent pas comme nous, qui ne mangent pas comme nous, etc. Cette méfiance est souvent à mettre sur le compte de la méconnaissance des autres.

Dans un premier temps, nous pouvons prendre conscience du fait que nous avons tous des préjugés envers les autres peuples et les autres pays et que nous sommes tous plus ou moins ethnocentriques, car nous avons la tendance à survaloriser notre propre culture par rapport à celle des autres. Nous pouvons ensuite essayer de faire accepter les différences ou encore mieux, l'altérité ou le droit d'être autre, de développer l'empathie, cette faculté qui nous permet de nous mettre à la place de l'autre et de percevoir ce qu'il ressent... Il faut vraiment apprendre à *"relativiser son point de vue et son système de valeurs culturelles et à développer la volonté et la capacité de prendre ses distances par rapport aux attitudes conventionnelles relatives aux différences culturelles"* comme le préconise un document du Conseil de l'Europe. Mais ne faisons point d'angélisme. « Comment peut-on être persan ? » s'étonnait déjà Montesquieu dans ses célèbres « Lettres Persanes ». Pierre Klein, dans un ouvrage récent, pose la même question dans le titre de son ouvrage : « Comment peut-on être alsacien », question à laquelle il nous offre un éventail de réponses qui doivent nous interpeller ! Comment peut-on accepter ceux qui sont différents de nous ? Bien que l'adjectif « différent » semble assez neutre, nous avons tendance à le considérer plutôt comme négatif. Si les autres sont différents, c'est qu'ils ne sont pas aussi bien que nous ! Et à partir de ce constat, on acquiert des préjugés difficiles à éradiquer comme l'a si bien dit Einstein : « Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé. »

Apprentissage d'une langue et interculturelité

Tout le monde est d'accord pour dire que la société demande beaucoup et parfois trop à l'École, comme l'a fait remarquer un ministre de l'éducation nationale en France : « On charge celle-ci

⁹³ Docteur en linguistique.

d'éduquer à la sécurité routière, au développement durable, à la santé, à la sexualité, au goût, que sais-je encore ? Tout cela est bel et bon, à condition que cela ne s'effectue pas au détriment de « *sa mission première qui est d'enseigner les disciplines.* »

En tant qu'enseignants nous pouvons nous sentir rassurés par ces propos qui nous permettent de nous réfugier derrière notre statut et rôle d'enseignants d'une discipline et de transmetteurs de connaissances de notre spécialité. Notre système universitaire et celui de notre formation nous ont préparés à fonctionner efficacement dans le système de notre Education nationale en suivant les programmes qu'elle nous fixe. Mais sommes-nous uniquement des transmetteurs de connaissances dans nos disciplines respectives ? Ne sommes-nous pas aussi des éducateurs ? Nous appartenons bien au Ministère de l'Education nationale et non plus à celui de l'Instruction publique ! Malheureusement nous n'avons guère été sensibilisés à cet aspect de notre mission éducative au cours de notre cycle de formation.

Ouverture, altérité, empathie

Apprendre une nouvelle langue, c'est acquérir les quatre compétences de base, la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, autrement dit c'est apprendre à comprendre, parler lire et écrire cette langue. Mais c'est aussi entrer dans une autre civilisation, dans un autre mode de penser, d'agir, de se comporter. Ce qui est étranger est souvent perçu comme étrange, bizarre dont on se méfie et qu'on rejette ou dévalorise très souvent. Nous réalisons très vite que nous avons des préjugés, des a priori, des idées toutes faites et nous versons facilement dans les clichés et les stéréotypes à l'égard des étrangers, à l'égard de ceux qui ne sont pas comme nous. Ne sommes-nous pas tous un peu chauvins, et particulièrement nous autres Français ?

Il suffit par exemple de lire notre bonne presse après un événement sportif international comme les Jeux olympiques au cours desquels le coq gaulois s'est égosillé en cocoricos triomphants malgré la maigre récolte de médailles ! Cet ethnocentrisme et ce chauvinisme ne sont pas un apanage hexagonal, c'est en effet un « fléau universel. » Nous avons une relation ethnocentrée par rapport à l'autre qui se traduit par le fait de nier la diversité des cultures par le fait de « rejeter hors de la culture, dans la nature, tout ce qui ne se conforme pas à la norme dans laquelle on vit » comme l'a dit Claude Lévi-strauss dans un article (Race et histoire : Anthropologie structurale 2. Paris Plon1973 p.383) Que pouvons-nous faire pour abattre ces barrières culturelles érigées par notre méfiance envers les autres et par la méconnaissance des autres ? Tout en acceptant le fait que nous avons ces a priori plutôt négatifs envers les étrangers, nous pouvons essayer de sensibiliser nos élèves aux différences, à chercher à les comprendre et à les accepter petit à petit.

Il faut aussi chercher à mettre en perspective ces différences, à les relativiser et à valoriser les ressemblances. Il s'agit de développer des attitudes d'ouverture et d'accueil envers les autres et même d'aller au-delà de l'acceptation des différences et de la diversité – car dans la notion de différence il y a presque toujours un relent de méfiance voire de mépris - il faut sensibiliser nos élèves à la notion d'altérité. Apprendre à connaître l'autre, c'est accepter qu'il soit autre, qu'il ne soit pas comme moi, c'est essayer de le comprendre en se mettant à sa place en essayant de suspendre tout jugement de valeur sur les membres de la culture à laquelle l'autre appartient. Autrement dit nous pouvons essayer de leur faire comprendre la notion d'empathie nécessaire à la compréhension et à l'acceptation des autres.

Ce qui me paraît aussi très important, c'est d'acquérir, à travers cet apprentissage d'une langue étrangère, un autre cadre de références. Au lieu de tout voir et de tout filtrer à travers nos lunettes à focalisation ethnocentrique et leur prisme déformant, nous pouvons élargir le champ de vision de nos élèves en leur faisant chausser des lunettes à vision panoramique pour les empêcher de devenir des adeptes de la « pensée unique » !

Valorisation des cultures d'origine.

Si dans nos classes, nous avons des élèves de différentes origines, de différents pays et de différentes nationalités, on ne peut que recommander de mieux faire connaître ces différents pays en demandant aux élèves de présenter certains aspects de leurs pays d'origine à la fois pour permettre à leurs camarades de classe de mieux les connaître et de mieux les comprendre et aussi pour valoriser la culture du pays d'origine. Mon expérience professionnelle d'implication et d'immersion dans cinq systèmes universitaires et scolaires différents m'a appris que le premier pas pour être accepté et pour fonctionner efficacement, est d'essayer de comprendre et d'accepter le mode de fonctionnement des autres. « Frotter, limer sa cervelle à celle d'autrui » n'a jamais eu que des avantages à condition d'accepter « autrui » tel qu'il est et de le respecter. En valorisant la culture d'origine et la langue des élèves d'origines ethniques différentes, ils se sentiront plus à l'aise et mieux acceptés dans le milieu dans lequel ils veulent s'intégrer sans pour autant vouloir être assimilés. Il serait dommage qu'ils perdent leur culture d'origine propre.

Nous connaissons tous les phénomènes soit de rejet soit de survalorisation de la culture dans laquelle on veut s'intégrer. Certains cherchent à oblitérer en eux toute trace de la culture d'origine par ce phénomène de déculturation. D'autres, au contraire, cherchent à maintenir fanatiquement leur identité culturelle, rejettent la culture du pays d'accueil et préparent ainsi le lit du communautarisme avec toutes les dérives qu'il peut entraîner... Grâce à une pédagogie ouverte et équilibrée, nous pouvons contribuer à établir des ponts interculturels où chacun trouve un supplément à sa propre culture et qui permettent l'élaboration d'une entente qui dépasse les différences sans les effacer. Engageons-nous dans l'acceptation de l'altérité et persuadons-nous du bien-fondé de notre démarche éducative et formative qui devrait contribuer à favoriser l'ouverture aux autres, à d'autres cultures, à d'autres façons de vivre et de penser pour que nos élèves tout en restant Alsaciens et Français deviennent de bons Européens et de véritables citoyens du monde, capables de vivre pleinement et sereinement dans un environnement pluriethnique et pluriculturel.

Albert Jacquard, le célèbre généticien et philosophe nous dit : « *Il faut apprendre à se construire les uns les autres. On n'existe que par rapport aux autres. Le grand défi de l'humanité c'est d'apprendre à vivre ensemble.* »

Jean-Pierre Vernant, qui vient de nous quitter, et à qui le Conseil de l'Europe avait commandé un texte pour célébrer le 50^e anniversaire de son existence a produit le texte suivant intitulé « Franchir un pont », texte qui justement a été inscrit sur une borne du Pont de l'Europe qui relie les deux rives du Rhin :

« *Pour être soi, il faut se projeter vers ce qui est étranger, se prolonger dans et par lui. Demeurer enclos dans son identité, c'est se perdre et cesser d'être. On se connaît, on se construit par le contact, l'échange, le commerce avec l'autre. Entre les rives du même et de l'autre, l'homme est un pont.* »

« Enseignants de langues de tous les pays, unissons-nous » pour construire ensemble ces ponts et ces passerelles linguistiques et culturelles qui permettront à tous les hommes de bonne volonté de mieux se connaître, de mieux s'accepter, de mieux se respecter et de mieux vivre ensemble. FW

Bibliographie

- Lévi-Strauss, C, 1973. « Race et histoire : Anthropologie structurale 2. » Paris Plon, p.383)
- Vernant, J. P. 2004. *La traversée des frontières*, Paris, Le livre de poche.
- Groux, D. 2002. *Pour une éducation à l'altérité*, Editions, Paris, L'Harmattan.
- Groux, D. & Porcher, L. 2003. *L'altérité*, Collection Cent mots pour, Paris, L'Harmattan.
- Jacquard, A. 2006. *Mon utopie. D'à quoi bon ? à Pourquoi pas ?* Paris, Stock
- Zarate, G. 2003. *Représentations de l'étranger et didactique des langues*, Paris, Didier
- Les cahiers de l'ASDIFLE N° 18 Interculturel, pluridisciplinarité et didactique des langues. Actes des 37^{ème} et 38^{èmes} Rencontres. 20^{ème} anniversaire de l'ASDIFLE
- Byram, Michael/ Planet, M. Tost (ed) : *Identité sociale et dimension européenne : La compétence interculturelle par l'apprentissage des langues vivantes*. Editions du Conseil de l'Europe (2000)
- Dalgalian, G., Lieutaud, S., Weiss, F, 1981. *Pour un nouvel enseignement des langues et une nouvelle formation des enseignants*, Paris, CLE International
- 2002 *Jouer, communiquer, apprendre*. Paris Hachette langue étrangère

La Communauté reconstruite ?

Réflexion à partir du Projet de fusion des régions⁹⁴

Marc Chauder

Au fond, il est TRES irritant de devoir prendre au sérieux la situation actuelle: c'est un mauvais rêve de dilettantisme bobo et d'autoritarisme bonapartiste. . .

Mais il y a bien davantage que cela; il y a une tendance profonde, un véritable *habitus* de la culture française dans ce comportement politique. Celui qui vise à détruire et à reconstruire les communautés historiques comme un enfant le ferait avec un jeu de lego; une tendance furieusement conceptuelle, liée à la croyance que l'on pourrait tout créer et recréer à sa guise, indéfiniment. Cette tendance apparaît comme un mauvais décalque de l'esprit des Lumières, dans lequel la ratiocination de l'instituteur, et donc de l'énarque, se saisit de l'effectivité historique pour en faire une sorte d'ectoplasme flottant dans la stratosphère.

Et plus encore, un projet tel que celui-ci, de fusion de régions, nous indignent tellement (nous tous !) que nous passons nécessairement et spontanément à une reprise en pensée de la vacuité postmoderne, de cette absence pathologique ou de cette disparition de la communauté au XX^e siècle., du nihilisme qu'apercevait déjà Nietzsche (un prophète, en vérité), et de ce corollaire qu'en est l'atomisation ultra narcissique qui détruit la civilisation et la vie des hommes. L'Alsace se trouve au coeur de cette constellation néfaste, hélas.

Qu'est-ce donc qu'une communauté ? Ce qu'il y a de commun. Quelque chose qui est partagé par tous; qui distingue l'intérieur de l'extérieur. Une communauté n'est pas une *collectivité*; elle n'est pas une juxtaposition de singularités, mais un réseau d'interrelations intenses et proches. Elle n'est pas non plus *une société* (à distinguer: *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*), terme désignant plutôt un ensemble d'intérêts en liens mutuels.) Il faut la distinguer aussi du *Volksgeist*.- mais le *Volksgeist* existe-t-il, vraiment ?

L'idée de communauté repose sans aucun doute sur une nostalgie. Nostalgie chrétienne de **la communion**. En réalité, la communauté "organique" n'a sans doute jamais existé; les Occidentaux sont toujours déjà dans la nostalgie: la culture occidentale opère sans cesse une reconstruction a posteriori, selon ce modèle sous-jacent de la communion. Dans une communauté, les relations interpersonnelles sont tendues, et elles consistent nécessairement (on n'y échappe pas !) en la défense par chacun de ses intérêts, de sa propre valorisation et d'un jeu de miroir incessant entre le regard de soi et le regard des autres. La communauté ne ressemble jamais, dans son effectivité, aux descriptions de Hegel et des auteurs de l'époque romantique.

Entre construction volontariste et fusion totalisante, quoi donc ? Voyons cela d'un peu plus près.

La pulsion du potier discoureur

Outre l'intention, d'ailleurs affichée sans cesse, de faire de tous les hommes des consommateurs indistincts, avec cet obstacle irritant que représentent pour les technocrates et les affairistes dans le Grand Effacement mondial les particularités culturelles revendiquées, c'est une constante, une rivière souterraine qui court dans toute la culture politique française que de croire que l'on puisse et que l'on doive modeler, façonner une collectivité humaine selon son bon vouloir, ou plus exactement, sur la base d'un raisonnement abstrait, d'une ratiocination enivrée.

⁹⁴ ICA 2010 Université d'été tenue le 16 août 2014.

Quand les deux tendances, la technocratique et la révolutionnaire abstraite, se rencontrent, à savoir dans la gauche postmoderne, la situation est grave. . .

Mais davantage qu'aux machinations contemporaines d'une bourgeoisie croupissante, nous nous intéresserons ici à la seconde; à savoir, à cette exaltation de la *tabula rasa*, Grand Effacement plus ancien et plus artisanal, celui qui a mené à la Révolution française et à certains symptômes ravageurs et significatifs comme la Loi Le Chapelier.

C'est essentiellement ROUSSEAU qu'il faut évoquer ici, Le grand Promeneur s'appuie d'ailleurs beaucoup sur les théoriciens du Droit naturel (GROTIUS, PUFFENDORF) : entre l'état de nature et l'état de société vraiment constitué, il faut se rendre particulièrement attentif à l'association primitive, phase inaugurale de l'état de société. Mais nous ne pouvons produire cette analyse ici, faute de temps et de place.

En tout cas, dans le *Contrat social*, Rousseau propose de recomposer entièrement la société, en précipitant tout ce beau monde dans une sorte de creuset où les différences sont effacées, où les plus et les moins s'entredétruisent: véritable création d'une réalité nouvelle, et non pas seulement (tendance plus anglo-saxonne) juxtaposition d'intérêts divers. Cette société nouvelle, c'est la société civile. C'est bien, puisqu'on arrache ainsi des millions d'êtres humains à la lourdeur de leur destinée ou de ce qui apparaissait comme tel jusque-là. C'est très mal parce qu'on fait ainsi fi de l'ensemble des réalités qui composent l'homme concret, ses provenances et déterminations géographiques, historiques, culturelles, spirituelles, sociales, politiques mêmes. Toute la culture française de l'âge classique porte en elle cette sorte d'ivresse de l'universel abstrait; cette ivresse qui promet un nouvel Âge d'or, un homme heureux, autoréalisé, translucide et fermé sur un absolu immanent.

Mais il faut aller plus profond. Le paradoxe apparent de cette construction abstraite, c'est à notre sens une puissante nostalgie de la communauté primitive, une collectivité ou une totalité organique de *membres en communion*. Mouvement de balancier ivre, donc: on projette dans le passé la nostalgie d'une totalité organique, et de l'autre côté, en face, on purifie la société future de tous les miasmes de la méchante réalité.

À notre sens, c'est là une erreur et une illusion. La totalité organique en question n'a jamais existé, et elle relève davantage de la biologie du XVII^e siècle que de la biologie cellulaire qu'inaugure en gros Virchow, vers 1850, au milieu du XIX^e s. : c'est-à-dire une multiplicité non dénombrable de cellules en incessante reproduction, en incessantes relations individuelles, où la singularité n'efface jamais entièrement les exigences de ses intérêts.

S'il peut y avoir fusion, c'est dans la mort, seulement. Mais la mort ne révèle et ne construit rien. Croire le contraire, c'est l'erreur, et la faute, du patriotisme à la Barrès, de ce mauvais mysticisme funèbre à la Rattenfänger von Hameln.

Mais alors, quelle serait, que serait une communauté effective, réellement possible ?

Pouvons-nous quelque chose pour vous?

De quoi avons-nous besoin, en somme ? Nous savons maintenant que la communauté idéale, fusionnelle, celle dont tous les membres seraient liés dans le même esprit, le même *Volksgeist*, cette communauté n'existe pas et n'existera jamais. À plus forte raison la communauté alsacienne! Un *Volksgeist* mort-né, si brimé, si censuré, si aliéné qu'il disparaît de la surface et perd toute sécurité et toute cohésion aux profondeurs mêmes de la psyché alsacienne. De quoi avons-nous besoin?

Nous avons besoin d'un lien communautaire, assurément ; que cette communauté soit invisible, identifiante ou non, familiale ou reconstruite. Nous faisons sans cesse l'expérience de "la tristesse intérieure et du vide", paroles d'une surprenante justesse que prononce le Pape au moment même où j'écris ces lignes . . . D'une telle communauté, il faut savoir aussi la juste mesure de ce que nous pouvons à bon droit attendre.

Il y a actuellement, depuis les années 1960, une contradiction dans les aspirations, et une confusion. On aspire à la fois à faire de son individu, et donc de l'individu, LE sujet; et en même temps, on aspire

ardemment à le trouver dans la communauté organique que j'ai mentionnée au début. Mai 68 représente sans doute une sorte de sommet dans cette aspiration au tout, tout de suite.

Or, cela peut-il aller de pair? Non, sans doute; l'individu se profile et définit ses contours identifiants en relation contradictoire avec ceux des autres individus, par l'affirmation d'une singularité; et c'est la raison principale pour laquelle la *Gemeinschaft* n'est jamais sujet, en termes hégéliens (*Phénoménologie de l'Esprit*). On a donc affaire à un ultra-narcissisme (chacun de nous est si génial, n'est-ce pas, du moins à ses propres yeux) qui use de la *Gemeinschaft* virtuelle pour ses aspects jouissifs (au sens que Lacan donne au terme jouissance, proche de l'indistinction identitaire, de la non-individuation, et donc, de la psychose). Quant à la communauté, elle n'existe pas, ou plus; mais on a vu qu'elle ne doit au grand jamais faire l'objet d'une nostalgie illusoire et prédéterminée par des effets culturels, ceux surtout des structures mentales dues au christianisme, alors même que la foi a reflué depuis bien longtemps. Cette nostalgie d'un objet peut-être vide, on y décèle l'une des origines profondes du fascisme – et il est passionnant de voir à cet égard les hésitations d'un Georges BATAILLE, dans les années 1930: tantôt fasciné par Mussolini, tantôt se perdant en déclarations ultra-communistes, ultragauches . . .

Nous ne pouvons pas en rester à une pure *immanence*, non plus. Elle est contraignante; elle rabougrit l'être humain en lui-même, et elle exalte une spiritualité frelatée, souvent perverse, comme dans le marxisme stalinien naguère. Rassemblés par un projet, alors ? Par la référence à une transcendance ? Mais quelle transcendance ? Remplacer la transcendance Dieu par la transcendance homme s'avère extrêmement dangereux: l'histoire du communisme nous l'enseigne plus qu'il n'en faut . Mais le patriotisme classique aussi nous l'apprend: la mort de tous au nom d'un peuple ou d'une patrie est bien un aveu d'impuissance, celui où l'on reconnaît que la seule communion possible est celle de la mort, c'est - à -dire de la finitude, d'un terme définitif, fatal, sans dépassement,

Il faut donc rabattre la problématique sur une interrogation quant à la nature et aux origines de la culture, et exposer à quelle profondeur irréductible elle marque l'homme.

L'héritage historique et la destination historique doivent coïncider; vient à l'Histoire ce qui doit venir, en vertu des conditions et des déterminations sociohistoriques et par conséquent, culturelles. – La construction et la reconstruction d'une communauté doivent s'appuyer sur ces déterminations nécessaires. C'est vrai pour l'Alsace, et pour les autres aussi !

Les sociétés humaines se constituent à partir de l'ensemble des phénomènes culturels: en clair, la technique, le langage, et les règles sociales. La société humaine est historique par essence; il n'existe pas de société humaine dont les membres ne soient marqués profondément par le processus historique et ses tragédies, fussent-ils relatés oralement. La culture, c'est cet ensemble, ce combat. Cela passe par l'usage du langage et sa particularisation dans la langue, du premier cri guttural en l'occurrence de l'Homo Alsaciensis au *Hans im Schnokeloch*, sommet du génie humain comme on sait, et par la complexification incessante des règles sociales. Et la communauté, c'est d'abord l'ensemble de ceux qui ont mené ensemble, depuis des siècles ou parfois beaucoup moins, cette lutte pour la vie et pour l'affirmation de soi, dans des conditions géoclimatiques particulières. Les cultures humaines sont particularisantes, on n'y peut rien: c'est là une richesse et un danger immenses. En tout cas, c'est en cette mesure que l'Homme est un être historique, au contraire de l'Abeille, du Castor, de l'Axolotl ou de l'Holothurie.

D'un côté donc, la nécessité, ce qui n'est pas péjoratif en l'occurrence: c'est en effet la nécessité qui nous fait exister et nous permet d'exister, grâce aux multiples interfaces des modalités d'une existence proprement humaine. Et de l'autre côté, le déracinement, le désenchantement de la politique et de la culture, la destruction active, volontaire, de toute marque et de toute prégnance; le façonnage nihiliste d'une identité en creux, celle du sujet et du consommateur universel, c'est-à-dire universellement vide. Cette vacuité que nous éprouvons partout, surtout lorsque nous nous trouvons ailleurs qu'en Bretagne, en Corse ou en Catalogne. . . Vacuité de l'absence, de la perte d'identité, qui tient à l'absence de projet et de sa possibilité même. "Qu'est-ce que j' peux faire ? Chépas quoi faire", gémit ce fameux

personnage de Jean-Luc Godard: imagine-t-on une jeune femme se plaindre ainsi au moyen âge, par exemple ? Entre l'individualisme vide et le poids de la nécessité naturelle, il y a bien l'exaltation libre d'un possible Projet commun.

3. En avant !

Voilà pourquoi il est nécessaire de défendre et de construire, enfin.

Construire une Alsace qui réaliserait ses virtualités, en opérant la synthèse de ses déterminations positives principales, par de-là toute structure contraignante, limitative et rétrograde – de l'impuissance du Saint-Empire à certains verrouillages intellectuels stupides, notamment celui du jacobinisme et de l'incapacité effective à penser autrement qu'en des cadres stratonationaux. Nous pouvons *faire*; continuer à construire *notre* Histoire, celle de notre Heimat, de notre région. L'Histoire est toujours plus nôtre qu'on le pense : non pas résignation, mais acceptation heureuse d'un indépassable, qui est celui de notre finitude même !

Et pourquoi pas une exemplarité de l'Alsace ? Ce n'est sans doute pas dans la structure mentale alsacienne . . . Et pourtant, l'Alsace dispose d'un capital et d'un potentiel extraordinaires, et d'une chance très belle de pouvoir élaborer à partir de quelque chose de plein et de richement articulé. Cela demande un effort, et une réhabilitation active, voire laborieuse, de la politique au sens noble du terme. Mais nous savons bien que nous en sommes capables. Comme les Danois, nous sommes si modestes !

Vive la République !

Pour finir, je propose la création immédiate d'une République alsacienne, avec pour Président Monsieur le Comte d'Andlau-Hombourg. Voilà au moins qui serait intéressant, qui serait nouveau et enchanteur, qui serait romanesque ! MC

2014

Lettre ouverte à celles et à ceux qui parlent de repli alsacien⁹⁵

Pierre Klein

Toute identité est d'abord personnelle. Elle naît de l'identification, des identifications que chacun fait ou peut faire tout au long de son existence faisant naître sentiment d'appartenance et sentiment de différence. Ce faisant, elle est multiple et évolutive. L'identification elle-même s'opère largement au travers de la socialisation qu'elle soit anticipée, primaire ou secondaire⁹⁶.

Mais qu'en est-il de l'identité collective ? Elle n'existe pas en soi ! Il n'y a d'identité collective que dans la rencontre d'identités personnelles, d'individus partageant des identifications en fonction d'une stratégie identitaire décidée par la collectivité faisant naître sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Avant de reposer sur des données objectives, ethniques, comme la langue, la culture l'histoire et le territoire, l'identité collective est subjective. Elle est ressentie ou elle n'est pas. Elle est voulue ou elle n'est pas.

Il en va ainsi de l'Alsace ! Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans identification alsacienne. Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans socialisation alsacienne construisant sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Et comme la socialisation est amplement le fait de la société, il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans stratégie identitaire alsacienne, sans transmission des éléments identificatoires alsaciens, toute chose qui relève de la collectivité alsacienne... qui devrait en relever.

⁹⁵ Mais que sont devenus les anciens de la deuxième gauche, celle de l'imagination au pouvoir, celle des autogestionnaires.

⁹⁶ Anticipée = environnement psychosociologique, primaire = environnement proche, secondaire = société, école, médias...

L'Alsace n'existe pas en soi. Je ne peux pas la croiser dans la rue et lui serrer la main. Par contre, je peux la rencontrer au travers des représentations mentales qu'en ont les Alsaciens ou les non Alsaciens. L'Alsace existe individuellement dans la conscience qu'en ont des individus. Elle existe collectivement dans la mise en commun d'un imaginaire et dans un agir alsaciens.

Que l'on se pose donc la question de savoir comment l'on devient français. On le devient en faisant sien ce que l'on nous transmet de la France, en s'y identifiant. Et ce n'est pas la seule langue française qui fait de nous des Français. Sinon tous les francophones le seraient. Nous devenons Français par la culture et plus particulièrement par la culture politique par l'effet d'une sorte de formatage réalisé principalement par l'école et les médias. Et comme ces cultures, il faut bien le reconnaître, ne réservent que peu de place aux cultures « autres », des « autres », ces derniers voient leur identité se décomposer.

Si l'on est indifférent à cet état de fait qui donc veut que non seulement la culture « nationale » ne reconnaisse pas véritablement les cultures dites régionales, sans quoi elle se préoccuperait de leur vie et de leur transmission, alors on comprend que l'on peut consentir à la disparition de la collectivité territoriale alsacienne et concevoir qu'une autre collectivité fasse tout aussi bien (ou mal) que l'existant.

Si l'on accepte le principe qui veut que la collectivité régionale n'a aucun ou que très peu de pouvoirs et de moyens non seulement pour pallier les déficits de la culture « nationale », mais surtout pour mettre en œuvre une véritable stratégie identitaire alsacienne à travers une socialisation alsacienne, alors on peut dire comme certains le font qu'une fusion avec d'autres régions ne menacerait pas l'identité alsacienne et que la réforme territoriale n'enlèverait à cette identité⁹⁷.

Dans le cas contraire, ne faut-il pas saisir l'opportunité qu'offre le débat sur la réforme des collectivités territoriales pour appeler la France à une régénération de la république fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité mettant notamment fin à la méfiance traditionnelle envers les régions, et à une rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines, permettant en particulier à l'Alsace de mettre en œuvre toutes ses potentialités et de vivre à 360 degrés.

Au lieu de cela vous consentez non seulement à la dissolution institutionnelle de l'Alsace, vous ressortez aussi la vieille antienne du repli. Le seul repli que je connaisse est celui du communautarisme. C'est-à-dire celui qui exclut l'altérité et la pluralité. Celui du jacobinisme qui se traduit bien moins par une « francitude » ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que par une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire, de sa culture, c'est-à-dire comme une ethnie. Autrement dit, les tenants du système nous font une belle projection. Le repli, c'est les autres. Dans les cours de récréation, on appelle cela « C'est celui qui dit qui est ! ».

Qui donc est replié, celui qui prône l'ouverture et la pluralité, l'union dans la diversité ou celui qui défend la « mêmété » (toujours pareil) et la « pareillette » (tous pareils) et l'union dans l'uniformité et pour qui le français doit non seulement être la langue commune, mais aussi la langue unique⁹⁸ ?

Qui donc est replié, celui qui se revendique de la démocratie dont la finalité doit être la conjugaison de l'un et du divers, de l'universel et du particulier ou celui qui en sautant sur sa chaise, tel un cabri répète république, république, république et qui fait une crispation sur l'homogénéité et la similitude et une complète confusion entre l'État et la nation, la nationalité et la citoyenneté ?

Qui donc est replié, celui qui traduit divisibilité (des pouvoirs) par répartition ou celui pour qui divisibilité signifie désunion ?

⁹⁷ Le minimum à venir et à obtenir serait que l'État mette en œuvre un enseignement de l'histoire et de la culture telles qu'elles ont été et sont construites en Alsace. Mieux encore que la Région Alsace puisse le faire.

⁹⁸ Que devient donc la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires et l'adoption de la Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale ?

Parce que l'on voit plus loin de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg que de la tour Eiffel, nous autres Alsaciennes et Alsaciens savons bien qu'un autre développement de la démocratie est possible, un développement qui a pour synonymes proximité, efficacité, subsidiarité.

Il ne manquerait plus, que vous agitez aussi le spectre de l'autonomisme et du séparatisme (en off, c'est fait !), parce que c'est sous-jacent à l'argument du repli, un sous-entendu, qui marche en Alsace. Que je sache, il n'y a pas d'autonomistes en Pays de Bade ou à Bâle-Campagne et pourtant l'on y dispose des évolutions que je souhaite et que vous devriez souhaiter... pour la France.

En guise de conclusion, je vous propose une citation de mon ami Yves Plasseraud : « *C'est en redonnant vie à des régions aux contours pleinement acceptés et ressentis par les populations que l'on retrouvera le dynamisme perdu.* » PK⁹⁹

2014

Du millefeuille institutionnel gardons la crème et enlevons la pâte

Patrick Kintz¹⁰⁰

Il faut économiser, simplifier, moderniser, adapter et avoir une masse critique suffisante pour faire face à la mondialisation... Soit ! Rendez-vous compte la Rhénanie du Nord-Westphalie a 18 millions d'habitants, la Bavière près de 12 millions et le Bade-Wurtemberg 11 millions...

En comparaison les 1,8 million d'Alsaciens sont les grands perdants. Ça coule de source. Une vérité d'évidence. Dès lors que la situation économique allemande est meilleure que la nôtre, il faut impérativement regrouper. Additionnons les 2,3 millions de Lorrains, pourquoi pas les habitants de Champagne-Ardenne (1,3 million), voir la Franche-Comté (1,1 million) et avec quelque 6 millions de nouveaux régionaux, le sauvetage est en vue... (cela fera toujours deux fois moins que le Bade-Wurtemberg et la Bavière, trois fois moins que la Rhénanie du Nord-Westphalie).

Il n'est de richesse que d'homme, dit-on. Et si cela ne suffisait pas ?

Que donne l'addition sur le plan industriel (puisqu'on ne saurait s'en passer) ? On n'insistera pas sur la sidérurgie et les mines lorraines... l'automobile va-t-elle encore créer des emplois chez Peugeot en France ? Et en Champagne-Ardenne, seuls quatre établissements emploient plus de mille salariés.

Certes l'agriculture – et autant la viticulture- y sont les pôles actifs (petite remarque innocente : imaginez que la « région » souhaitée par d'aucuns, fasse la promotion du champagne au détriment du crémant d'Alsace... les futurs élus se lanceront dans des concours de rhétorique, les verres à la main...). Mais est-ce comme cela que nous lutterons à armes égales avec la Bavière ?

Sérieusement on peut douter que les ajouts purement économiques soient tels qu'un avenir radieux puisse être annoncé par ce biais.

Alors les économies d'échelle ? Pourquoi pas malgré une déconvenue récente. À force de concocter des projets dans le secret des cabinets, les électeurs se rebiffent.

Les Haut-Rhinois n'ont pas été si sensibles au cadeau d'un siège régional à Colmar... alors la future capitale régionale sera où ? Nancy est prêt... les professionnels de la justice savent que la ville aspire bien des compétences. Et on dira, mais Strasbourg, vous avez déjà le Parlement européen. Il ne faut pas recentraliser dans la décentralisation...

⁹⁹ Ancien militant du SGEN-CFDT, notamment responsable de sa commission « langues et cultures opprimées » qui a en particulier travaillé les propositions largement reprises par le recteur Deyon dans sa circulaire de 1982, président de l'Initiative citoyenne alsacienne pour plus de démocratie (ICA 2010).

¹⁰⁰ Vice-président de l'ICA.

Autre remarque à propos de la simplification administrative et politique : prenons l'exemple de notre voisin le Bade-Wurtemberg. Pour leur Land, il y a 44 arrondissements, gérés par un *Kreistag* : par exemple celui de l'Ortenau, en face de Strasbourg, a 88 élus. Au sein de cet espace, il y a en plus de la place pour 51 communes, auxquelles on rattache les responsables élus des petites communes... Au final, y a-t-il vraiment moins d'échelons ? Et l'Allemagne est l'exemple le plus souvent cité. Et l'Autriche ! Aucun des neuf Länder ne dépasse la population de l'Alsace... et la Suisse avec ses 26 cantons ? Bref, l'argument selon lequel l'importance démographique est un atout pour la force d'une région est à jeter aux orties. La simplicité alléguée des exemples étrangers proches n'est pas convaincante. et l'état des forces économiques des régions de notre Grand Est n'est pas de nature à faire espérer de dot substantielle.

Et l'Histoire ? Ressusciter la Lotharingie ? Nos modernistes ont tous les culots : oser invoquer une situation du 9^e siècle dont l'Alsace s'est détachée au 10^e et qui comprenait les Pays-Bas, le Luxembourg, une partie de la Belgique ! Évitions le ridicule.

Si l'on pensait à la volonté de vivre ensemble, à la confiance des citoyens –dont les économistes exposent qu'elle est un ingrédient essentiel ?

Cette conscience régionale existe déjà fortement en Alsace depuis des siècles. Pourquoi jeter l'une des composantes majeures de notre identité ?*il y a sûrement des « mariages » de régions françaises à encourager : je ne verrais que du bonheur à parrainer la Haute et la Basse-Normandie !

Mais pourquoi heurter de front ceux qui ne vient pas leur avenir dans un fourre-tout sans âme ?

Et la Corse ! On l'oublie... Elle ne sera pas concernée... elle a moins d'habitants que la communauté urbaine de Strasbourg. Mais, nous dira-t-on, c'est une île, ça change tout. Ah oui ! C'est la seule raison ?

Aux technocrates irresponsables, aux jacobins impénitents, aux responsables politiques prêts à vendre l'Alsace pour un plat de lentilles, un rappel : qui trop embrasse, mal étirent. PaK

2015

Fusion des régions : « Est-il encore temps de s'indigner ? »

Alain Howiller¹⁰¹

Dans le débat qui se poursuit autour de la fusion Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, il est surprenant de constater que dans le concert des protestations contre un projet de fusion imposée et apparemment déjà accepté par le "personnel politique de l'ensemble des pouvoirs dans notre région, on n'ait pas été tenté d'en appeler au souvenir de Stéphane Hessel. Pourtant, il avait fait une conférence remarquée et très suivie à Strasbourg.

Il y aura bientôt cinq ans, il était entré dans l'Histoire de l'édition, avec son essai de...32 pages "Indignez-vous!" Il y notait, à l'automne 2010 : "Je vous souhaite à tous, à chacun d'entre vous, d'avoir votre motif d'indignation. C'est précieux... La pire des attitudes est l'indifférence, dire : "Je n'y peux rien, je me débrouille". En vous comportant ainsi, vous perdez l'une des composantes essentielles qui fait l'humain. Une des composantes indispensables : la faculté d'indignation et l'engagement qui en est la conséquence....

Sursauts ou résignation?

Confrontés à un projet, dont on ne connaît toujours pas le contenu réel, défini par ses seules frontières, les Alsaciens ont réagi à travers de nombreuses manifestations, y compris dans les urnes

¹⁰¹ Ancien directeur-rédacteur en chef des DNA. +

des élections départementales où les électeurs ont crédité "Unser Land", le nouveau parti régionaliste anti-fusion, entre 13 et 17% des voix dans les 23 cantons (sur 40) où le parti s'était présenté !

Résistance désespérée, mais vaine qu'un certain nombre de groupes de réflexion essayent de prolonger en utilisant les rares possibilités encore permises dans un cadre légal ? Ou derniers sursauts avant la résignation ?

L'Alsace, la Bretagne et la Corse !

L'Alsace n'est ni la Bretagne, ni la Corse : nous n'avons ni bonnets rouges ni opposants cagoulés et nos coiffes alsaciennes, sorties de la tradition, ne font peur à personne ! Nos valeurs régionales, nos particularités, notre identité, notre engagement sur le plan de l'emploi notamment dans le cadre transfrontalier et la projection de la "Marque Alsace" au secours d'une économie ouverte au monde risquent d'être noyés dans une entité sans cohérence, sans âme, éloignée des citoyens.

Et on continuera à s'interroger sur l'avenir de particularités qui -les études le mettent en exergue- constituent, face à la mondialisation, des points d'ancrage et de résistance. On s'interrogera aussi sur la manière dont une "grande région Est" abordera certains problèmes spécifiques tels que le, bilinguisme, la reconversion de la centrale nucléaire de Fessenheim, le statut fiscal spécifique des entreprises suisses à l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse etc...

L'Alsace et le... "Tyrol du Sud"?

Pourtant ils sont nombreux en Alsace ceux qui ne comprennent pas bien en quoi une fusion Bas Rhin/Haut Rhin aurait été une marque de "repli sur soi" ou de "ringardise". On ne comprend pas bien, non plus, que certains aient avancé que la mise en place d'un conseil unique aurait signifié une régression voire au minimum une "non-évolution" qui, dans le cadre français, aurait fait de l'Alsace un nouveau...Tyrol du Sud ! Comparaison ne vaut pas raison, notamment pour ceux qui rappellent que le Tyrol du Sud connaît un taux de chômage inférieur à 5%, qu'il bénéficie d'une large décentralisation et que le bilinguisme allemand-italien s'est installé aux divers étages des institutions. Est-ce vraiment ringard que de rester attaché à une région, alors qu'on ignore l'essentiel de la composition de la sauce à laquelle elle sera mangée, dans le cadre du nouveau regroupement ?

Soucieux de ne pas rater un rendez-vous électoral, nos hommes politiques préparent les futures élections régionales qui -pensent-ils- enraccineront la "méga-région du Grand Est" dans le paysage français. Il en est pourtant qui espèrent que cette expérience sera remise en cause lors d'une éventuelle alternance en 2017. Et il en est qui, s'appuyant sur certains épisodes de la récente campagne électorale des élections départementales, redoutent que la "Grande Région" ne relance une "crispation identitaire" qui aura du mal à éviter d'inévitables dérapages. Stéphane Hessel : est-il encore temps de s'indigner?

AH

Patrick Kintz

Quand notre excellent président Pierre Klein m'a demandé un titre pour mon intervention, j'ai hésité entre plusieurs formulations : Quelques réflexions iconoclastes sur le droit local ou Mythes et réalités. Finalement, j'ai opté pour quelque chose de plus neutre, pour m'insérer davantage dans le sujet général. Quoique celui-ci enserme le droit local dans nos deux départements alsaciens. Or la Moselle est toujours présente, plus ou moins – selon les endroits – dans cette problématique. Or le droit local alsacien-mosellan est une particularité que l'on ne retrouve pas ailleurs sous cette forme. Je fais volontairement l'impasse sur l'outre-mer et j'occulte les spécificités corses.

Il découle de ce constat que la notion de Région n'est pas en France couplée avec un droit local à l'instar du nôtre. Je n'ignore pas que la ville de Paris et la Région Île-de-France ont une organisation particulière, mais Paris est une capitale d'importance mondiale. Il y a bien, pour le moment, un véritable particularisme dans notre région.

Sous le bénéfice de ces observations liminaires, je voudrais analyser devant vous quelques éléments de cette législation, remarque étant faite que mes propos sont personnels et n'engagent en rien l'ICA. Si l'on interroge nos concitoyens de vieille France, comme nous aimons le dire ici, de rares domaines leur viennent habituellement à l'esprit : le droit des cultes en premier. Et quelques esprits chagrins qui ont au moins l'avantage de s'aventurer jusqu'ici se lamenteront de la fermeture dominicale des magasins.

Si l'on pose la question aux autochtones, ils ajouteront le Vendredi saint et la Saint-Étienne, l'apprentissage et l'artisanat, le régime local d'assurance-maladie (je n'en suis pas sûr pourtant). Bien évidemment, il existe une multitude de dispositions disparates, annexes et spécifiques que seuls les spécialistes dominent.

Certes les chasseurs par exemple connaissent le droit local de la chasse, sensibilisés qu'ils sont aux conséquences financières de réparation des dégâts commis par le gibier. Mais qui va citer le Schlupf, la procura ! Et jusqu'aux attentats meurtriers, le blasphème dérangeait-il ? Et pourtant, il y a, j'en citerai quelques-uns, des domaines importants, originaux, techniquement au point, évolutifs. Je pense en particulier à la publicité foncière, élément essentiel pour les entreprises de construction et donc l'habitat.

Le droit des cultes

Comme j'ai évoqué, au début de mon intervention mythes et réalités, je voudrais m'interroger devant vous, sans esprit iconoclaste, sur l'un des piliers du droit local, à savoir le droit des cultes. Pilier me paraît le mot juste, à l'instar du pilier nord de la cathédrale, soutenant la flèche et sauvé par Johann Knauth au début du siècle précédent. Pourquoi cette comparaison ?

Je me réfère évidemment à la tentative du cartel des gauches et d'Édouard Herriot souhaitant faire bénéficier les populations locales de la loi de séparation de l'église et de l'État de 1905.

Comme on le sait, des manifestations importantes y compris à Metz ont eu raison de cette tentative. Depuis ces événements, il me semble que le pouvoir central est comme tétanisé lorsqu'il s'agit de toucher au droit local, même en dehors du droit culturel spécifique. Certes les occupants nazis n'ont pas

¹⁰² Conférence faite au colloque de l'ICA du 9 novembre « L'Alsace est à venir, l'Alsace est à vouloir, l'Alsace est à vouloir » à la Maison interuniversitaire des sciences humaines Alsace (MISHA) à Strasbourg.

eu la même préoccupation. On ignore souvent qu'entre 1940 et 1944 le droit local avait été supprimé en son entier avant d'être rétabli... par la fameuse ordonnance du 15 septembre 1944. Alors ce droit des cultes faussement résumé en un mot : le concordat de 1801 de Napoléon et du pape Pie VII.

On (c'est-à-dire aujourd'hui les autorités civiles et ecclésiastiques et tous ceux qui exercent des responsabilités à l'intérieur des cultes reconnus, leurs ouailles les plus convaincues, les élus) présente l'ensemble de ces dispositions comme expliquant l'harmonie régnant dans nos contrées entre les différentes religions... Certes les DNA ne font pas état d'assassinats commis contre des protestants et aucun nouveau bûcher ne se dresse rue Brûlée à Strasbourg.

Ce régime est-il original ? La réponse est négative si on le compare à ce qui existe, peu ou prou, sous des formes différentes dans les détails, mais animé d'une inspiration semblable, dans la plupart des pays qui nous entourent. Mais ce droit a-t-il vraiment pacifié les esprits ?

Pour le XIXe siècle, certains auteurs expliquent que la pratique du simultaneum n'a pas été de tout repos et les conflits se sont résorbés lorsque dans la plupart des villages, chaque culte a pu avoir son église. Je sais bien que cette pratique est due à Louis XIV, mais j'observe que les églises et les autorités civiles n'ont pas cherché plus tard à la généraliser, bien au contraire.

Pour le XXe siècle, je citerai l'extrait d'un texte écrit par Michel Faullimel qui a fait des études de théologie et de philosophie à Strasbourg et à Genève. Il est pasteur de l'église protestante du Luxembourg depuis 1944 « Dans cette petite ville où je suis né, à Saverne, il y avait une église catholique et une église protestante, une école catholique et une école protestante, des scouts catholiques et des scouts protestants et bien d'autres doublets encore. Les jeunes filles recevaient une croix huguenote, bijou protestant par excellence, pour leur confirmation. Les garçons savaient ainsi tout de suite si la jeune fille qu'ils rencontraient était catholique ou protestante.

Car les mariages mixtes étaient la plupart du temps vécus comme un drame, avec –re-baptême obligé pour le partenaire protestant. Plus d'un amour –pourtant profond et partagé- n'a pu, pour cette raison, aboutir au mariage, laissant de profondes cicatrices. Enfant, dans ma rue, une petite voisine s'est vu interdire de jouer avec moi parce que son institutrice, une religieuse, lui a dit : jouer avec un protestant, c'est jouer avec le diable... Mais il suffisait de changer « catholique » en « protestant » et inversement pour raconter les mêmes anecdotes ! ».

Bien sûr, c'est du passé (relativement récent pourtant). La question que je me pose : quel élément a pacifié les esprits pour arriver au véritable dialogue interreligieux ? Le concordat de 1801 et les textes subséquents ? Ou la généralisation de l'indifférence religieuse dans la grande majorité de la population ? Remarque subsidiaire : il en est de même en France de l'intérieur... Alors qu'en est-il de l'intérêt du droit local des cultes, sinon de l'octroi d'avantages matériels et financiers aux responsables des églises ?

Un autre point m'interpelle : l'artisanat et l'apprentissage.

L'artisanat a été et reste une composante essentielle du droit local. Les règles qui structurent son organisation présentent encore une cohérence d'ensemble et font m'objet de la part des responsables en charge de propos louangeurs. Il est vrai que les métiers de l'artisanat, très divers, sont à la fois indispensables et populaires. Tous les ingrédients sont donc présents pour tresser une couronne de laurier à cette institution. Et pourtant, des clignotants se sont allumés. Il n'est que d'évoquer l'apprentissage et ses difficultés dont on nous dit parfois, trop rapidement, que l'origine réside dans les décisions des pouvoirs publics centraux, bureaucratiques et éloignés des réalités du terrain.

Pouvons-nous encore regarder de haut les errements en vigueur en vieille France et nous complaire dans une imagerie issue tout droit du monde médiéval : apprenti, compagnon, maître, tous réunis autour de l'amour du métier, sans heurt, communiant dans un même esprit ? Mon attention a été appelée sur une étude réalisée par la « Commission des comptes du Conseil national de la formation

professionnelle tout au long de la vie ». Ce rapport public, consultable sur le net, auquel ont collaboré des élus et des personnalités qualifiées a constaté, entre autres, et pour l'année 2008 que 5,1 % des jeunes français âgés de 16 à 25 ans étaient en apprentissage. L'Alsace dépassant la moyenne nationale (près de 6 %), mais était devancée par plusieurs autres régions. Pour l'année 2010, les apprentis alsaciens constituaient 3,6 % de l'effectif global national, et on pouvait se comparer avec Poitou-Charentes (3,3 %) !

Par ailleurs, l'effectif régional, au point de vue qualitatif, se concentre pour l'essentiel aux seuils inférieurs de formation. Enfin, l'approche financière laisse perplexe : il ressort des tableaux statistiques établis par la commission que les ressources par jeune en centre de formation d'apprentis s'élevaient en 2008 à 4494 € alors que la moyenne nationale était de 6255 €. Ces quelques indications chiffrées, sans doute discutables ici ou là, jettent une ombre sur le tableau idyllique que l'on nous présente parfois. Autrement dit, on oublie, ici en Alsace, que ma vieille France progresse aussi et parfois nous dépasse.

Dernier exemple, le régime local d'assurance-maladie.

On sait que par le biais d'un surcroît de cotisations, les assurés sociaux du secteur privé bénéficient de meilleurs remboursements que ceux du régime général. Vous savez qu'à la suite d'un accord interprofessionnel national consacré par une loi, les salariés auront droit à des remboursements plus élevés financés par des cotisations supplémentaires supportées paritairement par les assurés et par les employeurs. Les remboursements « nationaux » sont dorénavant supérieurs à ceux du régime local, même si les bénéficiaires restent plus nombreux ici eu égard aux ayants droit. Pour hisser les remboursements locaux au niveau national, il suffirait d'augmenter au demeurant légèrement les cotisations salariales et instaurer, à due concurrence, une cotisation patronale comme pour les employeurs de vieille France.

L'opposition des employeurs locaux a fait échouer cette tentative. Et pour obtenir la parité des remboursements, les salariés recourront aux mutuelles et assurances privées qui sont tout à fait prêtes. Un groupe de parlementaires locaux, majorité et opposition réunies, s'est occupé de la question et a conclu que le régime local n'était pas supprimé... ce qui est vrai dans l'absolu, mais à moyen terme, quel est l'intérêt de conserver ici une fusée à trois étages (régime de base, régime local et mutuelles et/ou assurances) alors qu'ailleurs deux feront l'affaire.

Des pseudojuristes ont même avancé un argument tiré d'une décision du Conseil constitutionnel qui interdit tout accroissement de différence entre le droit local et le droit général, alors qu'en l'espèce il ne s'agissait que de maintenir, de ce point de vue, le statu quo à un niveau certes plus élevé. Les organisations syndicales des salariés ont eu beau protester. En l'absence de réaction de la base et des premiers intéressés eux-mêmes, la partie semble jouée.

Quelques avancées

Pour ne pas démoraliser complètement l'assistance, il est juste aussi de montrer quelques avancées. Je ne parlerai pas de l'abrogation en cours du délit de blasphème... Seuls les tragiques événements ont porté sur le devant de l'actualité cette disposition au demeurant inapplicable et inappliquée depuis la nuit des temps. C'est un os à ronger jeté aux partisans de la laïcité dure et pure qui au demeurant ne s'en satisferont pas. Un exemple quand même dans un domaine très technique, mais qui est solide à savoir la publicité foncière. C'est tout ce qui touche à l'immobilier depuis le cadastre jusqu'au notariat en passant par le Livre foncier et ses juges.

Déjà en 1989, l'Institut du droit local (IDL) avait consacré un colloque intitulé « Le Livre foncier : du droit local au droit européen ». Or depuis avec l'appui financier des collectivités territoriales, le Livre foncier a été informatisé et une opération de numérisation des croquis cadastraux est en voie d'aboutir. Sans entrer dans les détails, il suffit de retenir que ce pan du droit local permet aux acteurs économiques de l'immobilier une avancée réelle et qui n'est pas un mythe. Il convient de saluer ici l'engagement des élus qui, dans ce domaine, ont su porter le projet sans hésitation.

En conclusion, je dirais qu'il est possible de faire évoluer le droit local à condition qu'il ne s'écarte pas davantage du droit général. Et pour des dispositions nouvelles, la seule possibilité entrouverte consiste pour le législateur de permettre au moins des expérimentations par toutes les collectivités territoriales qui le souhaitent, d'ici et de vieille France. Là il y a une niche, un trou de souris. Les domaines possibles sont variés :

- le RSA et ses contreparties pour faire un clin d'oeil aux suggestions avancées par le Conseil départemental du Haut-Rhin ;
- les taxes sur les poids lourds par le biais des fameux portiques qui n'ont pas encore été enlevés.

Les seuls combats perdus d'avance sont ceux qui ne sont pas menés. PaK

2017

Essai de prospective institutionnelle pour l'Alsace¹⁰³

Robert Hertzog¹⁰⁴,

Le Grand Est (GE) est-il viable ? Une Région Alsace peut-elle renaître ?

Le péché originel du redécoupage des régions n'est ni le déni de démocratie ni la violation du droit international, qui seront oubliés. C'est l'absence d'études, d'objectifs et de raisons qui imprime dans l'institution le gêne indélébile de l'absurdité. Potions bureaucratiques et sirops politiques en atténuent à peine les graves handicaps.

La disparition de la région Alsace nous oblige à un effort d'introspection : qu'attendions-nous de cette région ? Qu'en avons-nous fait et reçu que nous n'obtiendrons plus du GE ? Et que voulons-nous qu'elle soit à l'avenir ? On ne sortira du marasme actuel que par le haut en refondant un projet pour l'Alsace sur des données solides, avec des objectifs simples, compréhensibles par tous et porté par un élan populaire. L'Alsace peut trouver sa voie, avec un peu d'imagination et beaucoup de courage politique. On veut montrer ici que la *région* est la collectivité la plus malléable qui n'a de sens que par la volonté politique de ceux qui en dessinent le contenu et qui la font vivre. Ce projet doit aussi se préoccuper des voies concrètes de sa réalisation, car c'est sur ce terrain qu'on a perdu deux batailles, celle du référendum du 7 avril 2013 et celle du blocage de la réforme Hollande-Valls en 2014.

Sur le fond, une équation à deux inconnues : quelle région, pour quelle Alsace ?

L'interrogation sur les finalités d'une *Région Alsace* est récurrente depuis qu'existe une institution politique et administrative sous ce nom en 1982-1986 (*Saisons d'Alsace* 1990, *Prospective ALSACE 2005* en 1990-1991, *ALSACE 2030* en 2013). Une communauté consciente de son existence, enracinée dans l'histoire, la géographie et la culture est néanmoins incertaine sur sa substance et son devenir. Au moment où elle semblait être arrivée à une certaine maturité, son épanouissement est refusé par l'indifférence et l'incompréhension des citoyens, en 2013. Et, en 2015, elle est rayée de la carte politique par un découpage administratif aberrant, en total mépris des résistances de la société alsacienne et de ses élus. Faut-il se résigner au nouvel ordre ? Au-delà de la volonté de donner à une région historique et culturelle les institutions qu'elle mérite et dont son économie a besoin, nous avons la conviction que le GE a trop de défauts et de coûts pour pouvoir être pérenne. Il faut donc un projet nouveau. Comme il n'existe aucun modèle obligé, ni en France ni en Europe, cela laisse une grande liberté qui peut être mise au service de la volonté régionaliste d'une large majorité d'Alsaciens.

¹⁰³ EJ janvier 2017

¹⁰⁴ Agrégé de droit public - Université de Strasbourg – IEP robert.hertzog@wanadoo.fr

1. La région, un produit politique indéterminé, c'est-à-dire à inventer!

La région est une idée populaire en Europe de sorte qu'on est tenté de chercher là un modèle ou une orientation générale qui pourrait nous inspirer. Fausse piste ! En France même, les institutions régionales sont fort diverses et ont été établies sans doctrine ni ligne directrice.

➤ Ni définition, ni modèle, ni tendance générale en Europe

Malgré le succès de certains slogans (l'Europe des régions) ou de certains thèmes (les politiques régionales) il n'existe aucune définition en droit européen de la région. L'Union Européenne a des politiques régionales qui se réfèrent à des espaces économiques sans organisation politique particulière et qui sont négociées avec des acteurs nationaux ou locaux. La nomenclature des unités territoriales (NUTS) ne prend pas en compte des découpages politiques déterminés et le Comité des Régions d'Europe comprend des représentants de toutes les catégories de collectivités territoriales. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE), organe du Conseil de l'Europe, a une Chambre des régions, voulue par le lobby des régions puissantes (Catalogne...), mais qui regroupe des délégués de collectivités et circonscriptions de nature hétéroclite. Malgré des années de débats, le Congrès a été incapable de s'accorder sur une Charte de l'autonomie régionale, parallèle à la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL), parce qu'on ne savait définir ni le concept de région ni les matières qui relèveraient naturellement de ce niveau. Finalement, a été adopté, *a minima*, un document de référence sur la démocratie régionale, sans valeur juridique, qui définit la région comme le premier niveau en dessous des administrations centrales et recommande qu'on lui applique les mêmes principes que ceux énoncés dans la CELA. L'Annuaire des régions d'Europe, publié par la *Fondation pour l'Économie et le Développement durable des Régions d'Europe (FEDRE)*, aligne un bric-à-brac d'institutions sans grands rapports les unes avec les autres.

L'analyse des différents États ne nous sort guère de l'embarras, dès lors qu'on regarde les réalités avec quelque rigueur. Les États fédéraux (RFA, A, B, CH) ont des composantes d'une nature radicalement différente des régions ; le *Land* est un *Staat*. Les États fortement décentralisés du Nord ont de puissantes communes et des collectivités de second niveau (comtés) à compétences spécialisées. Dans les États issus du bloc soviétique les institutions « régionales » sont de type plutôt déconcentré ou à vocation économique limitée. La division asymétrique du Royaume-Uni n'a pas d'équivalent. Beaucoup de pays n'ont pas de vrais pouvoirs régionaux (Irlande, Portugal, Finlande, Chypre, Malte...). Et, en définitive, peu d'États sont dotés d'une véritable organisation régionaliste : l'Italie, l'Espagne et ... la France.

La période récente ne révèle aucune tendance marquée. S'il y a eu un renforcement du niveau intermédiaire en Pologne, en Grèce ou aux Pays-Bas, on est plutôt dans des logiques départementalistes. Les régions italiennes et espagnoles n'ont pas démontré leur apport à une amélioration de la gestion et des politiques publiques. Au tournant de la décennie, elles étaient pratiquement toutes en faillite par excès de dépenses de fonctionnement, notamment de personnels, et, en Espagne, par folie des grandeurs en investissements inutiles !

Une étude du CPLRE, dirigée par le professeur Francesco Merloni, *Regionalisation trends in European countries 2007-2015* (2016), constate qu'en dehors de la Belgique, État fédéral, il n'y a pas eu d'avancée de l'autonomie régionale. Le seul mouvement visible est la tentation de la fragmentation avec des régions de plus en plus opposées au pouvoir national : Ecosse, Catalogne, Pays basque, Flandres, Lombardie, Vénétie, Corse... Ce phénomène est confirmé par les échecs des projets de fusion entre collectivités (Bâle-Ville et Campagne, Berlin et Brandebourg, départements et région en Alsace). Avec ses régions gigantesques, sans renforcement des pouvoirs et moyens, la réforme française est donc à contre-courant, contrairement aux discours lyriques – et erronés - sur les « régions de taille européenne ».

Que peut-on en conclure ? Le mot région recouvre des réalités politiques et institutionnelles extrêmement différentes. Dans chaque pays, elles sont le produit de la géographie, de ses cultures, de son histoire et de combats politiques. Non seulement il n'y a pas de modèle européen, mais les États

régionalisés utilisent plusieurs types de régions. En Italie, Espagne et France les régions à statut particulier ont elles-mêmes des régimes chaque fois différents, en niveau d'autonomie, en pouvoirs et en ressources. La caractéristique la plus notable des régions, par rapport aux autres catégories de collectivités territoriales, est leur grande diversité, y compris au sein d'un même État. Cette malléabilité en fait un objet politique recherché, car il peut être modelé à des besoins et conceptions très variés.

➤ **En France, une régionalisation sans doctrine, ni vision, ni unité**

La France est l'un des États les plus nettement régionalisés, bien qu'elle ne se présente pas comme telle, car cela s'est fait en l'absence de doctrine politique que l'on peut exposer et de vision régionaliste qu'on peut proposer en modèle. Il n'y a eu aucun grand débat opposant partisans et adversaires des régions ou des défenseurs de conceptions régionales différentes. Aucun parti politique national n'a de projet régional et il n'y a pas eu, jusqu'à une date récente, et hors certains DOM-TOM, de partis régionalistes audibles, même localement. Citons néanmoins le Parti breton ; les « nationalistes » corses n'ont longtemps pas formé des partis politiques. En Savoie ou en Alsace les autonomistes ont été ultra minoritaires. Et ce n'est que depuis peu que des relations se structurent entre ces mouvements. Chacun reste cependant concentré sur ses revendications très spécifiques. On est dans une logique de régions à la carte et non dans la recherche d'une organisation d'ensemble.

La région française a été créée par défaut, comme substitut à une réforme départementale qu'on n'a pu décider. Michel DEBRÉ proposa en 1946 une nouvelle carte des départements afin de réduire leur nombre à 47 et d'accroître en conséquence leur taille. De Gaulle refusa l'idée qui lui paraissait « manquer de ragout ». Les années 1950 virent plusieurs projets en ce sens. Finalement ont été créées, par touches successives (1957, 59, 64), les circonscriptions d'action régionale avec un préfet de région et des directions régionales, stricts décalques de l'organisation départementale des services de l'État. Un organisme consultatif, la Commission de développement économique régional (CODER), assurait une présence des forces économiques et politiques.

Les missions de cette administration régionale consistaient en la coordination des services départementaux, la planification régionale, transcription du plan national, dans un contexte de forte croissance économique, d'urbanisation, d'aménagement du territoire et d'investissement en infrastructures cofinancées par les collectivités locales et l'État. La délimitation de leur périmètre avait donné lieu, selon l'historien Hervé Le Bras, à une réflexion moins développée que celle qui avait présidé au découpage des départements en 1790-1791. Et l'Alsace était apparue, à l'époque, comme l'une des plus naturelles ; le contour de la Bretagne était discutable et la Corse était intégrée à PACA. De grands départements ont été superposés aux anciens, comme on superposera des communautés aux communes, à défaut de fusionner celles-ci. Plus cher et plus compliqué, voilà la ligne directrice de la réforme territoriale à la française dans la seconde moitié du XX^e siècle. Et c'est cela qu'il faudrait enfin corriger.

Après l'échec du référendum du 27 avril 1969, relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat, une régionalisation forte et une réforme de la composition et des pouvoirs du Sénat, on a péniblement inventé, en 1972, l'établissement public régional (EPR), sans compétences, sans conseil élu, sans services. Géré par le préfet il était voué au versement de subventions ! Continuant le mimétisme avec les départements, la loi de décentralisation du 2 mars 1982 fit de la région une collectivité territoriale, avec un conseil élu au suffrage universel (en 1986), des services propres et un président exécutif, mais sans aucune réflexion sur ses finalités et sans spécificités dans la nature ou l'étendue de ses pouvoirs. Ceux-ci, extrêmement maigres au départ, ne diffèrent pas fondamentalement de ceux des départements de sorte qu'entre les deux niveaux ils sont interchangeables ou, le cas échéant, « fusionnables » dans une même entité. Les compétences des régions s'étoffèrent au hasard des transferts effectués par l'État, où elles restèrent constamment les parents pauvres face aux départements dont les présidents constituent un puissant lobby au Parlement. Mais c'est aussi par pure facilité que les départements recueillirent les services opérationnels de l'État

qui étaient organisés à leur niveau (social, routes), sans réflexion sur la pertinence du niveau décentralisé, avec comme argument décisif que cela ne dérangerait pas la localisation des agents !

L'accent est mis de façon emphatique sur le rôle économique des régions, parce que, à l'origine, dans les années 1960 à 1970 les préfets de région étaient les relais des politiques nationales interventionnistes. Les instruments ne furent cependant pas transférés aux régions et ils ont progressivement disparu sous l'effet du droit européen et des transformations de l'économie. Il est incontestable que les compétences régionales ont une dimension économique : lycées, TER, formation professionnelle, aides économiques. Toutefois, présenter les régions comme des acteurs importants des politiques économiques est du registre de la proclamation. Elles ne bénéficient d'aucun instrument déterminant : fiscalité, droit du travail, réglementations commerciales ou techniques, monnaie. Les rapports et schémas qu'elles publient ont un impact que personne n'a évalué, contrairement à leur coût de fabrication qui est considérable (253 membres au CESER du GE !). Aucun chef d'entreprise que nous avons interrogé ne les a lus pour prendre ses décisions. La Cour des comptes est systématiquement critique sur les aides économiques. Les *actions* économiques des régions doivent donc s'adapter aux caractéristiques d'un territoire donné. Plus celui-ci est homogène, plus elles pourront être pertinentes et efficaces ; plus il est étendu et hétérogène, comme l'est le GE, plus ces actions seront disparates et exigent, en complément, des politiques générales qui ne sont pas du ressort des autorités régionales.

Cette absence de choix quant aux finalités des régions et de réflexion quant à leur fonction spécifique dans la machinerie institutionnelle française explique les incohérences de la législation. Alors que la loi leur donne des missions très larges (Art. L4211-1 et L4221-1 du Code CGCT, qui s'articulent mal entre eux), elles n'ont aucun pouvoir pour imposer leurs orientations aux autres collectivités, la constitution interdisant la *tutelle* d'une collectivité sur d'autres. Leur principal moyen d'influence, la subvention, s'est épuisé, puisqu'elles ont perdu leurs marges de manœuvre suite au transfert en 2004 d'importantes charges de fonctionnement (agents des lycées, TER) et à la réduction, depuis 2010, de leurs pouvoirs fiscaux, qui portent sur moins de 10% de leurs recettes. La loi NOTRe du 7 août 2015 a renchéri dans l'hypocrisie. Dans un titre « Des régions renforcées » elle leur donne le pouvoir d'établir un *schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation* qui définit le régime des aides publiques locales aux entreprises. Remplaçant d'autres documents, il ne va pas changer grand-chose sur le fond puisque toutes les collectivités gardent des pouvoirs d'intervention et que les métropoles, poids lourds de l'économie régionale, peuvent choisir de faire leur propre schéma. En même temps, la loi retire aux régions la clause générale de compétence, en nouvelle violation de la CEAL, alors que c'était leur seul moyen d'étendre leur action.

En définitive, la France a une multitude de systèmes régionaux : 12 de droit commun, dont celles qui ont été fusionnées et qui sont de ce fait dans un état particulier et l'Ile de France avec quelques spécificités ; la Corse actuelle, puis celle de 2018 ; les ROM (Réunion et Guadeloupe) ; les ROM avec fusion avec le département (Guyane, Martinique) ; la Nouvelle-Calédonie ; la Polynésie ; les autres TOM. La loi permet des expérimentations et des régions fusionnées avec leurs départements. On est très loin de la conception traditionnelle des collectivités : unicité et uniformité. La même évolution vaut pour le secteur communal.

Une Région Alsace qui comporterait des éléments originaux est donc parfaitement concevable et devrait apparaître à tout esprit un peu éclairé comme allant de soi. Encore faut-il qu'il existe une foi et une volonté régionalistes en Alsace.

2. En Alsace, un désir de région?

Si le système institutionnel est ouvert à l'imagination, les oppositions et blocages à une région Alsace autonome seront vigoureux ! On ne les surmontera pas sans un projet clair, soutenu par une volonté forte des Alsaciens. Sauront-ils l'exprimer ? Voilà le paradoxe : autant on est unanime pour parler de l'Alsace, autant on est confus et timoré sur la Région.

➤ **Le sentiment d'une communauté politique?**

L'histoire de l'Alsace est celle d'une mosaïque de divisions religieuses et politiques où les différences et rivalités s'affichaient avec autant de force que les facteurs d'unité. Cela imprègne encore les esprits et les territoires. L'identité alsacienne, faite d'une somme de diversités changeantes, est une référence affective sincère, mais abstraite, qui ne renvoie pas à des lignes politiques qui font consensus. Dès qu'on entre dans le concret, cela se complique.

Les exemples abondent dans la sphère publique. Le cas des organismes d'intervention économique est symptomatique, voire caricatural. Tout a été fait pour que la Chambre régionale de commerce et d'industrie soit la moins puissante possible face aux chambres locales de Colmar Mulhouse et Strasbourg ; sous la contrainte financière, une réorganisation est en cours, qui conserve la pluralité des centres. L'Alsace est la seule région qui a trois organismes de développement économique liés aux collectivités locales et néanmoins en compétition, qu'on a le plus grand mal à réunir. Cette petite région a deux aéroports internationaux à 100 km et à une heure de train de distance. Celui de Strasbourg a longtemps refusé toute coopération, laissant ainsi la capitale européenne devenir un satellite de l'aéroport de Francfort, voire de Karlsruhe. Brillant ! Lors de la campagne pour le référendum régional en 2013, la rumeur courait qu'avec la fusion des départements tout serait pour Strasbourg et qu'on mangerait la laine sur le dos des Haut-Rhinois. Or, les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, seul véritable impôt départemental, sont de 50% plus élevées pour le 67 que pour le 68. Le Haut-Rhin aurait donc bénéficié d'une forte péréquation, offrant un bel exemple de solidarité régionale. Les promoteurs de la réforme n'ont pas voulu le mettre en avant pour ne pas effaroucher les électeurs bas-rhinois. Maintenant les deux territoires font de la péréquation au profit de la Haute-Marne ou de la Meuse. Admirable ou gribouille ? Et l'Université de Strasbourg a beau être l'une des plus prestigieuses d'Europe, il n'est pas question que celle de Mulhouse fusionne. La géographie des votes du 7 avril 2013 a montré la défiance persistante installée dans de nombreux esprits. Etc. On a voulu montrer ici que la référence à l'identité alsacienne ne produit pas forcément un sentiment de solidarité capable de porter des politiques régionales.

➤ **Les freins cachés d'un régionalisme décomplexé et conquérant**

Nous n'en retiendrons que deux qui relèvent presque autant de la psychanalyse que de la politique.

Le premier est le tabou de l'autonomisme, pour des raisons historiques que nous ne rappellerons pas, combinées à la crainte d'apparaître trop germanophiles au regard des « Français ». Le discours est même souvent schizophrène, car, d'un côté, on aime comparer la région à un Land allemand – ce qui est totalement inapproprié – et, d'un autre côté, on cherche à cacher tout ce qui remonte aux racines germaniques. Le formidable coup d'accélérateur donné par la réforme régionale aux autonomistes patentés, dont certains slogans sont aussi discutables que contreproductifs, brouille encore plus les idées. La revendication d'une région Alsace autonome, banalement de droit français, se fait donc mollement. Ce sont là des complexes que n'ont pas les Bretons et les Corses. Or, si l'on n'y va pas franchement, autant brûler un cierge à Ste Odile ou verser une larme dans l'Ill. Un espoir cependant : c'est en train de changer sous l'impulsion de quelques députés derrière qui les troupes devraient finir par s'ébranler !

Une puissante région Alsace renforce la France sur le Rhin et serait une illustration féconde du rapprochement géopolitique entre les deux États. La France a plus à gagner d'une coopération vigoureuse entre l'Alsace, le Bade-Wurtemberg et la Suisse du Nord-ouest, ces Californie européennes, qu'avec la lointaine Champagne.

Le second problème de fond en Alsace est le rapport de la région à sa capitale. Toutes les régions qui ont un rayonnement international sont d'abord visibles par leur capitale, bien mieux connue et montrée dans les médias que le territoire alentour. Chacun a à l'esprit des noms de métropoles en Chine, en Australie, au Japon, aux USA, en Italie ou en Angleterre, sans savoir les rattacher à leur région. L'innovation, la création de richesse et la culture se développent aujourd'hui essentiellement dans les métropoles (OCDE: *The metropolitan century - Governing cities*, Paris 2015). Les couples gagnants

sont Bavière-Munich, Lombardie-Milan, Catalogne-Barcelone, Andalousie-Séville, Champagne-Reims. Dans beaucoup de cas la ville se suffit à elle-même : Amsterdam, Saint-Pétersbourg, Francfort, Florence, Zurich... Or Strasbourg, qui est déjà une capitale controversée de l'UE, l'est même en Alsace, ce qui n'a pas été un élément négligeable du ratage de 2013.

Dans le GE, son statut officiel de chef-lieu est, *de facto*, partagé avec 4 autres villes et elle n'est la capitale de cœur, d'identification et de promotion ni des Lorrains ni des Champenois. Nancy joue ouvertement la compétition, espérant, à terme, être la gagnante du GE après avoir obtenu à l'arraché un statut de métropole que sa taille ne justifie en rien ; mais ses dirigeants ont une stratégie et de l'influence ! Confusion à tous les étages !

La reconstruction d'une Alsace autonome et puissante exige que la Ville et sa Région se retrouvent pleinement. Or, le jeu illisible des dirigeants strasbourgeois depuis 2013, la position hostile du maire de Colmar, la passion des dirigeants de l'agglomération de Mulhouse pour le GE, la défiance des territoires ruraux rendent cette condition problématique. L'actuelle crise va-t-elle permettre, enfin, de faire l'indispensable révolution culturelle ? RH

2017

Engagement

Pierre Klein

« Les Alsaciens se trouvent plus que jamais placés devant une alternative : vivre leur altérité et faire valoir le fait régional alsacien ou continuer à se conformer au modèle imposé par ceux qui dominent les lieux où se vit la condition alsacienne et finir par disparaître dans les oubliettes de l'histoire. En fait, l'alternative ne leur est pas offerte.

Il s'agit donc pour les Alsaciens, et il faut y inclure tous ceux venus d'ailleurs, qui s'inscrivent dans le premier choix de faire émerger une franche et massive demande politique et citoyenne.

Ce qui ne sera pas demandé ne sera pas obtenu, tant le jacobinisme est implanté dans les consciences françaises, tant le dialogue entre jacobins et girondins est difficile, les premiers forts de leur nombre et de l'habitus français, les seconds privés de tribune et éparpillés, les premiers se voulant gardiens d'une doctrine qu'ils veulent à jamais immuable, accusant les seconds de vouloir briser la république et refoulant pour beaucoup une partie d'eux-mêmes.

À défaut d'être une minorité reconnue, soyons un groupe agissant. La démarche sera longue et difficile. D'autant plus que depuis des décennies les Alsaciens ont été, dans le cadre de la socialisation-transmission, amenés à reproduire l'idéologie dominante et/ou se sont installés dans la commodité de l'évitement. La démarche implique un engagement individuel et collectif. Nous n'obtiendrons satisfaction que par un profond changement des concepts, des modes de gouvernance et des rapports politiques caractérisés par la mise sous tutelle du fait régional. La tâche est immense. Elle ne pourra s'accomplir que s'il est possible d'organiser un véritable débat dans l'espace public. Nous verrons bien où se trouvent les vrais démocrates.

Nous autres Alsaciens, qui voyons chez nos voisins qu'un autre modèle républicain, non seulement peut exister, mais existe, des Républiques qui ont su s'enrichir par la mise à profit de leur diversité, nous devons sortir de notre torpeur, de notre perplexité et de notre fatalisme et inviter à la France à un *aggiornamento*. Nous l'avons vu, la France aurait pu emprunter une autre voie lors de la Révolution, mais à la faveur d'une dictature, elle a pris celle d'un État fortement centralisé et celle d'une nation uniforme et excluante, refoulant sa propre diversité et refusant d'être généreuse avec elle-même. Un vrai gâchis.

Mais, le jacobinisme n'est pas une fatalité. Et déjà d'autres régions que la nôtre ont obtenu un statut particulier. On ne les sait qu'insuffisamment, c'est le cas de la Polynésie, de la Nouvelle-Calédonie, de la Corse, des Départements et Territoires d'outre-mer (DROM). Et la République française est, ce faisant, d'ores et déjà une quasi-république fédérale.

Pour nous Alsaciens, l'objectif à atteindre, c'est en particulier, la part irréductible et imprescriptible de liberté et de responsabilité dont l'Alsace doit disposer pour satisfaire des besoins qui lui sont propres, tout en restant, cela va sans dire, solidaire avec le reste de la nation et en construisant des solidarités nouvelles, notamment européennes. La philosophie politique qui doit présider à notre engagement tient en trois mots, à savoir : union dans la diversité, c'est-à-dire dans le postnationalisme et le patriotisme constitutionnel. Elle trouve sa traduction dans la diversité du pouvoir, de la nation et de l'identité. PK

2017

Schritt für Schritt, créer un biotope favorable au transfrontalier

Vincent Goulet¹⁰⁵

Le constat est connu : chômage en Alsace, *Fachkräftemangel in Baden*. Pourtant, malgré les incitations de Pôle Emploi et des autres acteurs publics du travail transfrontalier, les candidats français ne se bousculent pas pour traverser le Rhin. Pourquoi ? Et surtout, que faire ?

En mai 2017, seulement 37 demandeurs d'emploi se sont manifestés auprès des permanences mulhousienne et colmarienne du Service de Placement Transfrontalier de Pôle Emploi. Ce même mois, une trentaine de chômeurs ont été placés par ce même service en Suisse, en Allemagne et en France¹⁰⁶. De leur côté, les formations transfrontalières « sur mesure » peinent souvent à recruter (*Upper Rhin Train* du Greta, devenu « SAS pour l'Allemagne », AFPA/WeGebAU, etc.).

Sur le plan financier, le marché de l'emploi allemand manque d'attractivité : les salaires n'y sont pas toujours supérieurs à ceux proposés en France. En Sud Alsace, la Suisse est un rude concurrent, avec de meilleures liaisons de transport et surtout des salaires qui vont du double au triple. Pour l'*homo economicus*, l'acteur rationnel qui calcule coûts et bénéfices, plus l'obstacle de la frontière est perçu comme élevé, plus les compensations (notamment en termes de salaire) devront l'être aussi. Construire un marché de l'emploi bado-alsacien suppose donc de trouver des leviers culturels plutôt qu'économiques. L'Alsacien doit se sentir chez lui autant en Bade qu'en Alsace, de façon à envisager l'emploi en Allemagne comme une possibilité « naturelle ». On en est loin.

Vrais et faux obstacles

Les principaux obstacles à la mobilité frontalière sont les durées et coûts des transports, leurs effets négatifs sur la vie familiale, la difficulté de valoriser de manière égale de part et d'autre du Rhin diplômes et expériences professionnelles, les complications administratives. La barrière linguistique, très souvent mise en avant, a un fort effet psychologique sur les potentiels candidats à la mobilité transfrontalière mais les études qualitatives montrent que cet obstacle n'est pas rédhibitoire : après 2 mois de travail en Allemagne, les salariés francophones accèdent à une « zone de confort

¹⁰⁵ Sociologue, animateur de l'association Grenz'up (Mulhouse).

¹⁰⁶ Source : *L'Echo transfrontalier/Das grenzüberschreitende Echo*, newsletter n° 4, mai 2017, de Pôle Emploi UT 68.

linguistique » qui leur permet de venir sans angoisse sur leur lieu de travail¹⁰⁷. L'allemand comme « langue de service » (pour répondre aux consignes et faire face aux tâches de l'activité professionnelle) doit cependant évoluer en « langue de culture »¹⁰⁸, de façon à pouvoir discuter et plaisanter avec les collègues, participer à la vie syndicale et sociale de l'entreprise et autour de l'entreprise. L'intégration de l'Alsace à la France a fait perdre de vue à notre région son caractère bilingue et contribue à donner à l'allemand le caractère de « langue étrangère », alors qu'il s'agit d'une langue régionale, qu'elle soit pratiquée sous sa forme dialectale ou standard. Ce caractère régional de l'allemand en Alsace est d'ailleurs renforcé par la présence toute proche du pays de Bade et la Suisse alémanique, deux précieux points d'appui pour l'usage des parlers germaniques alsaciens.

Un autre obstacle de taille est la grande méconnaissance par les salariés français des attentes des employeurs allemands et des conditions de travail en Bade. Selon une enquête quantitative menée fin 2013 auprès de 1750 demandeurs d'emploi alsaciens parlant allemand¹⁰⁹, 80 % avouaient avoir une faible connaissance du marché de l'emploi du Bade-Wurtemberg.

„80% der Befragten verfügen, nach eigenen Angaben, über überhaupt keine oder wenig Kenntnisse des Arbeitsmarktes; 64% haben keine oder wenig Kenntnisse des Wirtschaftssystems; 81% haben keine oder wenige Kenntnisse der Beschäftigungsmöglichkeiten und 82% kennen überhaupt nicht oder fast überhaupt nicht das Ausbildungssystem.“ (P. 47)

Pourtant, plus de la moitié des participants à cette enquête avaient déjà eu, dans le cadre scolaire, familial ou professionnel, des rapports directs ou indirects avec l'Allemagne, ce qui les incitait d'ailleurs à plutôt anticiper un effort d'adaptation.

„Dieser Bevölkerungsgruppe, die Deutschland aus erster oder zweiter Hand kennt, sind die kulturellen Unterschiede im Arbeitsleben voll bewusst. 77,5% stimmen der Aussage völlig oder weitgehend zu, dass eine Arbeitsstelle in Baden-Württemberg bedeuten würde, sich Arbeitsmethoden und Mentalitäten anzupassen, die von den im Elsass üblichen abweichen.“ (P.46)

Lorsque l'on approche les Alsaciens qui ne revendiquent pas de connaissances particulières en allemand, la distance affective et culturelle avec le pays de Bade peut être encore plus grande. Lors de mes nombreuses rencontres avec des jeunes et des moins jeunes, dans le cadre de mes études sociologiques ou des activités de *Grenz'up*, combien n'avaient pas la moindre idée de ce que pouvaient leur offrir l'Allemagne ! Une jeune fille de Neuf-Brisach, inscrite en BTS gestion de l'eau, cherchait désespérément un apprentissage en Alsace ou en Lorraine, alors que la station d'épuration toute proche de Breisach recherchait un *Azubi* depuis de longs mois ; des jeunes du quartier Drouot à Mulhouse qui « font de l'allemand » à l'école mais n'ont jamais mis les pieds à Müllheim ou Freiburg ; des dizaines de Mulhousiens qui vont régulièrement faire les courses au DM et au Lidl de Neuenburg, manger des glaces à Müllheim ou se détendre aux thermes de Bad Bellingen mais qui n'ont aucun ami allemand avec qui parler et qui ne pratiquent pas véritablement la langue lors de leurs excursions touristique-consuméristes...

Développer ensemble une culture de l'emploi frontalier

¹⁰⁷ Vincent Goulet, « Jeunes et mobilité professionnelle transfrontalière en Sud Alsace », enquête 2014-2015, Laboratoire SAGE (Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe), UMR 7363 CNRS/ Université de Strasbourg.

¹⁰⁸ Heinz Wisman, *Penser entre les langues*, Paris, Albin Michel, 2012.

¹⁰⁹ Enquête DFI/EI/SC, *Grenzüberschreitende Berufsbildung und Beschäftigung junger Menschen am Oberrhein. Eine Pilotstudie im Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau*, 2014.

Sur Mulhouse et sa région, on assiste à une floraison d'initiatives en faveur de l'emploi et la formation transfrontalières, et c'est tant mieux : la journée annuelle « *Warum Nicht!* » et les « *Monattstreff* » organisés par la MEF, les cafés langues « Thé'Cap ? » proposés par le CRIJ et Sémaphore, les formations universitaires trinacionales accompagnées par NovaTris, l'action du SPT de Pôle Emploi et de l'*Arbeitsagentur*, les ateliers « Débloquent son allemand » de *Grenz'up*, le soutien à l'apprentissage transfrontalier des conseillers Eures-T de Kehl, les 5 lycées professionnels qui proposent dans le Haut-Rhin l'Azubi-Bacpro et ses stages pratiques en Allemagne, la politique volontariste de l'Académie de Strasbourg (soutenue par les collectivités territoriales) en faveur du bilinguisme, les « Eurostages 2020 », stages de découverte de 3^e en Allemagne, rendus possibles par l'association de parents d'élèves Eltern, „*Wirtschaft macht Schule – Les classes sortent en boîte*“ proposé par l'IHK, la CCI et l'Académie de Strasbourg, le plan « Réussir sans frontière » de la région, etc.

Les outils existent, il s'agit de les utiliser et de faire vivre le transfrontalier. Une difficulté est de rendre visibles toutes ces offres, de conseiller au plus près du terrain celles et ceux qui pourraient en profiter, et de les articuler avec des expériences concrètes et affectives (si possibles réussies !) de passage du Rhin. Pour ce faire, il est indispensable de sortir de la pensée institutionnelle, qui privilégie les « dispositifs », pour mobiliser, aux côtés des acteurs publics, ce que les Allemands appellent la *Zivilgesellschaft*, la société civile : les parents d'élèves, les clubs de sports, les amicales et associations de toutes sortes, les syndicats salariés et patronaux, les *Grenzgänger* qui ont une expérience de la mobilité frontalière (39 000 dans le Haut-Rhin, dont seulement 5 000 vers l'Allemagne – chiffres 2016).

Le rôle des employeurs allemands est déterminant. Il est indispensable qu'ils manifestent publiquement, en paroles et en actes, leur désir de recruter des salariés alsaciens. Cela passe par une reconnaissance intégrale des diplômes français (éventuellement après une période complémentaire de formation ou encore 2 ans de travail en Allemagne), la mise en place d'une période d'adaptation linguistique et culturelle (où l'entreprise accepte de jouer aussi un rôle de « professeur d'allemand » en immersion), et quelques avantages matériels pour compenser les contraintes de déplacement.

Toucher les publics les mieux prédisposés

Tout habitant en Alsace fait partie du Rhin supérieur et chacun doit pouvoir accéder au marché de l'emploi frontalier, quelles que soient ses racines, son histoire ou sa culture familiale. Les observations de *Grenz'up* montre que les individus ayant une récente trajectoire migratoire sont particulièrement prêts à consentir à l'effort supplémentaire que suppose la mobilité transfrontalière. Depuis 2016, plus de la moitié des participants à l'atelier « Débloquent son allemand » ont un *Migrationshintergrund*. Parmi les jeunes « Azubi-Bacpro » de la région, celles et ceux qui ont une origine étrangère et parfois de la famille qui s'est aussi installée en Allemagne (depuis la Turquie, l'ex-Yougoslavie, les autres pays de la *Mittleuropa*), ont une forte propension à vouloir travailler en Allemagne.

De par leur trajectoire personnelle et familiale, ces migrants et enfants de migrants ont acquis une forme de capital de mobilité qui peut devenir une ressource décisive pour se former ou travailler de l'autre côté du Rhin. Dans leur subjectivité, la place est déjà faite à l'altérité, ils vivent au quotidien l'écart entre différentes formes d'attachement, ce qui peut faciliter leur mobilité frontalière.

L'identité rhénane de notre région ne peut que s'enrichir de ces apports, un sang neuf qui coulent dans les artères ancestrales du *Rheinschiene*. Ces Alsaciens d'origine étrangère, tout comme les Alsaciens de longue date, portent la distance et le plurilinguisme en eux. Tous savent penser « l'écart » et « l'entre », qui donnent un regard plus acéré sur le monde¹¹⁰, et notre région peut offrir un cadre culturel, politique et médiatique pour qu'ils puissent exprimer ce rapport spécifique au monde qui conjugue attachement et ouverture, fierté d'être soi-même et esprit d'aventure.

¹¹⁰ Lire François Jullien, *Il n'y a pas d'identité culturelle*, l'Herne, 2016, en particulier le chapitre 3, « La différence ou l'écart : identité ou fécondité »

La tâche est de longue haleine, mais passionnante, taillée sur mesure pour notre territoire de « marche », à l'intersection des mondes roman et germanique. Mettons-nous en réseaux, coopérons de manière souple, de manière à cultiver les potentialités de notre territoire. Le transfrontalier n'est pas un gâteau à se partager, c'est notre terre commune à investir et à faire ensemble fructifier.VG

2017

La substance de l'Alsace et ses formes brisées

Jean-Paul Sorg¹¹¹

Par substance, nous entendons ce qui se maintient et dure à travers les changements, les accidents et événements de l'histoire qui l'affectent. C'est une énergie, une sorte de libido, un vouloir-vivre. Chaque être cherche à persévérer dans son être et à s'y développer. Toute substance tend naturellement vers une forme adéquate qui favorise son accomplissement. Elle souffre de ne pas l'atteindre. Malaise, maladie. Il arrive un temps où dépouillée d'une forme héritée et empêchée de s'en donner une nouvelle, « interdite de forme », la substance se décompose jusqu'à se dissoudre, se fondre dans autre chose et dépérir.

Substance un temps sans forme. Forme un temps sans beaucoup de substance. Ce sont des états limites. Comme l'histoire de l'Alsace en montre. Longtemps, en effet, « l'Alsace » (mettons les guillemets) a existé comme « chose » sans avoir de nom public et sans jouir d'institutions particulières, sans posséder une identité politique propre.

Province allemande du royaume de France

Après l'annexion de ses territoires par le roi de France, suite aux traités de Westphalie conclus en septembre 1648, puis à la capitulation de Strasbourg en 1681, l'Alsace a commencé par exister d'un seul tenant comme une province administrée par un Intendant, sorte de gouverneur colonial. Un Conseil Souverain d'Alsace, à compétence juridique, est créé en 1657 et s'installe à Colmar en 1698. Il veille à l'ordre et à la soumission par application des lois du Royaume, mais il laisse un certain jeu aux traditions locales, évite expressément de heurter les « usages d'Alsace ».

Durant le 18^e siècle, l'Alsace, ainsi construite administrativement, est unifiée sous la domination établie du roi de France, son suzerain. Elle est « comprise » avec son coefficient d'altérité, « province à l'instar de l'étranger effectif », vue et reconnue dans son unité et respectée dans sa personnalité singulière, héritage de son passé au sein du Saint Empire romain germanique. Sa personnalité se manifeste et s'affirme « au niveau » de ses coutumes, dans ses costumes (*Trachten*), dans ce que les villes conservent de liberté municipale et dans des « Sociétés littéraires » qui promeuvent des ouvrages et des revues dans les deux langues et favorisent de fait l'essor de la culture française politiquement dominante.

Un art de la coexistence, que l'on peut qualifier d'humaniste, que l'on peut inscrire dans le courant de l'humanisme rhénan, caractérise – déjà – la province : *simultaneum* des cultes protestants et catholiques dans certaines conditions et *simultaneum* idéal des deux langues avec leur littérature. Une philosophie pacifique et libérale du « en même temps ». Intelligence de la vertu des compromis ou des conciliations.

Deux départements du Rhin

¹¹¹ Philisophe.

La révolution administrative de 1789 et 1790 entraîne la suppression du Conseil souverain et de l'Intendant, divise le pays en deux départements, Bas-Rhin et Haut-Rhin, et efface de la politique et de l'administration le nom d'Alsace.

Ce n'est qu'au bout d'une vingtaine d'années chaotiques, après les périodes de tourmente révolutionnaire, puis napoléonienne, qui à leur paroxysme avaient interdit la langue et les mœurs allemandes, « puisque le cœur des Alsaciens est français », ce n'est qu'après avoir enduré cette expérience de la disparition possible et de l'aliénation brutale qu'une conscience alsacienne s'est réveillée et a trouvé l'énergie et la liberté de s'exprimer. Ce sont sur les murs de Strasbourg assiégée (durant les blocus de 1814 et 1815 par les armées des coalisés) les *Fraubasengespräche*, ces feuilles qui exposent le point de vue des commères – des bourgeoises du peuple de Strasbourg – sur les événements et la misère des temps.

Dans les années de la Restauration qui suivent et qui signifient à la fois la fin des grandes illusions démocratiques et le retour à une vie civile normale, apparaît le premier mouvement littéraire proprement alsacien qui regroupe une poignée d'intellectuels : G. Daniel Arnold (1780-1829), Ehrenfried Stöber (1779-1835), Charlotte Engelhardt-Schweighauser (1781-1864), Georg Daniel Hirtz (1804-1893) plus tard et quelques autres. Premier temps – aube – d'une littérature alsacienne dialectale qui sous des airs assez conventionnels s'affirme et s'affiche comme telle, comme la démonstration d'une identité singulière, ni entièrement française ni allemande, mais française et allemande.

On fait résumer au notaire Ehrenfried Stöber cette position originale d'un *Deutschfranzosentum*, qu'il a fallu inventer, dans un quatrain :

*Meine Leier ist deutsch, sie klingelt von deutschen Gesängen
Liebend den gallischen Hahn, treu ist französisch mein Schwert
Mag es über den Rhein und über den Wasgau ertönen:
Elsass heisset mein Land! Elsass dir pochet mein Herz!*

La substance spirituelle de l'Alsace, qui a grossi et est parvenue à une conscience de soi, mais (encore) assez confuse, s'exprime timidement sur un mode littéraire qui demeure minoritaire et s'en satisfait ; elle commence par ailleurs à se manifester plus largement, en impliquant le peuple, sous l'aspect du folklore, dans l'esprit d'un romantisme qui devient un phénomène culturel européen. C'est l'œuvre de la génération des frères Stöber, Auguste (1808-1884) et Adolphe (1810-1892), de l'abbé Charles Braun (1820-1877). Ces poètes et historiens découvrent les trésors des contes et légendes de la région Alsace, partie comme telle de l'aire de la mythologie – ou de l'imaginaire – germanique.

En France, dans ses autres provinces, un travail semblable s'effectue, mais en direction d'un fond celte ou gaulois. À la culture classique, entretenue par l'humanisme, qui avait pour modèles et idéaux les œuvres et le savoir de l'antiquité grecque et latine, s'ajoute partout une culture romantique, qui puise sa substance dans les profondeurs sylvestres d'un passé autochtone plus ancien que l'antiquité méditerranéenne.

En ce 19^e siècle d'une Alsace paisiblement française, qui s'étire de la monarchie restaurée jusqu'à la chute du Second Empire, la province allemande maintient sans grand problème ses usages et son... patois, ses parlers dialectaux et sa vocation de pays de l'entre-deux. Les plus doués de ses « enfants » vont étudier alternativement à Paris et à Munich ou à Heidelberg.

Durant cette période, trois quarts de siècle, l'Alsace n'est pas unifiée, n'est pas une et indivisible !, et n'existe pas « au niveau politique », n'a pas de forme politique qui lui soit propre et ne rêve absolument pas d'en avoir une, n'en conçoit pas même l'idée. Elle vote, mais par départements, élit régulièrement des conseillers généraux, qui appartiennent à des familles de notables (industriels, banquiers, barons, comtes et marquis).

Land

La guerre de 1870, l'annexion de l'Alsace au Reich allemand, comme gain de guerre, et l'exaspération des passions nationalistes qui s'ensuit vont complètement changer la donne. Jointe à la partie mosellane, qui est germanophone, de la Lorraine, l'Alsace devient un Reichsland, un pays d'empire gouverné par un Oberpräsident, puis un Statthalter (sorte de gouverneur) qui représente l'empereur et possède les pleins pouvoirs. Le régime, d'abord dictatorial, né de la guerre, va évoluer peu à peu et se démocratiser (élections au Landtag) et se normaliser. Avec comme point de mire la constitution d'un Land jouissant d'un statut d'autonomie au sein d'un empire fédéral. En mai 1911, aboutissement d'une longue lutte politique, l'Alsace-Lorraine obtient une constitution qui fonde un Parlement élu au suffrage universel, qui vote toutes les lois et le budget.

De par son annexion et son intégration dans l'empire allemand, en des temps qui avaient pour idéal, pour norme, la démocratie et affirmaient comme naturel le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (esprit du temps, esprit de la civilisation), l'Alsace était devenue une question essentiellement, intrinsèquement, politique en Europe. Problèmes et solutions étaient politiques. Son existence donc était devenue pleinement politique. On a voulu l'oublier par la suite, ne plus le voir, on entendait des appels, des incantations : pour en finir avec la politique de l'Alsace, mais c'est qu'elle continue en réalité et qu'elle n'est pas finie. « La lutte continue. »

Départements

La guerre de 14-18 a en effet eu pour conséquence la réintégration de l'Alsace dans une France devenue république. Réintégration qui pouvait être conçue comme un retour à un état normal ou naturel. À partir de 1919, en régime français, l'Alsace à nouveau n'existait plus en tant que telle, dans son unité, dans sa cohésion territoriale, comme « territoire politique », elle existait « seulement » sous les espèces de deux départements du Rhin.

Mais si une autonomie, la liberté, a été obtenue et vécue une fois, même dans un état insatisfaisant et pour une courte durée, sa forme, son idée hante désormais les esprits et travaille la politique. La protestation autonomiste a pris les dimensions d'un mouvement populaire central pendant l'entre-deux-guerres. Des élus autonomistes ont siégé dans les conseils municipaux, les conseils généraux et à l'assemblée nationale.

Gau

Le nazisme, ce « jacobinisme brun », dissout l'entité Alsace en la fusionnant avec le Pays de Bade dans un grand Gau Oberrhein.

Départements

À la Libération de 1945, l'Alsace se retrouve dans ses deux départements comme devant. Vingt ans après, peu à peu, un nouveau mouvement régionaliste et un front de protestation culturelle se constituent, qui revendiquent un organe de représentation démocratique, des possibilités d'autogestion, des « compétences législatives », pour la mise en œuvre d'une politique linguistique qui sauvegarde l'usage de la langue allemande dans ses formes dialectales et sa forme écrite, condition de la sauvegarde et de la réactivation d'une identité, c'est-à-dire de l'existence même de l'Alsace. Une question existentielle. Une question ontologique.

Région

Les années 70 furent des années d'intense et turbulente créativité culturelle, poétique et politique. Le second – ou le troisième ! – grand moment de la littérature alsacienne dialectale. Le dernier ? Et cela se fit sans le support, les subventions et le secours d'institutions politiques appropriées. L'Alsace n'avait pas d'existence – ou de forme – politique unie, elle ne consistait toujours qu'en ses deux départements du Rhin, n° 67 et 68. Enfin, à la faveur de l'arrivée de la gauche au pouvoir, avec l'élection de François Mitterrand, une organisation régionale de la France fut pensée, décidée et instituée. 1982. L'Alsace et les 21 autres régions reconnues de France eurent le droit (et même le devoir !) de se donner une représentation politique propre, concrétisée dans un Conseil Régional.

Nommé recteur de l'Académie de Strasbourg en 1981, venu de « l'intérieur » de la France, mais comprenant par empathie « l'âme alsacienne », Pierre Deyon pouvait écrire qu'« enfin l'Alsace dispose maintenant des institutions qui lui garantissent la préservation de ses caractères propres ».

La réforme n'allait pas assez loin et n'accordait pas aux régions le pouvoir de s'occuper elles-mêmes de ce qui les concerne – en propre- et qu'elles aspirent à réaliser. Et l'avenir allait montrer que même le petit progrès démocratique que représentait une telle réforme était un acquis fragile qui pouvait être détruit « d'un trait de plume » par de nouvelles mesures administratives. C'est ce qui fut conçu en 2014, mis en œuvre et exécuté fin 2015. De nouveau l'Alsace se retrouve nue politiquement et plus vulnérable encore qu'elle n'était déjà.

Anéantie et destinée à renaître

Raisonnement d'une partie de « nos » élites qui main sur le cœur déclarent leur loyauté et leur foi en une Alsace éternelle, qui ne saurait rien perdre de sa substance dans cette opération purement administrative. Quoi qu'il lui arrive, l'Alsace conserve son identité comme une substance, suprahistorique, suprapolitique, à laquelle tous ses patriotes qui l'aiment peuvent sucer à loisir.

Ce que nous nommons, en métaphysiciens, la substance peut en effet exister et durer un temps, être active, réactive et créatrice, sans avoir de forme politique institutionnellement déterminée. Et si des formes existent, elles ne garantissent pas à elles seules, sans la volonté et l'intelligence des hommes au pouvoir, des actions soutenues et appropriées qui protègent et développent la substance. Les formes instituées peuvent rester ou devenir plus ou moins rapidement des coquilles vides. Et rien de ce qui devrait être fait et a été promis ne se fait.

Tout de même, il y a des situations, des phases de développement, des phases de maturité, dans l'histoire d'une substance, qui poussent à une forme politique de représentation démocratique, donc autonome, perçue comme légitime et nécessaire. Les temps sont venus ! Nous vivons une telle situation. Courage ! Espérance !

Croyons-nous à une évolution politique ou non ? Croyons-nous au progrès ou non ? Le sens de l'histoire se manifeste partout dans une conquête de l'autonomie des collectivités et des personnes à tous les niveaux, dans un accomplissement de la démocratie comme seul régime viable de la liberté.

J-PS

2017

Greffer à Strasbourg le cœur d'Euroland

Jean-Paul Picaper¹¹²

Lors de sa conférence de presse commune à Berlin avec Emmanuel Macron, le 15 mai dernier, la chancelière Angela Merkel a déclaré : "Il est possible de modifier les traités européens pour renforcer la zone euro". Son hôte français a répondu : "Je n'ai pas de tabou sur le changement des traités européens".

Emmanuel Macron inaugurerait en septembre 2015 la Foire européenne de Strasbourg. Il était alors ministre de l'Économie. Il y relança son idée de doter la zone euro d'un "*vrai budget, avec un gouvernement économique et avec un vrai Parlement de la zone euro (...) qui pourrait s'installer à Strasbourg*". "*Je suis convaincu, ajoutait-il que Strasbourg a une carte utile à jouer parce que la vitalité démocratique passera par ce Parlement de la zone euro*". Pour lui, cela ne faisait visiblement pas l'ombre d'un doute que Strasbourg ait vocation à être au cœur d'Euroland. Pourquoi ne pas le

¹¹² Politologue et journaliste.

prendre au mot alors qu'il est aujourd'hui président de la République ? Ne l'avons-nous pas élu pour qu'il arrache l'euro et l'UE aux visées mortifères du Front national ?

Se tournant vers l'Allemagne, le ministre avait ajouté : *"Il y a un vrai débat en Allemagne sur la pertinence d'un Parlement de la zone euro, je m'en réjouis. Je vais continuer avec Sigmar Gabriel à faire des propositions précises"*. Il publia effectivement un article cosigné avec son collègue du SPD, alors ministre allemand de l'Économie, entre-temps aux Affaires étrangères. Deux mois avant, dans un entretien à la presse allemande, il avait estimé que ce Parlement de la zone euro pourrait se faire sous la forme *"d'une chambre du Parlement européen composée des députés des seuls États-membres de la zone euro"*. Quelle qu'en soit la manière, ce qui importe est que la politique économique et financière commune soit légitimée par voie d'élections, donc par un Parlement d'Euroland. Tel est l'avis que m'a donné lui aussi le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble (CDU). L'idée est, m'a-t-il dit, de créer un parlement élu de *« la coopération renforcée euro »*.

Pincée peut-être de ne pas être l'auteur du projet, la chancelière Merkel l'avait mal reçu, déclarant qu'il y avait *« sûrement d'autres idées »* que celles de Paris à ce sujet. Mais Wolfgang Schäuble que j'interviewai peu après à son bureau de Berlin se plaignit que Gabriel et Macron lui aient *« piqué »* son idée de Parlement de la zone euro. *« C'est moi qui ai lancé cette proposition »*, m'assura-t-il. Je pris bonne note de cette réponse. Magnanime envers ses collègues, M. Schäuble me fit après coup radier du texte cet aveu de paternité.

Mais il développa son idée : *« La faiblesse de l'Union monétaire tient au fait que nous avons mis en commun la politique monétaire sans créer de politique économique et financière commune pour l'accompagner. (...) Il suffirait pour cela que les membres du Parlement européen élus dans les pays de la zone euro se constituent sous forme de parlement de ladite zone. Le Royaume-Uni n'en fait pas partie. Les députés britanniques n'ont pas vocation à intervenir dans les affaires de la zone euro. Il y a une formule anglaise qui dit : « No taxation without representation. » Invertissons-la : « No representation without taxation. » Celui qui n'assume pas de charges ne peut pas prendre part aux décisions »*. Notre chance à présent, est que l'obstacle britannique soit levé pour cause de Brexit.

Par son indifférence, Paris a laissé le champ libre aux manigances des Britanniques qui organisèrent la campagne de pub anti-Strasbourg et pro-Bruxelles comme on vend du dentifrice ou une savonnette. Trop de gouvernements français n'ont ni perçu que Strasbourg était un levier de la politique française ni saisi la perche que leur tendaient des Allemands - dont Helmut Kohl à l'époque - pour valoriser la métropole alsacienne. Ce n'est pas demander la lune que de vouloir domicilier le Parlement d'Euroland et son ministre des Finances à Strasbourg ! Seulement, devant la passivité de la France, les Allemands qui soutenaient le projet avaient fini par baisser les bras. Y compris le député d'Offenburg au Bundestag, Wolfgang Schäuble, qui a pourtant une prédilection intime pour la capitale alsacienne. S'ajoute que Strasbourg répond à l'une des conditions initiales de l'unification de l'Europe, à savoir que ses organes dirigeants ne s'installeraient pas dans des capitales de pays membres.

Au départ, Liège devait être un des sièges de l'Europe, mais des députés ont préféré Bruxelles pour sa vie nocturne. Et on a laissé faire. Ramenez donc au moins les députés d'Euroland à Strasbourg !

Mardi dernier, les *« DNA »* nous ont rappelé qu'Emmanuel Macron a accompli son stage de l'ENA à Strasbourg, qu'il a vécu en coloc à Hohenheim et chanté Barbara sur le parvis de la cathédrale. Que son épouse a enseigné à Truchtersheim. Qu'Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée, est né à Strasbourg.

Alors, amis alsaciens, remuez-vous ! Vous avez de bonnes cartes en main. C'est un Béarnais *« monté »* à Strasbourg qui vous le dit. J-PP

Strasbourg, chef-lieu du Grand Est : une coquille vide ? Strasbourg, capitale du Grand Est, une fiction ?

Pierre Klein

Par une loi adoptée le 16 janvier 2015, la ville de Strasbourg a été consacrée chef-lieu de la Région Grand Est. De toutes les régions de France, seule celle du Grand Est a ainsi vu sa capitale désignée par la loi. Il fallait rassurer la population alsacienne et obtenir l'adhésion des grands élus d'Alsace ou pour le moins leur abstention lors du vote de la création du Grand Est¹¹³. À Strasbourg donc la préfecture du Grand Est.

Mais où sont donc les sièges des Administrations d'État, des Directions, des Fédérations professionnelles, culturelles et sportives, des Comités, des Chambres, des Cours... Où se tiennent les réunions ?¹¹⁴

Strasbourg qui se veut capitale européenne est-elle seulement capitale régionale, avec tout ce que cela implique ? Pas véritablement ! Avant, elle était une véritable capitale régionale, maintenant, non ! Autre question : cet état de fait, qui a, reconnaissons-le, rabaisé la ville, ne nuit-il pas à son image européenne ?¹¹⁵

Au vu de la liste ci-dessous, n'est-il pas permis d'affirmer que le chef-lieu est une coquille largement vide et la capitale régionale, largement une fiction, et qu'entre l'ancienne Région Alsace et la nouvelle Région Grand Est Strasbourg n'a pas gagné au change, c'est le moins que l'on puisse dire ?

Liste non exhaustive comportant le nom de l'institution régionale, son siège et/ou le lieu principal de réunion (= Nancy, = Metz, = autres)

Administrations, institutions politiques

- Agence de Services et de Paiements (ASP) : **Nancy**
- BRGM Grand Est Bureau de Recherches Géologiques et Minières : **Nancy**
- Centre en route de la navigation aérienne – Est : **Reims**
- CESER Conseil économique, social et environnemental du GE, réunions plénières et siège : **Metz** et secrétariat général : **Châlons-en-Champagne**
- Chambre régionale des comptes du Grand Est : **Metz**
- Conseil Régional du Grand Est : **Metz**
- Cour administrative d'Appel du Grand Est : **Nancy**
- Direction interdépartementale des routes- Est : **Nancy**
- Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) - Grand Est : **Nancy**
- Direction spécialisée du contrôle fiscal- Est : **Nancy**
- Direction zonale au recrutement et à la formation de la police nationale – Est : **Metz**
- Direction zonale de la police aux frontières – Est : **Metz**
- Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur - Zone de défense et de sécurité- Est : **Metz**

¹¹³ Rappelons qu'aucun député alsacien n'a voté pour la disparition de l'Alsace lors du débat consacré à la réforme territoriale.

¹¹⁴ A priori aux différents sièges, cela engendre de nombreux et coûteux déplacements, beaucoup de fatigue et de désintérêt aussi.

¹¹⁵ Capitale européenne oui, mais pas entièrement là non plus. La capitale parlementaire se partage entre Strasbourg et Bruxelles... et Luxembourg qui détient le siège du secrétariat du Parlement.

Économie

- Banque Populaire d'Alsace fusionnée avec ses homologues de Lorraine et de Champagne : transfert du siège à Metz
- Chambre régionale d'agriculture du Grand Est : Châlons-en-Champagne
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire CRESS GE : Reims (siège administratif)
- Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est : Metz
- Fédération française du bâtiment du Grand Est : Nancy
- Fédération régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole du Grand Est : Laxou près de Nancy
- Fédération régionale des MFR du Grand Est (formation par alternance) : Commercy
- Fédération de jeunes chambres économique du Grand Est : Malzéville près de Nancy
- Groupama Nord-Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles : Reims
- La Poste du Grand Est : Metz
- Medef du Grand Est : Maxéville près de Nancy

Éducation, formation, histoire et culture

- Académie du Grand Est¹¹⁶ : Nancy
- Fédération des arts de la rue du Grand Est FAREST : Metz
- Secrétariat du conservatoire régional des monuments historiques du Grand Est : Châlons-en-Champagne
- Conseil consultatif de la Culture du Grand Est : Metz
- Comité d'histoire régionale du Grand Est : Metz
- Service régional de l'inventaire du Grand Est : Nancy
- Canopé, Direction Territoriale du Grand Est (anciennement CRDP) : Nancy
- Fongecif Grand Est, Le Trident 6 Rue Cyfflé 54000 NANCY

Environnement et aménagement du territoire

- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie du Grand Est : Metz
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Direction territoriale Est : Metz
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : Metz
- SAFER du Grand Est, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural : Reims
- Ordre des architectes du Grand Est : Nancy

Santé

- ARS Agence régionale de santé du Grand Est : Nancy
- Ordre des infirmiers du Grand Est : Nancy
- Ordre des vétérinaires du Grand Est : Metz
- Fédération thermale du Grand Est : Nancy

Solidarité

- Fédération des acteurs de la solidarité du Grand Est : Maxéville près de Nancy
- Région EEDF du Grand Est, association laïque de scoutisme français : Metz

Sport

- Comité régional d'équitation du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional de Gymnastique du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional de cyclisme du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional du Grand Est de pétanque et jeu provençal : Metz

¹¹⁶ Il semble bien que la suppression de l'Académie de Strasbourg soit dans les tiroirs.

- Comité régional Sports pour tous du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional Tir à l'Arc du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional ULM du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional de cyclotourisme du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Ligue régionale de natation du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Comité régional de randonnées du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Fédération régionale des chasseurs du Grand Est : Châlons-en-Champagne
- Ligue d'Athlétisme régionale du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Ligue de Football du Grand Est : Champigneulle près de Nancy
- Ligue des Échecs du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Ligue de golf du Grand Est : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de Tennis de table : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de Handball : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de judo : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de Badminton : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est de Tennis : Tomblaine près de Nancy
- Ligue du Grand Est Grand Est du Sport automobile : Tomblaine près de Nancy
- Ligue régionale du Grand Est de Karaté : Pont à Mousson
- Ligue régionale Grand Est de Rugby : Tomblaine près de Nancy

Au-delà, un grand nombre d'institutions préalablement purement alsaciennes ont été, tout en restant en Alsace, fusionnées avec des institutions champardennaises ou lorraines. Là aussi, l'Alsace a perdu en autonomie de décision, puisque les décisions y sont désormais partagées¹¹⁷ avec d'autres, ce qui il faut bien le reconnaître, éloigne la prise de décision de son lieu d'exercice, la soumet à une maîtrise insuffisante des dossiers, voire à de l'indifférence les concernant¹¹⁸ et crée de nombreux coûteux, fatigants et démobilisateurs déplacements¹¹⁹.

Ainsi en particulier, Alsace Capital est devenu **Grand Est Capital** basé à Illkirch-Graffenstaden, La **CCI Grand Est** a remplacé depuis le 1er janvier 2017 les trois anciennes CCI régionales d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne avec Strasbourg pour siège. La ville est aussi le siège de la **DRAC**, de la **DIRECCTE**¹²⁰ et de l'**INSEE**¹²¹ **Grand Est**. La télévision publique régionale **France 3 Grand Est** est basée à Strasbourg...

Au total, pas seulement Strasbourg, toute l'Alsace sort donc perdante de la réforme.

Une dernière question. Qu'a donc fait le conseil régional du GE que le conseil régional d'Alsace n'aurait pu faire ? Certes il a fait des choses, que souvent d'ailleurs le conseil régional d'Alsace avait

117 Souvenons-nous des propos de Jean Rottner rapportés par Mme Baldeweck dans L'Alsace du 20-7-2014 disant qu'il ne voulait pas d' « une nouvelle Région qui s'occuperait plus des Ardennes que des quartiers difficiles de Mulhouse », qu'il était pour « l'Alsace seule ».

118 Par exemple, les Champardennais et les Lorrains peuvent-ils désormais interférer dans le domaine de la langue et de la culture régionales d'Alsace. Il ne suffisait pas sur ce dossier que l'Alsace ait à négocier avec l'État, il faut encore que d'autres s'en mêlent. Nous ne disons pas que les Lorrains et les Champardennais soient systématiquement hostiles, mais sont-ils véritablement concernés et intéressés ?

119 On pourrait aussi évoquer les alignements qui consistent bien trop souvent à déshabiller Pierre, sans pour autant habiller Paul. Le bon sens paysan ne dit-il pas que les bons chevaux tirent les mauvais et donc que réduire les capacités des premiers nuit à l'ensemble de l'attelage.

120 Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

121 Institut national de la statistique et des études économiques.

déjà initiées ou lancées, mais pas plus, notamment parce que la réforme ne lui a pas confié véritablement plus de pouvoirs et de moyens¹²². PK

2018

La région Alsace, une nécessité économique

Jean-Philippe Atzenhoffer¹²³

Il faut oublier les régions historiques, pas nos identités. Jean Rottner (DNA 28 février 2018).

L'Alsace restera toujours l'Alsace ! Voilà des propos tenus très souvent par ceux qui ne s'inquiètent pas de la suppression de la Région Alsace. Son intégration dans le Grand Est ne changerait rien à l'identité alsacienne. Après tout, la région Alsace en tant que collectivité est une invention relativement récente, sa disparition aujourd'hui n'empêcherait donc en rien de se sentir Alsacien, d'exprimer sa culture et son identité, n'est-ce pas ?

En affirmant que la dilution de la collectivité Alsace dans le Grand Est n'affecte pas l'identité et la culture, on fait l'hypothèse que les institutions n'ont pas d'incidence sur ces facteurs. Le problème, c'est que cette hypothèse est formellement démentie par les travaux académiques récents.

Interactions entre la culture et les institutions

En 2015, Alberto Alesina, économiste à Harvard, a compilé des centaines d'études scientifiques afin d'étudier les relations entre la culture et les institutions. Ces travaux montrent que la culture et les valeurs qu'elle véhicule a un impact sur les institutions et leur fonctionnement. Mais en retour, les institutions ont également un impact sur la culture et les valeurs partagées par les individus.

Par exemple, les Allemands de l'est ayant vécu sous le régime communiste ont développé une préférence plus marquée pour l'intervention de l'État dans l'économie que ceux de l'ouest. Cette différence s'estompée depuis la réunification, et devrait prendre fin dans une ou deux générations. Quant à l'Alsace, son identité s'est forgée par le ballottage entre les institutions françaises et allemandes. Si l'Alsace était restée allemande et avait le statut d'un Land allemand, sa culture ne serait évidemment pas celle que nous connaissons aujourd'hui.

En résumé, il existe une double interaction entre la culture et les institutions. Les deux co-évoluent ensemble et s'influencent réciproquement. C'est pour cela que la disparition de la Région Alsace peut être préjudiciable pour la culture alsacienne, par ailleurs déjà menacée par le déclin dramatique de la langue régionale. Le risque est d'autant plus élevé pour l'Alsace que la constitution de son identité s'est réalisée à travers les institutions comme le Conseil Souverain d'Alsace (Louis XIV), ou bien le Reichsland après 1870.

L'importance de la démocratie

Par ailleurs, un autre problème vient de la nature fondamentalement différente entre la région Alsace et la région Grand Est. L'Alsace est le fruit d'une histoire longue, qui a forgé une culture spécifique et une identité spécifique. Ce mélange de cultures française et allemande a créé un sentiment d'appartenance très fort dans le cœur de ses habitants. La région Alsace en tant que collectivité avait

¹²² Et les économies d'échelle dont le Grand Est se vante auraient très bien pu être obtenues dans le cadre de coopérations interrégionales, de syndicats interrégionaux.

¹²³ EJ du février 2018

donc la particularité d'être associée à l'âme de l'Alsace, de représenter la volonté de partager et de construire un avenir commun.

La région Grand Est est d'une tout autre nature. Elle est le fruit d'un découpage réalisé au gré de considérations politiques, auquel ni les élus ni les citoyens concernés n'ont été associés. En ce sens, il s'agit d'une création imposée de manière exogène, qui ne tient pas compte des aspirations démocratiques des habitants.

Or, la recherche en économie montre que les institutions qui sont choisies démocratiquement par les individus favorisent la coopération avec les politiques menées. Au contraire, lorsque les institutions sont imposées de manière exogène, le niveau de coopération chute et la défiance s'installe. Cette idée a été confirmée par une expérimentation des chercheurs Dal Bò, Foster et Putterman. Dans un article publié en 2010 dans une célèbre revue scientifique (*American Economic Review*), ils montrent que les individus qui participent démocratiquement aux choix des institutions adoptent un comportement bien plus coopératif avec les politiques mises en place. En revanche, lorsque les politiques sont perçues comme étant imposées de l'extérieur, la coopération s'effrite et les politiques - pourtant identiques - sont nettement moins efficaces.

Quelle que soit la pertinence de la politique menée, on sait donc que la condition démocratique est déterminante pour son succès. Le problème, c'est que le Grand Est ne répond absolument pas à cette condition. Cette région a été imposée aux habitants sans consultation des citoyens et des élus régionaux censés les représenter. Malheureusement, ce péché originel constitue une lourde erreur, qui affectera négativement l'efficacité des politiques régionales (y compris celles qui seraient pourtant pertinentes).

Reconnaître les aspirations des Alsaciens

Les régions historiques constituent un atout et une richesse pour la France. Il ne faut donc pas les oublier, mais au contraire les valoriser. Les cultures régionales et le respect de la démocratie sont des facteurs positifs de développement économique. Au lieu de heurter les identités régionales avec des grandes régions imposées d'en haut, il vaut mieux les valoriser en reconnaissant les aspirations légitimes des citoyens.

En Alsace, les sondages montrent qu'il existe une très forte attente sur la renaissance institutionnelle de la région historique. Le dernier en date, réalisé par l'IFOP en février 2018, montre aussi qu'une immense majorité (95%) des Alsaciens souhaite que la nouvelle collectivité Alsace soit dotée de la compétence économique. Cela montre que le développement économique est une préoccupation majeure des citoyens.

L'aspiration au retour institutionnel de l'Alsace doit être impérativement entendue, car ce n'est pas sur le déni de démocratie que l'on favorise le développement économique. Au contraire, c'est par la création d'une nouvelle région Alsace, à laquelle les citoyens doivent être associés, qu'on renouera avec la confiance. Or, la confiance est indispensable à l'activité économique et aux échanges. Des travaux de recherche menés en France et dans de nombreux pays montrent qu'il s'agit d'un facteur déterminant pour le développement économique.

Il est donc nécessaire de sortir à terme du Grand Est qui - par la nature même de sa création - est générateur de défiance. Mais pour ne pas répéter l'erreur de cette réforme absurde imposée en 2015, il faut associer les Alsaciens au projet de nouvelle collectivité, afin que celle-ci soit réellement créatrice de confiance, et puisse favoriser le développement économique.



Dessin de Roland Peuckert

2019

La différenciation territoriale et le droit constitutionnel français

Jean-Marie Woehrling

Depuis une trentaine d'années, par un effet pervers de la décentralisation, les exigences de l'unité législative territoriale ont été accentuées en France.

Selon une approche traditionnelle, le législateur dispose des pouvoirs les plus larges dans l'organisation et la répartition des compétences sur le territoire français. Mais cette liberté a été progressivement limitée principalement en application du principe d'égalité :

- égalité en matière d'organisation et de compétence des collectivités territoriales relevant d'une même « catégorie »
- égalité dans l'exercice des droits et libertés des citoyens où qu'ils soient sur le territoire.

Le principe selon laquelle la loi doit être la même pour tous s'applique de manière de plus en plus rigoureuse sur le plan territorial et vient limiter :

- l'autonomie des collectivités locales : cette dernière ne peut aboutir à ce que des conditions essentielles dans l'exercice des libertés publiques varient selon les collectivités (celles-ci ne peuvent par exemple accorder librement des subventions à l'enseignement privé, car cela affecte la liberté de l'enseignement) ;
- la différenciation des règles législatives au plan territorial (par exemple une application d'une règle particulière sur une partie du territoire national ; ainsi, les expérimentations législatives sont aujourd'hui conditionnées par des règles constitutionnelles).

Il existe cependant des possibilités de moduler le principe d'égalité : on peut s'écarter de la règle uniforme chaque fois qu'il existe pour cela des motifs d'intérêt général et des circonstances particulières. Mais le respect de ces conditions est en fin de compte apprécié par le Conseil constitutionnel qui décide si une différenciation territoriale c'est-à-dire une règle particulière pour une collectivité ou pour un territoire est suffisamment justifiée par une circonstance locale ou un motif d'intérêt général.

Le débat actuel concernant l'Alsace permet d'illustrer ces difficultés. Le droit local alsacien-mosellan n'est pas regardé comme correspondant à des intérêts locaux justifiant l'évolution de ce droit : celui-ci ne peut que survivre ou disparaître. La création d'une collectivité territoriale Alsace à statut particulier est de même refusée, car on ne reconnaît pas à celle-ci une situation spécifique justifiant des compétences originales. Une interprétation variable de l'intérêt général et des circonstances locales aboutit ainsi à refuser à l'Alsace en matière de langue régionale les mesures accordées à la Corse ou à l'Île-de-France.

On invoque en permanence le principe d'égalité, mais on le méconnaît de façon constante en pratique, car l'État se permet des traitements différents selon les territoires. Ainsi l'enseignement immersif en langue régionale est appliqué par les écoles publiques dans certaines régions, mais pas dans d'autres.

Le Gouvernement prétend que la réforme constitutionnelle qu'il propose permettra de résoudre les rigidités actuelles. Ainsi, dit-on aux Alsaciens, qu'après cette réforme, ils pourront grâce au droit à la différenciation territoriale qu'elle institue, bénéficier des compétences qui leur sont actuellement refusées.

Cet argument est doublement fallacieux :

- rien n'empêche actuellement de pratiquer la « différenciation territoriale » si l'on accepte de reconnaître un intérêt général ou une circonstance particulière qui justifie la mise en œuvre d'une règle particulière ;
- si l'on refuse de reconnaître l'existence d'un intérêt général ou d'une circonstance particulière, même la réforme constitutionnelle prévue ne permet pas de règle particulière, car celle-ci porterait atteinte au principe constitutionnel d'égalité ; d'ailleurs la proposition d'amendement constitutionnel proposé par le Gouvernement exclut toute différenciation territoriale dans les matières touchant à une liberté publique, notion interprétée de manière de plus en plus extensive.

En pratique, la réforme constitutionnelle proposée est à la fois inutile et inefficace. Il suffirait au Parlement de fonder des différenciations territoriales sur l'existence de situations particulières entendues de manières moins restrictives.

Le cas du projet de loi sur la Collectivité Alsace illustre bien que le problème n'est pas constitutionnel, mais politique : l'exposé des motifs de ce projet de loi reconnaît clairement une situation spécifique à l'Alsace, qui justifierait d'attribuer à cette dernière des compétences spécifiques et donc un statut de collectivité à statut particulier. Mais le Gouvernement s'y refuse pour d'obscures raisons idéologiques et politiciennes. J-MW

2019

Pour une rénovation de la démocratie française : démocratiser la République, moderniser la démocratie

Pierre Klein¹²⁴

- Un discours alsacien à la nation française
- Citoyen et citoyenneté
- Centralisme
- La désétatisation de la nation et de la citoyenneté
- Démocratie délibérative et participative
- Pouvoir et responsabilité
- Le post-nationalisme
- Le patriotisme constitutionnel
- L'un et le divers
- Une autre politique du vivre ensemble
- Pour une véritable régionalisation

¹²⁴ Ce discours est largement extrait de mes ouvrages : L'Alsace est morte, vive l'Alsace : du jacobinisme vers l'union dans la diversité, Allewil, Fegersheim, 2017 et de Comment peut-on être Alsacien, essai sur l'identité française, Salde, Strasbourg, 2012

Un discours alsacien à la nation française

Longtemps latente, voilà que surgit à l'occasion du mouvement des « gilets jaunes », outre la revendication sociale, la revendication de la participation citoyenne à la vie de la nation, mettant en question un pouvoir descendant et parfois condescendant, un pouvoir hyper centralisé et par trop hors-sol.

Dans ce discours alsacien à la nation française, nous appelons la France à une rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines.

L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, de la démocratie délibérative et participative, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique.

On ne le souligne pas assez, mais le mode de gouvernance à la française a aussi un coût qui fait, en grande partie, que la France détient, notamment en raison des inerties et de l'entropie que le système génère, le record des prélèvements obligatoires en Europe.

Citoyen et citoyenneté¹²⁵

La citoyenneté suppose une adhésion aux principes universels de droit et de justice et se concrétise par la participation démocratique à la vie de la cité, du pays, de l'Europe et du monde. Elle doit être conçue comme une cogestion (*Mitbestimmung*) qui entraîne une coresponsabilité (*Mitverantwortung*). En ce sens nationalité et citoyenneté doivent être repensées. Il ne peut y avoir de réduction de l'une à l'autre. Et n'est-ce pas parce que nous sommes nous-mêmes en crise que nous avons du mal à nous situer au niveau européen et mondial. Si la conception française de la citoyenneté consacre le triomphe de l'individu déconnecté de ses socialités de proximité et du citoyen branché sur la seule nation, elle la fait aussi résulter d'une homogénéisation culturelle des citoyens, citoyens auxquels il est permis de participer à la vie de la nation, non pour y exprimer un pouvoir individuel, mais pour y remplir par le vote un pouvoir intermittent confié par la nation.

Ce faisant l'individu n'est pas un Sujet et le citoyen ne peut être Alsacien. Il n'y a véritablement dans ce système de Sujets que le jour des élections. Il est temps que la démocratie intermittente cède la place à la démocratie délibérative et participative. Le désenchantement de la chose politique et publique s'explique pour beaucoup par la désappropriation du citoyen justement de la chose politique et publique. Le citoyen veut être sujet !

« Le citoyen suppose la cité. Or les États contemporains sont rarement à l'image de cités véritables. La plupart d'entre eux s'avèrent trop grands et centralisés pour que l'homme ait le sentiment de participer à leur fonctionnement et puisse effectivement le faire. Les libertés sont en outre bien trop réduites pour que l'on puisse appliquer aux sujets le noble mot de citoyen »¹²⁶.

Ce faisant, le souverain n'est pas le citoyen, mais l'État-nation. Cette construction démocratique se fonde sur l'idée qu'au-dessus des intérêts individuels ou collectifs s'érige non pas une nation, mais un État, l'État-nation, imposant son arbitraire¹²⁷ au nom de l'intérêt commun, c'est-à-dire essentiellement de la raison d'État. Sujet ou citoyen ? On pourrait ainsi résumer les débats sur le pouvoir politique.

¹²⁵ « Le mot citoyen a voulu désigner ceux qui créaient une nation libre. Mais, aujourd'hui, on utilise le mot dans le sens contraire : – je défends la citoyenneté dans son universalité pour éliminer, c'est-à-dire enfermer dans la sphère privée les droits culturels – . C'est cela qu'on appelle l'esprit républicain. En France, beaucoup de gens refusent d'accepter les différences. »¹⁵ Alain Touraine in Le Nouvel Observateur n° 2015 du 19/6/2003.

¹²⁶ Guy Héraud in Peuples et langues d'Europe, Denoël, Paris, 1968.

¹²⁷ « L'État-nation devient le lieu où s'opère la synthèse du singulier et de l'universel, du particulier et du général. Pour remplir cette fonction, il oblige l'individu, devenu citoyen, à se fondre dans la masse, à devenir cet être universel qu'il prétend, lui, représenter. En plaçant de la sorte le collectif au-dessus du particulier, l'État-nation, même démocratique, tend vers l'arbitraire, in fine. » (Thierry Wolton).

S'opposer à l'arbitraire, construire un savant édifice où poids et contrepoids viennent limiter l'exercice de l'autorité doit être le premier souci de tout démocrate.

Centralisme

La critique principale adressée au centralisme réside dans la mise à distance du pouvoir et dans sa forte concentration, un pouvoir qui se ferme sur lui-même, au détriment de ceux qui le subissent, individus ou collectivités, qui ne peuvent agir sur les choses dont ils n'ont pas la maîtrise.

« L'éloignement des centres de décision par rapport à ceux qui les appliquent, ou à ceux sur lesquels ils s'appliquent, engendre l'hypertrophie du centre, le dessèchement de la périphérie, et multiplie les obstacles à la circulation du sens commun. »¹²⁸

Que l'on ne s'y trompe, ce système ne propose pas, aujourd'hui, plus de liberté, plus d'égalité ou plus de fraternité que les démocraties voisines fondées sur l'union dans la diversité, peut-être même moins. Ce n'est donc qu'un modèle, peut-être justifié historiquement, mais dont la raison d'être est d'ailleurs aujourd'hui largement remise en question, notamment par ce qui est désormais nécessaire ou revendiqué, à savoir l'extension de la citoyenneté à de nouveaux champs, la reconnaissance de la diversité culturelle, l'établissement de la démocratie délibérative et participative, la construction européenne¹²⁹... Si la France était décentralisée, régionalisée, voire fédéralisée, la République ne serait-elle plus une république, la nation ne serait-elle plus une nation et la France ne serait-elle plus la France ?

La réponse des uns et des autres sépare ceux qui mettent en avant un pouvoir descendant et indivis, de ceux qui souhaitent un pouvoir ascendant et partagé, les républicains et les démocrates, ceux qui ne jurent que par la fusion de l'État et de la nation, de ceux qui préconisent leur dissociation.

Remettre le centralisme en question, c'est toucher au principe de l'État-nation et c'est toucher *« à la tare la plus profonde de la pensée politique française : son jacobinisme latent. Celui-ci est une déformation de l'idéal de 1789 sous l'empire du complexe d'uniformité. Il nous présente le spectacle curieux d'une doctrine profondément démocratique dans son essence puisqu'elle proclame la primauté de la personne et place la liberté au premier rang des buts de la politique, aboutissant à des méthodes dictatoriales qui n'ont rien à envier à celles des systèmes les plus réactionnaires. Ainsi, dans le cas de l'Alsace, les mêmes hommes qui ne cesseront de proclamer leur attachement aux idéaux de la Révolution chercheront à ravir à des populations patriotiques leurs institutions, leurs traditions, leur langue, sans même se rendre compte qu'ils se trouvent en contradiction avec les principes dont ils prétendent s'inspirer. »¹³⁰*

La désétatisation de la nation et de la citoyenneté

L'État a dans nos sociétés un rôle éminent à jouer pour assurer l'ordre social (*Nachtwächterstaat*), et pour réaliser une juste répartition des richesses et garantir la protection sociale des citoyens (*Wohlfahrtsstaat*). La nation politique demeure un lien indispensable et le lieu de la solidarisation des individus. Ce qui pose problème, c'est la confusion entre l'État et la nation, c'est-à-dire l'État qui s'attribue la nation, l'État-nation. Le principal défaut de l'État-nation réside dans le nationalisme politique. Tant il est ubiquiste et tout-puissant. Tant il s'insère dans la vie des individus et conduit celle de la collectivité. Tant il contient les germes de l'intolérance, du communautarisme et du totalitarisme. Il faut sortir de l'État-nation en dissociant l'État et la nation, l'État et la citoyenneté, la nation et la citoyenneté, afin que de permettre la pluralité de la nation et de la multiplicité de la citoyenneté.

Chaque chose à sa place et une place pour chaque chose. C'est le grand défi que la France doit relever si elle veut survivre dans un monde en plein bouleversement. Dans un monde où les populations sont de plus en plus instruites (n'oublions pas que l'État-nation a été conçu à une époque d'illettrisme), où

¹²⁸ Michel Michel in *Les communautés, une question posée à la France, L'Âge d'Homme, Lausanne, 2002.*

¹²⁹ Celle-ci est toujours critiquée, voire remise en question, par les tenants de l'État-nation, parce qu'elle remet en question leur national-républicanisme.

¹³⁰ Frédéric Hoffet in *Psychanalyse de l'Alsace, réédition, La Nuée Bleue, Strasbourg, 2018.*

les revendications pour une juste prise en compte des diversités culturelles et un établissement de droits culturels y afférents se font de plus en plus pressantes, où l'établissement de nouveaux pouvoirs infra et supra nationaux exige une extension correspondante de la citoyenneté, où l'imposition d'un modèle culturel est de moins en moins tolérée, où les marchés se globalisent, où se créent des ghettos d'exclusion et des îlots de pauvreté et où les problèmes politiques, économiques, sociaux et écologiques dépassent de plus en plus souvent le cadre national, l'État-nation montre ses limites et son temps semble compté.

« Il faut le dire très clairement et d'emblée, l'État national tel qu'on l'a connu en Europe depuis la fin du XVIII^e siècle est en voie de disparaître. Il subsistera, certes, des États nationaux jouant des rôles importants dans les équilibres politiques et sociaux de l'ensemble européen, mais les modes d'intervention et les compétences des dits États vont être profondément transformés et commencent déjà à l'être. »¹³¹

Démocratie délibérative et participative

Il s'agit de sortir d'une procédure de détermination de la volonté politique par la seule représentation/délégation. Le bien commun doit être légitimé par la formation discursive de la volonté, c'est-à-dire par le consensus obtenu par la libre et juste discussion des intéressés en vue d'une généralisation de l'intérêt de tous. C'est sur le débat que doivent reposer les décisions, débat qui doit être pris en compte juridiquement par les assemblées élues. La décision doit résulter d'un mode discursif de la formation de la volonté générale, c'est-à-dire qu'elle doit être le fruit d'une argumentation effectuée dans le but d'obtenir un consensus acceptable par tous au travers du dialogue.

Ce dialogue idéal est basé sur l'intersubjectivité, l'intercompréhension et la raison communicationnelle. C'est la coopération entre des opinions différentes et des intérêts divergents qui permet de dégager une homogénéité de l'hétérogène, c'est-à-dire un consensus. Chacun doit pouvoir présenter son argumentation et reconnaître les arguments alternatifs et être en mesure de les faire siens, c'est-à-dire d'accepter les normes et les règles. Ce qui nécessite une éducation à l'empathie ou *Einfühlung*. Cet « agir communicationnel » ou *kommunikatives Handeln* fondé sur une « éthique de la discussion » une *Diskursethik*, ou règles permettant de produire des normes et de justifier les décisions, conceptualisé par Jürgen Habermas et Karl Otto Apel, doit pouvoir s'inscrire dans un espace public le plus étendu possible. Il implique que les instances décisionnelles s'ouvrent largement aux instances délibératives ou de formation de l'opinion. Le peuple doit être le véritable porteur de la politique, même s'il ne décide pas directement, un peuple participant, délibérant et permanent et pas uniquement votant, râlant et intermittent. L'accomplissement de l'individu passe par celui d'autrui. L'accomplissement de l'union passe par celui de la diversité. L'accomplissement de la démocratie politique passe par celui de la démocratie délibérative et participative.

Pouvoir et responsabilité

La démocratie représentative a montré les limites de son efficacité. Une évolution s'impose, sauf à vouloir laisser la porte ouverte à tous les extrémismes. Mais à quoi doit ressembler la démocratie dans une société pluraliste, complexe, dynamique et progressive ? À l'évidence, les conceptions traditionnelles du pouvoir et de la façon dont il s'applique doivent être révisées et complétées. Un changement de paradigme en faveur de la prise de responsabilité et de l'engagement doit donner de nouvelles chances à la démocratie. Il faut sortir du cercle vicieux de la frustration politique et remettre en question l'acquisition égoïste du pouvoir et la manipulation du citoyen et faire entrer la responsabilité citoyenne et l'engagement citoyen dans le système politique en tant que fondement et élément structurant de la démocratie.

La responsabilité et l'engagement ne sont pas à comprendre comme relevant d'une fonction d'élite, mais comme préalable de chaque agissement individuel et comme condition de l'activité politique. Le cœur de la politique ne doit plus être la concurrence pour le pouvoir, mais la concurrence pour la

¹³¹ Jean-Marie Vincent in Quand la politique n'est plus une manifestation interne de la souveraineté, Fractures de l'Etat-nation, dir. Noëlle Burgi, Kimé, Paris, 1994.

meilleure solution aux problèmes, non plus la seule élection, mais la responsabilité et l'engagement. Ce principe peut opérer si la responsabilité et l'engagement sont dissociés de la personne et associés prioritairement à la chose, c'est-à-dire aux décisions. L'objectif premier des démocrates devrait être, non pas la prise et la conservation du pouvoir pour exister personnellement, mais la prise de responsabilité et l'engagement pour la protection des libertés individuelles et la gestion du bien commun.

Le post-nationalisme

Il est possible d'être uni dans la diversité. C'est même une nécessité. La diversité, lorsqu'elle est reconnue et pratiquée rejette l'exclusion ou la séparation, comme elle repousse l'homogénéisation. Pour cela, il convient de relever le défi du pluralisme culturel en combinant l'unité politique avec la multiplicité des appartenances. En France, la nation est affaire d'État. Et la forme de culture nationale développée par l'État ignore les subcultures et la diversité linguistique. Il ne peut pas en être autrement selon cet ordre des choses.

Car dans ce concept le fondement de la nation n'est qu'insuffisamment la culture politique ou la loi fondamentale, et bien plus la culture dominante, « *die Leitkultur* », c'est-à-dire une culture nationale qui marginalise, les appartenances secondaires, un concept de la nation qui ethnicise celle-ci par la construction de l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture. La République connaît, mais elle ne reconnaît pas. Le post-nationalisme qui fait du pluralisme un impératif est une approche de la chose politique, qui compose la nation politique, juridique ou contractuelle avec la diversité nationale et qui concilie l'universalité des droits de l'homme avec la singularité des identités culturelles, pour construire l'union dans la diversité, réaliser l'intégration sans la désintégration, conjuguer l'universel et le particulier, et lier la diversité et l'égalité.

Le patriotisme constitutionnel

C'est ainsi qu'en particulier Jürgen Habermas a défini un constitutionnalisme vivant, ancré dans une histoire assumée et une culture propre et porté par un engagement responsable et par un attachement à une culture politique commune inscrite dans les principes universels des Droits de l'homme, de la liberté, de l'égalité des droits, notamment culturels, de la justice sociale et de l'équité, favorisant la légitimation de la démocratie et l'émergence d'une culture cosmopolite et engendrant la solidarité des citoyens. Il dépasse les notions de « *Heimat* » et de « *Vaterland* » perverties par le nationalisme et le nationalisme lui-même. Autrement dit, il est question d'amour, d'un amour de la patrie commune qui prend appui sur le droit commun placé au-dessus de toute autre considération, notamment nationaliste. Le sacré devient ainsi le droit.

L'un et le divers

Poser la question de l'identité collective, c'est aussi poser la question de l'universel et du particulier et de leur interaction. Le particulier se suffit-il à lui-même et l'universel est-il incompatible avec le particulier ? La raison peut-elle se passer de l'imaginaire ? Il s'agit de sortir de ce faux débat et renvoyer dos à dos l'illusion cosmopolite et l'angélisme identitaire, car à vrai dire l'universel est rempli de particularités, universel et particulier ont partie liée. L'universel naît de l'interaction des particularités, qui au travers de cet échange s'ouvrent à la pluralité. L'universel ne peut se couper du particulier, sauf à vouloir devenir un lieu vide et déconnecté de la réalité, comme la raison ne peut se couper du sentiment. De son côté, le particulier ne vaut qu'inscrit dans la relation à l'altérité.

C'est en cela qu'il devient universel. Le particulier ne vaut qu'articulé avec la part universelle de l'homme et avec les valeurs universelles, communes et irréductibles. Il s'agit d'intégrer l'autre et l'universel, c'est-à-dire, au travers du modèle postnational de l'union dans la diversité, d'opérer la synthèse entre ce qui est commun à tous, en même temps que de permettre à ce qui est particulier à chacun d'exister. Pour ce faire, le principe de la particularité doit devenir un principe universel dans la mesure où il doit être universellement admis, notamment par l'inscription des droits culturels dans la loi fondamentale, au même titre que les droits politiques et sociaux. De même, le principe de l'égalité

doit s'établir autour de l'égal respect et de l'égale reconnaissance de tous. Si la liberté et la justice, le droit et la tolérance sont des valeurs universelles, il n'en va pas de même de leur respect. De même, ce n'est pas une valeur universelle que de ne pas reconnaître l'altérité, surtout lorsque l'autre inscrit sa différence dans les valeurs universelles. La reconnaissance est indispensable à l'épanouissement et à la formation de l'identité collective. Elle est un espace de respiration laissé à l'expression des diversités. Elle alimente la quête identitaire. Le déni de reconnaissance conduit au repli, au renoncement, à l'instabilité et à l'insécurité identitaires.

Une autre politique du vivre ensemble

Il y a un réel problème du vivre ensemble dans nos sociétés post-modernes, en particulier dans nos villes. L'importante croissance des revenus au cours des décennies de l'après-guerre et du temps libre ont permis d'élargir considérablement les potentialités de l'individu et ont, en même temps, réduit la prégnance du groupe social. Tout cela, accompagné par les effets d'une fréquentation télévisuelle et cybernétique boulimique, de l'urbanisation, de la régression des réseaux de vie sociale et de tendances « pernicieuses » de la recherche de la réussite économique, a conduit à une individualisation qui prend de plus en plus la forme d'une rupture des rapports sociaux traditionnels conduisant dangereusement à la « mort du social » et d'une indépendance revendiquée installant souvent un esseulement de l'individu propice à toutes les manipulations et à toutes les dérives politiques.

Que signifie vivre bien ? Qu'est-ce qui est important au-delà des intérêts privés ? Sinon vivre ensemble ! Et pour que le vivre ensemble demeure une valeur, il est urgent de s'engager et de lutter pour elle. Les tendances à la désolidarisation et le désintérêt de la chose publique ne sont pas chose naturelle. Confiance et solidarité doivent avoir de l'avenir. Seul le vivre ensemble rend la vie vivable. Il importe donc plus que jamais que la société se dote des ressources humaines et financières pour développer une culture du vivre ensemble créant du lien social et du respect entre individus égaux et différents.

Pour une véritable régionalisation

« Dans l'intérêt même de Paris, il faut rééquilibrer la France : on s'excuse de rappeler ces banalités. Mais ce n'est pas simple et revenir sur l'histoire pour la sauver est le plus difficile des chemins. L'idée de régionalisation, de décentralisation a rencontré au XIXe siècle et jusqu'à nos jours des adversaires heureux. Celui qui a pressenti le problème, c'est sans doute Montesquieu qui déplore que le souverain ramène tout à sa capitale et à sa cour. Dès avant la Révolution, il est girondin. Précisément la Révolution se hâte de démentir ces espérances... elle incarne l'esprit jacobin, nécessaire en cas de guerre, mais intolérant, sectaire, inquisiteur, comme l'estimait Proudhon qui le détestait, aux heures de la paix... Mais il été un troisième et plus important obstacle à la mise en place de structures d'équilibre national et de décision régionale : c'est la commodité de la centralisation. Tocqueville en avait conscience qui estimait que la décentralisation serait toujours un effet de l'art. »¹³²

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France sera tour à tour, et tantôt simultanément, centraliste, hiérarchique, colbertiste, césariste, assimilationniste, nationaliste et moniste. Et jamais elle n'envisagera une véritable prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser.

Pour les régions, tout en gagnant la participation à une grande culture, ces données se sont aussi traduites par une certaine entropie culturelle, par un certain étouffement des initiatives et des potentialités. La sous-estimation de la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité a également contribué à l'affaiblissement du lien social.

¹³² P. Guiral in Anthinea n°9/10/1976

La France a perdu de vue ou n'a jamais su que la légitimation de l'État et son efficacité pouvaient aussi résulter du partage du pouvoir, de son rapprochement avec ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Pour ce faire et pour enfin lever les tutelles administratives et les incapacités juridiques qui demeurent, il s'agirait, en amont, d'inscrire la diversité dans le droit. En aval, il faut réaliser l'inclusion du fait régional par la différenciation infra politique (régionalisation) et infra administrative (déconcentration) de l'Etat, en conférant aux régions un pouvoir normatif pour ce qui les concerne et une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation. C'est la « consociation »¹³³. Par ailleurs et dans le même ordre d'idées, l'Europe appelle à une nouvelle gouvernance, à un renouvellement démocratique fondé sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité.

Face à tous ces enjeux, une révision du modèle républicain français s'impose. « Rien ne s'y oppose. En tous les cas pas la Constitution... qui, en son article 72, prévoit que *les collectivités (territoriales) s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi* et dont la rédaction de l'article 37 relatif au pouvoir réglementaire n'interdit pas par sa rédaction d'imaginer une certaine dévolution d'un certain pouvoir normatif dérivé à des assemblées politiques territoriales. À condition d'interpréter de manières moderne et dynamique les termes de *libre administration* des collectivités locales et le *caractère réglementaire* des normes. »¹³⁴

Cette révision ne saurait, cependant, être obtenue sans l'investissement des citoyens et pour ce faire sans un travail sur les représentations mentales et sans une adaptation des contenus de la construction des identités et de la socialisation. Impossible n'est pas français... PK

2021

Le débat n'est pas clos : les Alsaciens veulent leur Région! **Communiqué de presse Communiqué de l'ICA, du CPA et du MPA**

Le sondage IFOP de novembre 2021 sur l'avenir de l'Alsace, commandé par des associations citoyennes (MPA, CPA, ICA), montre – une fois de plus – qu'une forte majorité de la population (64%) souhaite sans équivoque la sortie de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) de la Région Grand Est (RGE). Et de moins en moins de personnes sont opposées à cette évolution (27% contre 33% en 2018). Contrairement aux déclarations des dirigeants de la Région qui prétendent que leur élection a clos le débat, les citoyens en décident massivement autrement.

Un an après la mise en place de la CEA, il est clair que son statut ne suffit pas aux aspirations des citoyens : seule une émancipation hors de la méga-région mettra un terme à la crise de légitimité de l'absurde cadre territorial imposé par la réforme Hollande-Vals de 2015. La revendication de nouveaux et larges transferts de compétences à la CEA (à 75%), notamment en matière d'enseignement et de culture, dépasse la simple exigence de sortie du Grand Est. Le rétablissement de ligues sportives alsaciennes, en cours à l'initiative de la société civile, est plébiscité par l'opinion publique (à 71%) et entame un processus d'érosion d'une région dont la taille extravagante est contraire à toutes les exigences de bonne gestion et de vie démocratique.

¹³³ Par consociation, l'on peut comprendre une démocratie qui forge des institutions qui encouragent la négociation et le compromis, mais aussi le partage du pouvoir entre les entités qui la compose. On parle alors de démocratie consociationnelle, aussi appelée démocratie de la concordance. La Suisse en est un exemple, mais pas le seul.

¹³⁴ Bruno Rémond in De la démocratie locale en Europe, Presses de Sciences Po, 2001.

Un enseignement remarquable du sondage est que les citoyens veulent un président de la CEA à forte légitimité personnelle, consacré par le suffrage universel (74%). Ce statut lui viendra tout naturellement avec l'application du régime électoral des conseils régionaux à une CEA transformée en Région. En effet, le président d'une région, comme d'ailleurs le maire, est un leader politique connu des électeurs parce qu'il a fédéré sur son nom et sous son autorité une majorité élue sur un programme commun. L'expérimentation politique aurait pu être faite dès cette année si la majorité alsacienne avait organisé sa campagne des élections départementales suivant cette logique pour montrer que la CEA est en réalité une région en formation.

Aucun candidat à la présidence de la République ne fera du démembrement de la RGE son principal argument de campagne. Néanmoins, en Alsace, les candidats à l'Elysée, et davantage encore ceux à l'Assemblée nationale, seront aussi jugés sur leur engagement d'améliorer et de démocratiser la décentralisation. Ils ne pourront ignorer que le sondage atteste que cela sera pris en considération par les électeurs, dans la proportion exceptionnelle de 56%, et sur un large éventail politique.

Cette nouvelle étude, qui confirme la force et la constance des convictions des Alsaciens, offre à tous les régionalistes les outils pour obtenir que la CEA adopte une politique ferme exigeant sa sortie de la Région Grand Est et un statut de Région propre à l'Alsace.



2021

Pour un mouvement régionaliste : le parti pris de l'Alsace

L'ICA appelle au rassemblement des régionalistes !

Si la collectivité alsacienne à statut particulier est l'objectif à atteindre, on n'y arrivera sans doute pas sans que les régionalistes se reconnaissent comme tels dans un ou plusieurs mouvements politiques dédiés à la cause.

Pierre Klein

- Pour quoi plus d'Alsace politique
- Retour sur les récentes élections régionales et cantonales
- Et maintenant ?
- Quel régionalisme ?
- Contenu politique

Pourquoi plus d'Alsace politique (voir chapitre : Le centralisme français du point de vue d'un girondin alsacien)

Retour sur les récentes élections régionales et cantonales

Tout a été dit sur l'abstention et nous en avons fait une longue analyse (<https://www.ica.alsace/les-grandes-lecons-a-tirer-de-labstentionnisme/>). Une des raisons importantes en a été que les électeurs ne soient pas allés voter parce qu'ils ne s'identifient pas à la région Grand Est en particulier et, qu'en

général, ils saisissent mal la fonction des régions françaises ou plutôt qu'ils ont intégré l'idée qu'elles ne sont que des chargées de mission de l'État qui de toute façon décide de tout.

Le pouvoir des régions et des départements est pour l'essentiel un pouvoir de redistribution dans des secteurs bien définis et limités de fonds attribués par l'État. Quand on décentralise à moitié, c'est une manière de dire que l'on n'y croit pas. Le paternalisme étatique infantilise les collectivités et envoie aux citoyens un message selon lequel tout procède, in fine, de son autorité suprême.

La gestion verticale et centralisée, pour ne pas dire jupitérienne, de la crise pandémique en est un frappant exemple. Pour beaucoup d'électrices et d'électeurs, les véritables enjeux ne se situent donc pas au niveau des régions et ce faisant ne se sentent pas véritablement concernés. Une preuve par le contraire, en Corse où la collectivité dispose de plus de pouvoirs, on a beaucoup plus voté. Lorsque de surcroît les régions sont dépourvues d'un récit régional comme il existe un récit ou un roman national, l'électeur n'est pas enclin à porter haut le fanion régional. Là aussi la Corse fait la démonstration inverse. Toute la société y est traversée par un récit identitaire corse. Ce n'est pas le cas en Alsace où en particulier la classe politique a tendance à ne traiter de ce sujet que du bout des lèvres. Alors qu'il s'agit d'une cause noble.

Mais il n'y a pas que cela. Une offre politique régionaliste clairement affichée en tant que telle, mis à part celle d'Unser Land, a largement fait défaut. Pourtant comme l'ont démontré de récents sondages, le peuple des électeurs d'Alsace serait amplement enclin à voter régionaliste et demandeur d'une offre politique dans ce sens. Si l'offre régionaliste avait été élargie, à coup sûr, le vote aurait été plus important.

Il y a donc des votes régionalistes qui se sont portés par défaut sur d'autres offres politiques. Mais comme certaines de ces dernières n'ont que laissé supposer leur régionalisme, sans donc se mettre sous sa bannière, il est impossible de faire un réel décompte du vote régionaliste alsacien et en conséquence de mettre à profit la résonance qu'un tel vote aurait au niveau national, comme au niveau du récit alsacien. On ne le sait que trop LR (Les Républicains) et ses alliés sont profondément divisés sur le sujet, clivés qu'ils sont entre pro-collectivité alsacienne et pro-collectivité « grandestienne ». Le parti du président et ses alliés qui faisaient leur le mot d'ordre « pas de réforme de la réforme » ne pouvait donc pas militer clairement pour une collectivité alsacienne pleine et entière, bien que pour certains le souhait existe réellement. Du côté des écologistes et des partis de gauche, c'était prévisible, on n'a pas entendu un discours franchement régionaliste, et/ou vers un retour à l'ancienne région Alsace, bien que là aussi pour certains le souhaitent. Du côté du rassemblement national, oui, mais son discours est largement mis en doute en raison d'un jacobinisme atavique. Tout cela a été bien un peu schizophrénique et confirmait les propos de Germain Muller « en Alsace, le contraire est toujours vrai ! ». Bref le régionalisme alsacien se retrouve bien un peu le bec dans l'eau.

Le régionalisme politique alsacien, qui serait tellement nécessaire à un combat au profit d'un pouvoir politique alsacien permettant à l'Alsace de gérer en propre ce qui lui est propre tout en gérant communément avec le reste de la nation ce qui est commun, reste à être affirmé. Il n'y aura pas de véritable reconquête institutionnelle en Alsace et de surcroît une CSP sans que cela ne soit porté par un large mouvement politique dédié à sa cause en particulier et au régionalisme en général.

Et maintenant ?

Les élections régionales et cantonales passées que reste-t-il ? Un véritable et large mouvement régionaliste qui pourrait poursuivre le débat et la mobilisation ne s'est pas dégagé ! Certes, il y a Unser Land. Certes il y a le MPA. Mais le premier ne fait pas le plein des voix régionalistes et le second ne va pas sur le terrain de la politique en tant que mouvement régionaliste, sinon en creux. Ce dont nombre de ses primo-adhérents rêvaient. Il n'est donc qu'un club de réflexion, un think tank de plus. Non que nous dénigrions le rôle des associations de citoyens, bien au contraire, mais leur action reste inefficace si elle n'est pas accompagnée par un mouvement politique qui pourrait même être issu

d'elles ou pour le moins par un label « régionaliste alsacien » partagé et affiché par les candidats aux élections.

Si l'objectif est celui du retour à une véritable Région Alsace dotée de compétences et de moyens permettant de répondre aux besoins et aux intérêts alsaciens et de booster les potentialités alsaciennes, si l'objectif est d'obtenir un « Plus d'Alsace » pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace, si l'objectif est la création d'une CSP, l'offre politique actuelle est-elle suffisante ? Le régionalisme alsacien se dégage-t-il pleinement et franchement des urnes ?

Nombreuses et nombreux sont les Alsaciennes et les Alsaciens qui souhaitent une existence forte d'un parti régionaliste alsacien. Le sondage IFOP de décembre 2019 nous indique que 68 % des sondés souhaitent que l'Alsace redevienne une vraie région hors du Grand Est, que 55 % sont favorables à la création d'un nouveau parti régionaliste et que 57 % voteraient pour ce parti.

L'intérêt d'un parti politique réside dans ce qu'il donne un corps politique aux partisans d'une approche idéologique, en l'occurrence le régionalisme qu'il entend par ailleurs contribuer à populariser, et dans ce qu'il entre dans le jeu de la démocratie représentative en présentant des candidats aux élections afin d'obtenir la prise en compte de sa conception des choses par la puissance publique.

Nous pensons que pour faire bouger les lignes, une démarche supplémentaire s'impose. Une offre politique nouvelle ou élargie est à faire à celles et à ceux qui ne se retrouvent pas dans l'existant et/ou qui sont dans le désenchantement et l'abstention ou dans la protestation et qui pourraient vouloir continuer la lutte sous cette forme nouvelle.

Quel régionalisme ?

Pour ce qui nous concerne, nous militons en faveur d'une variante libérale-démocratique du régionalisme, qui ne remet pas en cause la légitimité de l'État, mais qui cherche à la transformer. Dans ce cas, le régionalisme représente une forme institutionnelle d'État unitaire qui se réforme, qui se régionalise véritablement. La fierté régionale de chaque région reste fortement ancrée et se connecte facilement dans une identité nationale qui se retrouve dans le jeu de l'union dans la diversité des affiliations (locale, régionale, nationale, européenne). Nous rejetons la variante dans laquelle le régionalisme prend une dimension ethno-nationaliste. L'Alsace n'est véritablement alsacienne que dans la confluence et la synthèse des cultures, notamment française et allemande, qui l'ont construite ou qu'elle doit retrouver selon le nietzschéen principe du « Werde der du bist » (libère-toi de tes inhibitions et refoulements, deviens qui tu peux être). Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le post-nationalisme. Notre régionalisme n'est donc pas, ne peut pas être un ethnisme reposant sur l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture. Il est, permettez ce néologisme, « démocratismes ».

Contenu politique

Cette offre politique nouvelle, au-delà de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, de promouvoir les principes du régionalisme¹³⁵, de l'union dans la diversité et du post-nationalisme, l'idée européenne et le fédéralisme européen, elle devra être présente aux élections à venir. Elle devra s'engager pour la réforme des institutions françaises en faveur d'une véritable démocratie régionale et l'émergence d'une identité française ouverte et plurielle. Cette évolution concernant aussi l'Alsace, que les autres régions de France. Un nouveau pacte, entre l'État et Collectivités territoriales devra intervenir. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard des Collectivités territoriales. Ce nouveau système se rapprocherait du fédéralisme, un concept qui reste à être développé dans la culture politique française.

¹³⁵ Qui porte en lui le principe de subsidiarité, celui aussi de l'autonomie locale, d'un pouvoir normatif, administratif et fiscal.

L'Alsace est à venir ! L'Alsace est à obtenir ! L'Alsace est l'avenir de l'Alsace !

L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents ?



Dessin de Pierre Klein

2021

Les grandes leçons à tirer de l'abstentionnisme, tant qu'il est encore temps !

Pierre Klein

Cela a été dit et répété le grand vainqueur de ce premier tour a été l'abstentionnisme. 70 % d'abstention, c'est énorme ! Le sortant et candidat Jean Rottner a ce faisant obtenu ce dimanche moins de 10 % de voix du corps électoral, que dire des autres ? Ce premier tour est révélateur de ce qui s'est installé dans la société postmoderne et en particulier dans le corps électoral en raison de certaines réalités sociales ou culturelles et politiques : Postmodernité, Individuation et désintégration, Esthétisation, Hédonisme, Déculturation, Le poids des médias, Déclassement social, Nouvelle pauvreté, Le marché, La globalisation, Désenchantement et remise en question du politique et des politiques, L'État-nation, un modèle porteur d'entropie, d'emprise et de mise à distance.

L'abstentionnisme qui a atteint des sommets jamais connus nous invite à nous questionner sur les origines des maux qui rongent la société et la démocratie et engendrent un retrait du vivre ensemble social et politique, et à trouver urgemment des solutions. Ne sommes-nous pas déjà dans l'antichambre de dérives fatales quand l'individu-citoyen se désengage à ce point de la société et du politique ?

Des maux

Postmodernité, Individuation et désintégration, Esthétisation, Hédonisme, Déculturation, Le poids des médias, Déclassement social, Nouvelle pauvreté, Le marché, La globalisation, Désenchantement et remise en question du politique et des politiques, L'État-nation, un modèle porteur d'entropie, d'emprise et de mise à distance

Postmodernité

La postmodernité naît du désenchantement de la modernité, en premier lieu, de l'irréalisation des promesses d'une société parfaite de liberté, d'égalité et de fraternité. La critique sociale permet de dégager quelques tendances fortes tirées du diagnostic social. Elle démontre davantage un inachèvement de la modernité qu'une modernité nouvelle. Ainsi, le respect des normes socio-morales, parce qu'il facilite non seulement les relations, mais aussi l'autonomie des individus et permet

d'articuler individualité et société, les devoirs envers soi-même et l'incontournable interdépendance, reste à obtenir.

Autres diagnostics : désintérêt de la chose publique, défection de l'électorat, mise en cause des dirigeants, amputation de l'espace et du débat publics, perception de la politique comme une prestation de services, affaiblissement de l'esprit critique au profit de l'esprit de critique, dépolitisation des citoyens, perte des repères, incompréhension du sens des clivages et des solidarités, privatisation de la vie, régression du civisme, malaise de la sociabilité, invitation à l'apathie et à l'inaction par les médias, mise en assistanat et désengagement des citoyens assurés de leur part de l'État-providence, rejet de l'Autre et de sa différence, ambiguïté du présidentialisme, impuissance du parlement, relâchement de la volonté politique, dépérissement de l'autorité, dilution de la responsabilité...

Individuation et désintégration

L'homme est de plus en plus perdu dans la masse, l'individu de plus en plus atomisé et le citoyen de plus en plus ignoré (les consultations restent très espacées, par contre la réglementation explose). Les liens traditionnels (églises, armées, syndicats, associations, partis politiques...) se distendent ou disparaissent. Toutes choses qui renforcent la domination et confortent l'irresponsabilité. Ainsi désintégré, sans lien réel, ni avec les autres, ni avec lui-même, « fabriqué » par le libéralisme ou par le communautarisme, il en vient facilement à ne plus penser qu'à ses propres droits, à ne mesurer la valeur des choses qu'à son unique avantage ou à se décharger fatalement sur le groupe, en tous les cas à se désolidariser, voire à basculer dans l'asociabilité et dans la violence.

Esthétisation

Les individus orientent de plus en plus leur quotidien esthétiquement et non plus utilitairement. Ils mettent en scène leur style de vie et se reconnaissent réciproquement à ces styles de vie. Il faut s'afficher pour paraître, se marquer pour se démarquer. Les rencontres, aussi importantes soient-elles, n'aboutissent très souvent qu'au narcissisme, c'est-à-dire à se regarder en regardant les autres. Ce qui n'est pas un partage, mais un acte solitaire.

Selon certains points de vue du postmodernisme, cette stylisation (attention à la forme et aux formes) menace, par certains côtés la culture, parce qu'elle détruit la distance nécessaire entre l'art et la vie et parce qu'elle est imposée d'une certaine façon par le milieu et par la mode.

Hédonisme

Le souverain n'est plus le vivre ensemble, mais le plaisir. La vie n'est plus orientée que par rapport à des objectifs de réalisation personnelle, avec pour seule éthique, la morale hédoniste de la satisfaction individuelle du plaisir, y compris, et peut-être surtout, par la transgression enivrante des interdits socio-moraux. L'autre et son exigence de solidarité ne sont que déplaisir et donc à éviter, comme est à écarter l'ordre socio-moral. Les règles de vie deviennent des obstacles et sont ressenties comme des agressions. Les tribus pour le plaisir remplacent les associations en faveur du bien commun et de la solidarité.

Déculturnation

Une véritable industrie publicitaire et médiatique est née des technologies nouvelles sous la pression de l'internationalisation du capital. Cette industrie a fait couler des fleuves d'informations et a recouvert le monde avec une toile électronique. Ce système a pour outils la télévision et l'ordinateur et tous les dérivés. Il s'approprie la culture par sa marchandisation. Cet environnement se nourrit d'une dépendance qu'il fait naître, au détriment des investissements culturels affectifs et sociaux. La démultiplication exponentielle des récits, l'« *explosion of Choices* » médiatique empêche de saisir l'histoire dans son tout. À force de zapper entre des médiocrités, le consommateur finit par émousser sa curiosité intellectuelle et son intérêt pour des choses un peu plus approfondies.

Le poids des médias

Les médias constituent dans nos sociétés un pouvoir permanent, un quatrième pouvoir aux côtés de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Il n'est pas intermittent comme le droit de suffrage. Ce pouvoir joue un rôle déterminant dans la formation de l'opinion publique et donc de la culture et de la volonté

politiques. Les médias nous ont fait passer de la démocratie discontinue à la démocratie continue faisant naître une forte tendance auprès de la classe dirigeante à s'aligner sur l'opinion publique. A tout pouvoir doit correspondre un contre-pouvoir. Est-ce le cas ? Légitimité et objectivité de l'information devraient constituer la base déontologique de quiconque détient une parcelle du pouvoir d'informer. Toutes les opinions devraient être représentées et le nécessaire débat devrait toujours exister. Est-ce le cas ? Soumises à la massification et au taux de pénétration ou d'écoute, c'est-à-dire à la loi du marché et de la publicité, les médias ne pratiquent-ils pas, pour se vendre et vendre leur production, la politique du plus petit dénominateur commun, souvent le moins montrant culturel. C'est le cas ! Des interdépendances entre médias, politique et marché, ne se sont-elles pas concrétisées. C'est le cas !

Déclassement social

Une peur sourde ronge de plus en plus les gens. Elle repose sur la conviction que personne n'est à l'abri, qu'une épée de Damoclès plane sur chacun et qu'à tout moment il risque de perdre son emploi, son salaire, ses privilèges, en un mot son statut. Près d'une personne sur deux se sent menacée. Cela touche en premier les classes inférieures, mais n'épargne pas les classes moyennes qui d'ailleurs vivent une régression financière, et frappe même les classes sociales les plus privilégiées. Cette peur renforce les réflexes de ségrégation sociale. Tous égaux, mais il y a qui le sont plus que d'autres.

Nouvelle pauvreté

Être pauvre cela signifie vivre dans un tunnel, vivre méprisé, vivre sans les acquis de l'éducation et de la culture, vivre en mauvaise santé et vivre la dépression, le tout ne contribuant pas à s'en sortir. Une société riche ne veut pas se permettre la pauvreté. Elle s'y oppose. Une bonne part du budget national est consacrée à la protection sociale. Les questions frustrantes sont : pourquoi, alors, rien ne s'améliore vraiment ? Pourquoi environ 15 % de la population nationale sont-ils considérés comme pauvres dans notre pays ? Pourquoi, pour prendre le chiffre le plus récent et le plus mauvais, 25% des d'enfants vivent aujourd'hui la pauvreté. Même si tant d'argent est dépensé, même si tant de personnes s'en sortent bien. La pauvreté a fortement changé. En moyenne, les personnes pauvres étaient autrefois âgées, issues d'une famille nombreuse et en zone rurale. Aujourd'hui, le profil est différent : les personnes pauvres sont de plus en plus souvent des femmes, jeunes, issues d'une famille monoparentale, vivant en zone urbaine et rencontrant des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Une question brûlante : un pauvre d'aujourd'hui a-t-il plus de chance de quitter la pauvreté qu'hier ? Sans doute pas !

Le marché

Dans le triptyque -État - marché - société civile- du modèle dominant, la part du marché est prépondérante au détriment des deux autres. Le marché, c'est la rencontre de l'offre et de la demande, et la régulation qu'elle crée. Et ce n'est que cela. Cependant, lorsque la seule régulation est celle du marché, alors la raison devient celle de la croissance du chiffre d'affaires, la morale celle de l'augmentation du bénéfice et l'éthique celle de l'intérêt du grand capital et des multinationales. Ce faisant, la « main invisible » du marché passe outre les beaux principes de la modernité et réduit l'homme à l'état de consommateur, soumet le sujet à la publicité et assujettit l'individu au besoin du superflu. Cet « homme nouveau » est dominé par l'appât du gain et par sa libido consumériste ; le reste étant très secondaire et très accessoire. Pour arriver à ses fins, le marché impose une dépolitisation des citoyens, une désocialisation de la personne, une dépréciation de la justice sociale et une déflation de la redistribution qui accélèrent l'enrichissement des plus riches et l'appauvrissement des plus pauvres, qu'il s'agisse de personnes ou de collectivités.

La globalisation

Par certains aspects, la globalisation est une généralisation au niveau mondial du modèle occidental, en particulier de l'« *american way of life* ». Elle se caractérise par l'explosion des transactions financières, par le développement des réseaux de communication, par l'amplification de l'information, par l'extension du marché et par l'intensification des transactions commerciales. Mais la mondialisation à laquelle nous assistons est davantage celle du libéralisme que de la justice sociale, du

capitalisme anglo-saxon que du capitalisme rhénan, du néolibéralisme que de l'économie sociale et durable de marché. Et les antimondialistes de stigmatiser « la marchandisation généralisée ; l'absorption du politique par l'économique ; la destruction de l'environnement par les industriels soucieux de leur seul profit ; la fin de l'éthique avec l'avènement de l'argent facile ; le gouffre entre le Nord et le Sud ; la mort de la culture par le triomphe du Tout-Hollywood.

Désenchantement et remise en question du politique et des politiques

Le désenchantement du monde est accompagné d'un désenchantement du politique et des politiques. La formation de la volonté politique ne laisse que peu de place à l'expression de la volonté des citoyens. La prise de décisions tient toujours insuffisamment compte de l'avis de ceux qui les subissent et n'engage que trop sommairement la responsabilité de ceux qui les prennent. L'opinion publique reste amplement fabriquée au-dehors du débat démocratique. La pression qu'elle exerce sur les pouvoirs altère leur séparation. La délibération politique et le partenariat social, le compromis et le contrat, le dialogue des cultures et la reconnaissance de la diversité culturelle et, ce faisant, la démocratie politique, sociale et culturelle, restent amplement absents de la culture politique.

a) Pouvoir et débat

Le peuple devrait être le véritable porteur de la politique, même s'il ne décide pas directement, un peuple participant, délibérant et permanent et pas uniquement votant, râlant et intermittent. C'est sur le débat que devraient reposer les décisions, débat qui devrait être pris en compte institutionnellement par les assemblées élues. La décision devrait résulter d'un mode discursif de la formation de la volonté générale, c'est-à-dire qu'elle devrait être le fruit d'une argumentation effectuée dans le but d'obtenir un consensus acceptable par tous au travers du dialogue. Cet « agir communicationnel » fondé sur une éthique de la discussion devrait pouvoir s'inscrire dans un espace public le plus étendu possible. Il implique que les instances décisionnelles s'ouvrent largement aux instances délibératives ou de formation de l'opinion. Si la question de l'élargissement de la démocratie reste posée, comme celle de la légitimation de l'indispensable autorité, c'est-à-dire du pouvoir, il est évident qu'elles ne se concrétiseront que par la participation active de tous à la formation de la volonté politique dans le cadre des institutions établies d'une démocratie représentative, en particulier au travers de l'organisation de la discussion la plus large possible dans l'espace public et de l'implication de la société civile.

b) Pouvoir et responsabilité

Les électeurs insatisfaits constatent une divergence entre leur revendication et l'efficacité des partis. Les politiques de leur côté se plaignent d'un déficit de compréhension et de participation des citoyens et d'une sollicitation ou exigence de plus en plus grande de leur part. Les insatisfaits ne sont pas uniquement les perdants de la société, mais aussi un nombre croissant de personnes socialement établies. Cela démontre une sorte de rejet de la chose politique, un « faites-le sans-moi ». Ce n'est pas la légitimité de la démocratie qui est remise en question. C'est le manque d'efficacité et de flexibilité dans les processus de formation de la volonté et des décisions politiques qui posent problème et constituent une menace pour la démocratie.

À l'évidence, les conceptions traditionnelles du pouvoir et de la façon dont il s'applique doivent être révisées et complétées. Une modification de sa conception et un changement de paradigme en faveur de la responsabilité, ainsi que des structures adaptées, doivent donner de nouvelles chances à la démocratie. Il faut sortir du cercle vicieux de la frustration politique et remettre en question l'acquisition égoïste du pouvoir et la manipulation du citoyen et faire entrer la responsabilité dans le système politique en tant que fondement et élément structurant de la démocratie. La responsabilité n'est pas à comprendre comme étant celle d'une fonction d'élite, mais comme préalable de chaque agissement individuel et comme condition de l'activité politique.

Le cœur de la politique ne doit plus être la concurrence pour le pouvoir, mais la concurrence pour la meilleure solution aux problèmes, non plus l'élection, mais la responsabilité. L'acteur politique doit avoir la possibilité de renoncer à la satisfaction immédiate de ses désirs et soumettre ses souhaits à court terme aux objectifs à long terme.

Ce principe peut opérer si la responsabilité du politique est dissociée de sa personne et associée prioritairement à la chose, c'est-à-dire aux décisions. Les mesures gouvernementales et les décisions politiques peuvent alors être prises au travers de structures délibératives et participatives par des acteurs compétents et responsables. L'objectif premier des démocrates devrait être, non pas la prise et la conservation du pouvoir pour exister personnellement, mais la prise de responsabilité pour la protection des libertés individuelles et la gestion du bien commun.

c) Éthique

Les principes universels sociaux et moraux restent largement à généraliser. Les principes d'éthique doivent être appliqués à la vie en société et partant à la vie politique et démocratique. Faire de la politique c'est se confronter avec les conflits de l'homme, c'est-à-dire avec les tensions entre la raison et le sentiment, la passion et la discipline, les idées et la rationalité critique, l'intérêt et la morale, l'opinion et la responsabilité. Chacun doit agir de telle sorte que les principes qu'il met en œuvre pour gérer son rapport aux autres puissent aussi servir de règles pour tous. C'est un « impératif catégorique » (Emmanuel Kant). La liberté n'existe que communément. L'égalité ne prend de sens que dans l'égal accès au bien commun. La fraternité ne se réalise que dans l'établissement de solidarités. Sans éthique tout n'est que leurre ou exploitation. Et pour que les choses évoluent positivement, il faut former et informer.

L'État-nation, un modèle porteur d'entropie, d'emprise et de mise à distance

a) Centralisme

La France est un État central par excellence. Le centralisme français est avant tout. Le gouvernement, l'administration, la législation et la justice ont leur centre à Paris. C'est ici que les organes de l'État décident de ses missions et programmes et établissent les procédures de leur exécution et de leur contrôle à appliquer avec l'aide d'un personnel qualifié. Partout où des biens et des services publics sont fournis, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire et de la politique d'infrastructure, de la sécurité et de la santé publiques, ou des écoles, des universités et de la recherche - les instances parisiennes sont omniprésentes. L'économie, elle aussi, malgré son orientation vers le marché, est soumise à l'interventionnisme de l'État central. Jadis, c'était au travers de plans pluriannuels. Aujourd'hui, il agit notamment par le biais de subventions publiques. Mais ce n'est pas tout. Paris reste le lieu des monuments et des grands événements nationaux. En tant que métropole culturelle, elle s'élève au-dessus de la "province", aujourd'hui appelée « Territoires ». Bref, en dehors de Paris, point de salut !

En moins de 200 ans, la France connaîtra 16 Constitutions ou Régimes différents avec cependant deux constantes, la non-séparation effective horizontale et verticale des pouvoirs, la prééminence de l'État sur la société et la politique. Le consensus dont ce système a besoin naît largement de l'action des institutions et de la classe dominante. Le système joue, lui-même, un rôle dans la production d'attitudes et de comportements nécessaires à son maintien. Les éléments du consensus sont fabriqués, inculqués et consolidés par la pression qu'exercent, de haut en bas, les pratiques institutionnelles et dirigeantes. L'orientation est déterminée non par l'espace public, mais par les mécanismes structurels. Le système se consolide par l'atomisation des individus qui, privés de corps intermédiaires, ne peuvent qu'en appeler à lui dans la subordination et la quémande.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France sera tour à tour, et tantôt simultanément, centraliste, hiérarchique, colbertiste, césariste, assimilationniste, nationaliste et moniste. Et jamais elle n'envisagera une véritable prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser.

Les raisons en sont multiples et variées : préexistence de l'État à la nation, reconduction et aggravation du centralisme politique et de la concentration administrative de l'Ancien Régime et non établissement de corps intermédiaires par les régimes successifs. S'y ajoutent le triomphe de l'individualisme et de

l'individuation, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la complète confusion de l'État et de la nation, l'égalitarisme ou passion de la similitude, la réduction politique et culturelle de la France à Paris... Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un État-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.

Toutes ces données se sont fortement ancrées dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur de la construction de l'identité nationale et d'une socialisation indifférenciée, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi acceptation et reproduction du modèle. Avec le temps, ces données se sont cristallisées en traditions et en habitus. Au point que, malgré de nombreuses et récurrentes critiques, le système n'est pas, n'a jamais été, fondamentalement remis en question par les Français. S'ils se sont toujours tournés aussi facilement vers la solution centraliste, c'est que l'histoire et la centralisation elle-même les ont forgés ainsi, non sans développer des stratégies d'évitement et de surcompensation. Sans doute ignorent-ils, ou leur cache-t-on, que le centralisme a un coût très élevé, en comparaison des systèmes fortement décentralisés ou fédéralisés de nos voisins.

Pour les régions, tout en gagnant la participation à une grande culture, ces données se sont aussi traduites par une certaine entropie culturelle, par un certain étouffement des initiatives et des potentialités. La sous-estimation de la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité a également contribué à l'affaiblissement du lien social.

La France a perdu de vue ou n'a jamais su que la légitimation de l'État et son efficacité pouvaient aussi résulter du partage du pouvoir, de son rapprochement avec ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère.

b) Le présidentielisme

Tout a été dit sur le monarchisme républicain, sur ces avantages, mais aussi et surtout sur ces inconvénients. En 2021, nous pouvons reprendre des propos tenus par Jean-François Revel en 1992 sans enlever une virgule. Il évoquait alors un « paradoxal mariage » alliant « l'abus de pouvoir et l'impotence à gouverner, l'arbitraire et l'indécision, l'omnipotence et l'impotence..., l'État républicain et le favoritisme monarchique, l'universalité des attributions et la pauvreté des résultats, la durée et l'inefficacité, l'échec et l'arrogance, l'impopularité et le contentement de soi ». Le présidentielisme français présente tous les travers du centralisme. Il les accentue. De plus, il infantilise autant les citoyens que les collectivités et in fine le faire comprendre que de toute façon tout procède de son autorité suprême et qu'au fond, ils n'ont pas trop à se prendre en main.

c) Instabilité des structures et coût du mode de gouvernance

De gouvernement en gouvernement, chacun y va de sa réforme, mais jamais les choses ne sont faites en profondeur par crainte toujours que le centre n'y laisse des plumes. La défiance toujours est à l'œuvre. Et c'est toujours un donnant-prenant.

La France, qui s'est construite comme un empire par agglomération successive, autour du centre historique parisien, de provinces dont le liant a été l'administration, a le centralisme dans son ADN, cela explique qu'elle soit encore aujourd'hui un pays plus administré que gouverné, car gouverner c'est partager le pouvoir. Le régalien, c'est-à-dire le domaine propre à l'État, est en France très vaste, sinon général (Défense, Politique étrangère, Monnaie, Justice, Éducation, Police, Santé, le social, la fiscalité, l'énergie, l'économie...).

En contrepartie les régions françaises ne sont au fond que des chargées de mission de l'État qui leur confie des choses à exécuter pour son compte et avec l'argent qu'il leur confie pour cela. Ce mode de gouvernance nous coûte très cher en pertes de créativité et en pertes financières, et contribue amplement au fait que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé du monde, sans pour autant que cela se traduise par un niveau de bien-être collectif inégalé. Il y a donc grande nécessité à réformer, sauf à vouloir, coûte que coûte, faire perdurer un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, et à persister à faire l'autruche ou dans le fatalisme.

On parle beaucoup du millefeuille français. En fait, il y a en France deux séries de millefeuilles, celui des collectivités et celui de l'État et de son administration avec deux séries de fonctionnaires. Un total embrouillamini qui génère un gâchis d'énergie et de moyens financiers. À cela s'ajoute un parisianisme prégnant. Chaque année, le ministère de la Culture dépense 139 euros par Francilien contre... 15 pour l'habitant d'une autre région, un rapport de 1 à 9 au profit de l'Île-de-France ! Ce parisianisme est non seulement structurel, il prétend donner le ton. PK

2022

Quel rôle jouent les médias audiovisuels régionaux pour le maintien de l'identité alsacienne ou pour l'accélération de sa disparition

Jean-Pierre Berg

Un simple observateur vivant dans cette région si spécifique qu'est l'Alsace peut légitimement s'interroger. Qu'en est-il de l'identité, de la conscience identitaire alsacienne aujourd'hui ? Quel rôle jouent les médias audiovisuels régionaux pour le maintien de l'identité alsacienne ou l'accélération de sa disparition ?

Il y a moins de 100 ans, au lendemain de la Première Guerre mondiale, les Alsaciens avaient une conscience identitaire très forte. Ils l'ont forgée et affirmée avec courage face aux autorités prussiennes entre 1871 et 1918. Ils l'ont affirmée face aux autorités françaises de la IIIe république « radicale », anticléricale après 1920 par l'émergence d'un mouvement autonomiste puissant. Ils avaient une fierté exprimée sans complexes par rapport à leur « Histoire ». On la ressent encore aujourd'hui chez nombre d'Alsaciens. Que ce soit par rapport :

- à la richesse et l'originalité de la gestion des villes de la Décapole à la Renaissance dans le cadre du Saint Empire Romain Germanique ;
- au rôle joué dans l'aventure de l'imprimerie et de la réforme protestante ;
- à l'adhésion à l'esprit des lumières et l'idéal révolutionnaire français de liberté ;
- à la contribution des industriels et banquiers alsaciens au développement économique au 19e siècle ;
- à la vitalité de la recherche universitaire qui a généré 6 prix Nobel en un siècle dans cette petite région ;
- à l'originalité de la vie intellectuelle, littéraire en particulier par la production d'œuvres en 3 expressions (français, dialectes alsacien, allemand standard).

Tout cela a été profondément remis en cause par l'arrivée au pouvoir du national-socialiste en Allemagne en 1933 et le cortège de malheurs et de bouleversements engendrés par la Deuxième Guerre mondiale. Notamment l'annexion de l'Alsace au IIIe Reich en 1940 et l'incorporation de forces de toute une génération de jeunes Alsaciens. Cette identité bafouée a été une faute indélébile. D'où rejet ...

Depuis 1945 le retour et l'intégration à la France se sont faits par assimilation... progressive. Sur le plan des médias on peut considérer que jusqu'en 1959 une certaine continuité a prévalu avec la période de l'avant-guerre. Radio Strasbourg (puisque la télévision ne se développera qu'entre 1955 et 1965) est très écoutée. La station produit des émissions de qualité en alsacien et en français: théâtre, sketches, variétés. Il y a un bulletin d'information en allemand. L'orchestre radio-symphonique de Strasbourg est une référence. Tout le monde en Alsace connaît les premières notes de l'indicatif de radio Strasbourg « S'Elsass unser Landel » (do/la-la/sib/sol/do). Tout le monde écoute « radio Krutenau ». Tout le monde se réjouit de suivre à la radio les facéties de Germain Muller et de ses acolytes dans des pièces de théâtre et sketches grinçants produits après-guerre. Tout le monde connaît le nom des animateurs dont la voie leur est familière. Je pense en particulier à Jean-Paul Gunsett et à bien d'autres.

Les choses ont changé radicalement à partir de 1959 par une « reprise en main » et un alignement selon des critères nationaux. Peut-on y voir un lien avec l'avènement de la Ve République en 1958 ?

Aujourd'hui qu'en est-il de l'identité alsacienne ? Quel rôle jouent les médias audiovisuels régionaux pour son maintien ou pour l'accélération de sa disparition à jamais ? La question est d'autant plus importante que la création de la nouvelle région « Grand Est » en a fait disparaître la région Alsace en tant que telle, remplacée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), un « Ersatz » dont une très large majorité d'Alsaciens souhaite la transformation en région à part entière après une sortie du Grand Est. Le maintien de la CeA dans la région Grand Est fait craindre à terme une disparition du peu d'audiovisuel public propre à l'Alsace : France 3 Alsace et France Bleu Alsace.

Car nous n'avons pas de vrais médias audiovisuels publics propres à l'Alsace, dignes de ce nom. La contribution des structures actuelles de l'audiovisuel public en Alsace à l'animation de la vie politique, à la diffusion de la langue et la culture régionale, à la présentation des enjeux économiques, à la valorisation de notre patrimoine historique, à la vie culturelle de notre région est faible. La situation est très insatisfaisante. Elle questionne la ligne éditoriale et le rôle de France 3 au niveau national qui se voulait la chaîne des régions.

Ce qui frappe c'est, sauf exception, l'illisibilité, la pauvreté de la programmation en dépit des efforts faits en matière d'information régionale. Le temps de « décrochage » au bénéfice de l'antenne régionale par rapport au réseau national est très restreint. Ce n'est pas la programmation de l'un ou l'autre magazine qui modifie l'impression d'ensemble. Ce n'est même pas la peine de faire la comptabilité des heures de diffusion.

On sent que les médias audiovisuels publics français « France Télévision et Radio France » souffrent d'un manque de volonté politique de développer les immenses potentialités qui existent au niveau régional. On sent aussi qu'ils souffrent d'un manque de moyens budgétaires. D'une manière générale on a l'impression qu'ils ne font pas corps avec la région, ils ne sont pas enracinés et donc pas appropriés par les Alsaciens. Cela est vrai aussi des présentateurs télé et radio, qui, la plupart, non alsaciens, nous apparaissent « hors sol ».

En résumé, FR3 et France Bleu Alsace ne nous semblent pas une vraie télévision et une vraie radio régionales, mais une chaîne et une station nationales qui comprennent chacune dans leur programmation des décrochages régionaux limités dans le temps à certaines heures, plutôt de faible écoute. La programmation radio par exemple se concentre sur la chanson française et des informations pratiques (route, sorties, cuisine, jeux...). Je ne veux pas avoir la cruauté d'esquisser une comparaison avec l'organisation et les moyens du SWR en Allemagne.

Ce qui frappe, c'est l'indifférence de la classe politique alsacienne par rapport à ce sujet. Pourtant il est essentiel puisqu'il s'agit rien de moins que de la survie de l'identité culturelle et linguistique de l'Alsace. Au niveau de certains élus et de certains partis, on sent même une certaine hostilité par rapport à une affirmation forte de l'identité, de la langue et la culture régionales par peur pour l'unité nationale qui n'est pourtant en rien menacée. Au contraire, on ne devrait que se féliciter de la richesse de la diversité régionale en France, de la contribution de cette diversité au rayonnement et à l'image du pays.

Ce qui frappe encore plus, c'est l'indifférence, le manque d'engagement, le renoncement de la part d'une majorité de la population alsacienne pour le maintien et le rayonnement de sa propre culture : pour continuer à s'exprimer dans sa langue maternelle; pour perpétuer ses propres traditions. C'est une situation qui est rarissime. La raison qui est souvent avancée c'est le souhait de ne pas se singulariser, de s'intégrer, "d'être comme les autres". Sur ce plan, la réussite est totale.

« Un peuple qui n'a pas de mémoire n'a pas d'avenir » répète-t-on souvent. Il est vrai que ni le système d'enseignement national ni les médias audiovisuels régionaux ne font la place qu'il faudrait à l'histoire, à la géographie, à l'économie, à la langue et à la culture régionale sous toutes ses formes. La transmission de cet héritage unique va donc être rapidement interrompue.

Au niveau de l'audiovisuel régional public, on a comme l'impression que tout est organisé de telle façon que les auditeurs et téléspectateurs un peu « exigeants » au niveau de la qualité se tournent tout naturellement vers les médias nationaux. Par ailleurs on observe que les médias régionaux privés tant au niveau de la télévision que de la radio, ne sont intéressés que par certaines catégories, certains segments d'auditeurs/téléspectateurs comme les jeunes, les sportifs, les adeptes de chansons. Ils ne sont pas intéressés à faire revivre et développer les différentes facettes de notre culture régionale.

Pourtant il y aurait de quoi faire !! La matière est là, inexploitée dans tous les domaines. Par exemple au niveau :

1. Culturel

- Le théâtre

Aucune pièce en alsacien n'est jamais programmée par France 3 ni en direct ni après enregistrement, alors que le théâtre alsacien est très vivant avec ses nombreuses troupes à travers toute la région. Je pense au théâtre alsacien de Strasbourg qui saison après saison présente des pièces classiques du répertoire régional, par exemple de Gustave Stoskopf, mais aussi aux revues satiriques du théâtre de la Choucrouterie et aux pièces jouées chaque été au théâtre du peuple à Bussang qui seraient ainsi accessibles aux personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer.

- Musique et chorales

L'intérêt pour la musique et le chant choral est une spécificité alsacienne. Il y a 1400 chorales en Alsace et 36000 choristes. Il y a aussi un nombre impressionnant d'ensembles musicaux, de groupes de jeunes qui cherchent à obtenir de la visibilité. Que ce soit des ensembles de musique classique, moderne, folklorique ou de jazz, comme le festival « Au grès du Jazz ».

Aucune plage horaire radio ou télé n'est consacrée à ces ensembles orchestraux, en particulier à la musique folklorique ni aux chorales laïques ou religieuses. Pourtant tout cela est une mine d'or pour les médias régionaux. Au-delà de la diffusion des spectacles, on pourrait organiser des concours, interviewer des chefs de chœurs, des chefs d'orchestre, des solistes. Susciter des vocations au niveau de la jeunesse.

- La littérature et la création artistique

La littérature alsacienne est riche de son ancienneté puisque ses débuts remontent au moyen âge. Elle est trilingue - allemand, alsacien, français-. L'expression linguistique alsacienne est suivant le cas, tout à la fois, savoureuse, truculente, imagée et poétique. Les auteurs de toutes les 3 expressions linguistiques méritent d'être connus. Malheureusement aucun média audiovisuel régional ne programme plus véritablement de magazine littéraire permettant la présentation d'un auteur, d'une œuvre, d'un courant de pensée qui s'inscrirait par exemple dans l'espace rhénan. Je pense aux frères Mathis, à André Weckmann, à René Schickele, à Nathan Katz, à Claude Vigée, à Pierre Kretz et bien d'autres. Il en est de même pour d'autres créateurs, qu'il s'agisse de peintres, de sculpteurs, etc. Je pense à Tomi Ungerer.

- Histoire et tourisme

Le souvenir de la programmation d'une émission entièrement consacrée à un évènement historique significatif autre que lié à la première ou la Seconde Guerre mondiale échappe à la plupart d'entre nous. Et pourtant, l'Alsace a une histoire très riche depuis son appartenance au Saint Empire à son incorporation au Royaume de France. Il y a une foule d'évènements et de personnages régionaux qui mériteraient qu'on en parle d'une manière ou d'une autre. D'autant que l'évocation historique peut être au service de l'éducation populaire et du tourisme. (Présentations de villes, de villages, de jeux, de

concours...) Je pense à la bataille de Hausbergen en 1262, à la construction de la cathédrale de Strasbourg, à la guerre des paysans en 1525, au rôle de Lazare de Schwendi auprès de Charles Quint, à la présentation des œuvres et expositions des musées, au rôle de pionnier en matière pédagogique du pasteur Oberlin au XVIII^e siècle, aux multiples facettes d'Albert Schweitzer à la singularité de la diversité et la tolérance religieuse en Alsace.

- Sport

Tout le monde sait qu'au niveau de la notoriété le champion de rallyes automobiles Sébastien Loeb est plus connu en Alsace qu'Albert Schweitzer. Aujourd'hui il n'y a pas un domaine plus porteur au niveau régional et local auprès des jeunes et des moins jeunes que le sport et la compétition sportive ? Et pourtant, France 3 Alsace ne retransmet pas de matchs en direct. Que ce soit pour le football, le basket, le handball, le hockey ou d'autres sports. Quel est le problème ? Est-ce que les fédérations sportives régionales ne sont pas demandeuses ? Est-ce une question de droits de retransmission à payer aux fédérations ? Est-ce une question liée à l'absence d'autonomie de programmation de France 3 Alsace ? Est-ce plutôt le fait que la direction nationale de la chaîne veut donner la priorité à la programmation nationale ?

- Vie économique régionale

Il manque une plage horaire permanente pour une émission régulière centrée sur l'économie régionale alsacienne. Ses défis, ses succès, ses problèmes. Une foule de questions se posent en permanence au niveau global, au niveau des branches d'activités et au niveau des entreprises. Par exemple, que représente la création de la Région Grand Est pour l'économie alsacienne ? Représente-t-elle un gain ou une perte d'image pour les investisseurs internationaux intéressés à produire en Alsace ? (soit 40 à 45 % de l'investissement total en Alsace). Quelles conséquences sur la coopération avec les entreprises allemandes, suisses, américaines ? L'économie alsacienne va-t-elle davantage se tourner vers l'Ouest, se détourner de l'Est ? Qu'en est-il de l'adaptation des formations techniques et linguistiques ? Qu'en est-il de l'évolution du marché de l'emploi, notamment transfrontalier ? Bon nombre de téléspectateurs se posent ces questions.

Une telle émission régulière permettrait aux acteurs clés au niveau régional : chefs d'entreprises, syndicalistes, économistes universitaires, autorités publiques, de familiariser les téléspectateurs avec la réalité de l'économie alsacienne, ses problèmes sectoriels de reconversion et d'adaptation à la concurrence, aux défis écologiques, aux exigences sociales, de présenter les forces, les faiblesses, les projets et les succès des entreprises. Elle serait une tribune, un cadre de débat sur la base de reportages documentaires, d'interviews à réaliser par les équipes de France 3 Alsace.

- Vie politique

A quand la retransmission en direct des sessions plénières de la Collectivité européenne d'Alsace et du Conseil Régional, comme sont retransmis les travaux de l'Assemblée nationale ? Par ailleurs, il faut savoir que le téléspectateur-citoyen ne veut plus seulement être informé sur un sujet majeur en 2 minutes dans un journal télévisé de 20 min. Il souhaite comprendre les enjeux des questions d'actualité régionale par des interviews et mieux encore, des débats à organiser par les médias audiovisuels régionaux au même titre que sont organisés des débats sur les chaînes nationales sur les enjeux nationaux. Il souhaite participer directement. France 3 Alsace, il est vrai, répond déjà partiellement à cette question. Malheureusement à une heure de faible audience. À titre d'exemple, nombre de questions régionales justifient d'éclairer le téléspectateur :

- quel sentiment par rapport à la grande région ?
- comment revenir à une représentation politique propre à la Région Alsace seule ?
- pourquoi avoir fermé Fessenheim; quelles énergies alternatives doivent être développées au niveau régional avec le concours des habitants ?
- quel rôle pour les habitants en matière d'économies et de production d'énergie ?
- comment sont traités les problèmes de société en Alsace ?

En fait il faut bien constater que les médias audiovisuels régionaux ne sont pas utilisés d'une manière optimale pour faire connaître aux auditeurs/téléspectateurs les interrogations du moment et les

personnalités politiques et les décideurs qui émergent dans leur région. Il y a incontestablement des progrès à faire dans ce domaine dans l'intérêt de tous et surtout de la démocratie.

Finalement, l'alternative est assez simple.

En somme, voulons-nous des « clones » des médias publics nationaux en région, ce qu'ils sont grandement, avec juste quelques petits décrochages et quelques petites initiatives, ou voulons-nous de vrais médias audiovisuels publics propres à l'Alsace, dignes de ce nom qui par leur moyens budgétaires, leur durée de diffusion, leur capacité de décision en matière de programmation constituent une contribution importante à la transparence de la vie politique, à la diffusion de la langue et la culture régionales, à la présentation des enjeux économiques, à la valorisation de notre patrimoine historique, et donc de la vie culturelle de notre région ?

Ou sommes-nous d'accord pour nous contenter de la situation insatisfaisante actuelle ? N'est-ce pas finalement le rôle des hommes/femmes politiques d'être les « porte-paroles » de la volonté générale ? Encore faut-il que cette volonté existe et s'exprime !! Il n'y a pas de démocratie sans engagement. JPB

2023

Société civile et élu(e)s d'Alsace, quand l'une produit les autres et inversement, au regard de la cause politico-culturelle alsacienne

Pierre Klein

Si le rôle essentiel des élu(e)s est d'être les intermédiaires entre la société civile qui les élit et les différents exécutifs en charge de son fonctionnement, il est aussi d'animer le débat politique et de contribuer à structurer l'opinion publique. Qu'en est-il aujourd'hui en Alsace ?

Flash-back. Il n'y a pas si longtemps pendant la période de l'entre-deux-guerres (1918-1940), les Alsaciennes et les Alsaciens se sont battus dans leur grande majorité pour préserver des acquis (droit local, régime local d'assurance maladie, bilinguisme collectif...) ¹³⁶, alors que le gouvernement envisageait de les supprimer ¹³⁷.

Avant-guerre, la société civile produisait des élu(e)s en charge de défendre l'identité politico-culturelle alsacienne ¹³⁸. La société civile appuyait les élu(e)s qui ferraillaient avec le pouvoir central afin d'obtenir des concessions et réciproquement les élu(e)s diffusaient une culture politique dans la société civile en adéquation. Tout cela était nourri par une puissante et multiple presse d'opinion et ce faisant par un très large débat. Et le pouvoir central a fait d'importantes concessions.

Aujourd'hui, lorsque sont organisées des manifestations en faveur de l'identité politico-culturelle de l'Alsace, on ne voit pas les partis politiques, les syndicats, les églises, les intellectuels, les universitaires, les sociétés de musique, de théâtre et de folklore, le monde économique, les corps intermédiaires..., en tout cas pas comme cela fut le cas.

Toutes ces composantes de la société alsacienne qui d'une certaine façon constituent la classe dirigeante alsacienne et sont faiseurs d'opinions ne se solidarisent plus vraiment, en tout cas pas comme tels sur les sujets politico-culturels et partant identitaires alsaciens. Certes, il en est qui épisodiquement entreprennent des démarches, mais l'unité, le rassemblement et l'opiniâtreté font

¹³⁶ En 1924 notamment, 50 000 Alsaciennes et Alsaciens manifestaient pour la défense des particularismes alsaciens sur la place Kléber à Strasbourg.

¹³⁷ Le fatalisme et la soumission ne sont pas forcément dans l'ADN de l'Alsace. Elle a déjà su se défendre.

¹³⁸ Essentiellement pouvoir et culture.

toujours largement défaut. Les sociétés civiles bretonne, basque et/ou corse sont autrement unies et le manifestent lorsque l'essentiel est en jeu. Ce n'est pas ou plus le cas de l'Alsace.

Entre-temps, il y eut l'annexion nazie et le traumatisme qu'elle a engendré. Entre-temps, il y eut une longue période au cours de laquelle les Alsaciennes et les Alsaciens, pour en quelque sorte évacuer le stress post-traumatique, se sont retournés contre la part allemande, ou encore proprement alsacienne de leur identité. Les jacobins n'ont évidemment pas manqué l'occasion d'appuyer cette réaction, une quasi-psychopathologie sociale. Dès lors, ils ont eu beau jeu d'appliquer avec insistance leur conception des choses et de s'en prendre grandement à des éléments identificatoires alsaciens. Nous ne sommes pas certains que la société civile et la classe politique alsaciennes avaient saisi toutes les clauses du contrat qui leur étaient proposées, pour ne pas dire imposées.

Durant des décennies depuis 1945, la société alsacienne a été caractérisée par l'impuissance, par l'incapacité à s'affirmer et d'entrer en conflit, et par une lassitude de l'ingérable qui ressemble au fatalisme¹³⁹, et ses élu(e)s avec elle.

Durant des décennies depuis 1945, la société alsacienne a été non seulement privée du développement d'une culture autour de l'identité politico-culturelle, elle a vu filer entre ses doigts des pans entiers de celle-ci. Si l'Alsace a une histoire, elle n'a par contre pas de mémoire¹⁴⁰, faute d'un travail collectif et d'un véritable débat sur son histoire et sa culture et faute évidemment de leur enseignement. Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est un récit alsacien, un récit partagé sur l'histoire et la culture d'Alsace qui traverserait la société alsacienne.

En conséquence de tout cela, l'Alsace ne fait plus émerger une classe politique prompte à percer le plafond de verre et à aller jusqu'au conflit pour défendre l'essentiel¹⁴¹ et en retour cette classe politique ne diffuse plus dans la société civile l'idée de bouleversement du statu quo.

La classe politique est à l'image de la société et réciproquement. Et la société civile souvent de reprocher aux élus ne pas en faire assez et aux élus, faisant en quelque sorte une projection, de dire qu'il n'y a pas de demande véritable de l'opinion publique¹⁴². C'est le serpent qui se mord la queue.

L'Alsace n'a rien à gagner à être alignée sur le modèle jacobin qui se veut d'unir les mêmes, en l'occurrence des clones de « territoires » neutres d'identités politico-culturelles. La France non plus d'ailleurs, car en paraphrasant la déclaration de Johannesburg en 2002 de l'UNESCO : plus la diversité française est riche, plus elle est une force collective nationale !

La classe politique et la société alsacienne sont à la fois victimes et complices d'une politique qui leur échappe. Cela explique en partie l'indifférence, le fatalisme ou l'alignement sur d'autres intérêts qui caractérise les deux. Et cela perdurera tant qu'une prise de conscience de l'énorme perte que représente la disparition d'une identité politico-culturelle n'aura pas lieu, mais encore faut-il que cette conscientisation puisse s'opérer. Rien ne se fera de soi-même !

L'avenir de l'Alsace passe par une éducation alsacienne, une « alsacianisation » à la faveur d'une identité unie dans sa diversité, riche de toutes ses composantes française, allemande et proprement alsacienne, et de bien d'autres encore, à vrai dire d'une identité unie par la valorisation de ses

¹³⁹ Frédéric Hoffet dans sa Psychanalyse de l'Alsace parlait même de « pitoyable lâcheté alsacienne ».

¹⁴⁰ Mémoire collective s'entend.

¹⁴¹ On peut en prendre par exemple pour preuve, alors qu'en 2014 la quasi-totalité des conseillers régionaux et départementaux d'Alsace venaient d'exprimer leur opposition à la disparition du conseil régional d'Alsace, ils auraient pu ou dû démissionner de leurs mandats. L'Alsace méritait bien une crise politique. Il n'en fut rien.

¹⁴² La demande de l'opinion publique n'aurait pas été ou ne serait pas assez forte pour les pousser à une action d'envergure en faveur d'un redressement de la situation. Mais l'opinion publique n'est-elle pas ce qu'ils ont laissé faire d'elle ?

différences. Être cela ou disparaître dans les oubliettes de l'histoire, telle est la question, la vraie question alsacienne.

Sur ce sujet particulier, rien ne sera obtenu qui ne sera pas demandé... fortement ! Mais demander exige de connaître. Il reste amplement à diffuser et à infuser dans la société alsacienne, élu(e)s compris, une culture autour de l'histoire, de la valeur et de la modernité de l'identité politico-culturelle et à en débattre collectivement. L'initiative revient en premier à qui détient une parcelle de pouvoir politique ou médiatique !

Il reste à lui permettre de sortir du non-savoir, des approximations, et des contradictions, des contrevérités aussi, et de trouver en cela la capacité à s'adapter aux défis qui se présentent à elle et à affronter les courants politico-culturels qui lui sont contraires, voire hostiles. Il s'agirait donc, en somme, qu'elle puisse véritablement devenir résiliente et triompher sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalismes au profit d'un plein déploiement de ses possibilités ?
« *Werde, der du bist !* ».

Que déjà, sur la question si fondamentale de l'identité politico-culturelle alsacienne, les élu(e)s et la société civile se rencontrent bien plus et qu'ensuite, ils se chargent de trouver ensemble un inflexible volontarisme en s'appuyant sur une culture partagée et sur une confiance réciproque. Appel est lancé, aux élu(e)s avant tout !

2023

Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ?

Périsse le bénéfice de la diversité plutôt qu'un principe, celui du jacobinisme ou de l'uniformité et de l'alignement.

Le déni du réel, un grand mal français.

Monarchie républicaine et République monarchique,
la schysosphrénie française.

La régionalisation est impossible dit-on en France.
Celui ou celle qui ne le saura pas, la fera !

La France est régulièrement tentée par plus de
régionalisation, mais s'en effraie très vite au moment
d'entreprendre.

Pierre Klein

Plan

Origines et développements du centralisme

De quelques records et travers du système

Fédéralisme et régionalisme, l'antithèse au centralisme

Focus sur la révolte fédéraliste des années 1793-1794

Focus sur l'Alsace

Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ? Non que ces deux concepts ne soient pas pensés, mais ils sont d'emblée grandement jugés comme étant excessifs, absurdes et inconcevables. Si donc ils ne sont pas vraiment impensés, ils sont néanmoins pensés avec retenue et restriction. Mal pensés ou impensés, c'est du pareil au même. L'opposition au fédéralisme et au régionalisme relève en France d'un vrai déni de la réalité et participe en quelque sorte d'un mécanisme de défense, tant leurs contraires en l'occurrence l'unitarisme politique en tant que principe d'organisation du centralisme démocratique, en un mot, le centralisme, sont inscrits profondément dans la culture politique française, voire dans l'ADN français.

Remettre cela en question apparaît pour beaucoup vouloir mettre en cause la France elle-même. Rien que ça ! Et la France a toujours du mal à s'inscrire dans une démarche de rénovation afin de s'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines et à entreprendre une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité. Fédéralisme ou régionalisme, la chose reste non accomplie en France. Si des opérations de déconcentration et de décentralisation y ont été entreprises, ce n'était ni fédéraliser ni régionaliser. Tant s'en faut. En réalité, la décentralisation est un véritable chaos illisible, excessivement coûteux et peu efficace, loin des objectifs d'efficacité et de démocratie locale. Le célèbre millefeuille administratif français persiste, peu lisible, peu efficace et gaspilleur. Quelle est donc la raison de cette situation ?

Origines et développements du centralisme

La France est régulièrement tentée par plus de régionalisation, mais s'en effraie très vite au moment d'entreprendre. Une peur la saisit aussitôt. Celle de voir s'effondrer un édifice construit de siècle en siècle, celui du centralisme.

La centralisation remonte à l'Ancien Régime. Elle est marquée d'une part, par la monarchie, et d'autre part à l'époque moderne, par l'autocratie napoléonienne. Ce n'est donc pas par les voies de la démocratie qu'elle s'est installée dans notre pays. Et si elle s'est desserrée, et a fait place à une certaine décentralisation, cette dernière repose davantage sur une conception administrative et technocratique que démocratique et l'État français ne reste pas moins dominé par un pouvoir hétéronome et la France un pays bien plus administré que gouverné. À ses dépens et aux dépens de la démocratie !

À l'origine du centralisme français se trouve la construction de l'État. La France s'est construite comme un empire¹⁴³ par incorporations successives de duchés, comités et autres seigneuries au domaine royal capétien originel. L'administration sera, au fur et à mesure le liant de ces réunions. Le domaine propre de la dynastie montée sur le trône en 987, celle des capétiens, était alors situé entre Somme et Loire, c'est-à-dire en l'Île-de-France et dans l'Orléanais, en France primitive (Francia)¹⁴⁴ en quelque sorte. Le royaume de France va être construit par cette dynastie et les suivantes autour de ce domaine royal originel, par élargissements successifs¹⁴⁵, par le glaive et par le sang (dixit le général de Gaulle), en ramenant le tout à l'un.

La soumission par la conquête militaire de domaines soustraits en particulier du Saint-Empire sera accompagnée de son corollaire la méfiance. Celle du centre du pouvoir, conquérant en l'occurrence, à l'égard de la périphérie, c'est-à-dire des pays ou régions rattachés les unes après les autres au royaume. Le centre se tenait donc sur ses gardes. Les conquies pourraient se regimber. Cette méfiance s'installera durablement et encore aujourd'hui elle apparaît comme une des causes essentielles qui empêchent de franchir le pas vers le fédéralisme et le régionalisme. La méfiance envers le fait régional a été et reste une constante de la culture politique française.

Monarchique d'abord et remontant à Philippe Le Bel, la centralisation est devenue républicaine et jacobine¹⁴⁶, la nation étant appelée à s'unir par elle et autour d'elle, au point que centralisation administrative et nation ont été confondues. Elle connut un apogée durant la Révolution et surtout sous le Premier Empire. Les régimes suivants ont poursuivi une synthèse entre la centralisation jacobine et l'apparat de l'Ancien Régime dont les ors sont devenus ceux de la République. C'est l'option

¹⁴³ La France se perçoit d'ailleurs longtemps comme un empire regroupant plusieurs « nations ». Ainsi en est-il à la Sorbonne ou l'enseignement était divisé en quatre Nations : Nation de France, Nation de Picardie, Nation de Normandie et Nation d'Angleterre, qui devint Nation d'Allemagne en 1437.

¹⁴⁴ *Franzien* en allemand, *Kernraum des Fränkischen Reiches*.

¹⁴⁵ Directement dans le domaine royal ou comme fief vassal de la couronne de France.

¹⁴⁶ Si le jacobinisme fait référence à un mouvement politique particulier de la Révolution, il est caractérisé depuis notamment la IIIe République par une culture politique dont l'objectif est de ramener le tout à l'un, en l'occurrence, la nation à l'unicité de l'État, la société civile à l'unicité du peuple et l'action publique à l'unicité de la loi. Il s'oppose en cela à un principe démocratique qui lui se veut d'unir l'un et le divers. Républicanisme versus « démocratisation ».

jacobino-monarchique, mais ce n'est qu'une option et non une obligation inhérente à l'idée de nation. Si certains ont pu la justifier à un moment donné de l'histoire, faut-il pour autant qu'elle reste le modèle à reproduire *ad vita eternam*, alors que ses inconvénients sont amplement reconnus.

Si Louis IX avait déjà commencé à fonder une administration royale, Philippe le Bel est à vrai dire à l'origine d'une administration destinée à être recentrée sur la personne du roi. Il s'entoure de légistes, des conseillers compétents qui jouent un rôle décisif dans sa politique. Les légistes appartiennent pour la plupart, au début, à la petite noblesse puis à la bourgeoisie ou à la noblesse de robe.

Apparus sous Philippe Auguste, ils sont formés au droit romain pour faire évoluer une monarchie féodale, où les pouvoirs du roi sont limités par ses vassaux, vers une monarchie absolue. Ce sont là les prémices du centralisme et de l'État-nation, lorsque le corps du roi sera transféré à la nation. Le lien entre la forme de la construction de l'État et l'administration en charge de le consolider, c'est-à-dire entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, deviendra la quintessence du système.

C'est le « Sonderweg » français, le cheminement d'une nation particulière et différente des autres nations européennes. Il en résulte que vouloir réformer le système administratif apparaît d'emblée aux yeux de beaucoup, nous nous répétons volontiers, comme une volonté de s'en prendre à l'État lui-même. Ce qui est stupide ! L'unicité de l'administration imposera l'unicité de la langue. Il en résulte que vouloir promouvoir les langues non françaises de France (=langues régionales ou minoritaires) apparaît pour beaucoup comme une volonté de s'en prendre à la nation elle-même. Ce qui est tout aussi stupide!

Le consensus dont ce système a besoin naît largement de l'action des institutions et de la classe dominante, en réalité du microcosme¹⁴⁷ parisien, du Tout-État parisien déconnecté et hors-sol, où agissent dans la complicité pour ne pas dire consanguinité, quelques personnalités du monde politique, économique et médiatique. Le système joue, lui-même, un rôle dans la production d'attitudes et de comportements nécessaires à son maintien. Les éléments du consensus sont fabriqués, inculqués et consolidés par la pression qu'exercent, de haut en bas, les pratiques institutionnelles et dirigeantes. L'orientation est déterminée non par l'espace public, mais par les mécanismes structurels, administratifs en particulier. Le système se consolide par l'atomisation des individus et par la subordination des collectivités territoriales qui ne peuvent qu'en appeler à lui dans la subordination et la quémande.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais envisagé une véritable prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible.

Les raisons en sont multiples et variées : préexistence de l'État à la nation, permanence du centralisme, non-établissement de véritables corps intermédiaires par les régimes successifs. S'y ajoutent le triomphe de l'individualisme, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la complète confusion de l'État et de la nation, l'égalitarisme ou passion de la similitude, la réduction politique et culturelle de la France à Paris... Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un État-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.

Toutes ces données se sont fortement ancrées dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur de la construction de l'identité nationale et d'une socialisation indifférenciée, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi acceptation et reproduction du modèle. Avec le temps, ces données se sont cristallisées en traditions et en habitus.

¹⁴⁷ Les grandes administrations, les grands médias publics et certaines grandes entreprises françaises, en particulier les banques, sont dirigées par les mêmes personnes, ayant la même formation et le même mode de pensée, au point que l'on peut se demander si la société française n'est pas caractérisée par le dirigisme d'une nomenklatura.

Au point que, malgré de nombreuses et récurrentes critiques, le système n'est pas, n'a jamais été, fondamentalement remis en question par les Français. S'ils se sont toujours tournés aussi facilement vers la solution centraliste, c'est que l'histoire et la centralisation elle-même les ont forgés ainsi, non sans développer des stratégies d'évitement et de surcompensation.

De quelques travers et records du système

Relevons les principales caractéristiques du système français, c'est-à-dire le centralisme et le jacobinisme, qui souvent sont autant de travers qui lui sont inhérents ou produits et/ou renforcés par lui :

- un républicanisme dans lequel l'État et la nation, la nationalité et la citoyenneté, la forme de gouvernement et la manière de gouverner sont confondus¹⁴⁸.
- une verticalité du pouvoir qui donc s'exerce de haut en bas vers les individus ou les collectivités que certains ne manquent de dénoncer comme relevant d'une démocratie autoritaire¹⁴⁹.
- un exécutif très fort et un parlement très faible.
- un État obèse et une administration hypertrophiée qui occupent une place tout à fait anormale dans la société¹⁵⁰.
- une haute administration qui non seulement exerce une grande emprise sur la politique, comme sur l'économie, mais qui fonctionne dans l'entre soi et donc dans la mise à distance d'autres acteurs et d'autres savoirs.
- un monde politico-médiatique où sévit une forme de pensée unique qui donc ne se confronte pas aux idées et aux cultures autres, qui vit dans le confort des idées et des cultures majoritaires et qui exerce une domination idéologique.
- une monarchie républicaine qui au fond n'est véritablement ni tout à fait monarchique ni tout à fait républicaine ou quand le défaut de l'un annihile l'avantage de l'autre.
- un cadre régalien bien plus étendu que dans les autres démocraties, notamment européennes où il est généralement limité à la Défense, la Diplomatie, la Monnaie et à l'Intérieur.
- un corps préfectoral habillé en gouverneur et un corps de recteurs qui mettent en œuvre des politiques de l'État qui ailleurs sont du ressort des Collectivités territoriales.
- un millefeuille administratif (communes, groupements de communes, syndicats mixtes, départements, régions, État...), qui est un total embrouillamini qui génère gaspillages financiers, gâchis d'énergie et qui nuit à la transparence démocratique.
- un parisianisme prégnant. Chaque année, le ministère de la Culture dépense 139 euros par Francilien contre 15 pour l'habitant d'une autre région, un rapport de 1 à 9 au profit de l'Île-de-France ! Ce parisianisme est non seulement structurel, il prétend donner le ton¹⁵¹.
- une méritocratie bloquée qui se traduit par un renforcement de castes sociales.
- un immobilisme social dans le pays de l'égalitarisme idéologique, ainsi faut-il 6 générations pour qu'un descendant d'une famille modeste approche du revenu médian du pays, alors que ce chiffre est de 4,5 en moyenne dans l'OCDE. L'ascenseur social y est donc particulièrement lent¹⁵².
- un système éducatif en panne, marqué évidemment par un centralisme paralysant, mais aussi par une logique bureaucratique, une organisation figée et dysfonctionnelle.
- une instabilité institutionnelle qui de réforme en contre-réforme, de décentralisation en recentralisation se traduit en réalité par l'immobilisme.

¹⁴⁸ Il y a des Républiques qui ne sont pas des démocraties et de Démocraties qui ne sont pas de républiques.

¹⁴⁹ « La France a inventé la démocratie autoritaire » Pascal Ory, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris Panthéon-Sorbonne, Académicien.

¹⁵⁰ Notamment un leg du 1^{er} Empire, régime autoritaire s'il en est.

¹⁵¹ L'Express du 11/06/2019.

¹⁵² Le Point 2558 du 11/09/2021.

- une inflation normative qui atteint son paroxysme. Quelque 120 000 articles législatifs ou réglementaires de plus en deux décennies ! De tous les grands pays développés, la France bat là aussi des records avec à la clé un coût financier certain et un frein majeur à l'initiative¹⁵³.
- un édifice bureaucratique qui se nourrit de la dépendance qu'il organise pour atteindre un stade où il semble irréversible et qui dégage un coût énorme pour la société.
- une culture politique qui est bien trop marquée par l'approche « gagnant-perdant », c'est-à-dire confrontationnelle qui donc ne favorise pas le compromis, dans laquelle la défiance reste très réelle, et qui finit par installer sentiment collectif d'impuissance et de stagnation et leurs corollaires, le désenchantement, l'abstentionnisme et le populisme, la révolte aussi.
- une forte tendance à l'achat de la paix sociale par la redistribution, un peu comme pour compenser ou faire oublier, voire admettre les incohérences du système.
- une société fracturée marquée par l'archipélisation et un déclin de socialité, c'est-à-dire par une régression du vouloir être et agir ensemble au profit du repli sur soi et/ou de familles ou tribus non connectées les unes aux autres¹⁵⁴.
- des régions qui ne sont que des dispositifs institutionnel et non des outils de reconnaissance culturelle ou historique.
- le mépris des identités régionales qui à vrai dire est une maltraitance et un vrai gâchis...

Ajoutons que le centralisme et le jacobinisme contribuent amplement au fait que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé de l'OCDE, sans pour autant que cela se traduise par un niveau de bien-être collectif inégalé. La France tient aussi des records au niveau de la dette publique brute¹⁵⁵, des prélèvements obligatoires et du déficit public¹⁵⁶. Le constat est là et suscite des débats politiques et médiatiques sans fin. Comme souvent en France, le diagnostic passionne autant que les remèdes laissent indifférents. Le « mal français » est connu, passons enfin à penser un autre modèle et à le réaliser, celui d'une France décentralisatrice et girondine.

Pratiques institutionnelles et fonctionnelles françaises, un modèle en bout de course ?

« Que ressort-il, fondamentalement, de cette mosaïque d'expériences et de pratiques étrangères, institutionnelles et fonctionnelles ? En premier lieu, que ces réalités diverses par ailleurs, sont justement fondamentalement étrangères aux schémas de la pensée politico-administrative française. Mais surtout, en second lieu, que tous ces pays ont en commun, malgré la diversité des schémas adoptés, de rechercher les modalités les plus judicieuses d'une nouvelle gouvernance, fondée sur l'acceptation et l'application des diversités culturelles ou territoriales, ancrée dans l'affirmation et l'organisation des principes d'autonomie et de subsidiarité, et orientée vers la définition et la réalisation de politiques publiques tout à la fois à l'écoute des attentes de la société et de l'économie et à la recherche d'une meilleure efficacité. Le joyau que fut longtemps le modèle français paraît à cette aune bien poussiéreux et surtout bien décalé tant par son originalité que par son incapacité structurelle à prendre en compte les nouvelles aspirations et à favoriser les innovations indispensables. Ce n'est donc plus un modèle. Même pour la France. » (Bruno Rémond)¹⁵⁷.

Fédéralisme et régionalisme, l'antithèse au centralisme

¹⁵³ Ce n'est pas d'hier. La chose revient régulièrement sur le tapis. Ainsi par le président François Hollande en 2013 qui évoquait l'urgence et l'enjeu d'un « choc de simplification ». De son côté le président Emmanuel Macron, après avoir parlé de décomplexification, préconise maintenant plus de simplification et son Premier ministre à son tour en 2021 un « choc » de simplification. Qu'on se le dise !

¹⁵⁴ Non sans une surcompensation dans l'hédonisme et dans de nouvelles religiosités et croyances parallèles.

¹⁵⁵ De 1980 à nos jours, elle est passée de 20 % à 112,5 %. Elle entrave la résilience et limite la souveraineté.

¹⁵⁶ Dépenses publiques (58,2 % du PIB), dette publique (112,5 % du PIB), déficit public (4,7 % du PIB), prélèvements obligatoires (45,4 % du PIB). Comparativement, à la fin de l'exercice 2022, la Suisse, pays confédéral, affichait en 2022 une dette de 120 milliards de francs, qui représentait 15,6 % du PIB. En République fédérale d'Allemagne, elle s'élevait début 2023 à 2 406,6 milliards, soit à 65,9 % du PIB.

¹⁵⁷ Bruno Rémond in De la démocratie locale en Europe, Presses de Sciences Po, 2001.

Fédéralisme et régionalisme ont en commun de nécessiter le partage de compétences, le premier vers le haut ou supranational, l'autre vers les bas ou infranational, dans le but de partager le pouvoir politique, d'assurer des intérêts communs et une meilleure exploitation des ressources publiques, tout en préservant les particularités des collectivités membres. Le régionalisme peut être considéré comme un fédéralisme regroupant des régions d'un État et le fédéralisme comme un régionalisme regroupant des États.

Si le régionalisme est un fédéralisme regroupant des régions d'un État, il ne saurait exister de vrai régionalisme que si le fédéralisme n'était pas aussi à l'œuvre au sein de la région elle-même, c'est-à-dire que la région devrait fédérer les éléments, pays ou sous-régions, qui la composent.

Fédéralisme et régionalisme ont en commun d'avoir un rapport intrinsèque avec la démocratie, en ce qu'elle ne prend tout son sens et ne se réalise qu'au travers de la mise en œuvre des principes d'union dans la diversité et de subsidiarité. Le centralisme entretient au contraire un rapport extrinsèque avec la démocratie. Les deux ne sont pas synonymes de désunion, ils proposent une autre forme d'union, peut-être bien plus forte et plus partagée. Le principe démocratique que propose le centralisme se rapproche lui d'une forme autoritaire de la démocratie.

Rompre avec le centralisme serait donc redonner un nouvel élan à la démocratie dont l'essence même et de lier l'un et le divers et renouer avec la confiance. Respect accordé et confiance obtenue sont interdépendants. Rompre avec le centralisme serait rompre avec un mode de gouvernance amplement hors sol qui au travers de sa verticalité, de son éloignement des réalités de terrain et de sa mise à distance des individus et des collectivités contribue à amplifier, nous l'avons vu, dépenses et déficits. Si la France était fortement régionalisée, ne doutons pas des gains que cela produirait. Dans son récent rapport, la Cour des comptes, elle-même pointait le coût de la centralisation¹⁵⁸ ?

Les institutions décentralisées sont plus à même de réagir avec davantage de rapidité et de précision à des situations nouvelles que les structures centralisées, lesquelles, on le sait, sont moins réactives et prennent souvent des mesures qui ne répondent pas à des besoins avérés. Dans un système fortement régionalisé, la recherche de solutions se fait au plus près du citoyen, ce qui permet de contrôler plus efficacement la politique, mais aussi les finances publiques.

De plus, une forte décentralisation permet de parer dans une large mesure au problème de l'enchevêtrement des compétences grâce à la séparation verticale des pouvoirs qu'elle assure. Elle instaure un mécanisme perfectionné de « checks and balances », de poids et contrepoids, entre le centre et les collectivités territoriales et remplit une autre fonction essentielle, qui est de favoriser la concurrence entre les régions, source de créativité, d'émulation et d'innovation.

Enfin, une vraie régionalisation assure à la fois une protection des cultures et des identités régionales et permet aux régions de façonner leur cadre de vie de manière à préserver leurs particularités. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et lorsqu'elle est double, nationale et régionale, elle en dédouble les impacts. C'est donc aussi par l'ancrage des régions, dans leur réalité géographique, historique et culturelle que l'on trouvera un nouvel élan.

Tout cela implique évidemment que les régions françaises seraient à doter de pouvoirs et de moyens bien supérieurs à ceux dont elles disposent actuellement. Et pour bien faire, ces pouvoirs et ces moyens devraient être adaptés aux situations régionales au cas par cas. Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

¹⁵⁸ Cf. DNA du 7 juillet 2023.

Focus sur la révolte fédéraliste : une lutte contre Paris

L'Assemblée nationale, appelée Convention¹⁵⁹, était constituée en 1793 de trois grands partis politiques : les girondins, le marais ou la plaine et les montagnards.

Les girondins constituaient le groupe le plus important. Ils étaient des républicains modérés, démocrates et libéraux, plutôt bourgeois et intellectuels de provinces, et proches des idées de Montesquieu. Les plus célèbres sont Condorcet, Vergniaud, Brissot et Madame Roland. De leur côté, les montagnards que l'on appellera plus tard les jacobins, étaient plutôt des bourgeois parisiens à l'écoute des sans-culottes issus du petit peuple et proches des idées de Rousseau. Les plus célèbres sont Danton, Marat et Robespierre. Le Marais s'alliait tantôt aux uns, tantôt aux autres.

Après l'exécution du roi, un enchaînement de circonstances va faire de 1793 l'année terrible. Conflit vers l'extérieur, soulèvements intérieurs, la Convention se déchire. Les girondins se méfiaient du peuple parisien et étaient d'avis que la Commune de Paris, un des organes principaux du pouvoir révolutionnaire et les sans-culottes exerçaient trop d'influence politique. Ils s'étaient opposés aux réformes politiques des Montagnards au motif qu'elles portaient atteinte aux droits de propriété et aux libertés publiques de 1789. Alors que les 83 départements étaient créés depuis peu, les girondins étaient d'avis que Paris ne devait représenter que 1/83ème du pouvoir.

Les 31 mai et 2 juin 80 000 sans-culottes appuyés par la Garde nationale exigent l'arrestation de girondins accusés, en raison de leur opposition à l'introduction d'un pouvoir politique fort et très centralisé, de trahison et de mener une contre-révolution. Les montagnards prirent le dessus et la Convention bascula. Une dictature s'installe.

Les Girondins, parfois appelés fédéralistes en raison de leurs idées de décentralisation du pouvoir, organisèrent un mouvement de résistance en dehors de Paris, dans les régions où ils bénéficiaient d'un important soutien. Ce mouvement sera appelé révolte fédéraliste.

Des affrontements violents, exacerbés par les problèmes sociaux sous-jacents se sont produits. Conflits à Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rouen, villes où chaque faction avait une base sociale forte. La crise éclata après l'expulsion de l'Assemblée et l'arrestation, le 2 juin 1793, de 29 députés girondins.

Dans ces grandes villes, dites fédéralistes, les édiles locaux purent rassembler suffisamment d'influence et de soutien pour empêcher la prise de contrôle des jacobins dans les villes. Ce ne fut pas le cas dans les villes plus petites.

L'insurrection girondine ou fédéraliste avait plusieurs centres régionaux; Normandie, Bretagne, Bordelais, Midi, Roussillon, Franche-Comté, Corse... principalement dans les villes de Rennes, Caen, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Avignon, Arles, Aix, Marseille, Toulon, Lyon, Dijon, Calvi, Ajaccio, Corte... Une soixantaine de départements furent touchés.

L'insurrection fut violemment réprimée. Armés de pouvoirs dictatoriaux, les représentants jacobins en mission dans les villes et départements ont réussi à réprimer les troubles. En mars 1793, un tribunal révolutionnaire est mis en place comme organe central de la répression. Le 5 septembre 1793, la Terreur est officiellement proclamée par la Convention.

Des exécutions massives ont lieu partout en France dans les zones de guerre civile. A Paris, le nombre de victimes s'élève à près de 3000. Il atteint plusieurs centaines de milliers dans tout le pays. En outre, environ un demi-million de personnes furent emprisonnées comme suspects pendant la Terreur de 1793/94. De plus, 130 000 à 150 000 Français émigrèrent.

¹⁵⁹ En fait, une Constituante.

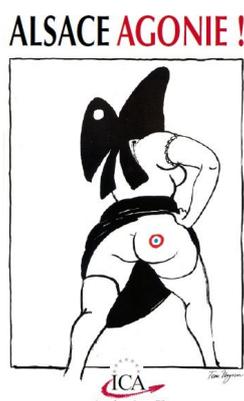
Les Girondins furent guillotins sur les places publiques. Bientôt, ce sort s'abattit sur tous les opposants déclarés ou présumés au régime. Ce fut un véritable bain de sang dans toute la France. La Révolution, telle Saturne, mangeait ses enfants, selon une expression du Girondin Vergniaud montant à l'échafaud. Robespierre y passera lui-même le 27 juillet 1794. Aspirant à plus de sérénité, la France salua la fin de la dictature.

Contrairement à ce prétendent certains, les Girondins étaient ni antirépublicains ni contre-révolutionnaires. S'ils ont perdu face aux jacobins, c'est sans aucun doute parce qu'ils n'ont pas pu organiser leur mouvement au niveau du pays tout entier et que ce mouvement fut par trop hétéroclite. Ces événements se sont déroulés sur quelques mois seulement en 1793 et 1794.

La défaite des Girondins face aux Montagnards a marqué un moment crucial dans l'histoire de la Révolution française. Cette défaite a une signification plus spatiale, car elle représente la défaite de la province face à Paris et des partisans d'une fédération de départements contre les partisans de la centralisation. Cette défaite aura un impact important sur l'histoire politique de la France.

« Si Robespierre a été guillotiné en 1794, le jacobinisme est plus vivant que jamais. La France est le seul pays de notre vieux continent où tous les pouvoirs politiques, médiatiques ou financiers sont concentrés dans l'entre-soi de sa capitale, mais pour quoi faire ? Chaque jour nous apporte une nouvelle preuve de cette incongruité. » Franz-Olivier Giesbert, Le Point 2687

Focus sur l'Alsace



Dessin de Tomi Ungerer offert à l'ICA

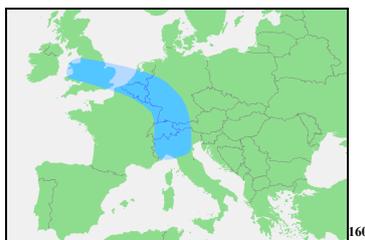
L'impensé français du fédéralisme et du régionalisme, en fait un non pensé ou un mal pensé en raison d'un conformisme ou d'une domination idéologiques, voire d'une pensée mécanique, revient à « inviter » l'Alsace à s'aligner sur un modèle jacobin qui se veut d'unir les mêmes, en l'occurrence des clones de « territoires » neutres d'histoires et de cultures propres et donc à se désapproprier de pans entiers de son identité. Or la France est diverse, il s'agirait de ne pas le nier, ou de prétendre l'oublier, mais d'en tirer parti, car les ressorts profonds de la créativité des sociétés se trouve dans la diversité, les sociétés se nourrissent de différences ; l'uniformité se traduit toujours par de la non-reconnaissance et donc par de la réduction, de la privation et de l'aliénation. En cela, elle est une erreur, voire une faute politique.

L'identité alsacienne affiche une forte composante géographique, une spatialité qui la construit, la renforce et la rend plus prégnante. La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace est ce qu'elle est parce qu'elle est située là où elle est. L'Alsace n'est pas que l'extrémité orientale de la France, une fin de terre. Elle est aussi l'extrémité occidentale de la Mitteleuropa. Et c'est de cette situation que découle l'essentiel de ses particularismes, qu'il s'agisse de langues, de culture,

d'économie, d'écologie et d'interculturalité transfrontalière. La dimension transfrontalière est dans l'ADN de l'Alsace.

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, l'Alsace peut-elle accomplir son devoir historique et culturel, celui d'être le trait d'union ? Sert-elle de champ d'expérimentation de la coopération franco-allemande au quotidien ? Est-elle un exemple et une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?

L'atout géographique

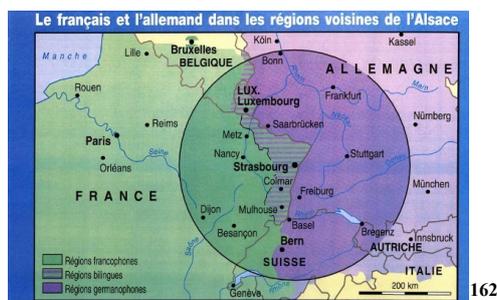


Par son identité rhénane, l'Alsace s'intègre au cœur dans ce qui a été appelé la banane bleue, c'est-à-dire dans l'épine dorsale européenne et elle ouvre la France sur cet axe politique, économique et culturel.

L'Alsace a une forte identité rhénane. C'est une grande chance pour la France d'avoir un pays rhénan en son sein. Elle a tout intérêt à lui conserver sa « rhénanitude ». Dans cet espace, l'Alsace est entourée de pays francophones et de pays germanophones. Si elle ne veut pas tourner le dos à la moitié du monde qui l'environne, si elle veut vivre à 360 degrés et tirer pleinement profit de cette situation, les Alsaciennes et les Alsaciens doivent pouvoir être bilingues français-allemand¹⁶¹.

Un bilinguisme apaisé s'inscrivant dans une identité reconnue, elle-même apaisée est un bien collectif à forte efficacité sociale, économique et culturelle qui contribue au bien-être collectif. Derrière les langues, il y a la culture. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et lorsqu'elle est double, elle en dédouble les impacts.

L'atout linguistique



Dans un rayon de 250 km autour de Strasbourg vivent 6 millions de francophones et 25 millions de germanophones. Ces citoyens au cœur de l'Europe sont répartis dans 6 pays : la France, la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche.

Si l'Alsace été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne. Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme qui rejette tout ethnisme. Elle est ouverture et non-repli, selon l'arithmétique $1+1=2$ et non moins un.

¹⁶⁰ <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Blau-banane.png> / Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=749164>

¹⁶¹ Partant de ce bilinguisme-là, l'anglais en particulier, c'est cadeau.

¹⁶² Source : Office régional du bilinguisme-Regionalamt für die Zweisprachigkeit.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs (français, allemands proprement alsaciens et autres) qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne.

Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.

Pourquoi plus d'identité. Une identité partagée et donc collective, autrement dit un agir et vivre ensemble voulu et construit et la possession d'un réseau durable de relations d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance qu'il fonde, constitue un véritable capital social. Plus l'identité collective est forte, plus le capital social sera fort et plus forte sera sa possibilité de faire fructifier le bien commun social, économique et culturel.

Parler de l'Alsace, c'est parler de la France et plus encore de l'Europe. Tout ce qui s'est fait en Europe s'est aussi fait en Alsace. L'Alsace est un concentré d'Europe, de ses heurs et de ses malheurs. Et comme l'Europe, l'Alsace est une et diverse. La France aussi. L'une de ses diversités a pour nom Alsace. Il reste à la France de la reconnaître entièrement et à l'Alsace d'être en mesure de la vivre pleinement. Pour ce faire, elle a besoin de - Plus d'Alsace -, c'est-à-dire de plus de pouvoirs et de moyens et donc d'exister au travers d'une institution pleine et entière. Le -Plus d'Alsace- sera alors un vrai plus pour les Alsaciens et pour la France.

Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

La France n'a jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et l'Alsace n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire. Que l'État relève le défi que l'Alsace lui lance, celui du nécessaire respect du principe de réalité géographique, historique, économique et culturel. La démocratie ne requiert pas l'uniformité ! PK

L'Alsace doit beaucoup à la langue allemande et par conséquent à la culture qu'elle véhicule. On l'a bien un peu oublié ou alors refoulé, caché sous le tapis. La foule croissante des touristes qui viennent en Alsace se rend bien compte d'un certain exotisme, d'une vraie originalité. Si en Alsace on avait par le passé parlé une autre langue, la culture s'y serait développée différemment. Elle serait indéniablement autre.

Regardons par-dessus les Vosges et par-dessus le Rhin, comparons les maisons et l'habitat, les arts et traditions populaires, la culture de la table et le parler, les patronymes et la toponymie ... et de mille détails de la vie quotidienne¹⁶³ et relevons les différences et les ressemblances. Au-delà du Rhin, nombre de ressemblances, au-delà des Vosges pas mal de dissemblances. Nous ne disons pas mieux ou moins bien, mais autres !

Certes, nous vivons aujourd'hui un alignement sur des caractéristiques communes françaises et plus généralement mondiales, néanmoins il reste qu'une vraie différence alsacienne demeure. Elle est née d'un apport allemand ancien auquel s'est mêlé un apport français et bien d'autres encore pour faire ce qui plaît aujourd'hui de l'Alsace, un « beau jardin » aux essences variées portant de beaux fruits. La richesse est dans la différence, la différence est une richesse ! PK

¹⁶³ Exemples. Le paysan alsacien aiguisait sa faux différemment que le paysan outre-vosgien ; couvrait son toit avec d'autres tuiles, des « Biberschänz » ; consommait du raifort, du chou rouge cuit et des « Bretzel » ; se chauffait différemment ; dormait dans une alcôve dans des draps « Kelsch » ; sa maison avait un toit à 52 degrés et à débordement, ce qui fait encore aujourd'hui le charme des villages alsaciens, décorait sa « Stub » avec des peintures sous verre et à Noël avec un sapin, dégustait le « Oschterhàs » à Pâques ; alimentait son moulin à eau par le haut plutôt que par le bas, utilisait un « Leiterwäje » et non une charrette, gérait sa forêt en futaie plutôt qu'en taillis ou en clairière, utilisait un parler germanique et non roman, prenait un train qui roulait à droite ; était plutôt propriétaire que fermier ou métayer...



Dessin de Roland Peuckert

2023

Sortie de l'Alsace du Grand Est et retour de la région Alsace, du statu quo à la rénovation républicaine ? Appel au Président de la République

Pierre Klein

Une grande majorité de la société civile alsacienne et bon nombre d'élu(e)s alsaciens, qui souhaitent le retour à une région Alsace ⁽¹⁾, sont suspendus aux lèvres du Président de la République et ne peuvent que s'en remettre, non sans être actifs à leur niveau, à son bon vouloir. Sur cette question, comme sur beaucoup d'autres tout dépend au final en France d'une seule personne. Alors que de l'organisation territoriale française revient au débat, le président de la République finira-t-il par donner satisfaction à la demande alsacienne ou ne le fera-t-il pas ?

Plusieurs modes opératoires seraient à sa disposition s'il voulait le faire. Ce qu'une loi ⁽²⁾ a fait, une autre loi peut le défaire. Ainsi pourrait-il recourir à un projet de loi ou à une ordonnance. Le cas alsacien pourrait faire l'objet d'une loi spéciale consacrée à l'Alsace ou être intégré dans une loi traitant des Collectivités en général ou encore d'une loi d'habilitation qui autoriserait le Gouvernement à prendre une ordonnance ⁽³⁾.

Des raisons pour lesquelles il ne le ferait pas !

Le Président de la République considérerait que la réforme régionale aurait fait ses preuves, notamment en ce qu'elle permettrait de faire des économies d'échelle ⁽⁴⁾ et il trouverait grand intérêt à la survie et au développement du Grand Est. Il craindrait un effet domino. Lâcher sur l'Alsace serait à ses yeux ouvrir la boîte de Pandore ⁽⁵⁾, « *Je suis aussi attaché à ce que l'on ne crée pas de nouvelles divisions. Je veux que les Alsaciens que j'aime, car je leur ai donné cette place, sachent que la région Grand Est leur apporte beaucoup* » déclarait-il le 19 avril ⁽⁶⁾. Pour beaucoup, qui pensaient avoir un pied dans la porte, celle-ci se refermait.

L'Alsace ne serait qu'un enjeu politique secondaire aux yeux du Président de la République qui de surcroît ne serait pas convaincu du bien-fondé et -du plus- pour la France que présenterait le retour demandé.

Il reprendrait à son compte des propos de Madame Lebranchu ⁽⁷⁾, alors ministre en charge des Collectivités territoriales ⁽⁸⁾. La région disait-elle « *est un outil institutionnel pas un outil de reconnaissance culturel ou historique* ». Ce faisant, elle ne faisait qu'énoncer une réalité selon laquelle la région française n'est qu'un espace administratif, de surcroît dépourvu des pouvoirs et moyens en

matière de sauvegarde et de développement des cultures et donc des identités régionales ⁽⁹⁾. Si donc des régions existent en France, elles ont été créées dans l'esprit jacobin ⁽¹⁰⁾ qui se veut d'unir le « même », en l'occurrence des clones de « territoires » neutres d'histoire et de cultures propres, et non le « différent ».

Or, ce que les Alsaciens déplorent le plus en ce qui concerne la disparition de l'ancienne région Alsace, c'est de ne plus être reconnus collectivement au travers d'une institution politique pleine et entière. La revendication en faveur d'une sortie de la CeA du Grand Est y est avant tout pour eux une question d'identité ⁽¹¹⁾.

Enfin, le Président de la République n'aurait pas l'intention d'aller plus loin dans le pacte girondin ⁽¹²⁾ annoncé en 2017 que ce qui a été entrepris depuis ⁽¹³⁾.

Des raisons pour lesquelles il devrait le faire !

La question de l'avenir institutionnel de l'Alsace est intimement liée à celle de la culture politique française, notamment au centralisme, et donc de sa rénovation à la faveur d'un nouveau mode de gouvernance fortement décentralisé inscrit dans les identités régionales et vice versa.

Dans une longue interview réalisée par le magazine Le Point daté du 24 août 2023, le Président de la République disait « *Nous devons poser la question de l'organisation territoriale, qui est confuse et coûteuse, et dilue les responsabilités. On voit bien qu'entre les communes, les départements et les régions, on a trop de strates et un problème de clarté des compétences. Ces sujets aussi doivent pouvoir être mis sur la table à la rentrée* ». Plus loin dans l'article il émet le souhait de débattre de « *notre organisation et nos institutions dans tous les territoires* ». Ces propos ont redonné espoir à celles et à ceux qui pensent que l'occasion sera à saisir, si effectivement des réformes sont dans les tiroirs, pour relancer la question alsacienne.

Le Président de la République nous prépare-t-il une petite révolution girondine ? Nous le pensions déjà lorsqu'en 2018 il mettait le principe de différenciation au débat. Hélas, il n'est pas allé au bout de la logique. L'envisage-t-il maintenant ? La France est régulièrement tentée par plus de régionalisation, mais s'en effraie très vite au moment d'entreprendre, tant le centralisme imprègne l'esprit français.

Rompre avec les excès du centralisme serait redonner un nouvel élan à la démocratie qui se réalise véritablement qu'au travers du principe d'union dans la diversité, qui lui-même passe par la démocratie locale ⁽¹⁴⁾. C'est construire de la confiance !

Rompre avec les excès du centralisme serait rompre avec un mode de gouvernance amplement hors sol ⁽¹⁵⁾ qui au travers de sa verticalité, de son éloignement des réalités de terrain et de sa mise à distance des individus et des collectivités contribue à amplifier les dépenses publiques, la dette publique, le déficit public ⁽¹⁶⁾, domaines dans lesquels la France bat des records ⁽¹⁷⁾. Si la France était fortement régionalisée, ne doutons pas des gains que cela produirait. Dans son récent rapport, la Cour des comptes ne pointait-elle pas le coût de la centralisation ? ⁽¹⁸⁾

Les institutions décentralisées sont plus à même de réagir avec davantage de rapidité et de précision à des situations nouvelles que les structures centralisées, lesquelles, on le sait, sont moins réactives et prennent souvent des mesures qui ne répondent pas à des besoins avérés. Dans un système fortement régionalisé, la recherche de solutions se fait au plus près du citoyen, ce qui permet de contrôler plus efficacement la politique, mais aussi les finances publiques.

De plus, une forte décentralisation permet de parer dans une large mesure au problème de l'enchevêtrement des compétences grâce à la séparation verticale des pouvoirs qu'elle assure. Elle instaure un mécanisme perfectionné de « checks and balances », de poids et contrepoids, entre le

centre et les collectivités territoriales et remplit une autre fonction essentielle, qui est de favoriser la concurrence entre les régions, source de créativité, d'émulation et d'innovation.

Enfin, une vraie régionalisation assure à la fois une protection des cultures et des identités régionales et permet aux régions de façonner leur cadre de vie de manière à préserver leurs particularités. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et lorsqu'elle est double, nationale et régionale, elle en dédouble les impacts. C'est donc aussi par l'ancrage des régions, dans leur réalité géographique, historique et culturelle que l'on trouvera un nouvel élan.

Tout cela implique évidemment que les régions françaises seraient à doter de pouvoirs et de moyens bien supérieurs à ceux dont elles disposent actuellement. Et pour bien faire, ces pouvoirs et ces moyens devraient être adaptés aux situations régionales au cas par cas.

Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

Une identité régionale partagée et donc collective, autrement dit un agir et vivre ensemble voulu et construit et la possession d'un réseau durable de relations qu'il fonde, constitue un véritable capital social. Plus l'identité collective régionale est forte, plus le capital social sera fort et plus forte sera sa possibilité de faire fructifier le bien commun économique et culturel.

Si les identités régionales sont des identités françaises, leur avenir passe néanmoins par une évolution de l'identité française allant d'une francité refermée sur l'unicité de la langue, de la culture et de l'histoire vers une francitude ouverte à la propre diversité française. Autrement dit par une identité française construite sur le principe d'union dans la diversité, mieux encore par une identité unie par la valorisation de ses différences !

En conclusion, il reste à savoir si le Président de la République sortira du statu quo institutionnel parce qu'il sera convaincu de la nécessité d'une profonde rénovation porteuse d'avenir pour la France et ses régions. L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour l'appeler à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique.

Nous appelons le Président de la République à intégrer l'idée que l'union s'enrichit de la diversité et à enfin rénover un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter dans l'intérêt de tous aux dynamiques politiques et sociales contemporaines. Il n'est pas trop tard pour la France pour devenir ce qu'elle aurait pu être ! PK

Notes.

⁽¹⁾ Flash-back. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions avait ramené le nombre de régions de 22 à 13 et celle d'Alsace disparaissait purement et simplement. On peut se poser la question de son bien-fondé. Est-ce une bonne chose pour la France et pour l'Alsace ? Quoi qu'il en soit, la réforme territoriale mise en œuvre par le gouvernement Valls supprimant le Conseil régional d'Alsace a été **très largement désapprouvée** par les Alsaciennes et les Alsaciens. Déjà en 2014 lors d'un débat réunissant les élus des Collectivités territoriales alsaciennes (Conseil régional d'Alsace et Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), 97 % des Conseillers se sont prononcés, dans leur délibération, **contre la fusion** de l'Alsace dans le Grand Est. Une pétition signée par près de 117 000 Alsaciens demandait que soit organisé un **référendum**. Au même moment 270 communes (soit près du tiers des communes d'Alsace) avaient adopté **une motion** demandant à ce que l'Alsace soit maintenue dans son périmètre historique. Lors des débats au Parlement, aucun député ou sénateur alsacien **n'a voté en faveur** de la fusion. En 2019 dans une contribution de l'ICA (Initiative citoyenne alsacienne) au grand débat national, 274 grands élus d'Alsace, se sont exprimés en faveur de la **création d'une collectivité Alsace à statut particulier**, parmi lesquels 19 parlementaires, 139 maires, 77 adjoints, 28 CD, 7 CR et plus de 1800 personnalités représentatives du monde politique, économique et culturel alsacien. Le rejet de la disparition de la région Alsace a été **confirmé par des sondages** successifs (BVA, CSA et IFOP), par **des pétitions** et au printemps 2022 **par une enquête** organisée par la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), tout comme plusieurs **consultations**. Le 23 avril 2023 la CEA a adopté à une écrasante majorité **une résolution** pour la

création d'une région Alsace regroupant les compétences régionales et départementales. Que faut-il de plus pour faire entendre la demande alsacienne ?

(2) En l'occurrence la loi du 16 janvier 2015 évoquée ci-dessus.

(3) L'ordonnance devrait par la suite être ratifiée par le Parlement.

(4) Dans des domaines partagés d'interventions les anciennes régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne auraient aussi pu en faire au travers de mutualisations qui n'étaient en rien infaisables. Au terme d'une première mandature de fonctionnement, ni les économies annoncées ni la prétendue mise à niveau avec les régions européennes n'étaient au rendez-vous. L'inefficacité du « big is beautiful » s'est avérée, tout simplement parce que ce n'est pas par la taille que l'on trouve l'efficacité, mais par les pouvoirs et par les moyens de faire. Les Alsaciennes et les Alsaciens dans leur grande majorité se posent la question de savoir, considérant que la réforme n'a guère conféré plus de pouvoirs et de moyens aux régions, qu'a donc fait le Grand Est que l'ancienne région Alsace n'aurait pu faire ? Voir aussi : <https://www.ica.alsace/proposition-de-proposition-de-loi-pour-la-creation-de-la-csp/>

(5) Donner des idées à d'autres anciennes régions fusionnées voulant aussi un retour à la situation précédente.

(6) Cf. L'Alsace.

(7) Propos tenus Alsace en 2015. Cf. DNA du 25 avril 2015.

(8) Rapportés par les DNA du 25 avril 2015.

(9) Certes, il existe des régions telles que la Bretagne ou la Corse qui correspondent à une histoire et à une culture, mais ces dernières ne sont pas pour autant véritablement reconnues, valorisées et promues.

(10) Si le jacobinisme fait référence à un mouvement politique particulier de la Révolution, il est caractérisé depuis notamment la IIIe République par une culture politique dont l'objectif est de ramener le tout à l'un, en l'occurrence, la nation à l'unicité de l'État, la société civile à l'unicité du peuple et l'action publique à l'unicité de la loi. Il s'oppose en cela à un principe démocratique qui lui se veut d'unir l'un et le divers. Republicanisme versus « démocratisation ».

(11) Au-delà, c'est évidemment aussi une question de pouvoirs politiques et de moyens financiers généraux, mais considérant qu'en la matière la région Grand Est n'en ayant guère plus que n'en avaient l'ancienne région Alsace, les Alsaciens souhaiteraient évidemment que soit créée une Collectivité alsacienne à statut particulier.

(12) Si le girondisme fait référence à un mouvement particulier de la Révolution, il est caractérisé par la suite comme étant un courant fortement décentralisateur, voire régionaliste.

(13) La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) n'a pas du tout constitué un nouvel élan ni, a fortiori, un nouvel acte de la décentralisation. Nous l'avons qualifiée de catalogue de salmigondis. On a pu parler également d'une loi « fourre-tout ». Cette loi (comme d'autres, malheureusement) est largement illisible, elle contient toutes sortes de dispositions, les unes utiles, d'autres qui le sont moins, d'autres parfaitement inutiles ou hors sujet, il faut en quelque sorte « faire son marché ». Les grands mots dont s'affuble son intitulé apparaissent dérisoires par rapport au contenu de la loi. Il est certain que nous aurons, dans les années qui viennent, une ou plusieurs lois sur les collectivités territoriales.

Quant à savoir quelles seront les prochaines réformes, il faudrait lire dans la boule de cristal... (en ayant toutes les chances de se tromper).

(14) Cette dernière prend tout son sens et ne peut être réalisée que par les voies d'un « fédéralisme territorial », autrement dit par le transfert de pouvoirs de décision, de parts d'autonomie à vrai dire, par l'État aux collectivités locales ou régionales dotées elles-mêmes d'institutions démocratiques. L'autonomie en ce qu'elle est l'opposée de l'hétéronomie, est consubstantielle à la démocratie ! Mais l'autonomie est un impensé français et la régionalisation est impossible dit-on en France.

(15) La France est un pays bien plus administré que gouverné.

(16) Dépenses publiques (58,2 % du PIB), de la dette publique (12,5% du PIB), du déficit public (4,7 % du PIB), prélèvements obligatoires (45,4 % du PIB).

(17) À cela s'ajoute notamment qu'il y a en France :

- deux séries de millefeuilles, celui des collectivités et celui de l'État et de son administration avec deux séries de fonctionnaires. Un total embrouillamini qui génère un gâchis d'énergie et de moyens financiers et nuit à la transparence démocratique,
- un républicanisme de l'État-nation dans lequel l'État et la nation sont confondus, tout comme la nationalité et la citoyenneté. Cette situation est source de confusion des pouvoirs,
- un parisianisme prégnant,
- une instabilité institutionnelle qui en réalité se traduit par l'immobilisme. De réforme en réforme, de déconcentration en déconcentration, jamais la vraie décentralisation n'a été opérée, c'est-à-dire celle qui se traduirait par un vrai transfert de pouvoirs et de moyens aux collectivités.
- une monarchie républicaine qui au fond n'est véritablement ni tout à fait monarchique ni tout à fait républicaine ou quand le défaut de l'un annihile l'avantage de l'autre.
- une fonction publique pléthorique et complexe.
- une multiplication des règles qui atteint son paroxysme.

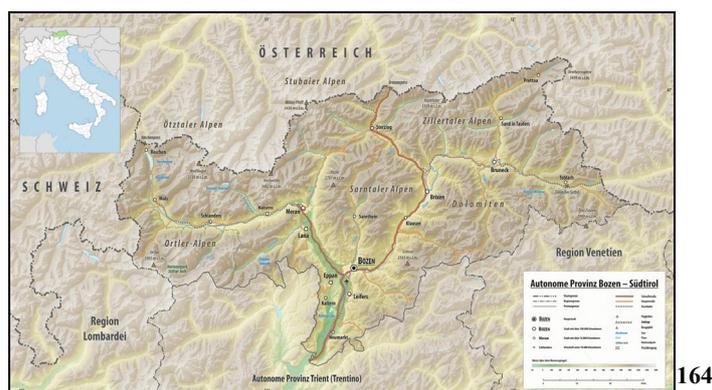
De tous les grands pays développés, la France bat là aussi des records avec à la clé un coût financier certain et un frein majeur à l'initiative.

(18) Cf. DNA du 7 juillet 2023.

2023

Le Südtirol

Le Südtirol (Alto Adige en italien) est une région entièrement montagneuse, caractérisée par les Alpes et les Dolomites, au sud du col du Brenner. Il est limitrophe au nord et à l'est de l'Autriche (land du Tyrol et Land de Salzbourg), à l'ouest de la Suisse (Grisons), au sud-est de la Vénétie (province de Belluno), au sud de la province autonome de Trente (Trentin) et au sud-ouest (par le col du Stelvio) de la Lombardie (province de Sondrio).



164

Institutionnellement, le Südtirol porte le nom de province autonome de Bozen (Bollzano). En italien, il est intitulé : Provincia Autonoma di Bolzano – Alto Adige, et en allemand : Autonome Provinz Bozen – Südtirol et en ladin : Provinzia Autonoma de Bulsan – Südtirol). En français, il est connu sous le nom de Haut-Adige, Tyrol du Sud. Il s'agit d'une province italienne qui fait partie de la Région autonome du Trentin-Haut-Adige, à la frontière de l'Autriche et de la Suisse. Depuis 2001, les deux noms, Alto Adige (italien) et Südtirol (allemand) figurent dans la Constitution italienne. Son chef-lieu est Bolzano. Il a une superficie : 7400 km² (Alsace 8200 km²).

La population totale s'élevait à 533715 en 2020 dont 52000 étrangers, celle de Bozen (la capitale) à 107760, de Meran à 41174 et celle de Brixen à 22853, les trois principales villes.

Le PIB par habitant y est 48076 € (Italie 30051 ; UE : 31310). Les services représentent 36% de l'activité, l'agriculture 29%, l'industrie 21% et le tourisme 14%. Le Chômage y s'élève à 2,9% dont jeunes 6,8% (Italie 10% dont jeunes 22%).

Selon les données d'Eurostat, la province de Bozen fait partie depuis des années et de manière constante des 25 régions les plus riches d'Europe. En Italie, elle occupe même une première place incontestée. Le taux de chômage est plus bas que dans les régions voisines. Le tourisme, la viticulture et l'arboriculture, l'administration autonome de la région et, bien sûr, la motivation des habitants du Südtirol ont contribué à l'expansion et à la prospérité de la région au cours des 50 dernières années, bien que le Südtirol ne compte que peu d'industries. Grâce au statut d'autonomie, l'argent public est utilisé au bon endroit. La fonction de pont entre le nord et le sud renforce également l'économie tout comme la double, voire la triple culture.¹⁶⁵ Et avec la prospérité économique, l'identité collective s'est également accrue.

La majorité des habitants est de langue allemande, parlant généralement un dialecte allemand du groupe bavarois, appelé « Südtirolerisch » (tyrolien méridional). Un bon quart de la population est italophone, tandis qu'une petite minorité est de langue ladine¹⁶⁶. Les germanophones représentent 69,4%, les italophones 26,1% et les ladinophones (rhéto-romanophones) 4,5% de la population.

Une caractéristique essentielle du Südtirol est celle de son statut politique, un statut en évolution constante

Pour bien comprendre le Tyrol du Sud, il faut connaître son histoire du pays au cours des 100 dernières années,

¹⁶⁴ Von Tschubby - Eigenes Werk, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=84327174>

¹⁶⁵ Des indicateurs précis montrent que la culture a des effets positifs sur l'économie d'un pays, cela d'autant plus qu'elle est reconnue et développée.

¹⁶⁶ Une langue romane du groupe rhéto-roman.

Par le **traité de Saint-Germain** de 1919, la partie sud du Tyrol est attribuée à l'Italie. Ce traité redéfinit la frontière d'État entre l'Italie et le petit pays naissant, l'Autriche, c'est-à-dire de ce qui restait de l'ancien empire austro-hongrois. Après la Première Guerre mondiale, la seule grande partie germanophone qui n'est pas devenue partie intégrante du nouvel État autrichien est en fait le Tyrol du Sud. 200 000 Allemands sont intégrés malgré eux à l'Italie, la délégation italienne ayant fait valoir que la ligne de partage des eaux sur le col du Brenner est une frontière naturelle de l'Italie¹⁶⁷.

Avec l'arrivée au pouvoir des fascistes en 1922 débute au Südtirol l'italianisation forcée. Le régime fasciste tentera d'imposer l'italianisation forcée en favorisant l'immigration des autres régions italiennes et en imposant notamment l'enseignement monolingue dans les écoles. Cela a provoqué des protestations et des rancœurs des habitants de langue allemande, ainsi qu'un enseignement clandestin dans les écoles des catacombes.

En 1939, suite à un accord entre Hitler et Mussolini la population germanophone est soit invitée à quitter le pays pour l'Allemagne, soit à y rester, mais en renonçant à son identité. 75 000 quitteront effectivement le pays. Beaucoup d'entre eux y reviendront après 1945.

En 1946 les puissances alliées refuseront l'autodétermination aux Südtiroliens, mais imposent à l'Italie et à l'Autriche de négocier au sujet de l'avenir du Südtirol. Par le traité de Paris signé par l'Italien De Gasperi et l'Autrichien Gruber, les deux pays trouvent un accord au sujet du développement de la langue, de la culture et de l'économie.

En 1957, une grande manifestation, sinon en faveur d'un retour à l'Autriche, du moins pour une large autonomie, rassemblant 35 000 participants, s'est déroulée au château de Sigmundskron.

Au début des années 60 le Südtirol connaît de fortes tensions, notamment des sabotages de douzaines de pylônes électriques et des attentats sur des établissements publics. L'Autriche en appelle à l'ONU pour non-respect de l'accord de 1946.

Au début des années 70, le cas du Südtirol est porté au débat à l'ONU. Rome, Vienne et Bozen entament des négociations qui vont déboucher en 1972 sur le deuxième statut d'autonomie qui dans un paquet confère une égalité de traitement et de protection aux trois groupes linguistiques.

En 1992, Rome et Vienne prennent acte du respect de la protection des minorités devant l'ONU. Les tensions se sont apaisées à la faveur d'un développement social, économique et culturel. L'apaisement et la reconnaissance des identités contribueront grandement à ce que les années 1990 soient décisives pour la construction de la prospérité au Südtirol.

Après l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne et l'entrée en vigueur de l'accord de Schengen, la barrière du Brenner est supprimée en 1998.

2011. L'autonomie a été progressivement développée et consolidée. La coopération transfrontalière est développée sous la forme d'un groupement européen de coopération territoriale, qui comprend l'Euro-région Tyrol-Südtirol-Trentino. Le Tyrol est autrichien, le Südtirol forme une Province de même que le Trentin en Italie. Ces deux dernières forment la Région Trentin-Haut-Adige. Rappel historique, Südtirol et Trentin faisaient partie de l'Autriche, en l'occurrence du Tyrol avant 1918. Le Trentin italophone est ce faisant parfois appelé Welsch-Tirol.

¹⁶⁷ Un trophée de guerre pour l'Italie en compensation de son entrée en guerre en 1915 au côté de la triple-entente. Mais les revendications italiennes ne furent pas toutes satisfaites et la victoire fut ressentie comme une « victoire mutilée », ce qui favorisera l'agitation nationaliste et l'ascension de Mussolini.

Le pacte de sécurité de 2014, un nouveau règlement financier avec l'État italien, garantit au Südtirol une participation fixe à la charge d'intérêts de l'État et l'inversion du principe d'encaissement des impôts en vigueur jusqu'à présent.

Entre 2015 et 2017, le Parlement du Südtirol a lancé un processus participatif de révision du statut d'autonomie. Des propositions ont été recueillies auprès de la population civile dans le cadre de tables rondes organisées dans toute la région et de deux comités.

Une loi constitutionnelle renforce en 2017 les droits de la communauté ladinophone. Elle met fin à certaines discriminations.

Statut politique du Südtirol, qui fait quoi :

Compétences de l'État (italien) : Défense, Police, Justice, Monnaie et Immigration

Compétences primaires du Südtirol : Culture, Formation professionnelle, Jardins d'enfants, le Social, les Routes, le Bâtiment, le Transport public, le Tourisme, l'Artisanat, l'Agriculture, la Protection civile, les Parcs naturels. Dans ces domaines le Südtirol peut légiférer. Les lois qui en découlent doivent évidemment correspondre à la Constitution italienne.

Compétences secondaires du Südtirol : l'Éducation, la Santé, le Sport, le Commerce, l'Eau. Dans ces domaines le Südtirol doit s'en tenir aux lois de l'État. Il peut en régler les détails.

Compétences tertiaires du Südtirol : l'Emploi. Dans ce domaine, le Südtirol ne peut que compléter les législations étatiques.



Le Landtag du Südtirol

Règles du jeu de la vie en commun : « Proporz¹⁶⁸ » et « Sprachgruppenzugehörigkeitserklärung¹⁶⁹ »

La cohabitation des trois groupes linguistiques au Südtirol s'appuie sur un système juridique complexe et différencié, qui associe rotation des postes, parité des organes et représentation proportionnelle de tous les groupes linguistiques :

- Proportionnalité des groupes linguistiques dans la fonction publique et le système gouvernemental.
- Bilinguisme dans les administrations et les services publics, bilinguisme et trilinguisme de la dénomination géographique.
- Enseignement de la langue maternelle.

Le budget

Les fonds du budget du Südtirol financent toute une série de compétences, dont l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université, la santé et les services sociaux, ainsi que la gestion de l'ensemble du réseau routier national et régional.

Le budget du Südtirol s'élève actuellement à environ six milliards d'euros par an. Il est alimenté par les recettes fiscales générées au sein du Südtirol. Neuf dixièmes de ces recettes restent dans le pays, le dixième restant étant transféré à Rome.

- Éducation : 942 millions d'euros.
- Santé : 1,5 milliard d'euros.
- Social : 573 millions d'euros.
- Transport : 447 millions d'euros.

Langue d'enseignement

Il y a des écoles dites allemandes, italiennes et ladines. L'article 19 souvent cité du statut d'autonomie du Südtirol stipule que l'enseignement est dispensé dans la langue maternelle de l'élève. Ainsi, dans les écoles allemandes, toutes les matières sont enseignées en allemand (langue enseignée et d'enseignement), tandis que l'italien a le statut de langue enseignée. Dans les écoles italiennes, c'est l'inverse. L'enseignement bilingue (deux langues d'enseignement) n'existe qu'en tant qu'expérimentation scolaire. Il n'était pas souhaité politiquement, car la population germanophone craignait une assimilation insidieuse. Seules les écoles ladines sont bilingues paritaires allemand-italien avec le ladin comme langue véhiculaire et avec des cours de langue ladine.

Pour les uns, le principe dit de la langue maternelle (Muttersprachenprinzip) garantit la survie du groupe linguistique, pour les autres, il est devenu un obstacle. Les familles mixtes, en particulier, sont confrontées au choix difficile de l'école dans laquelle elles doivent envoyer leur enfant. Dans les villes, les italophones affluent dans les écoles germanophones dans l'espoir que les enfants sortent parfaitement bilingues et qu'ils aient ainsi plus de facilité à trouver un emploi. Le bilinguisme paritaire, s'il n'est pas souhaité par tous, devrait néanmoins pouvoir être offert à qui le souhaite.

Bilinguisme public

L'allemand et l'italien sont des langues officielles équivalentes au Südtirol, ainsi que le ladin dans les vallées ladines de Gröden et du Gadertal. Cela signifie qu'au Südtirol, chacun peut utiliser sa langue

¹⁶⁸ Proportionnalité.

¹⁶⁹ Déclaration d'appartenance à un groupe linguistique. Pour travailler à la Poste ou aux Chemins de fer, il ne suffit pas de présenter un certificat de bilinguisme ou de trilinguisme (pour les Ladins), mais il faut d'abord présenter une déclaration d'appartenance à un groupe linguistique. Tous les dix ans, le recensement officiel de la population permet de déterminer la force des trois groupes linguistiques. Les emplois dans la fonction publique et de certaines prestations sociales sont attribués selon la clé obtenue, afin de garantir une répartition aussi équitable que possible entre les trois groupes linguistiques.

maternelle, que ce soit au guichet de l'administration, à l'hôpital, au tribunal ou avec la police. Cela implique bien sûr un important investissement administratif. Les personnes qui ne sont pas originaires du Südtirol remarquent immédiatement que toutes les communications et tous les documents publics, du permis de conduire et de la carte d'identité aux certificats médicaux et aux résolutions du gouvernement régional, sont rédigés dans les deux langues. Les fonctionnaires, qu'ils soient agents de nettoyage ou médecins, doivent donc maîtriser (sur papier) l'autre langue nationale, et ce en fonction du niveau d'études requis pour le poste. Les candidats à la fonction publique doivent avoir obtenu un certificat de bilinguisme et passer un test de langue.

Focus

I. Université

L'Université libre de Bozèna a été fondée en 1997. Elle est trilingue : les enseignants et les étudiants communiquent en allemand, en italien et en anglais. Elle se compose d'un campus à Bozèna, à Brixen et à Bruneck. Depuis un quart de siècle, le campus de Brixen forme non seulement la relève pédagogique, c'est-à-dire les enseignants des écoles maternelles et élémentaires du Südtirol, mais prépare également les jeunes à des tâches dans les domaines de la pédagogie sociale, du travail social, de la communication et des sciences culturelles. Les activités de l'école sont liées à la recherche et au transfert de connaissances sur des défis tels que l'inclusion, l'éducation dans la famille, l'apprentissage des langues et les compétences linguistiques dans un environnement multilingue, le développement communautaire, les changements éco-sociaux ou les dynamiques sociales et culturelles en matière d'inégalités sociales.

II. Journaux et magazines

Les quotidiens

Dolomiten, publié en allemand et, dans une moindre mesure, en ladin,
Alto Adige de langue italienne.
Tageszeitung

Les hebdomadaires régionaux

ff das Südtiroler Wochenmagazin
Katholisches Sonntagsblatt
Südtirol Panorama
La Usc di Ladins (La voix des Ladins)

III. Radios publiques¹⁷⁰

Rai - Radiotelevisione Italiana de droit public dispose de trois départements rédactionnels autonomes au sein de la maison de la radio Rai de Bolzano. La Rai Südtirol diffuse son programme complet en langue allemande sur son propre canal radio. Les émissions radiophoniques en langue ladine produites par Rai Ladinia sont également diffusées sur ce même canal radio. Rai Alto Adige produit des émissions en italien à contenu régional

IV. Télévisions publiques¹⁷¹

¹⁷⁰ De très nombreuses stations publiques südtiroliennes, autrichiennes, bavaroises ou suisses sont diffusées via la norme DAB+ (Digital Audio Broadcasting) auxquelles s'ajoutent des stations privées du Südtirol ou d'Italie. Le Südtirol dispose de nombreuses radios locales qui émettent dans les différentes langues de la Province.

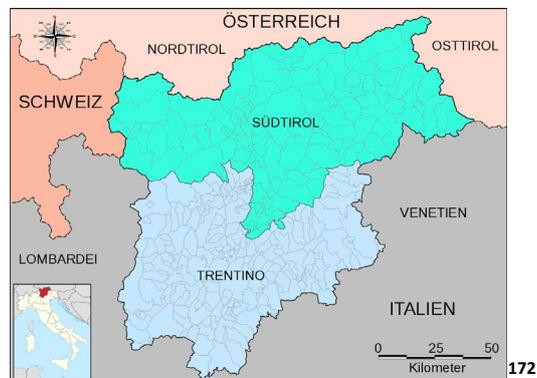
¹⁷¹ L'Österreichischer Rundfunk (ÖRF) entretient à Bolzano une antenne du studio régional du Tyrol, où est produite l'émission d'information régionale « Südtirol heute ».

La Rundfunk-Anstalt Südtirol (RAS) diffuse en DVB-T plusieurs chaînes autrichiennes allemandes ou suisses. Les chaînes de télévision publiques italiennes nationales ainsi que les chaînes privées italiennes peuvent être captées via leurs propres

Rai - Radiotelevisione Italiana Trois départements indépendants sur le plan rédactionnel opèrent dans la maison de la radio Rai à Bolzano. La Rai Südtirol diffuse ses émissions de télévision en langue allemande, dont le journal télévisé quotidien, sur sa propre chaîne de télévision. Le programme en langue ladine de Rai Ladinia, dont l'émission TRaiL avec des informations locales, est également diffusé sur cette même chaîne de télévision. Rai Alto Adige fournit à Rai 3 des émissions en italien à contenu régional.

V. Banques

Südtirol Bank
 Raiffeisen Landesbank Südtirol AG
 Südtiroler Volksbank
 Südtiroler Sparkasse
 Finance Südtirol-Alto Adige
 Prader Bank AG
 ...



Sources

Auckenthaler A., Entstehung und Entwicklung der Südtiroler Autonomie, Documentation de la Province autonome du Südtirol, 2017
 Autres documentations venant de la Province autonome du Südtirol, 2022
 Forcher M., Kleine Geschichte Tirols, Haymon, Innsbruck-Wien, 2012
 Mazohl B. Steiniger R., Geschichte Südtirols, C-H-Beck, München, 2020
 Radius, Magazin für die Europaregion Tirol, N°4, Juni 2023
 Righi L. Wallisch, Südtirol Verstehen, Folio Vrelag, Wien-Bozen, 2017
 Wikipédia

réseaux de diffusion. Les médias en ligne jouent un rôle de plus en plus important dans l'information régionale. Le site d'information le plus consulté est Südtirol Online.

¹⁷² Von Map_of_municipalities_of_Trentino-Alto_Adige-Südtirol_-_Italy.svg: M.casanovathis file:Furfur - Diese Datei enthält Elemente, die von folgender Datei entnommen oder adaptiert wurden:, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=63372810>

Der französische Zentralismus aus der Sicht eines elsässischen Regionalisten

Pierre Klein¹⁷³

In Frankreich gibt es nach den Worten von Frau Lebranchu, der damaligen Ministerin für die Gebietskörperschaften, über die die DNA am 25. April 2015 berichtete, keinen Grund, Region und Identität zu verwechseln. Die Region sei "ein institutionelles Instrument, kein Instrument der kulturellen oder historischen Anerkennung", sagte sie. Sie wies lediglich auf die Tatsache hin, dass die französische Region ein Verwaltungsbereich in einem Raum ist, der nichts mit den regionalen kulturellen Identitäten zu tun hat.

Obwohl Frankreich in den letzten Jahrzehnten Momente der Regionalisierung erlebt hat, handelte es sich in Wirklichkeit um Momente der Dekonzentration und Dezentralisierung, bei denen der Zentralstaat die meisten Befugnisse und Mittel behielt, ohne die Verwaltungen der Präfekturen wesentlich zu beeinflussen. Wenn Regionen geschaffen wurden, dann immer im jakobinischen Geist, der darauf abzielt, Gleiches zu vereinen, in diesem Fall Klone von eigener Geschichte und Kultur neutralen "Territorien". Es gibt zwar Regionen wie die Bretagne oder Korsika, die einer Geschichte und einer Kultur entsprechen, aber diese werden nicht wirklich anerkannt, gewürdigt und gefördert.

In der Tat ist Frankreich nach wie vor ein Land, das mehr verwaltet als regiert und mehr zentralisiert als regionalisiert ist. Frankreich, das durch aufeinanderfolgende Zusammenschlüsse von Provinzen entstand, deren Bindeglied die Verwaltung war Frankreich, hat den Zentralismus in seiner DNA. Dies erklärt, rechtfertigt aber nicht, dass es Schwierigkeiten hat, sich an einem Erneuerungsprozess zu beteiligen, um sich an die zeitgenössische politische und soziale Dynamik anzupassen und eine Erneuerung der Republik auf der Grundlage der Akzeptanz von Pluralität und Multipolarität vorzunehmen.

Die Ursprünge der Hyperzentralisierung sind gut bekannt. Sie stammen aus der Zeit Philipps des Schönen¹⁷⁴. Zunächst monarchisch, wurde sie dann republikanisch, und die Nation wurde aufgefordert, sich durch sie und um sie herum zu vereinen, bis zu dem Punkt, an dem administrative Zentralisierung und Nation verwechselt wurden. Dies ist die jakobinische Option, aber sie ist nur eine Option und keine Verpflichtung, die der Idee der Nation innewohnt. Einige mögen es damals gerechtfertigt haben, aber sollte es das Modell bleiben, das *ad vit aeternam* reproduziert wird, obwohl seine Nachteile hinreichend bekannt sind?

Die vorrevolutionäre Debatte und die Verwirklichung der Demokratie brachten zwei Vorstellungen von der Bildung des politischen Willens und der Ausübung der Macht. Die erste, von Locke initiiert und von Montesquieu ergänzt, basiert auf der Repräsentation-Delegation oder der nationalen Souveränität und auf der horizontalen und vertikalen Gewaltenteilung. Die zweite, insbesondere von Rousseau geprägte, beruht auf der unveräußerlichen und unteilbaren Souveränität des Volkes und folglich auf der Identität oder Vermischung der Gewalten, was ihre Aufteilung schwierig macht.

¹⁷³ Contribution présentée à l'Université de Bayreuth en 2022.

¹⁷⁴ Die Herrschaft Philipps des Schönen markiert einen wichtigen Schritt im Übergang von der Feudalmonarchie, die allein auf Vasallenbeziehungen beruhte, zu einer territorialen und administrativen Monarchie parallel zur Unterwerfung der Lehen. Dies sind die Anfänge des Nationalstaats. Die Verbindung zwischen der Form des Staatsaufbaus durch die sukzessive Übernahme von Territorien und der mit seiner Konsolidierung beauftragten Verwaltung, d. h. zwischen Bauherr und Baumeister, wird zur Quintessenz des französischen Systems werden. Dies ist der französische "Sonderweg". Daraus folgt, dass der Versuch, das Verwaltungssystem zu reformieren, in den Augen vieler von vornherein so aussieht, als wolle man den Staat selbst angreifen. Und das ist dumm! Die Einheitlichkeit der Verwaltung wird die Einheitlichkeit der Sprache erzwingen. Daraus folgt, dass die Förderung der nicht-französischen Sprachen Frankreichs (=Regional- oder Minderheitensprachen) in den Augen vieler als ein Angriff auf die Nation selbst angesehen wird. Und das ist genauso dumm!

Frankreich wird immer zögern. Ist Rousseau schuld? Nicht nur. In weniger als 200 Jahren wird Frankreich 16 verschiedene Verfassungen oder Regime kennen, die sich an beide Konzepte anlehnen und wird sich nie wirklich entscheiden, wobei jedoch zwei Konstanten bestehen bleiben: die effektive horizontale und vertikale Nichttrennung der Gewalten und die Vorrangstellung des Staates gegenüber Gesellschaft und Politik.

Der Konsens, den dieses System braucht, ergibt sich weitgehend aus dem Handeln der Institutionen und der herrschenden Klasse. Das System selbst spielt eine Rolle bei der Erzeugung der Einstellungen und Verhaltensweisen, die für seine Aufrechterhaltung notwendig sind. Die Elemente des Konsenses werden durch den Druck der institutionellen und herrschenden Praktiken von oben nach unten hergestellt, eingeflößt und konsolidiert. Nicht der öffentliche Raum, sondern strukturelle Mechanismen und der Pariser Mikrokosmos, in dem politische, wirtschaftliche und medien Kräfte aufeinandertreffen, bestimmen die Ausrichtung. Das System wird durch die Atomisierung der Individuen gefestigt, die sich, ohne wirkliche Vermittlungsinstanzen, nur untergeordnet und bettelnd an es wenden können.

Frankreich machte zwar beträchtliche Fortschritte in Bezug auf Rechte, Freiheiten und sozialen Fortschritt, war aber gleichzeitig hierarchisch, assimilatorisch und monistisch. Und es wird niemals eine echte Berücksichtigung der regionalen Gegebenheiten ins Auge fassen. Die Gebietskörperschaften sind bestenfalls Modalitäten der Verwaltungsorganisation, auch wenn sie im Rahmen der Dezentralisierung und Dekonzentration geschaffen wurden.

Die Gründe dafür sind vielfältig:

- das Vorhandensein des Staates vor der Nation,
- die Erneuerung und Verschärfung des politischen Zentralismus und der Verwaltungskonzentration des Ancien Régime
- und das Versäumnis der aufeinanderfolgenden Regime, echte Vermittlungsinstanzen zu schaffen.

Hinzu kommen der Triumph des Individualismus, die Fixierung auf die Homogenität des Gemeinwohls, die Mythisierung der Einzigartigkeit des Volkswillens, die völlige Verwechslung von Staat und Nation, der Egalitarismus oder die Leidenschaft für das Gleiche, die politische und kulturelle Reduzierung Frankreichs auf Paris... Die gesamte Geschichte des französischen Faktums ist die Geschichte der Allmacht eines Nationalstaates, der sich von den Realitäten und Erwartungen ernährt, die er zu schaffen versucht.

All diese Daten sind im Bewusstsein und in der politischen Kultur der Franzosen stark verankert, dank des Aufbaus einer nationalen Identität und einer undifferenzierten Sozialisierung, insbesondere in den Schulen, was natürlich zu Nationalstolz und Patriotismus führte, aber auch zur Akzeptanz und Reproduktion des Modells. Mit der Zeit haben sich diese Daten zu Traditionen und Habitus kristallisiert.

Insofern wird das System trotz zahlreicher und immer wiederkehrender Kritik von den Franzosen nicht grundsätzlich in Frage gestellt. Wenn sie sich immer so leicht der zentralistischen Lösung zugewandt haben, dann deshalb, weil die Geschichte und die Zentralisierung selbst sie so geprägt haben, immerhin nicht ohne Vermeidungs- und Überkompensationsstrategien zu entwickeln.

Der Zentralismus und sein jakobinisches Pendant kommen uns in Form von Kreativitätsverlusten und finanziellen Einbußen teuer zu stehen und tragen in hohem Maße dazu bei, dass Frankreich im Verhältnis zum BIP die höchsten Staatsausgaben der Welt hat, ohne dass sich dies in einem unvergleichlichen kollektiven Wohlstand niederschlägt.

Im Vergleich zu anderen europäischen Ländern trägt dieses System dazu bei, Rekorde zu brechen, wie folgende.

- Im Jahr 2020 machten die Ausgaben der öffentlichen Verwaltung 62 % des BIP aus, in Deutschland 51 %.
- Die öffentliche Bruttoverschuldung lag in Frankreich bei 115 % und in Deutschland bei 69 %.
- Die Arbeitslosenquote lag in Frankreich bei 8 % und in Deutschland bei 3,8 %,
- Das Haushaltsdefizit betrug in Frankreich -9 % gegenüber -4 % in Deutschland. Vor der Pandemiekrise lagen die Quoten in Frankreich bei -3 % und in Deutschland bei +2 %,
- und die Außenhandelsbilanz belief sich auf -83 Milliarden, während sie in Deutschland +182 Milliarden betrug¹⁷⁵.

Darüber hinaus:

- In Frankreich gibt es zwei parallele Verwaltungsebenen: die der lokalen Gebietskörperschaften und die des Staates und seiner Verwaltung mit zwei Gruppen von Beamten. Ein totales Durcheinander, das zu einer Verschwendung von Energie und finanziellen Ressourcen führt.

- einen allgegenwärtigen Pariser Geist. Jedes Jahr gibt das Kulturministerium 139 Euro pro Einwohner in der Region Ile-de-France aus, verglichen mit... 15 für den Einwohner einer anderen Region, ein Verhältnis von 1 zu 9 zugunsten der Île-de-France! Dieser Pariser Stil ist nicht nur strukturell, sondern er hat auch den Anspruch, den Ton anzugeben¹⁷⁶.

- Im Land der ideologischen Gleichmacherei herrscht soziale Unbeweglichkeit, und es dauert sechs Generationen, bis sich ein Nachkomme einer bescheidenen Familie dem Medianeinkommen des Landes nähert, während es im OECD-Durchschnitt 4,5 sind. Der soziale Aufstieg geht daher besonders langsam voran¹⁷⁷.

- institutionelle Instabilität, die sich in der Realität in Unbeweglichkeit niederschlägt. Von Reform zu Reform, von Dekonzentration zu Dekonzentration hat nie eine echte Dezentralisierung stattgefunden, d. h. die Übertragung von Befugnissen und Ressourcen auf die lokalen Behörden.

- eine republikanische Monarchie, die im Grunde weder ganz monarchisch noch ganz republikanisch ist, oder wenn der Mangel des einen den Vorteil des anderen zunichte macht. Wir können die Aussagen von Jean-François Revel aus dem Jahr 1992 ohne ein Komma zu setzen übernehmen. Er sprach damals von einer "paradoxen Ehe", die "Machtmissbrauch und Unfähigkeit zu regieren, Willkür und Unentschlossenheit, Omnipotenz und Impotenz ..., den republikanischen Staat und die monarchische Günstlingswirtschaft, die Universalität der Zuteilungen und die Armut der Ergebnisse, die Dauer und die Ineffizienz, das Scheitern und die Arroganz, die Unpopularität und die Selbstzufriedenheit" miteinander verbindet¹⁷⁸.

- Die Zahl der Vorschriften hat ihren Höhepunkt erreicht. In zwei Jahrzehnten sind etwa 120.000 Gesetzes- und Verordnungsartikel hinzugekommen! Von allen großen Industrieländern bricht Frankreich auch hier alle Rekorde, was zu erheblichen finanziellen Kosten führt und die Initiative stark behindert¹⁷⁹.

- Und schließlich "die Erschöpfung und Entmutigung, die sich in fast allen Bereichen des öffentlichen Dienstes, von dem vieles, wenn nicht alles abhängt, breit machen. Besonders betroffen sind die Bereiche Polizei, Justiz, Krankenhäuser, Lehre und Forschung. Es liegt auf der Hand, dass dies der Qualität der erbrachten öffentlichen Dienstleistungen nicht zuträglich ist¹⁸⁰.

Für die Regionen hat das System zwar die Teilhabe an einer großen Kultur ermöglicht, aber auch zu einer gewissen kulturellen Entropie, zu einer gewissen Erstickung von Initiativen und Potenzialen

¹⁷⁵ Zahlen vorgelegt in Le Point vom 16.9.2021.

¹⁷⁶ Le Point 2558 vom 11/9/2021.

¹⁷⁷ Le Point 2558 vom 11/9/2021.

¹⁷⁸ Jean-François Revel, L'Absolutisme inefficace ou contre le présidentielisme à la française (Der unwirksame Absolutismus oder gegen den Präsidialismus nach französischem Vorbild), Éditions Plon 1992

¹⁷⁹ Das ist nicht erst seit gestern so. Das Thema kommt immer wieder auf den Tisch. So sprach Präsident François Hollande 2013 von der Dringlichkeit und der Herausforderung eines "Vereinfachungsschocks". Präsident Emmanuel Macron, der zunächst von Entkomplizierung sprach, befürwortet nun mehr Vereinfachung und sein Premierminister wird 2021 seinerseits einen "Schock" der Vereinfachung ausrufen. Man möge es sich sagen!

¹⁸⁰ David Cayla in Marianne vom 27/9/2021, Seite 13.

geführt. Die Unterschätzung der Dauerhaftigkeit des Bedürfnisses nach Solidarität und lokaler Zugehörigkeit hat ebenfalls zur Schwächung der sozialen Bindungen beigetragen.

Frankreich hat aus den Augen verloren oder nie gewusst, dass die Legitimität des Staates und seine Effizienz auch aus der Teilung der Macht, der Annäherung an die Unterworfenen und der damit verbundenen Teilhabe resultieren können. Um dies zu erreichen und die noch bestehende administrative Bevormundung und Rechtsunfähigkeit endlich zu beseitigen, wäre es notwendig, die Vielfalt im Vorfeld gesetzlich zu verankern.

Auf der nachgelagerten Ebene muss die Einbeziehung der regionalen Gegebenheiten durch eine infrapolitische Differenzierung (Regionalisierung) und eine infraadministrative Differenzierung (Dekonzentration) des Staates erreicht werden, indem den Regionen eine normative Befugnis für die sie betreffenden Angelegenheiten und eine echte Verantwortungssolidarität im Leben der Nation übertragen wird.

Warum nicht ein Zwischenmodell zwischen dem deutschen Ländermodell und dem französischen Regionenmodell einführen, das Modell der administrativen Mitverwaltung? Der Staat würde die Verwaltung einiger seiner Herrschaftsbereiche mit den Gebietskörperschaften teilen¹⁸¹. Nehmen wir zum Beispiel die Kultur. Zusätzlich zu den Kompetenzen, die sie bereits haben, würden die lokalen Behörden gemeinsam mit dem Staat Elemente des regalen Bereichs verwalten, beispielsweise im Rahmen von speziellen Hohen Behörden¹⁸². Wenn die administrative Mitverwaltung angenommen wird und sich in der vereinbarten Frist bewährt, könnte der Staat, der sich immer vor dem regionalen Faktum scheute, endlich mit Zuversicht einen weiteren Schritt tun.

Hartnäckigkeit im Irrtum: eine französische Krankheit? Für viele ist das französische System, wenn nicht am Ende, so doch zumindest mit großen Mängeln behaftet, die allesamt Quellen des nationalen Niedergangs sind, von dem in letzter Zeit viel die Rede ist. Wir sind der Meinung, dass eine echte Regionalisierung reichlich dazu beitragen könnte, die Effizienz und Dynamik bei der Verwaltung des Gemeinwohls wiederzufinden. Daran sollten wir nicht zweifeln.

Die Zentralisierung zeichnet sich in Frankreich einerseits im Ancien Régime durch die Institution der Monarchie und andererseits in der Neuzeit durch die Autokratie Napoleons aus. Sie hat sich also nicht auf demokratischem Wege in unserem Land etabliert. Und obwohl sie sich gelockert und einer gewissen Dezentralisierung Platz gemacht hat, beruht diese eher auf einem administrativen und technokratischen als auf einem demokratischen Konzept, und der französische Staat wird nach wie vor von einer heteronomen Macht beherrscht und Frankreich ist ein Land, das viel mehr verwaltet als regiert wird. Auf seine Kosten und auf Kosten der Demokratie!

Die Demokratie verlangt zu ihrer Vollendung das Prinzip der Einheit in der Vielfalt, das seinerseits durch die lokale Demokratie vervollständigt wird. Letztere nimmt nur auf dem Weg eines "territorialen Föderalismus" vollen Sinn und kann auch nur auf diesem Weg erreicht werden, d. h. durch die Übertragung von Entscheidungsbefugnissen, genauer gesagt von Teilen der Autonomie, durch den Staat auf lokale oder regionale Gebietskörperschaften, die selbst über demokratische Institutionen verfügen. Da Autonomie das Gegenteil von Heteronomie ist, ist sie ein wesentlicher Bestandteil der Demokratie! Aber die Autonomie ist in Frankreich etwas Undenkbares, etwas Unvorstellbares, etwas, an das man nicht denkt, gedacht hat, und die Regionalisierung ist unmöglich, sagt man in Frankreich. Wer es nicht weiß, wird es tun! PK

¹⁸¹ Man könnte sich auch an den italienischen oder spanischen Regionen orientieren.

¹⁸² Zum Beispiel eine dezentralisierte Hohe Behörde, die sich speziell mit dem Unterricht in der Regionalsprache, -geschichte und -kultur befasst und die Kompetenzen des Staates und die Beiträge der Gebietskörperschaften in Absprache mit Vertretern von Eltern, Lehrern und Vereinigungen, die sich für die Förderung der Regionalsprache und -kultur einsetzen, zusammenfasst und über alle notwendigen Befugnisse verfügt, um : - die Entwicklung des Unterrichts zu planen,- die Ausbildung zu organisieren,- für die Einstellung zu sorgen,- die Instrumente zu entwickeln,- über die Eröffnung des Unterrichts und die Zuweisung der Lehrkräfte zu entscheiden,- für die Kontrolle zu sorgen.

1918 Novemberrevolution-en im Elsass: die Geschichte einer Heimholung in alten französischen Gegebenheiten

Pierre Klein¹⁸³

Im November 1918 erlebte Elsass-Lothringen seine letzten Tage im Rahmen des Deutschen Reichs, in das es seit 1870/71 als Reichsland mit einem Teil Lothringens durch den Frankfurter Vertrag ordnungsgemäß integriert worden war. Die Elsässer, die vom Protest zum Wunsch nach weitgehender Autonomie übergingen, passten sich schließlich an die Situation an und entwickelten sogar eine gewisse Loyalität gegenüber den politischen, rechtlichen, wirtschaftlichen, sozialen¹⁸⁴ und kulturellen Rahmenbedingungen. Das Elsass profitierte insbesondere ab 1911 von einer relativen Autonomie, die ihm eine Verfassung, ein Parlament und eine Regierung zugestand. Etwas, das keine Region in Frankreich je hatte - bis heute. Im Allgemeinen ist jedoch eine Identifikation-Distanzierung gegenüber Deutschland zu verzeichnen. Konfrontiert mit der Identitätsfrage entwickelte sich ein spezifisch elsässisches Identitäts- und Kulturbewusstsein. Auch kann man behaupten, dass das Elsass während dieser Zeit eine "nationale" Erfahrung machte.

Die Erfahrung der Autonomie, so kurz sie auch war, sollte die Gemüter dennoch nachhaltig prägen. Im November 1918 machte Frankreich all dem ein Ende. Und das Elsass kehrte schlicht und einfach zum Ausgangspunkt zurück, d. h. zu dem Status, den es vor 1870 gehabt hatte. Mit anderen Worten: auf gar nichts! Es existierte damals verfassungsrechtlich und als Gebietskörperschaft schlichtweg nicht und war offensichtlich nicht die einzige Region in diesem Fall. Im Übrigen war das feierliche Versprechen, das General Joffre den Elsässern 1914 gab, die elsässischen Freiheiten zu respektieren, von den französischen Regionalisten so interpretiert worden, dass es der Beginn der großen dezentralisierenden Reform sein sollte, die sie herbeisehnten.

Es geht nicht darum, die Rückkehr des Elsass zu Frankreich zu bedauern, das wäre lächerlich. Aus demokratischer Sicht kann man jedoch nur bedauern, dass die politische Klasse des Elsass in diesen für die politische, kulturelle, sprachliche, identitätsstiftende, soziale und wirtschaftliche Zukunft der Region so entscheidenden Tagen nicht mehrheitlich die Gelegenheit ergriffen hat, einen Status von Frankreich anerkennen zu lassen, der zwar noch perfektioniert werden musste, es dem Elsass aber ermöglichte, die Dinge, die es besonders betrafen, so nah und so gut wie möglich zu regeln und ganz einfach als politische Institution zu existieren.

Wenn dies geschehen wäre, hätte Frankreich dazu gebracht werden können einen großen Schritt vorwärts in Richtung mehr lokaler Demokratie zu wagen. Das Experiment, das es mit dem Elsass gemacht hätte, hätte später als Grundlage für eine echte Regionalisierung dienen können, in erster Linie aus demokratischen Erwägungen. Denn eine echte Demokratie gibt es nur mit vertikaler und horizontaler Gewaltenteilung. All diese Dinge waren damals in Frankreich nicht eindeutig festgelegt. Sind sie es heute? Das ist eine andere Geschichte. So hätte die Revolution-en von 1918 ausgehen können oder sollen. An diesem Punkt der politischen Geschichte hätten beide die Gelegenheit gehabt, sich eine weitgehende Lokaldemokratie gegenseitig zu beschenken, bzw. im Elsass zu behalten und in Frankreich einzuführen. Doch daraus wurde nichts.

Revolution in Deutschland

Im Laufe des Jahres 1918 wendet sich der seit 1914 andauernde Krieg eindeutig zu Ungunsten Deutschlands, insbesondere da die USA mit einem großen Kontingent an der Seite Frankreichs und seiner Verbündeten stehen. Und im November kommt es zur Revolution. Das Regime wird fast ohne Widerstand gestürzt. Die militärische Niederlage, so wichtig sie auch war, war nicht der einzige Grund dafür. Während des Krieges hatte sich hinter der Front und innerhalb der Truppe selbst allmählich eine

¹⁸³ Présenté à l'Université de Bayreuth.

¹⁸⁴ (die Arbeiterklasse genoss soziale Vergünstigungen, die ihrer Zeit weit voraus waren)

starke und vielfältige Unzufriedenheit entwickelt, die schließlich in einem Volksaufstand von Arbeitern und Soldaten endete. Dies zeigt, wie unpopulär das Regime und wie unerträglich der Krieg geworden waren. Mehr noch als die Knappheit war es die ungleiche Verteilung, die seit 1916 Demonstrationen und Streiks auslöste. Ende September räumte der deutsche Generalstab die Niederlage ein und drängte auf eine Feuereinstellung.

Präsident Wilson, der einen Friedensplan vorgeschlagen hatte, deutete jedoch an, dass ein Frieden ohne die Abdankung Wilhelms II. nicht in Frage käme. Im Oktober schlug die herrschende Klasse die Einführung eines parlamentarischen Systems vor. Die Aufgabe wurde einem neuen Kanzler, Max von Baden, übertragen. Die Reform von oben sollte der Revolution von unten zuvorkommen. Doch zu spät! Am 28. Oktober meuterten Matrosen in Wilhelmshaven, als der Generalstab eine letzte Generaloffensive der deutschen Marine starten wollte. Am 3. November greift die Bewegung auf Kiel über, wo Soldaten und Arbeiter die Macht an sich reißen. Die Revolution breitet sich rasch auf das gesamte Kaiserreich aus.

Die erste Krone, die von Bayern, fällt am 7. November. In Berlin verkündet eigenmächtig Max von Baden am 9. 11. die Abdankung von Wilhelm II. als deutscher Kaiser und als König von Preußen. Der Kaiser begreift endlich die Situation, in die er Volk und Land gestürzt hat, und kann nicht anders, als sich damit abzufinden. Ebenfalls am 9. 11. gab Friedrich Ebert nach dem Rücktritt Max von Badens seine Ernennung zum Reichskanzler bekannt. Philipp Scheidemann ruft die Demokratische Republik aus und Karl Liebknecht die Freie und Sozialistische Republik. Am 10. 11. bilden sich im ganzen Reich Arbeiterräte und Soldatenräte. Diese Revolutionäre arbeiten teils auf eine Demokratisierung von Staat und Gesellschaft hin, teils - eine Minderheit, die sich von der bolschewistischen Revolution inspirieren lässt - auf die die Diktatur des Proletariats. Der Waffenstillstand wurde am 11. 11. in Compiègne unterzeichnet. Der Krieg ist beendet. Die Revolution ist in vollem Gange.

Revolutionen im Elsass

A. Die elsässischen Gegebenheiten

1. Französische Auswirkungen.

Es ist allgemein bekannt, dass Frankreich, wenn es aus dem Konflikt siegreich hervorgeht, die volle Souveränität über das noch bestehende Elsass-Lothringen beanspruchen wird. Darüber hinaus hatte es seit 1870 eine Propaganda zu seinen Gunsten betrieben und verfügte dort über Multiplikatoren. Darüber hinaus herrscht noch in der Region ein "französisches Gedächtnis", eine Nostalgie für das Land der Revolution und der Menschenrechte, für seine Sprache und Kultur, für seine Wirtschaft und seine Bourgeoisie in denen viele in der Vergangenheit ihr Auskommen gefunden haben. Nicht zu vergessen die elsässischen Veteranen des Krieges von 1870, die noch zahlreich überleben und zur Aufrechterhaltung einer Form von Melancholie beitragen. Je näher wir dem November 18 kommen, desto wichtiger wird diese Auswirkung, bis sie über andere triumphiert.

2. Deutsche Auswirkungen.

Es ist auch klar, dass Deutschland, nachdem es die Niederlage zur Kenntnis genommen hat, alles in seiner Macht Stehende tun wird, um Elsass-Lothringen dennoch in seiner Mitte zu behalten. Zu diesem Zweck schlug es im Oktober 18 vor, Elsass-Lothringen als Bundesstaat mit den gleichen Vorrechten und Befugnissen wie die anderen Staaten im föderalen Gefüge zu etablieren. Es setzte auch auf die Schaffung eines neutralen Staates Elsass-Lothringen und auf ein Plebiszit, das es sich noch immer als gewinnbar und eine entsprechende Propaganda organisierte. Je näher das Ende des Konflikts rückt und vor allem, als das Kaiserreich unter dem Druck des Volkes zusammenbricht, verliert diese Wirkung an Effektivität, bis sie schließlich bedeutungslos wird und ihre Glaubwürdigkeit verliert.

3. Elsässisch-lothringische Inzidenz.

Als sich das Ende des Krieges abzeichnete und gleichzeitig die Niederlage Deutschlands, zu dem das Elsass noch gehörte, immer deutlicher wurde, schmiedeten die in der Region vertretenen politischen Tendenzen unterschiedliche Zukunftsvorstellungen für die Region: Staat, neutrale Republik,

sozialistische Republik, Autonomiestatus im französischen Rahmen, provisorische Regierung, die mit der Aushandlung der Rückkehr zu Frankreich beauftragt würde, oder bedingungslose Wiedereingliederung in Frankreich. Dies sind die Projekte, die ausgearbeitet werden und gegeneinander antreten, wobei sie allmählich von den ersten zu den letzten abgeleiten, bis man keine eigene Zukunft mehr sieht.

4. Amerikanische Auswirkungen.

In seinem Vierzehn-Punkte-Friedensplan, den Präsident Wilson am 8. Januar 1918 dem Kongress der Vereinigten Staaten von Amerika vorstellte, empfahl er insbesondere die Durchführung von Plebisziten (Selbstbestimmung) in den Ländern und Regionen, die durch die in Vorbereitung befindlichen Verträge umstrukturiert werden sollten. In Bezug auf Elsass-Lothringen sprach er sich in Punkt 8 dafür aus, dass das Frankreich 1870 zugefügte Unrecht korrigiert werden sollten (should be righted). Diese Äußerungen werden die geistigen Repräsentationen nähren. Ihre Interpretation wird den einen Hoffnung geben und die anderen in ihren Gewissheiten bestärken.

B. Die elsässischen Ereignisse

1. Die Regierung Schwander-Hauss.

Als Max von Baden Anfang Oktober Kanzler wird, schlägt er vor, die Verfassung von Elsass-Lothringen aus dem Jahr 1911 zu ändern, um es zu einem gleichberechtigten Staat im deutschen Staatsverband zu machen. Am 14. 11. wurde Rudolf Schwander, Bürgermeister von Straßburg und Mitglied der Ersten Kammer des Landtags, zum Statthalter ernannt, der unter anderem die Aufgabe hatte, die angestrebte Umwandlung zu vollenden. Karl Hauss, Abgeordneter des Reichstags und des Landtags, Fraktionsvorsitzender des elsässisch-lothringischen Zentrums im Landtag, wurde zum Premierminister ernannt, der mit der Bildung einer neuen Regierung beauftragt wurde. Graf von Andlau (Wirtschaft), Kanonikus Didio (Bildung) und Pastor Kuntz (Justiz) erklärten sich bereit, an dieser Regierung teilzunehmen, die, so legal sie auch sein mag, vielen als nicht den Umständen entsprechend erschien. Das Zentrum und die Sozialisten weigerten sich, an der Regierung teilzunehmen. Erstere schließt sogar diejenigen ihrer Mitglieder aus, die dies tun.

2. Arbeiter- und Soldatenräte oder Sowjets.

Die Strömung der Revolte erreicht das Elsass in der Nacht vom 9. auf den 10. November und breitet sich schnell über die gesamte Region aus. In Straßburg, Mülhausen Schiltigheim, Colmar, Hagenau, Schlettstadt usw. werden Räte gebildet, die mehr aus Soldaten als aus Arbeitern bestanden. Am 10. November, nach der Abdankung Schwanders, lässt sich der Sozialist Jacques Peirottes in Straßburg zum Bürgermeister wählen und verkündet auf dem Straßburger Kleberplatz ohne weiteres die Republik. Ihrerseits verkünden auch auf dem Kleberplatz die Genossen Meyer und Rebholz an der Spitze der Arbeiter- und Soldatenräte zusammen mit Peirottes, dass die deutsche Regierung gefallen ist, und dass das Volk die Macht übernommen hat. Die sozialistische Republik wird ausgerufen. Zwei rivalisierende Exekutiven koexistieren kurze Zeit. Peirottes gehörte beiden an.

"Weder Deutsche, noch Franzosen, noch Neutrale. Die rote Fahne ist der Sieger" lautet weitgehend die Parole der Räte. Sie wurde von einigen als eine Drohung gegen die Wiedereingliederung in Frankreich aufgefasst, natürlich auch gegen die „bourgeoise“ Ordnung. Der Erfolg, den die Räte von Anfang an hatten, war eher auf die Ablehnung der Fortsetzung des Krieges und die bereits bestehenden sozialen Spannungen zurückzuführen als auf die nationale Frage. Diese gewann jedoch sehr schnell die Oberhand, insbesondere nachdem die Soldaten und Sozialisten, die nicht aus der Region stammten, in ihre Heimat zurückkehrten.

Die Räte werden schnell von der „Bourgeoisie“ und von den nun mehrheitlich rund um Peirottes frankophilen Sozialisten vereinnahmt. Die objektiven Verbündeten befürchten, dass die Bewegung ihnen entgleiten könnte. Die Räte, die einige Ausschreitungen verhindern konnten und zur Aufrechterhaltung der Ordnung und zum reibungslosen Ablauf der Demobilisierung beitrugen, werden genauso schnell wie sie erschienen waren, unbedeutend oder unterworfen sich. In dem Maße, wie die

französische Armee voranschreitet, wird sie die „bourgeoise“ Ordnung wieder an ihren Platz zurückbringen und die französische Ordnung einsetzen.

3. Die neutralitische Bewegung.

Sie wurde im Wesentlichen vom Kaiserreich ins Leben gerufen, das in der Neutralität Elsass-Lothringens ein Mittel sah, die Rückkehr Elsass-Lothringens zu Frankreich zu verhindern und sich die Türen für die Zukunft offen zu halten. Sie wird vor allem von germanophilen Elsässer-Lothringern getragen - ja, es gab sie noch und sie waren nicht unbedeutend, ob im Elsässerbund vereint oder nicht -, die sich bemühen, eine Gegenpropaganda zur französischen Propaganda zu machen. Auch sie plädierten für die Selbstbestimmung. Von kurzer Dauer, eine gute Woche, brach sie zusammen, als das deutsche Regime gestürzt wurde.

4. Im Reichstag.

Elsass-Lothringen entsandte 15 (11 für das Elsass, 4 für Lothringen) Abgeordnete in den Reichstag in Berlin. Es verfügte auch über 3 Sitze im Bundesrat. In diesen Tagen des Regierungsendes ist Pfarrer Haegy der letzte, der dort das Wort ergreift. Am 25. Oktober gab er dort eine Erklärung ab, in der er einräumte, dass es schwierig sei, die Absichten von Paragraph 8 des Wilson-Plans mit der Absicht, einen neuen Bundesstaat zu schaffen, in Einklang zu bringen, aber er hoffte, dass auf der Friedenskonferenz, wenn über das Schicksal von Elsass-Lothringen diskutiert wird, der Wunsch des elsässisch-lothringischen Volkes, über seine Zukunft selbst bestimmen zu können, berücksichtigt werden würde. Am Vortag hatte Eugen Ricklin erklärt, dass die Frage von Elsass-Lothringen von nun an eine internationale Frage sei und dass die Unterstützung für die Verfassungsänderung nicht angebracht sei. Beide waren prominente Vertreter des Zentrums, das gerade seinen Führer Karl Hauss fallen gelassen hatte. Zugegeben, da das Kaiserreich zusammenbrach, war seine Position nicht mehr haltbar.

5. Der Landtag.

Der aus der Verfassung von 1911 hervorgegangene Landtag besteht aus zwei Kammern, wobei die zweite Kammer in allgemeiner und direkter Wahl gewählt wird. Letztere setzt sich aus 22 Abgeordneten des Elsass-Lothringischen Zentrums, 2 vom Nationalbund (Wetterlé und Delsor), 10 des Lothringer Blocks, 11 der Sozialdemokratie, 13 Demokraten und Liberalen sowie 2 Unabhängigen zusammen, also insgesamt 60 Abgeordnete. Eugen Ricklin vom Zentrum ist der Vorsitzende. Das Zentrum ist eine vorwiegend elsässische, katholische und soziale Partei. Von ihr stammt der Slogan "Das Elsass den Elsässern". Sie ist gespalten zwischen den Befürwortern einer Verfassungsänderung hin zu mehr Macht und den Befürwortern der Neutralität. Die nationale Frage zieht sich durch alle Parteien. Es ist schwierig, hier Klarheit zu schaffen, da nicht immer alle ihre Verantwortung wahrnehmen, einige eine Vermeidungsstrategie verfolgen und andere um ihre politische Zukunft fürchten.

Der Landtag ist im Rahmen einer repräsentativen Demokratie des Volkes von Elsass-Lothringen nur in den ihm eigenen Bereichen repräsentativ. Darüber hinaus konstituierte die Verfassung von 1911 zwar einen Staat, eine Vormundschaft blieb jedoch bestehen. Dies führte dazu, dass die Volksvertretung in Bezug auf sie gespalten blieb. Für die einen ging sie zu weit, für die anderen nicht weit genug. Unter anderem aus diesen Gründen war der Landtag, als im November 18 die Macht zusammenbrach, machtlos und konnte nicht an ihre Stelle treten. Er hoffte, eine Lösung zu finden, indem er sich als Nationalversammlung oder Nationalrat etablierte. Zu diesem Zeitpunkt der Geschichte war das Zentrum zwischen den Anhängern der Selbstbestimmung und der bedingten Verhandlungen über die Rückkehr des Elsass zu Frankreich und den Anhängern einer bedingungslosen Rückkehr gespalten.

6. Der Nationalrat.

Der Nationalrat wird am 11. November von Eugen Ricklin einberufen. Dieser nahm zur Kenntnis, dass es kein Kaiserreich mehr gab, und erklärte, dass die Souveränität folglich an das Volk und seine gewählten Vertreter im Landtag zurückfalle, dessen zweite Kammer zur Nationalversammlung oder

zum Nationalrat erklärt wurde. Bereits Ende Oktober hatte die Mehrheit der Landtagsabgeordneten der Regierung Schwander-Hauss ihre Unterstützung entzogen.

Eine Regierung wird gebildet. Unter dem Vorsitz von Ricklin bestand sie u. a. aus Burger (Justiz), Heinrich (Wirtschaft), Pfleger (Inneres)... Auch Peirottes war dabei. Schwander und Hauss traten ihrerseits zurück. So verfügt Elsass-Lothringen laut Ricklin rechtmäßig über eine Macht, die in der Lage ist, über ein Plebiszit und die Rückkehr zu Frankreich zu verhandeln, wobei die Hoffnung besteht, dass die elsässischen Freiheiten erhalten bleiben.

Doch Ricklin, für den sich die Dinge sehr schnell umkehren und die Absichten zur Schau gestellt werden, wird bereits am nächsten Tag vom Lothringer Bock und vom Pfarrer Delsor an der Spitze einer Mehrheit, die sich nun für eine bedingungslose Rückkehr zu Frankreich entschieden hat, desavouiert. Ricklin wird von Hoen als Regierungschef abgelöst und Delsor übernahm die Leitung des Nationalrats. Zwar war Ricklins gewagte und revolutionäre Initiative angesichts der französischen Ambitionen nicht sehr gewichtig, aber der Versuch, dem Elsass besondere Befugnisse abzuringen, war es wert. Sie zu erlangen, hätte Frankreich nicht zum Zusammenbruch gebracht. Aber für Frankreich war es unerträglich, verhandeln zu müssen. Am 5. Dezember wollte der Nationalrat die Illusion einer demokratischen Machtübergabe erwecken und glaubte, er müsse Frankreich, von dem er zuvor völlig ignoriert worden war, die Treue schwören.

7. Die wichtigsten elsässischen Protagonisten

Ricklin: Arzt, Mitglied des Zentrums, Reichstagsabgeordneter, Präsident der Zweiten Kammer des Landtags, seit 1917 Befürworter der Bildung eines föderierten elsässisch-lothringischen Staates, was ihm innerhalb seiner eigenen Partei vorgeworfen wurde, und später der Verhandlungen mit Frankreich, um Garantien in Bezug auf die elsässischen Freiheiten zu erhalten. Nach dem Krieg wurde er von einer Sortierungskommission verurteilt und von März 1919 bis Januar 1920 in Kork interniert.

Hauss: Journalist, Mitglied und Führer des Zentrums, Reichstags- und Landtagsabgeordneter, Chef der Regierung Schwander, Befürworter eines föderalen Staates, Ende Oktober 18 von seiner Partei desavouiert. Nach dem Krieg hat er kein Mandat als Abgeordneter mehr.

Delsor: Priester, Journalist, zunächst Befürworter eines föderalen Staates, betrachtet die Verfassung von 1911 als Rückschritt, wird in den Landtag gewählt, Mitglied des Zentrums, aus dem er 1917 austritt, um sich von Ricklin und seiner Positionierung von 1917 zu distanzieren. Nach dem Krieg ist er Senator.

Peirottes: Journalist, Sozialist, Mitglied des Landtags, des Exekutivrats der Sowjets und der Regierung des Nationalrats, bedingungsloser Befürworter der reinen Rückkehr zu Frankreich, lehnt die Selbstbestimmung ab, die er bis zum Ereignis von 1918 gefordert hatte. Nach dem Krieg war er Bürgermeister von Straßburg, Mitglied des Generalrats und Abgeordneter der Nationalversammlung.

C. Der letzte Umsturz

Im November 18 beendete Frankreich die elsässische Lokaldemokratie mit dem sehr aktiven Engagement der frankophilen Fraktion, deren Zeit gekommen war, ob bürgerlich, sozialdemokratisch oder beides, die - nur scheinbar paradoxerweise - vor 1918 Selbstbestimmung, Autonomie, Zweisprachigkeit und "Doppelkultur" als Grundlage der elsässischen Identität gefordert hatten. Mit auch der aufgrund der Umstände weitgehend erreichten Zustimmung des Volkes von Elsass-Lothringen, das zu diesem Zeitpunkt der Geschichte zu sehr unter der seit 1914 herrschenden Militärdiktatur, den Verlusten an Menschenleben auf den Schlachtfeldern und den kriegsbedingten Entbehrungen gelitten hat, sich von Deutschland distanziert hat und unter enormem Druck und konsequenter Manipulation seitens Frankreichs stand, nicht mehr als solches existieren will.

Da dieses Volk nicht offiziell zu seinen Absichten befragt wurde, wird man nie erfahren, wie es wirklich um sie bestellt war. Anders verhält es sich mit der politischen und herrschenden Klasse, zumindest derjenigen, die den Kampf um die Wahrung der demokratischen Errungenschaften nicht angeführt hat und angeblich über die Hintergründe Bescheid wusste und was es bedeutete, sich Frankreich schlicht und einfach hinzugeben. Ihre Verantwortung ist angesichts der Geschichte groß.

Zu ihrer Verteidigung muss gesagt werden, dass die Würfel im Voraus gefallen waren und die Macht, etwas zu tun oder nicht zu tun, anderswo lag, in Frankreich, beim Sieger.

Indem Frankreich die "nationale" elsässisch-lothringische Vertretung missachtete und das Volk von Elsass-Lothringen nicht nach seiner Meinung fragte, vollzog es aus übertriebenem Stolz einen regelrechten Kraftakt, was Zweifel daran aufkommen ließ, wie die Wiedereingliederung erfolgen würde. Die Durchführung letzteren ließ schnell den „Malaise“ - ein milder Euphemismus - der Zwischenkriegszeit aufsteigen, der zu einer echten politischen Krise wurde, in deren Verlauf ein bedeutender Teil der elsässischen politischen Klasse dem Kampf für die Verteidigung der elsässischen Freiheiten im französischen Rahmen wieder einen Sinn verlieh. Die Galionsfigur war dabei Camille Dahlet. Aber das ist eine andere Geschichte. PK

Bibliographie

-BAECHLER Christian, Les Alsaciens et le grand tournant de 1918, L'Alsatique de poche, 2008.

-DAS ELSASS 1870-1932, Sammelwerk, Alsatia, Colmar, 1936.

-BAECHLER Christian, Le parti catholique alsacien, 1890-1939, Presses universitaires de Strasbourg, 1982.

-DÖBLIN Alfred, November 1918, Erzählwerk in drei Teilen, Fischer Taschenbuch, Frankfurt am Main 2013,

-GRANIER Jacques, Novembre 1918 en Alsace, Editions des Dernières Nouvelles d'Alsace, Strasbourg, 1968.

-HIERY Hermann, Reichstagswahlen im Reichsland. Ein Beitrag zur Landesgeschichte von Elsass-Lothringen und zur Wahlgeschichte des Deutschen Reiches 1871–1918 (zugl. Dissertation, Universität Freiburg (Breisgau), 1984). Droste Verlag, Düsseldorf 1985,

-HIERY Hermann, Deutschland als Kaiserreich, Der Staat Bismarcks – Ein Überblick, S. Marix Verlag, 2021

-HUSSER Philippe, Un instituteur alsacien, Entre la France et l'Allemagne, journal 1914-1951, Hachette (La Nuée bleue), Paris 1989.

-HAFFNER Sebastian, Allemagne 1918, une révolution trahie, Éditions Complexe, Paris, 2001.

KLEIN Pierre, Politische Geschichte des Elsass, historische Bezugspunkte, I.D. l'édition, Bernardswiller, 2020

-MEYER Jacques, Le 11 novembre, Hachette, Paris, 1964.

-RICHEZ Jean-Claude, Conseils d'ouvriers et conseils de soldats, revendication de classe et revendication nationales en Alsace en novembre 1918, Mémoire de maîtrise, Strasbourg, 1978.

-RICHEZ Jean-Claude, « La Révolution de Novembre 1918 en Alsace dans les petites villes et les campagnes, Revue d'Alsace, n°107, 1981

-RICHEZ Jean-Claude, STRAUSS Léon, ITERSHEIM François et JONASS Stéphane, Jacques Peirotes (1869-1935) et le socialisme en Alsace, BF, 1989.

-ROVAN Joseph, Geschichte der Deutschen, DTV, 1998

-STRAUSS Léon, Monde ouvrier, mouvement ouvrier, dir. Pierre Klein, Les Editions d'Organisation, Paris, 1981

-WAHL Alfred et RICHEL Jean-Claude, L'Alsace entre France et Allemagne (1850-1950), Hachette Littérature, Paris, 1994.

2014-2017-2018

Focus sur une séquence qui a fortement fait apparaître une demande d'institution politique propre à l'Alsace 2014-2017-2018

L'ICA a tenu depuis son existence nombre de réunions à Sélestat. Nous revenons ici sur celles qui l'ont été au sujet de l'institution politique alsacienne : une première le 26 septembre 2014, une deuxième le 2 septembre 2017 et enfin une troisième le du 8 juin 2018. Celle du 2 septembre 2017, réunissant un grand nombre de personnalités du monde politique d'une part et de la société civile d'autre part, et faisant apparaître une unité de vue entre ces deux mondes a fortement contribué à déclencher un mouvement en faveur de la reconquête d'une institution politique alsacienne pleine et entière. Elle va servir de trame à une série de réunions qui seront tenues dans le même esprit de septembre 2017 au 8 juin de 2018 à travers toute l'Alsace. Toutes ont confirmé ce que celle du 2 septembre 2017 avait dégagé de demande et d'espoir. Elles n'ont pas peu contribué à amener le préfet Marx à parler de « désir d'Alsace » et le gouvernement à réagir, certes pas entièrement comme souhaité. Peut-être était-il dans l'attente que les Alsaciens soient plus insistants ☺. Par la suite, l'ICA a tenu 52 réunions d'Altkirch à Wissembourg dans le but de populariser la thématique rencontrant quelque 3400 Alsaciennes et Alsaciens.

2014

Pour une Alsace une et unie : volonté et nécessité !

Réunion publique **vendredi 26/9/2014 à Sélestat** de 19 H 30 à 22 heures au **Cercle catholique Aloysia** sur le thème générique : **Pour une Alsace une et unie : volonté et nécessité.**

L'objet essentiel de cette réunion a été : déjà de montrer une image positive, décomplexée et affirmée de l'Alsace avec pour arrière-plan la revendication que l'Alsace doit rester une région à part entière, sans être entièrement à part, de faire apparaître ce que l'Alsace compte de meilleur : langues, cultures, économie, environnement... Et au moment où son avenir se joue, de tordre le cou à l'idée reçue d'une Alsace figée et repliée ou voulant l'être, de revisiter des concepts comme celui de l'identité ou celui de la démocratie, notamment régionale, de démontrer que l'Alsace n'a rien à gagner à être dissoute en tant que collectivité territoriale, qu'au contraire, elle a tout gagné et à gagner encore à s'ouvrir à 360 degrés dans le cadre de la coopération, tant transvosgienne que transrhénane, de donner l'occasion aux Alsaciens de se solidariser et d'exprimer une demande citoyenne.

Intervenants et thèmes :

Introduction musicale par le duo Emil'al et le guitariste Gilbert Noack, **Serge Rieger**, *Liedermacher*, qui nous présentera un extrait de son répertoire bilingue (20 min), **Aline Martin**, comédienne et **Jean-Michel Niedermeyer**, enseignant, « présentation de textes d'auteur illustrant la culture et l'identité alsaciennes » (20 min), **Claude Froehlicher**, président de l'association Eltern Alsace, chef d'entreprise, "Éducation et culture bilingues : piliers de l'avenir économique de l'Alsace", **Pierre Meyer**, ancien directeur de cabinet à l'Assemblée des régions d'Europe, « l'Alsace rhénane », **Jean-Pierre Berg**, ancien chef de cabinet du président du comité des régions de l'U.E., « Pourquoi régionaliser, pourquoi renforcer les régions ? » (communication), **Patrick Schalck**, directeur Régional de la Coopération transfrontalière et des Affaires Européennes, CCI d'Alsace,

« L'Alsace et son intégration dans l'économie du Rhin supérieur » (communication), **Patrick Kintz**, juriste, « Du mille feuilles institutionnel gardons la crème et enlevons la pâte... » (communication), **Robert Hertzog**, professeur, « Qu'est-ce qui fait la force d'une région? Vision comparatiste et européenne », **Olivier Klotz**, chef d'entreprise, « Fusions d'organisations territoriales : réflexions sur le cas de la représentation patronale et des chambres consulaires », **Pierre Klein**, président d'ICA 2010, « Éléments de culture partagée dans le Rhin supérieur : un espace sans frontière », **Robert Frank Jacobi**, auteur-compositeur-interprète, qui nous présentera un extrait de son répertoire.

2017

Grande réunion sur l'avenir institutionnel de l'Alsace

Date : 9 septembre 2017

Lieu : Complexe Sainte-Barbe, rue Sainte-Barbe à Sélestat

Horaire : de 9 heures à 17 heures 30

Ouverture : Robert Engel, représentant M. le Maire de Sélestat

Introduction : Pierre Klein, président de l'ICA

Intervenants

9h30 : **Becht Olivier**, député : *Point de vue sur l'avenir institutionnel de l'Alsace*

9h45 : **Bierry Frédéric**, président du Conseil départemental du Bas-Rhin : *Quel avenir institutionnel pour l'Alsace*

10h00 : **Klotz Olivier**, président du MEDF Alsace : *Grand Est et corps intermédiaires, le point de vue du Medef Alsace*

10h15 : **Straumann Eric**, député : *Point de vue sur l'avenir institutionnel de l'Alsace*

10h30 : **Hoeffel Daniel**, vice-président du Sénat honoraire : *Quel avenir institutionnel pour l'Alsace*

10h45 : **Furst Laurent**, député : *Point de vue sur l'avenir institutionnel de l'Alsace*

11h00 : **Fuchs Bruno**, député : *Point de vue sur l'avenir institutionnel de l'Alsace*

11h15 : **Spiegel Jo**, maire de Kingersheim : *Organisation des pouvoirs locaux et qualité démocratique*

11h30 : **Thiébaud Vincent**, député : *Point de vue sur l'avenir institutionnel de l'Alsace*

11h45 : **Klinkert Brigitte**, présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin : *Quel avenir institutionnel pour l'Alsace*

12h00 : **Schellenberger Raphaël**, député : *Point de vue sur l'avenir institutionnel de l'Alsace*

12h15 : **Schillinger Patricia**, sénatrice : *Point de vue sur l'avenir institutionnel de l'Alsace*

12h30 : **Herth Antoine**, député : *Point de vue sur l'avenir institutionnel de l'Alsace*

12h45 : **Hertzog Robert**, professeur émérite de droit public : *Nouvelles gouvernances territoriales: de la métropole urbaine à la région métropolitaine*

14h15 : **Woehrling Jean-Marie**, président de culture et bilinguisme : *Pertinence de l'Alsace comme référence politique, économique et sociale*

14h30 : **Kretz Pierre**, écrivain : *Point de vue d'un républicain de gauche.*

14h45 : **Berg Jean-Pierre**, ancien haut fonctionnaire de l'UE : *Région et médias régionaux*

15h00 : **Weiss François**, docteur en linguistique : *Point de vue d'un linguiste et d'un didacticien des langues*

15h15 : **Sorg Jean-Paul**, philosophe : *La cohésion de l'Alsace, substance et forme*

15h30 : **Fabian Antoine**, vice-président du CA du RLAM : *La défense du régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle*

15h45 **Atzenhoffer Jean-Philippe**, docteur en sciences économiques et gestion : *Pourquoi il faut retrouver une région Alsace*

16h00 : **Klein André**, fondateur du CEEJA : *Quel avenir institutionnel pour l'Alsace*

16h15 : **Trouillet Jean-Georges** : *Que veulent les Alsaciens ? Analyse du sondage CSA d'avril 2017*

16h30 : **Winstein Ernest**, chroniqueur : *Nation et pouvoir régional*

16h45 : Débat général aura lieu en fin de journée avec discussion sur la suite des événements et sur l'engagement de toutes et de tous pour faire avancer ce dossier.

Discours introductif à cette réunion : Avenir institutionnel de l'Alsace : en amont, il y a l'identité !¹⁸⁵

Pierre Klein

La réforme territoriale mise en œuvre par le gouvernement précédent supprimant le Conseil régional d'Alsace a été largement désapprouvée par les Alsaciens. Un sondage BVA daté de 2015 a démontré que 86 % des Alsaciens étaient opposés à la réforme. Un sondage CSA réalisé en 2017 montre que c'est toujours le cas. 84% des Alsaciens rejettent toujours la fusion. Lors d'un débat organisé par les Collectivités territoriales en 2014, 97 % des élus des conseils, régional (Alsace) et départementaux (Bas-Rhin et Haut-Rhin), s'étaient prononcés, dans leur délibération, contre la fusion. Par ailleurs, 270 communes (soit 1/3 des villages alsaciens) avaient adopté une motion demandant à ce que l'Alsace soit maintenue dans son périmètre historique. Lors des débats au Parlement, aucun député ou sénateur alsacien n'a voté en faveur de la fusion. Le Sénat a rejeté par deux fois la carte qui faisait disparaître l'Alsace. Une pétition datée de 2015 signée par près de 117 000 Alsaciens demandait que soit organisé un référendum au sujet de la réforme territoriale alors en cours.

Mais rien n'y fit. Dans cette affaire, la France alla même jusqu'à renier sa signature de la Charte européenne de l'autonomie locale. Et seul le légalisme alsacien a permis de trouver des élus pour mettre la réforme en œuvre. Mais ce qui est légal n'est pas toujours légitime.

L'Alsace institutionnelle est morte et avec elle la citoyenneté régionale alsacienne. Mais l'Alsace vivra tant que les Alsaciens partageront un sentiment d'appartenance et développeront un agir ensemble alsaciens, autrement dit tant que vivra l'identité collective alsacienne. Mais le peuvent-ils ? C'est justement là que se situe un des nœuds du problème alsacien.

On entend beaucoup dire depuis la fusion de l'Alsace dans le Grand Est que l'identité de l'Alsace n'est en rien menacée. Certes, si l'Alsace n'est qu'un mot, qu'une notion géographique, cela demeurera. Si l'identité de l'Alsace se résume à la choucroute et aux maisons à colombages, elle ne sera en rien menacée. Mais l'identité alsacienne ne saurait se résumer à cela, tant ses éléments identificatoires anciens ou actuels sont riches et variés.

D'aucuns comparent la fusion du Grand Est avec celle du Bade-Wurtemberg pour dire que le pays de Bade n'a en rien disparu et que donc l'Alsace ne disparaîtra pas. Comparaison n'est pas raison. Entre le Pays de Bade et le Wurtemberg, il n'y a pas plus de différence qu'entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Au fait, qu'est-ce qui serait haut-rhinois et qui ne serait pas alsacien. Qu'est-ce qui serait bas-rhinois et qui ne serait pas alsacien. Badois et Wurtembergeois partageaient le dialecte alémanique¹⁸⁶, le « Schwäbisch », c'est aussi de l'alémanique, et quand on partage la même langue, on partage aussi très largement la même culture, notamment populaire. En fusionnant l'Alsace avec la Lorraine et Champagne-Ardenne, rien de cela ne préexistait. Par l'origine linguistique, l'Alsace est du « Ja », la Lorraine et la Champagne-Ardenne sont d'oïl¹⁸⁷, donc d'un fond culturel tout à fait différent.

Évidemment, si l'on ne prend pas en considération l'élément proprement alsacien de l'identité française des Alsaciens, si l'on considère que les identités alsacienne, lorraine, champenoise et ardennaise sont alignées, dans ce cas l'identité alsacienne restera ce qu'elle est.

Pourquoi centrer le discours sur l'identité. Si l'Alsace avait réellement une identité forte et partagée, nous ne serions pas ici aujourd'hui. L'Alsace se serait de longue date dotée des pouvoirs et des moyens lui permettant de gérer ce qui lui est propre et pour sûr aurait refusé une fusion, si toutefois une telle proposition lui avait été faite.

¹⁸⁵ Discours introductif à la réunion publique du 2/9/2017 à Sélestat portant sur l'avenir institutionnel de l'Alsace en présence de 9 parlementaires alsaciens, des deux présidents de Conseil départemental (67 et 68), d'une douzaine de personnalités qualifiées et d'un nombreux public (220 personnes).

¹⁸⁶ Dialecte parlé en Alsace, au Bade-Wurtemberg, en Suisse et dans le Vorarlberg autrichien.

¹⁸⁷ Jadis, au nord de la Loire, en pays roman, on disait oïl pour dire oui.

Quatre jours après le référendum de 2013, je retrouvais un homme politique influent lors d'une réunion au rectorat. Assis à côté de moi, il vint à me dire « Ah j'aurais pensé que les Alsaciens auraient voté plus Alsace ». Je lui répondis, mais qui parle d'Alsace aux Alsaciens et de quelle Alsace leur parle-t-on ?¹⁸⁸

Au fond tout découle de l'identité. Les collectivités constituées en une institution politique forte ont une identité forte et à une identité forte correspond une collectivité forte. Les collectivités naissent de l'identité collective qu'elles font naître et inversement.

Posons-nous la question de savoir comment on devient Français. On le devient en s'identifiant à ce que l'on nous présente de la France. Posons-nous la question de savoir pourquoi l'on ne devient plus Alsacien ou si peu, parce que rien ou si peu ne nous est présenté de l'Alsace. Exemple ! Pourquoi enseigne-t-on l'histoire et la culture de France ? Pour « fabriquer » du français. Pourquoi n'enseigne-t-on pas les histoires et les cultures d'Alsace ? Pour ne pas fabriquer de l'Alsacien ! L'Alsace qui a une histoire, voire des histoires, n'a ce faisant pas de mémoire et donc de conscience qui est la mémoire que l'on n'oublie pas.

Posons-nous la question de savoir comment se construit une identité collective. Si toute identité naît de l'identification, les identités collectives naissent d'une identification partagée à ce qui est présenté de cette identité au travers de la socialisation-transmission qui elle-même se fait en fonction d'une stratégie identitaire. Il s'agit donc d'une construction. Or qu'en est-il de la socialisation-transmission et de la stratégie identitaire ?

La socialisation-transmission en cours en Alsace comme partout ailleurs en France est une socialisation-transmission inscrite dans une stratégie identitaire purement et simplement française, c'est-à-dire qu'elle fait largement sinon complètement fi de la diversité française pour ne retenir qu'une francité ethnocentrée définie principalement par l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture françaises, au lieu et place d'une francitude ouverte sur la propre diversité, construisant un vivre ensemble dans le respect de l'autre et l'équité¹⁸⁹.

Pour preuve : quelle place est donc réservée à l'école et dans les médias publics par la socialisation-transmission à la langue, à l'histoire et à la culture dites régionales et en général aux éléments identificatoires alsaciens ? Elle est indigente¹⁹⁰.

Voilà bien le nœud du problème et ceux qui prétendent que l'identité alsacienne n'est en rien menacée, soit ils ignorent tout de la construction identitaire, soit ils se contentent de peu ou s'en fichent. En tout cas, pour de multiples raisons ils ne remettent pas en question un système qui programme depuis longtemps la fin des identités régionales. Et de résignation en abandon, les mêmes ont assisté l'arme au pied à la déconstruction de pans entiers de ce qui faisait l'Alsace linguistique, culturelle, économique, politique et sociale¹⁹¹.

Mais la fusion a un côté positif. La suppression du Conseil régional d'Alsace nous fournit une bonne raison d'ouvrir le débat et d'apporter une pierre à l'édifice aux nécessaires rénovations et reconstructions.

¹⁸⁸ Le même avait refusé de mettre l'accent lors de la campagne référendaire sur la question de l'identité, ne parlant pour l'essentiel que d'économie aux Alsaciens. Peur de son ombre ? Le dynamisme recherché n'est-il pas à trouver dans des régions au contour pleinement accepté et ressenti par les populations, comme disait mon ami Yves Plasseraud ?

¹⁸⁹ C'est pour le moins ainsi que le ressentent ceux parmi les Bretons, les Basques, les Corses... qui voient depuis disparaître leur langue première. Que ceux qui ont le français pour langue se demandent quelle serait leur attitude face à la disparition de leur langue. Gageons qu'ils comprendraient alors les régionalistes. D'ailleurs, de nombreux sondages révèlent que les Français ne sont pas hostiles aux langues régionales. Mais leur avis compte-t-il auprès de certains sachants ou autres ténors de la politique qui voient dans les langues régionales un danger pour la République et une menace pour l'unité nationale (sic).

¹⁹⁰ Demandons-nous ce que serait l'identité française sans un enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture françaises, sans une socialisation-transmission des éléments identificatoires français.

¹⁹¹ Non que nous défendions une identité essentialiste ou substantialiste, c'est la déconstruction que nous critiquons.

Alors que des pans entiers de ce qui faisait l'Alsace ont, répétons-le disparu, et que des pans entiers de ce qui fait l'Alsace d'aujourd'hui sont menacés dans leur existence¹⁹², il revient aux Alsaciens eux-mêmes soit d'y consentir, de s'y résigner ou de (re)prendre leur avenir alsacien en main et d'agir ensemble pour construire demain une Alsace réconciliée avec elle-même, ouverte à 360 degrés et mettant en œuvre toutes ses potentialités. *Werde wer du bist* !¹⁹³

Un sursaut s'impose ! La France ne sera que plus riche d'une telle Alsace et ne sera que plus elle-même. Une France plurielle !

Encore faut-il qu'intervienne une pédagogie, un débat dont les Alsaciens n'ont été que trop privés, mettant sur la table les tenants et les aboutissants des politiques poursuivies en Alsace depuis des décennies et construisant une véritable culture politique pour permettre aux Alsaciens de se déterminer en toute connaissance de cause. La France est une démocratie et en démocratie le dernier mot doit revenir au peuple, le premier aussi d'ailleurs. Encore faut-il que le peuple ne soit pas laissé dans l'inculture et qu'on lui donne la parole.

On verra bien où se situent les démocrates ! Avis est lancé aux médias, publics notamment¹⁹⁴ ! Avis est lancé à la classe politique, alsacienne notamment ! Avis est lancé au peuple, d'Alsace notamment ! Ce qui n'est pas demandé ne sera pas obtenu !

Les Alsaciens ne sont évidemment pas opposés aux coopérations avec nos partenaires de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Ce serait idiot. L'Alsace n'est ni une île ni un « finistère ». Elle ne peut vivre en autarcie. Elle ne se suffit pas à elle-même. Son avenir se situe autant dans son identité propre que dans l'ouverture aux autres... à 360 degrés, dans une identité une et plurielle, fondée sur le « démocratisation » et non sur l'ethnisme.

Les Alsaciens sont bien conscients de tout ce qu'ils partagent avec le reste de la nation, mais en même temps ils connaissent aussi leurs particularités, leurs besoins et intérêts propres en matière de langue, de culture, d'identité, d'histoire, mais aussi d'économie, de « transfrontalité » et de droit, et estiment qu'ils sont le mieux à même de les définir et de les gérer en vertu du principe de subsidiarité. En premier lieu, il s'agit pour eux de construire ou de reconstruire l'identité collective alsacienne, de laquelle tout découle finalement.

Mesdames et messieurs, l'Alsace a déjà raté à plusieurs occasions des rendez-vous que lui donnait l'histoire faute d'union, notamment de sa classe politique. Ne ratons pas celui qui ouvre maintenant une possibilité de voir l'Alsace retrouver une institution politique propre. Soyons unis, citoyens d'Alsace et exprimons notre volonté ! PK

¹⁹² À titre d'exemple que reste-t-il du fameux bilinguisme alsacien dont beaucoup font des gorges chaudes à l'heure où la pratique dialectale est au plus bas, où l'allemand, langue historique de l'Alsace, est perçu par beaucoup comme langue étrangère et où dans toutes les régions bilingues d'Europe, l'enseignement des langues régionales ou minoritaires est généralisé. En Alsace, pas même un quart des enfants sont scolarisés en filière bilingue...

¹⁹³ Autrement dit, épanouis-toi ! Fais ce que tu peux faire !

¹⁹⁴ Quand donc a eu lieu le dernier débat autour des questions alsaciennes. Quel cas fait-on de l'histoire et de la culture d'Alsace. Pas grand cas. Et si dans les années soixante-dix ou quatre-vingts des Germain Muller, des André Weckmann, des Jean-Jacques Schaettel, des Roger Siffer, des Raymond Matzen, des Emma Guntz, des René Egles, et j'en passe, tenaient les antennes, aujourd'hui, ils n'y trouveraient plus aucune place. Autrement dit, une telle pléiade pourrait-elle encore éclore aujourd'hui ?

Les réunions du 2 septembre 2017 au 8 juin 2018

Les lieux

Sélestat, le 2/9/2017 ; **Huningue**, le 19/1/2018 ; **Thann**, le 2/2/2018 ; **Obernai**, le 22/2/2018 ; **Altkirch**, le 2/3/2018 ; **Strasbourg**, le 3/3/2018 ; **Munster**, le 7/3/2018 ; **Molsheim**, le 23/3/2018 ; **Gerstheim**, 27/3/2018 ; **Saverne**, le 29/3/2018 ; **Roeschwoog**, le 3/4/2018 ; **Mutzig**, le 5/4/2018 ; **Riedisheim**, le 6/4/2018 ; **Schirmeck**, le 12/4/2018 ; **Haguenau**, le 16/4/2018 ; **Illkirch**, le 17/4/2018 ; **Lembach**, le 18/4/2018 ; **Drusenheim**, le 24/4/2018 ; **Bergheim**, le 25/4/2018 ; **Kaysersberg-Sigolsheim**, le 30/4/2018 ; **Sarre-Union**, le 4/5/2018 ; **Kingersheim**, le 7/5/2018 ; **Brumath**, le 9/5/2018 ; **Wissembourg**, le 11/5/2018, **Houssen**, le 14/5/2018 ; **Illzach**, le 17/5/2018 ; **Landser**, le 18/5/2018 ; **Lautenbach-Zell**, le 4/6/2018 ; **Sélestat**, le 8/6/2018

Les experts ou personnalités qualifiées contributeurs (37)

André **Walgenwitz**, président du cercle Saint-Thiébaud ; Antoine **Beyer**, docteur en géographie ; Christian Huber, pédiatre ; Christine Huber, médecin ; Christophe **Elchinger**, inspecteur des finances publiques ; Daniel **Hoefel**, ancien ministre, vice-président du Sénat honoraire ; ; Daniel **Hoeltzel** (chants et poésie) ; David **Duss**, membre d'UL ; Donat **Meyer**, professeur ; Emilie **Vonfelt**, vice-présidente de l'ICA ; Ernest **Winstein**, président d'Alsace région d'Europe ; Estelle **Anfray**, citoyenne engagée ; Fabian **Antoine**, vice-président du CA du RLAM ; ; François **Weiss**, docteur en linguistique ; Jacques **Schleef**, président du CPA ; Jean **Lachmann**, ancien magistrat financier ; Jean **Peter**, président d'une association de parents d'élèves ; Jean-Daniel **Zeter**, président du CPA ; Jean-François **Mattler**, membre d'UL ; Jean-Georges **Trouillet**, porte-parole d'UL ; Jean-Marie **Lorber**, membre d'UL ; Jean-Marie **Woehrling**, président de culture et bilinguisme ; ; Jean-Paul **Sorg**, philosophe ; ; Jean-Philippe **Atzenhoffer**, docteur en sciences économiques et gestion ; Jean-Pierre **Berg**, ancien haut fonctionnaire de l'UE ; Laurent **Roth**, membre d'UL ; Martin **Meyer**, membre d'UL ; Michel **Ronc**, ancien cadre dirigeant ; Nadia **Hoog**, membre d'UL ; Olivier **Klotz**, président du Medef Alsace ; ; Patrick **Guérin**, historien ; Pierre **Kretz**, écrivain ; Rémy **Maire**, philosophe ; Remy **Morgenthaler**, président de Heimetsproch un Tradition ; Robert **Franck-Jacobi** ; Robert **Hertzog**, professeur émérite de droit public ; Serge **Rieger**, Liedermacher ; Stéphanie **Villemin**, référente LaREM 68

Les grands élus contributeurs (61)

Alfonsa Alfano, conseillère départementale ; **Annick Luttenbacher**, conseillère départementale, maire de Felling ; **Brigitte Klinkert**, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin ; **Chantal Jeanpert**, conseillère départementale ; **Emilie Helderlé**, vice-présidente du conseil départemental du Haut ; **Isabelle Dollinger**, vice-présidente du Conseil départemental du Bas-Rhin ; **Josiane Mehlen-Vetter**, vice-présidente du conseil départemental du Haut-Rhin ; **Laurence Muller-Bronn**, maire de Gerstheim, vice-présidente du Conseil départemental du Bas-Rhin ; **Nadine Holderith-Weiss**, conseillère départementale ; **Nathalie Marajo-Guthmuller**, conseillère départementale, **Nicole Thomas**, conseillère départementale ; **Nicole Thomas**, conseillère départementale ; **Pascale Schmidiger**, conseillère départementale ; **Patricia Bohn**, conseillère départementale ; **Etienne Wolf**, maire de Brumath, vice-président du conseil départemental du Bas-Rhin ; **Alain Grappe**, vice-président du conseil départemental du Haut-Rhin ; **André Reichardt**, sénateur ; **Antoine Herth**, député ; **Bernard Fischer**, maire d'Obernai, 1^{er} vice-président du CD du 67 ; **Bruno Fuchs**, député ; **Charles Schlosser**, maire de Lembach ; **Christian Klinger**, maire de Houssen ; **Claude Kern**, sénateur ; **Daniel Adrian**, maire de Landser, conseiller départemental ; **Daniel Eckenspieler**, maire d'Illzach ; **Denis Hommel**, conseiller départemental ; **Eric Straumann**, député ; **Frédéric Bierry**, président du Conseil départemental du Bas-Rhin ; **Frédéric Reiss**, député ; **Hubert Nemett**, maire de Riedisheim ; **Jacky Keller**, maire de Drusenheim ; **Jacques Cattin**, député ; **Jean-Luc Schickele**, maire de Mutzig ; **Jean-Marc Deichtmann**, maire de Huningue ; **Jean-Michel Weber**, maire de Molsheim ; **Jean-Yves Simon**, adjoint au maire de Riedisheim-Rhin ; **Jo Spiegel**, maire de Kingersheim ; ; **Laurent Bertrand**, maire de Schirmeck ; **Laurent Furst**, député ; **Marc Munck**, conseiller départemental ; **Marc Sené**, maire de Sarre-Union et conseiller départemental du Bas-Rhin **Marcel Bauer**, maire de Sélestat, vice-président du CD du Bas-Rhin ; **Matthieu Boeckler**, adjoint au maire de Lautenbach-Zell ; **Max Delmond**, conseiller départemental ; **Michel Lorentz**, maire de Roeschwoog ; **Nicolas Jander**, maire d'Altkirch et Conseiller départemental ; **Olivier Becht**, député ; **Pascal Lohr**, maire de Kaysersberg-Vignoble ; **Patricia Schillinger**, sénatrice ; ; **Patrick Hetzel**, député ; **Patrick Striby**, Conseiller

municipal En Marche de Huningue ; **Paul Heintz**, conseiller départemental ; **Philippe Meyer**, conseiller départemental ; **Pierre Bihl**, maire de Bergheim et vice-président du conseil départemental du Haut-Rhin ; **Raphaël Schellenberger**, député ; **Rémi Bertrand**, vice-président du conseil départemental du Bas-Rhin ; **Roland Ries**, maire de Strasbourg ; **Sylvain Wasserman**, député ; **Thierry Carbiener**, conseiller départemental ; **Vincent Thiébaud**, député ; **Yves Sublon**, conseiller départemental, maire d'Eschau

Ne sont pas intervenus, bien que sollicités : Les députés : Michels Thierry, Studer Bruno, Wonner Martine, Reitzer Jean-Luc, ; **Les sénateurs :** Jacques Bigot, René Danesi, Guy-Dominique Kennel, Jean-Marie Bockel, Catherine Troendlé, Fabienne Keller ; **Aucun CD de gauche ni Les Adjoints au maire de Strasbourg** Alain Fontanel et Olivier Bitz

2018

Grande réunion sur l'avenir institutionnel et politique de l'Alsace Bilan intermédiaire et perspectives

Date : 8 juin 2018

Lieu : Tanzmatten, quai de l'III à Sélestat

Horaire : 15 heures à 21 heures 30

Intervenants

1. De 15 heures à 18 heures. Séquences de 10 min réservées aux citoyens non-élus

- **Pierre Klein**, président de l'ICA - **Antoine Fabian**, vice-président du RLAM - **Armand Peter**, militant historique du mouvement culturel alsacien - **Rémy Maire**, philosophe - **Jean Peter**, président d'OMA, spécialiste de la pédagogie du bilinguisme - **Christophe Elchinger**, inspecteur des finances publiques, membres d'ICA - **Remy Morgenthaler**, président de Heimetsproch un Tradition - **Emilie Vonfelt**, cadre de la fonction publique territoriale, membre d'ICA - **Estelle Anfray**, citoyenne engagée - **Jean-Philippe Atzenhoffer**, membre du CPA, membre de l'ICA - **Jean-Georges Trouillet**, citoyen engagé - **Jean-Pierre Berg**, ancien haut-fonctionnaire européen, vice-président de l'ICA - **Daniel Hoeltzel – Débat.**

Pause (bar, Wüerschtle un Ardäpfelsalât)

2. De 18 heures 30 à 21 heures 30. Séquences de 10 min réservées aux élus

- **Pierre Klein**, président de l'ICA - **Marcel Bauer**, maire de Sélestat, vice-président du CD du Bas-Rhin - **Daniel Hoeffel**, ancien ministre, ancien sénateur, ancien président du CG du 67 - **Antoine Herth**, député - **Laurent Furst**, député - **Claude Kern**, sénateur - **Vincent Thiébaud**, député - **André Reichardt**, sénateur - **Bruno Fuchs**, député - **Pierre Bihl**, 1^{er} vice-président du Conseil départemental du Haut-Rhin - **Laurence MULLER-BRONN**, vice-présidente du CD du Bas-Rhin - **Nicole Thomas**, conseillère départementale - **Yves SUBLON**, conseiller départemental – **Débat.**

En guise de conclusion

L'Alsace est morte, vive l'Alsace ! Du jacobinisme¹⁹⁵ vers l'union dans la diversité

« Il ne faut pas confondre : la région est un outil institutionnel, pas un outil de reconnaissance culturel ou historique. »

Madame Lebranchu, ministre en charge des Collectivités territoriales de passage à Strasbourg¹⁹⁶

« C'est en redonnant vie à des régions aux contours pleinement acceptés et ressentis par les populations que l'on retrouvera le dynamisme perdu. » Yves Plasseraud, président du groupement pour le droit des minorités¹⁹⁷

Pierre Klein

Introduction

L'Alsace en tant qu'institution régionale est morte et avec elle la citoyenneté régionale alsacienne. Mais l'Alsace vivra tant que les Alsaciens partageront un sentiment d'appartenance et développeront un agir ensemble alsaciens, autrement dit tant que vivra l'identité collective alsacienne. Mais le peuvent-ils ? C'est justement là que se situe un des nœuds du problème alsacien.

On entend beaucoup dire depuis la fusion de l'Alsace dans le Grand Est que l'identité de l'Alsace n'est en rien menacée. En particulier, nombre d'élus tiennent ce genre de propos. Certes, si l'Alsace n'est qu'un mot, qu'une notion géographique, cela demeurera. Si l'identité de l'Alsace se résume à la choucroute et aux maisons à colombages, elle ne sera en rien menacée. Mais l'identité alsacienne ne saurait se résumer à cela, tant ses éléments identificatoires anciens ou actuels sont riches et variés.

Posons-nous la question de savoir comment se construit une identité collective. Si toute identité naît de l'identification, les identités collectives naissent d'une identification partagée à ce qui est présenté de cette identité au travers de la socialisation-transmission qui elle-même se fait en fonction d'une stratégie identitaire. Il s'agit donc d'une construction. Or qu'en est-il de la socialisation-transmission et de la stratégie identitaire ?

La socialisation-transmission en cours en Alsace comme partout ailleurs en France est une socialisation-transmission inscrite dans une stratégie identitaire purement et simplement française, c'est-à-dire qu'elle fait largement sinon complètement fi de la diversité française pour ne retenir qu'une francité ethnocentrée définie principalement par l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture françaises, au lieu et place d'une francitude ouverte sur la propre diversité, construisant un vivre ensemble dans le respect de l'autre et l'équité¹⁹⁸.

Pour preuve : quelle place est donc réservée à l'école et dans les médias publics par la socialisation-transmission à la langue, à l'histoire et à la culture dites régionales et en général aux éléments identificatoires alsaciens ? Elle est indigente¹⁹⁹.

¹⁹⁵Si aujourd'hui le jacobinisme fait référence au centralisme et au parisianisme, au départ la doctrine jacobine est toute autre. En effet, la Constitution jacobine de 1793 substitue le courant ascendant au courant descendant et installe la démocratie directe. Mais elle ne sera jamais appliquée.

¹⁹⁶Cf. DNA du 25 avril 2015.

¹⁹⁷In Indignations alsaciennes, Éditions Allewil, Fegersheim, 2015, page 7.

¹⁹⁸C'est pour le moins ainsi que le ressentent ceux parmi les Bretons, les Basques, les Corses... qui voient depuis disparaître leur langue première. Que ceux qui ont le français pour langue se demandent quelle serait leur attitude face à la disparition de leur langue. Gageons qu'ils comprendraient alors les régionalistes. D'ailleurs, de nombreux sondages révèlent que les Français ne sont pas hostiles aux langues régionales. Mais leur avis compte-t-il auprès de certains sachants ou autres ténors de la politique qui voient dans les langues régionales un danger pour la République et une menace pour l'unité nationale (sic).

¹⁹⁹Demandons-nous ce que serait l'identité française sans un enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture françaises, sans une socialisation-transmission des éléments identificatoires français.

Voilà bien le nœud du problème et ceux qui prétendent que l'identité alsacienne n'est en rien menacée, soit ils ignorent tout de la construction identitaire, soit ils se contentent de peu ou s'en fichent. En tout cas, pour de multiples raisons ils ne remettent pas en question un système qui programme depuis longtemps la fin des identités régionales. Et de résignation en abandon, les mêmes ont assisté l'arme au pied à la déconstruction de pans entiers de ce qui faisait l'Alsace linguistique, culturelle, économique, politique et sociale²⁰⁰.

Le même système qui touche aussi à la gouvernance s'est révélé aux yeux des Alsaciens par la marche forcée qui a conduit à la fusion du Grand Est, une démarche quasi monarchique du haut vers le bas « Deus ex machina », un découpage technocratique fondé sur une logique de répartition et non de développement, un simple changement d'échelle « big is beautiful », dépourvu de recherche de cohérence, notamment celle de l'identité qui est toujours une ressource, le tout sans consulter ni les citoyens ni les collectivités concernés, accompagné de l'arrogant non-respect de la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale et dédaignant l'avis du Sénat pour au final faire une réforme territoriale qui s'apparente beaucoup à une recentralisation.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, cette réforme s'est faite dans la plus pure tradition jacobine et interventionniste en ce qu'elle a imposé un découpage à la va-vite trituré à coup de crayon selon une action dirigiste, créant, aux prétextes d'obtenir des tailles européennes²⁰¹ et de trouver des économies, de nouvelles régions, comme cela avait déjà été le cas sous la Révolution pour la création des départements, sous la forme d'espaces neutres d'histoire, de périmètres sans identité propre, et d'une simple surface isotrope²⁰². Passons sur les marchandages et autres tractations entre élus, partis et gouvernement qui ont présidé à la formation des nouvelles régions²⁰³ et au maintien d'anciennes.

Ce césarisme qui installe une forme d'autoritarisme pyramidal sans réel contre-pouvoir et consacre la primauté de l'exécutif sur les autres pouvoirs est encore bien trop régi par le principe – une seule règle et la même pour tous –, au détriment de la pluralité. Il peine à mettre en place un véritable dialogue d'égal à égal de partenaires liés par un même projet pour le bien de la France et des Français, et à accorder des compétences diversifiées et un pouvoir partagé. Ce dirigisme crée beaucoup d'inertie et entrave réactivité, initiative et créativité.

Ce système est celui du jacobinisme²⁰⁴. Republicanisme serait un terme plus approprié, mais moins connu. Dénouons les nœuds pour au final s'apercevoir que le problème de l'Alsace n'est pas un problème alsacien, mais un problème français et pour aussi se convaincre de la nécessité d'une rénovation de la démocratie française. Et l'on s'apercevra alors combien une Alsace institutionnelle serait non seulement souhaitable, mais deviendrait incontournable.

Mais les Français ont été fortement imprégnés, sinon formatés, par le jacobinisme²⁰⁵. Une grande majorité d'entre eux est jacobine, souvent en l'ignorant. D'autres, moins nombreux, sont girondins²⁰⁶. Les premiers sont les tenants de l'État-nation, les seconds du régionalisme. Les relations des uns et des

²⁰⁰Non que nous défendions une identité essentialiste ou substantialiste, c'est la déconstruction que nous critiquons.

²⁰¹Il n'y a pas de taille européenne type. C'est l'équivalence en pouvoirs et en moyens qui aurait été le bon critère, mais cela était et reste hors de question au pays de l'unitarisme étatique.

²⁰²Qui a les mêmes propriétés dans toutes les directions.

²⁰³Ainsi la Champagne-Ardenne qui devait fusionner avec le Nord-Pas-de-Calais a-t-elle été rattachée à la Lorraine et à l'Alsace.

²⁰⁴ Si aujourd'hui le jacobinisme fait référence au centralisme et au parisianisme, au départ la doctrine jacobine est toute autre. En effet, la Constitution jacobine de 1793 substitue le courant ascendant au courant descendant et installe la démocratie directe. Mais elle ne sera jamais appliquée.

²⁰⁵À savoir le centralisme, la crispation sur l'homogénéité, le tout ramené à l'un, la mythification de l'unicité, la complète confusion de l'État et de la nation, l'égalitarisme ou passion de la similitude, la réduction politique et culturelle de la France à Paris...

²⁰⁶Les Girondins avaient notamment déclaré sous la Révolution, alors que l'on venait de créer 83 départements que Paris ne devait compter que pour 1/83^{ème}. Cela leur a coûté très cher. Beaucoup seront guillotins, d'autres se suicideront pour ne pas l'être.

autres sont difficiles. La culture girondine souffre d'un certain ostracisme. La culture jacobine constitue un véritable habitus français. Les deux sont-ils irréconciliables ? Sauf à vouloir persévérer dans l'erreur, il va falloir mettre fin à la guerre de position que se livrent les uns et les autres. Dans une démarche fondée sur les principes de l'union dans la diversité et du post-nationalisme, État-nation et Régions sont complémentaires et interdépendants. Le temps est venu de sortir d'une impasse contre-productive pour les uns et les autres. Plus encore qu'un compromis, c'est une nécessité démocratique. La suppression du Conseil régional d'Alsace qui s'origine dans le jacobinisme²⁰⁷ nous fournit une bonne raison d'ouvrir le débat et d'apporter une pierre à l'édifice de cette nécessaire rénovation.

Alors que des pans entiers de ce qui faisait l'Alsace ont répétons-le disparu et que des pans entiers de ce qui fait l'Alsace d'aujourd'hui sont menacés dans leur existence²⁰⁸, il revient aux Alsaciens eux-mêmes soit d'y consentir, de s'y résigner ou de (re)prendre leur avenir alsacien en main et d'agir ensemble pour construire demain une Alsace réconciliée avec elle-même, ouverte à 360 degrés et mettant en œuvre toutes ses potentialités. Un sursaut s'impose ! La France ne sera que plus riche d'une telle Alsace et ne sera que plus elle-même. Une France plurielle !

Encore faut-il qu'intervienne une pédagogie, un débat dont les Alsaciens n'ont été que trop privés, mettant sur la table les tenants et les aboutissants des politiques poursuivies en Alsace depuis des décennies et construisant une véritable culture politique pour permettre aux Alsaciens de se déterminer en toute connaissance de cause et d'élaborer en conséquence une demande citoyenne franche et massive. La France est une démocratie et en démocratie le dernier mot doit revenir au peuple, le premier aussi d'ailleurs. Encore faut-il que le peuple ne soit pas laissé dans l'inculture et qu'on lui donne la parole.

Avis est lancé aux médias, publics notamment²⁰⁹ ! Avis est lancé à la classe politique, alsacienne notamment ! Avis est lancé au peuple, d'Alsace notamment ! Ce qui n'est pas demandé ne sera pas obtenu ! PK

²⁰⁷ *Au-delà de faire référence à un mouvement propre à la Révolution, le jacobinisme est caractérisé par une approche particulière de la chose publique ramenant le tout à l'un : toute la nation ramenée à l'unicité de l'Etat, toute la société civile ramenée à l'unicité du peuple, tout le champ politique ramené au centre et toute l'action publique ramenée à l'unicité de la loi.*

²⁰⁸ À titre d'exemple que reste-t-il du fameux bilinguisme alsacien dont beaucoup font des gorges chaudes à l'heure où la pratique dialectale est au plus bas, où l'allemand, langue historique de l'Alsace, est perçu par beaucoup comme langue étrangère et où dans toutes les régions bilingues d'Europe, l'enseignement des langues régionales ou minoritaires est généralisé. En Alsace, pas même un quart des enfants sont scolarisés en filière bilingue...

²⁰⁹ Quand donc a eu lieu le dernier débat autour des questions alsaciennes. Quel cas fait-on de l'histoire et de la culture d'Alsace. Pas grand cas. Et si dans les années soixante-dix ou quatre-vingts des Germain Muller, des André Weckmann, des Jean-Jacques Schaettel, des Roger Siffer, des Raymond Matzen, des Emma Guntz, des René Egles, et j'en passe, tenaient les antennes, aujourd'hui, ils n'y trouveraient plus aucune place. Autrement dit, une telle pléiade pourrait-elle encore éclore aujourd'hui ?

Les publications de l'ICA (livres)

- *Les langues de France*, actes du colloque de Strasbourg, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013
- *Demandes citoyennes alsaciennes, pour une nouvelle politique linguistique et culturelle*, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013
- *L'appel de Haguenau, actes du colloque*, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013
- *Une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace*, dir. Pierre Klein, une publication de la Fédération Alsace Bilingue-Verband zweisprachiges Elsass, Éditions Allewil Verlag, Fegersheim, 2014
- *Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque* des 18 et 19 mars 2015, dir. Pierre Klein, Éditions Allewil Verlag, Fegersheim, 2016, ouvrage bilingue
- *Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque* des 16 et 17 mars 2016, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2017
- *Tout sur le bilinguisme, tous pour le bilinguisme*, Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass, dir. Pierre Klein, Éditions Allewil Verlag, Fegersheim, 2016
- *Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque* des 14 et 15 juin 2017, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2018
- *Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque* du 21 octobre 2018, dir. Pierre Klein, Éditions Allewil Verlag, Fegersheim, 2019
- *Almanach, Les associations se présentent*, fédération Alsace bilingue, dir. Pierre Klein, Éditions Allewil Verlag, Fegersheim, 2020
- *Les Rencontres de Strasbourg, Actes du Colloque* du 28 septembre 2019, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2020
- *Indignations alsaciennes: identité, démocratie, économie*, dir. Pierre Klein, une publication de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA), Éditions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015
- *Projet politique global pour l'Alsace*, dir. Pierre Klein, Éditions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015
- *Recueil 15 ans d'ICA*, dir. Pierre Klein, Coollibri, Toulouse, 2024

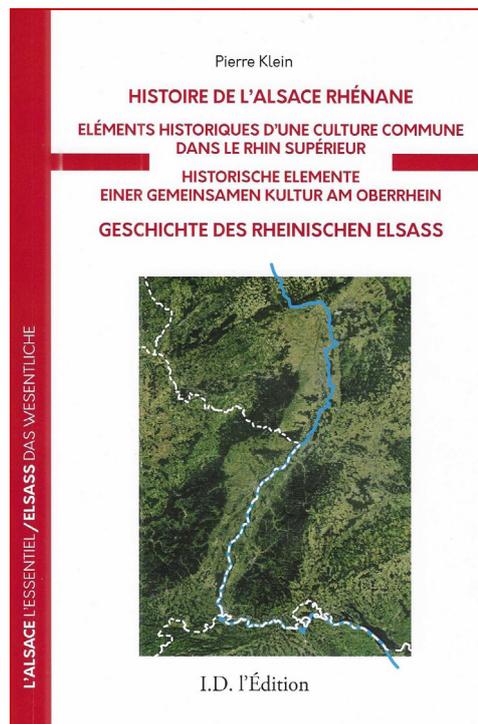
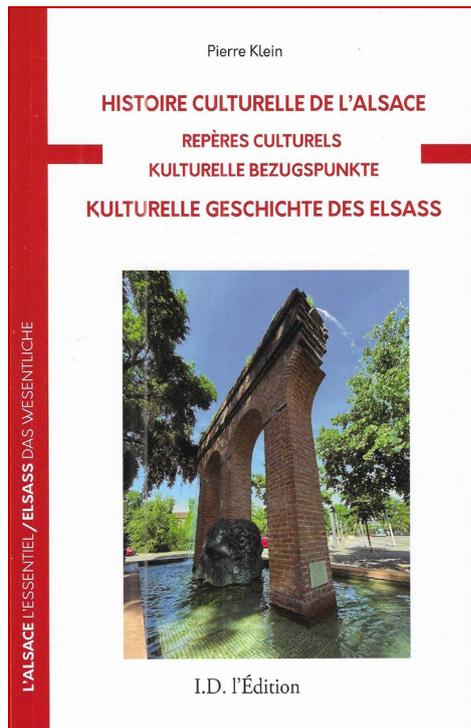
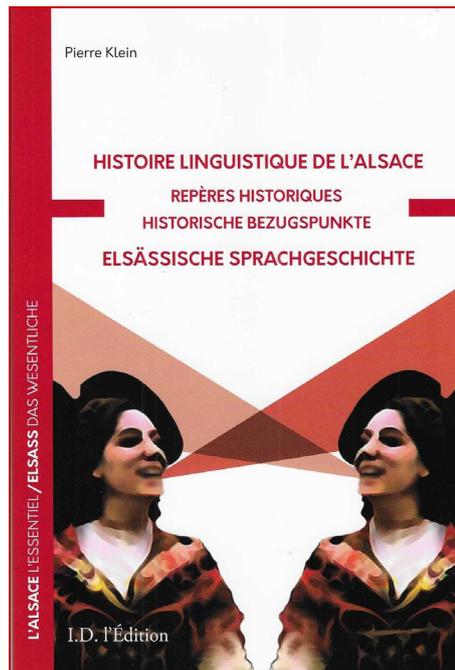
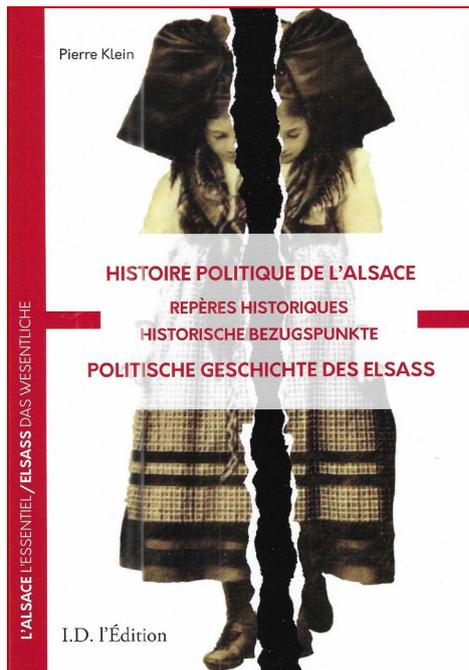
Elsass Journal 1ère période : année 2016-2017

Elsass Journal 2ème période : depuis 2022

Quelques publications de l'ICA sur le site : www.ica.alsace

- *Retour sur les récentes élections 2021* : <https://www.ica.alsace/retour-sur-les-recentes-elections/>
- *Les grandes leçons à tirer de l'abstentionnisme* : <https://www.ica.alsace/les-grandes-lecons-a-tirer-de-labstentionnisme/>
- *Analyse des positions des partis et /ou candidats aux élections régionales et cantonales de 2021* : <https://www.ica.alsace/analyse-des-positions-des-partis-candidats-aux-elections-regionales-et-cantonales-autour-de-la-question-regionale-et-regionaliste-alsacienne/>
- *Pour une mémoire globale d'Alsace* : <https://www.ica.alsace/pour-une-memoire-globale-de-lalsace/>
- *Points de vue sur les divergences Haut-Rhin-Bas-Rhin* : <https://www.ica.alsace/point-de-vue-sur-les-divergences-haut-rhin-et-bas-rhin-a-la-mise-en-place-de-la-cea/>
- *Lettre ouverte à Mme la maire de Strasbourg et à Mme la présidente de l'Eurométropole* : <https://www.ica.alsace/lettres-ouvertes-a-madame-la-maire-de-strasbourg-jeanne-barseghian-et-a-madame-la-presidente-de-leurometropole-de-strasbourg-pia-imbs/>
- *Appel au gouvernement pour consolider et pérenniser le siège du Parlement européen à Strasbourg* : <https://www.ica.alsace/appel-delus-au-gouvernement-pour-consolider-et-perenniser-le-siege-du-parlement-europeen-a-strasbourg/>
- *Appel citoyen au rassemblement des régionalistes d'Alsace* : <https://www.ica.alsace/appel-citoyen-au-rassemblement-des-regionalistes-dalsace/>
- *Un discours alsacien à la nation française* : <https://www.ica.alsace/un-discours-alsacien-a-la-nation-francaise/>

Récentes publications de Pierre Klein chez ID-l'édition





Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

<https://www.ica.alsace/>

L'Initiative citoyenne alsacienne est un club de réflexion, un think tank ou *Denkfabrik* fondé en 2008. Elle compte plusieurs centaines de membres, parmi lesquels nombre d'élu(e)s, et est suivie par un très grand nombre de sympathisants. Les premiers principes pour lesquels elle milite sont ceux de l'union dans la diversité et du postnationalisme.

C'est dans ces principes qu'elle inscrit son régionalisme et son européenisme. Être pro-européen et être pro-région, Alsace en l'occurrence, ce n'est pas contradictoire, bien au contraire. Les deux relèvent de la même philosophie politique. En effet, comment pourrait-on être girondin en Europe et jacobin en France, c'est-à-dire pour l'union dans la diversité européenne et pour l'union dans l'uniformité française.

Les membres de l'association Initiative Citoyenne Alsacienne s'engagent notamment pour la réforme des institutions françaises en faveur d'une véritable démocratie régionale et l'émergence d'une identité française ouverte et plurielle. Cette évolution concernant aussi bien l'Alsace, que les autres régions de France.

Nous voulons que les Alsaciennes et les Alsaciens disposent des moyens politiques pour :

- Pouvoirs : décider en Alsace de l'avenir de l'Alsace, grâce à une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions : celles-ci doivent pouvoir gérer ce qui ne relève pas strictement du régional.
- Economie : mettre en œuvre une stratégie économique ouverte aux nouvelles économies et pleinement inscrite dans les espaces rhénan et européen, dans le cadre d'une économie sociale et durable de marché. Il s'agit de démultiplier les potentialités économiques et d'emplois par la mise en valeur des atouts propres à notre région : situation, infrastructures, culture bilingue, esprit associatif et mutualiste, réseaux de solidarité... Nous pronons l'économie sociale et durable de marché.
- Identités : concrétiser l'idée d'une Alsace riche de toutes ses identités et de transmettre collectivement ses langues, ses cultures et ses histoires, c'est-à-dire de construire une identité alsacienne, ouverte et plurielle. Nous disons non à la banalisation monolingue, mais aussi au provincialisme auquel conduirait de la mise en valeur du seul élément dialectal de langue régionale. Le standard allemand nous fait participer à une grande culture et nous ouvre de grands espaces économiques. Standard et dialectes, deux faces d'une même médaille, doivent retrouver une place conséquente au côté de la langue française dans la société alsacienne.
- Europe : construire le fédéralisme européen, réaliser le principe d'union dans la diversité, déterminer une stratégie de coopération transfrontalière et participer pleinement d'une Euro-Région du Rhin Supérieur. L'Alsace est en soi une "petite Europe" encore faut-il qu'elle puisse « s'europeaniser ».
- Culture : soutenir la création, l'expression et la diffusion de la culture alsacienne.

Pour adhérer : demander un bulletin d'adhésion à l'adresse : president@ica.alsace

Mir sin nitt d'Letschte !

Merci Germain Muller

Défendons ensemble une Alsace
bilingue, ouverte et plurielle !



INITIATIVE ITOYENNE ALSACIENNE 2010

www.ica2010.fr



*-Non se commes par les Germans tv Anstalt photo: Michel Koss

Les principaux manifestes et appels de l'ICA

Contributions et propositions de l'ICA

Contributions et propositions de diverses personnes dans le cadre des publications de l'ICA :

**Bernard Dietsch, François Weiss, Marc Chauder, Patrick Kintz,
Alain Howiller, Robert Hertzog, Vincent Goulet, Jean-Paul Sorg,
Jean-Paul Picaper, Pierre Klein, Jean-Philippe Atzenhoffer,
Jean-Marie Woehrling, Jean-Pierre Berg.**



www.ica.alsace